



Acerca de este libro

Esta es una copia digital de un libro que, durante generaciones, se ha conservado en las estanterías de una biblioteca, hasta que Google ha decidido escanearlo como parte de un proyecto que pretende que sea posible descubrir en línea libros de todo el mundo.

Ha sobrevivido tantos años como para que los derechos de autor hayan expirado y el libro pase a ser de dominio público. El que un libro sea de dominio público significa que nunca ha estado protegido por derechos de autor, o bien que el período legal de estos derechos ya ha expirado. Es posible que una misma obra sea de dominio público en unos países y, sin embargo, no lo sea en otros. Los libros de dominio público son nuestras puertas hacia el pasado, suponen un patrimonio histórico, cultural y de conocimientos que, a menudo, resulta difícil de descubrir.

Todas las anotaciones, marcas y otras señales en los márgenes que estén presentes en el volumen original aparecerán también en este archivo como testimonio del largo viaje que el libro ha recorrido desde el editor hasta la biblioteca y, finalmente, hasta usted.

Normas de uso

Google se enorgullece de poder colaborar con distintas bibliotecas para digitalizar los materiales de dominio público a fin de hacerlos accesibles a todo el mundo. Los libros de dominio público son patrimonio de todos, nosotros somos sus humildes guardianes. No obstante, se trata de un trabajo caro. Por este motivo, y para poder ofrecer este recurso, hemos tomado medidas para evitar que se produzca un abuso por parte de terceros con fines comerciales, y hemos incluido restricciones técnicas sobre las solicitudes automatizadas.

Asimismo, le pedimos que:

- + *Haga un uso exclusivamente no comercial de estos archivos* Hemos diseñado la Búsqueda de libros de Google para el uso de particulares; como tal, le pedimos que utilice estos archivos con fines personales, y no comerciales.
- + *No envíe solicitudes automatizadas* Por favor, no envíe solicitudes automatizadas de ningún tipo al sistema de Google. Si está llevando a cabo una investigación sobre traducción automática, reconocimiento óptico de caracteres u otros campos para los que resulte útil disfrutar de acceso a una gran cantidad de texto, por favor, envíenos un mensaje. Fomentamos el uso de materiales de dominio público con estos propósitos y seguro que podremos ayudarle.
- + *Conserve la atribución* La filigrana de Google que verá en todos los archivos es fundamental para informar a los usuarios sobre este proyecto y ayudarles a encontrar materiales adicionales en la Búsqueda de libros de Google. Por favor, no la elimine.
- + *Manténgase siempre dentro de la legalidad* Sea cual sea el uso que haga de estos materiales, recuerde que es responsable de asegurarse de que todo lo que hace es legal. No dé por sentado que, por el hecho de que una obra se considere de dominio público para los usuarios de los Estados Unidos, lo será también para los usuarios de otros países. La legislación sobre derechos de autor varía de un país a otro, y no podemos facilitar información sobre si está permitido un uso específico de algún libro. Por favor, no suponga que la aparición de un libro en nuestro programa significa que se puede utilizar de igual manera en todo el mundo. La responsabilidad ante la infracción de los derechos de autor puede ser muy grave.

Acerca de la Búsqueda de libros de Google

El objetivo de Google consiste en organizar información procedente de todo el mundo y hacerla accesible y útil de forma universal. El programa de Búsqueda de libros de Google ayuda a los lectores a descubrir los libros de todo el mundo a la vez que ayuda a autores y editores a llegar a nuevas audiencias. Podrá realizar búsquedas en el texto completo de este libro en la web, en la página <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

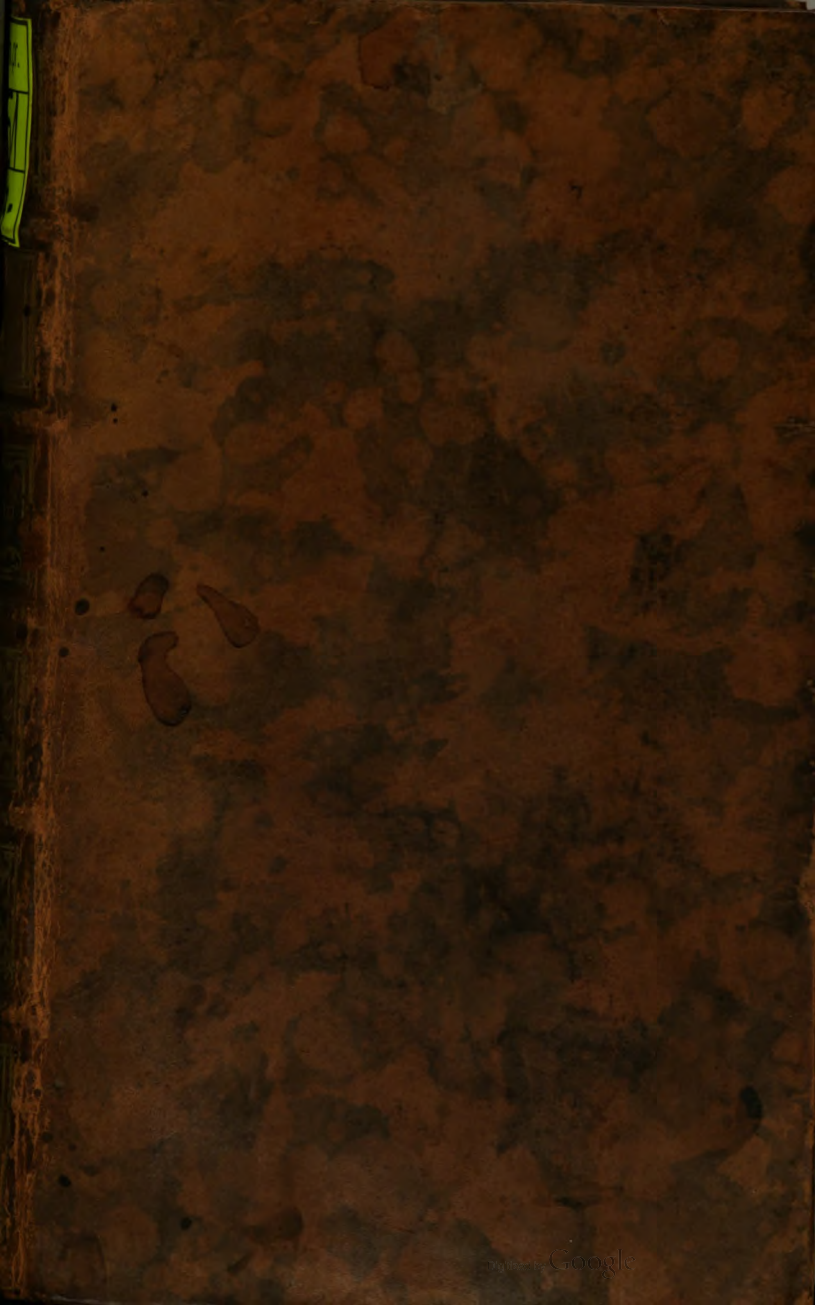
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>







<36635473360019

<36635473360019

Bayer. Staatsbibliothek

No. P. 151-3

(Vol. III)

[Bonnaire]

Philos. Ethicae Institut. 231b.

R

**LA REGLE
DES DEVOIRS**

**QUE LA NATURE INSPIRE
A TOUS LES HOMMES.**

TROISIEME PARTIE.

On trouvera dans la même Boutique
les Leçons de la Sagesse sur les défauts
d'autrui, in-12. trois Volumes

et
LA REGLE
DES DEVOIRS

QUE LA NATURE INSPIRE
A TOUS LES HOMMES.

*Naturaliter ea, quæ legis sunt, faciunt;
ejusmodi legem non habentes*
Epist. ad Rom. c. ij. v. 14.

TROISIEME PARTIE.



A PARIS,

Chez BRIASSON, Libraire, rue S. Jacques,
à la Science, & à l'Ange Gardien.

M. D C C. L V I I I.

Avec Approbation & Privilège du Roy.

**Keyerische
Staatsbibliothek
MÜNCHEN**

T A B L E

Des Chapitres contenus dans cette
troisième Partie.

INSTRUCTION Préliminaire. page 1

CH. I. *Différence entre ce que l'homme se doit à lui-même, & ce qu'il doit aux autres. Méprises de ceux qui confondent ces deux sortes de devoirs, & qui tirent la règle des mœurs de la seule sociabilité. Ceux qui nient cette sociabilité naturelle, en sont démentis par toute notre constitution. On voit dans tous les êtres vivans un penchant pour leurs semblables ; plusieurs forment des sociétés. Les bêtes en ce point ne sont pas nos modèles ; mais seulement des exemples d'une constitution de nature, qui porte chaque être vivant à vivre selon la sienne. Ce penchant est plus général & plus marqué dans l'homme que dans les animaux sans intelligence. Suppositions absurdes qu'il faudroit faire pour imaginer que les hommes seroient nés ennemis les uns des autres. La seule différence des deux sexes prouve qu'ils sont les productions d'un être sage, & qui ne les a créés mâles & femelles que pour former entre eux cette union qui les rend propres à produire leurs semblables. Cette société des époux est la première*

origine & le modele de toutes les autres. Ceux qui veulent imaginer entre nous une inimitié naturelle, ont oublié qu'ils sont nés de l'amour conjugal. Nous ne sommes pas nés ennemis, & nous le devenons pourtant; mais ce n'est jamais que par quelque dépravation de la nature, qui nous fait résister à ce je ne sai quoi qui nous fait une loi de nous intéresser les uns pour les autres, & que nous apellons l'humanité. Divers effets de cette espece d'instinct qu'on ne définit point, mais qu'on sent. Nous éprouvons un plaisir non-réfléchi à voir nos semblables; nous sommes disposés à leur vouloir du bien; nous compatissons à leur maux; nous leur rendons des services lors même qu'ils nous sont inutiles; rien ne nous est étranger en eux, tous les premiers mouvemens sont sans vûe de retour. Ce n'est pas pour nos seuls besoins que nous les recherchons, & nous exigeons d'eux autant de sentiment que de secours. Nous les estimons, & nous voulons en être estimés. C'est par tous ces liens que les sociétés se forment. Toute société prescrit des devoirs réciproques. On parlera de ceux de la société naturelle, avant de parler de ceux de la société civile. Raisons de ce plan.

80

CH. II. *L'union des deux sexes est la premiere destination des hommes dans les vûes du Créateur. Les Hébreux traitoient d'homicide ceux qui ne se marioient point; plusieurs Légis-*

DES CHAPITRES. viij

lateurs les ont soumis à des peines infamantes. On a toujours considéré comme l'outrage le plus cruel & le plus deshonorant, de rendre les hommes incapables de devenir peres. L'abus que l'on peut faire de ce qui n'a rien de mauvais en soi, n'est pas une cause suffisante pour le condamner. On ose dire que Dieu lui même a corrigé ses premieres institutions sur ce sujet ; & ces extravagantes pensées ont prévalu dans beaucoup d'esprits qui condamnent ce qu'il y a de légitime dans l'union des sexes, tandis qu'ils justifient ce qui ne l'est pas : elle trouve dans notre siecle des ennemis qui ne haïssent que les obligations. Tous les peuples n'ont pas également puni les conjonctions libres, mais tous les ont notées de quelque infamie. Se faire un plan de vivre dans la continence, c'est une résolution permise, mais jamais ordonnée : beaucoup de prévoïances la doivent précéder. Les anciens ne paroïssent gueres prendre d'autre précaution que celle de ne point marier leurs enfans hors de leur famille : mais il y en a beaucoup à prendre aujourd'hui, que les mariages se font le plus souvent par de toutes autres vûes que celles de leur premiere institution. La génération des enfans est l'unique fin légitime ; la sagesse de Dieu nous en répond. Les sages ont pros crit les unions stériles, qui n'ont point d'autre objet que le plaisir. Jamais on n'a souffert le mariage des eunuques. Quelques-uns ont

a iiij

toléré le mariage des personnes surannées : la continence réciproque devoit au-moins en être une clause. Le lien des époux est indissoluble par sa nature & par ses fins ; le divorce les anéantit. Des nations ont voulu que ce lien ne fût pas rompu par la mort même. Le divorce de caprice a quelquefois été toléré par les loix, mais toujours condamné par les sages. On doit penser de même de la simple desertion. La police des états, qui prononce la dissolution de certains mariages, ne délie point la conscience des mariés. Plusieurs jurisprudences observent la loi de Moïse, qui obligeoit d'épouser les filles dont on avoit abusé par des promesses ou par la violence. Les loix d'Egypte donnoient aux femmes l'autorité ; toutes autres la donnent aux maris. Raison de ces dispositions ; étendue de cette autorité. Précis des devoirs les plus particuliers aux époux.

CH. III. La tendresse naturelle des peres & des meres est la preuve & la regle de ce qu'ils doivent d'attentions à leurs enfans ; ils en exigent d'eux-mêmes avant de naître. Réflexions particulieres sur les fautes que les maris & les femmes peuvent avoir à se reprocher à ce sujet. Les grossesses pénibles & les couches difficiles ou funestes sont causées par des excès ou par des négligences. Caprices des femmes enceintes ; mauvais régime. L'excès de travail nuit moins que l'excès de mollesse. Précautions ridicules &

DES CHAPITRES. 11

nuisibles qu'on fait prendre pour accoucher heureusement. Les femmes se réduisent à ces extrémités par leur mauvaise conduite. Plusieurs y périssent par leur faute ; leur lait qui les étouffe assez souvent les avertit qu'il leur est donné pour nourrir les fruits de leur mariage. Frivoles & honteuses excuses de celles qui négligent ce devoir naturellement indispensable : il n'est qu'une impuissance réelle & bien reconnue qui puisse les disculper. Injustice des maris qui s'opposent au penchant que leurs femmes auroient d'écouter leur tendresse & de la satisfaire. Malheur des grandes villes, où les meres les plus pauvres sont comme forcées à paier des nourrices étrangères. Il faut au moins qu'il y ait de la bonne foi dans leurs prétextes. Il vaut mieux, tout compté, ne pas entreprendre de nourrir les enfans, que de les nourrir mal ; c'est l'inconvénient de la nécessité de recourir à d'autres nourrices. Celui de trop prolonger ou de trop abréger la nourriture, est presque égal. Les parens doivent aux enfans sevrés le double soin de former leur corps & leur esprit. Du côté du corps, ils pechent du côté du choix des alimens qu'on leur donne. On manque à réprimer leurs goûts & leurs répugnances. Les enfans des riches sont plus malheureux de ce côté que ceux des pauvres. Manie de les assujettir à la direction de la Médecine. Les enfans de la campagne viennent mieux, parce qu'ils sont plus durement traités.

À l'égard des exercices propres à perfectionner les qualités du corps , on renvoie les lecteurs à ce qu'on en a dit dans le second volume. 134

CH. IV. Nous ne pénétrons point les raisons ou les causes de l'inégalité des esprits ; mais l'expérience nous montre que leur plus grande différence vient de la culture , & que tous naissent dans l'imperfection. Tous les enfans pensent en enfans ; mais ils sont faits pour penser en hommes : leur raison se développe d'elle-même , mais elle a besoin d'être aidée par des leçons. Les peres & les meres sont leurs précepteurs nés. Ils apprennent promptement à parler ; mais ils ne parlent point sans idées. C'est donc dès-lors qu'on doit s'appliquer à les rectifier & à leur donner occasion d'en former de nouvelles. On imagine faussement qu'ils ne savent que ce qu'on leur apprend. Leur ame ne dépend des sens que pour les connoissances qui doivent leur venir de-dehors. Mais il est de l'institution du Créateur, que toutes leurs connoissances ne se perfectionnent qu'avec l'âge. C'est s'opposer à cette perfection , de les entretenir d'objets frivoles & de maximes sans principes. Ils ne sont pas faits pour le faux ; & le vrai s'insinue dans leurs esprits avec d'autant plus de facilité , qu'ils en portent en eux-mêmes les principes. On les élève par degrés jusqu'aux plus sublimes vérités , quand on les y conduit par celles qui sont les plus à leur portée. Le livre de l'univers est le premier

DES CHAPITRES. xj

dans lequel on doit leur apprendre à lire. Les enfans pensent en enfans ; mais ils sentent en hommes faits : ils portent dans leur fond les semences de tous les vices , mais on y découvre aussi celles de toutes les vertus. Ce sont celles-là qu'il faut cultiver de bonne heure. Qu'on les fasse réfléchir sur leurs propres affections , ils apprendront à les diriger à leurs vraies fins. S'il n'y a plus de mœurs parmi nous , c'est qu'il n'y a plus d'hommes propres à former d'autres hommes. Qu'on suive la nature dans les enfans , & qu'on fortifie les premières impressions qu'elle leur donne , soit pour la pratique du bien , soit pour la fuite du mal. Qu'on les interroge sur ce qu'ils pensent de l'un & de l'autre , on les persuadera par leurs réponses. Les préceptes deviennent comme inutiles , quand les esprits sont convaincus. Les exhortations opèrent plus alors que les menaces & les mauvais traitemens. Les corrections deviennent quelquefois nécessaires ; mais elles deviennent infructueuses par beaucoup de raisons. Examiner de quel principes les fautes des enfans viennent pour employer à propos la douceur ou la sévérité. Les défauts de l'éducation ne se réparent gueres , ou ne se réparent que difficilement. Exemples des mauvaises conduites opposées à celles que les parens doivent tenir. L'exemple est chez eux la leçon la plus persuasive. En donner de bons ; n'en point donner sur-tout de mauvais , &c.

CH. V. Précautions nécessaires aux parens obligés de confier l'éducation de leurs enfans à des soins étrangers. Les mœurs régulières & la probité reconnue sont des qualités essentielles dans le choix des personnes. On se méprend, quand on confond la science avec la vertu. Ceux qui savent le plus ne sont pas toujours les plus honnêtes gens. Ceux qui ne savent que ce qu'on apprend dans les écoles, sont communément les plus ineptes. Les parens pechent principalement du côté de la fin qu'on doit se proposer dans les études des enfans ; ils reglent leur destinée sans consulter leurs talens naturels & ceux qu'ils sont capables d'acquérir. Ils ne veulent pas qu'on leur apprenne ce qu'ils jugent mal-à-propos inutile à leurs vûes. Les plus grandes fautes qui se commettent dans les affaires ou dans les engagements du monde, viennent toujours de quelque ignorance de ce qu'on a négligé d'apprendre. Négligence inexcusable des parens sur le genre de vie qu'ils veulent faire prendre à leurs enfans. Le grand desordre de notre siecle est de disposer d'eux prématurément. Suites de ce desordre. Injustices des dispositions où plusieurs sont à leur égard. Les uns n'en voudroient point avoir ; d'autres les aimeroient plus, s'ils n'étoient pas en si grand nombre. Mauvaise œconomie de leur refuser les soins de l'éducation sur ce prétexte. Fautes impardonnables de ceux qui la leur refusent par

avarice , ou qui leur ôtent les moïens par leurs dissipations. Point de prédilections entre les freres , à-moins qu'elles ne soient fondées sur une supériorité de talens sans équivoque. La plainte la plus juste des enfans , c'est l'inégalité de la distribution des biens paternels. Examen des usages , des coûtumes , ou des loix sur ce sujet. Les droits de la nature sont au-dessus de toutes les dispositions arbitraires. Sages & justes restrictions que la conscience des parens y doit mettre. Réflexions particulieres sur l'éducation propre & convenable aux filles. 174

CH. VI. *Les devoirs des enfans à l'égard de leurs peres & meres , sont des devoirs de justice , de reconnoissance , & d'affection naturelle. Si cette affection se déprave dans quelques-uns , eux-mêmes ils se le reprochent : ils ne deviennent point ingrats sans remords. Les Latins exprimoient cette affection tendre des enfans par le terme de piété , dont nous nous servons pour exprimer l'amour filial que nous devons à Dieu notre vrai pere. Diverses sortes de dispositions & conduites contraires à ce premier devoir. Le second est la docilité ; devoir fondé sur la nécessité des progrès , qu'ils ne peuvent faire sans le secours des instructions que l'indocilité leur fait haïr. Dieu fait à leurs parens une obligation de les instruire ; & par-là même il leur en fait une de les écouter. Rien ne leur est plus recommandé par les sages , & rien*

ne les intéresse plus, s'ils sont sages eux-mêmes. C'est contre eux qu'ils pechent : s'ils ne le prévoient point pour eux, ils le voient dans les autres. Rien ne leur déplaît plus dans le monde, que les gens sans éducation. Ceux-ci leur apprennent par les reproches qu'ils s'en font, ceux qu'ils auront à se faire, s'ils les imitent. Ils violent d'ailleurs en ce point l'autorité de leurs peres, toujours regardée comme l'autorité de Dieu même, tant qu'ils ne commandent rien de contraire à la conscience. S'ils commandent des choses déraisonnables ou trop dures, les enfans peuvent leur faire de sages & respectueuses représentations : mais dans l'impuissance de faire révoquer le commandement, le plus sûr est d'obéir. Au reste l'autorité des peres sur les enfans n'est pas sans bornes, l'âge les émancipe ; mais le respect doit s'étendre au-delà même de la vie des peres. Ce respect est un respect de confiance & de tendresse qui tient contre toutes les disgrâces de la nature & de la vieillesse. Son affoiblissement n'a jamais de justes excuses. Divers principes de dépravation qui font mépriser les parens ou les méconnoître. Les exemples en sont communs, mais la faute toujours inexcusable, quand même les parens sont méprisables par des qualités personnelles. L'injustice criante est de refuser aux parens les secours réels dans leur indigence ou dans leur caducité. Le temps d'un établissement est la circonstance où les en-

DES CHAPITRES. XV

fans ne doivent déferer qu'avec réserve à la volonté de leurs peres. Divers abus de notre siècle, qui se commettent des deux côtés à ce sujet.

200

CH. VII. *Le premier attrait des hommes pour la société, c'est la ressemblance de leur nature. Cette ressemblance vient d'une origine commune ; ils sont tous fils du même pere. Leur devoir général dans les sociétés est donc un amour vraiment fraternel, qui n'excepte aucun des membres qui les composent. Nos relations avec nos proches sont plus sensibles ; mais celles que nous avons avec les plus éloignés, nous imposent à-proportion les mêmes devoirs. C'est comme une convention de la nature, que tout homme regarde un autre homme comme un autre lui-même. Tout homme s'aime & veut son bien-être : tout homme doit donc avoir pour un autre la même bienveillance. Cette bienveillance est la base des sociétés ; c'est par elle qu'elles se forment, & sans elle nous n'aurions aucun droit aux avantages qui peuvent nous en revenir. Mais ces avantages n'en sont point le premier motif. Nous ne recherchons les hommes que parce qu'ils sont hommes ; leurs qualités personnelles n'entrent pour rien dans l'amour que nous leur devons : les plus mauvaises ne nous permettent pour eux aucun sentiment d'indifférence ou d'aversion. Point d'antipaties naturelles. Les plus difformes & les plus méchans des hommes*

font hommes ; par-là tout prétexte de ne les aimer pas nous est ôté. Raisonnemens sans réplique contre les antipathies. Les plus fortes ne sont pas invincibles ; & c'est une victoire nécessaire d'en triompher. L'excuse de ceux qui prétendent ne haïr dans les hommes que leur défauts, se contredit sur-tout dans les fausses amitiés. L'héroïsme de celles qu'on a nommées parfaites, est une chimere : leur plus grand caractère est la preuve de leur plus grande injustice. Elles ne sont excusables que quand elles n'affoiblissent point la bienveillance générale, ou quand elles n'ont que la seule vertu pour objet. Elles sont alors le lien le plus doux des sociétés qui ne sont parfaites qu'entre des hommes respectivement vertueux. La bienveillance générale nous donne une ressemblance de devoir avec Dieu même. Maniere dont on la voit pratiquée dans les premiers âges du monde. Elle ne s'affoiblit que par les passions qui altèrent la santé de l'ame. Vices contraires à cette disposition dans la vie sociale : c'est sur elle que nous fondons la nécessité de toutes vertus convenables à l'humanité. L'affabilité, la douceur, les prévenances, la compassion, &c. La bienveillance se passe naturellement à la bienfaisance. Il est des bienfaits libres, il en est de devoir. Raisons, manieres, occasions, nécessités, motifs de pratiquer les uns & les autres. La bienfaisance est une qualité si louable, qu'elle réduit les hypocrites

DES CHAPITRES. xvij

crües & les ambitieux à la contrefaire pour parvenir à leurs fins. Elle est si conforme à la nature, que tout homme insensible aux besoins de ses semblables, cesse d'être homme: s'il se réjouit de leurs maux, c'est un monstre. 230

CH. VIII. *On ne peut mieux faire sentir la force des maximes des mœurs, qu'en montrant que les unes ne sont que des conséquences nécessaires des autres. Si c'est un devoir pour nous de vouloir & de faire du bien, même à ceux qui ne nous en veulent point, nous devons en vouloir sur-tout à ceux qui nous en font. L'obligation de la bienfaisance établit celle de la reconnoissance ou de la gratitude. Ce dernier terme exprime le sentiment qu'un bienfait produit dans l'ame de celui qui le reçoit, pour son bienfaiteur; & le premier est l'envie de rendre bienfait pour bienfait. Un bon cœur ne s'en croit pas dispensé, même dans son impuissance. La vüe de cette bienfaisance réciproque n'entre pour rien dans le bien que nous faisons aux autres. Ce qui touche le plus un cœur libéral, c'est de donner sans aparence de retour: mais ce retour se présume; on l'attend de celui qui reçoit. Ne pas reconnoître un bienfait, c'est s'approprier le bien d'autrui: on ne le reçoit qu'avec une obligation tacite de le rendre. C'est ainsi que tous les cœurs ont raisonné sur l'ingratitude. Le plus impudent des ingrats n'ose avouer qu'il l'est. Ce défaut de reconnoissance suspend*

Tome III.

la bienveillance; mais l'humanité doit l'emporter sur l'aversion qu'il donne pour les personnes. Une mauvaise moisson n'empêche pas qu'on ne continue de semer. Ce ne sont pas des méchans, mais des hommes qu'on assiste alors dans leurs besoins. Excuses frivoles, injustes, malignes des ingrats. Si le bienfaiteur a besoin d'excuses, c'est au cœur reconnoissant de l'excuser. Il en est qui craignent l'obligation que les bienfaits imposent : ce sont des ingrats d'inclination, mais de vrais ennemis des ingrats de pratique. Ils reconnoissent le devoir de la gratitude, & ne veulent pas avoir à se reprocher de le violer. Ce sont dans la société des membres discordans, qui mettent obstacle à son bien-être. Les loix civiles ce donnent point d'action contre eux; mais ils n'en sont pas moins détestés. La gratitude à besoin d'être dirigée par la prudence. Divers avis sur les défauts dans lesquels elle peut tomber. Dans quelques-uns on pourroit la nommer une gratitude ingrate. L'impatience de ne pouvoir s'acquitter d'un bienfait, va dans plusieurs jusqu'à haïr leurs bienfaiteurs. La vanité des grands est ingrate, sans ménagement & sans scrupule. Ils croient les libéralités de retour au-dessous d'eux, tandis qu'ils n'en font jamais de vraiment gratuites. Le prêt est le bienfait où l'obligation de la reconnoissance est le plus indispensable. Emprunter sans envie de rendre, c'est filouterie. Reconnoi-

DES CHAPITRES. xix

tre qu'on doit, & ne rendre pas, c'est banqueroute. Au reste, on satisfait à toutes les obligations de la gratitude, quand on en a le sentiment. C'est une discussion de cœur, de juger quelle sorte de bien on peut rendre, quand on ne peut en rendre un égal à celui qu'on a reçu.

267

CH. IX. *Le devoir de la bienfaisance n'a pour objet que le bien que nous pouvons faire aux autres sans nous nuire à nous-mêmes. Le premier droit de l'homme est fondé sur son premier penchant ; c'est à lui de se conserver. C'est sur ce droit que nous fondons les devoirs que nous nommons de justice rigoureuse, dont on n'est dispensé que par la nécessité qui n'a point de loi. Cette justice consiste à rendre à chacun ce qu'on lui doit ; & ce qu'on lui doit, c'est ce qui est à lui, ce qui lui appartient : la loi qui défend de le lui ôter, est singulièrement la loi de la nature. Il y a une égalité privée & une égalité harmonique parmi les hommes : il ne faut pas confondre ces deux égalités. De l'égalité harmonique de la société résultent les devoirs qu'on doit aux supérieurs dans l'ordre de la société ; & de l'égalité privée dérivent les devoirs que tous les hommes sans distinction se doivent comme hommes les uns aux autres. C'est sous ce point de vue que la morale nous dit que nous naissons tous égaux. C'est sur ce droit d'égalité qu'est fondée la maxime, ne faites point aux autres ce*

b ij

que vous ne voudriez pas qu'ils vous fissent. Toute entreprise contraire est criante. Les hommes ne peuvent disposer des autres hommes, sans violer la nature. L'esclavage dans tous ses degrés présente une idée de tyrannie révoltante. L'indépendance des hommes n'est pas contestable : le droit qu'ils ont de défendre leur vie contre les attentats n'est pas équivoque ; c'est pour nous un devoir de la conserver. Nos jours sont à nous, mais de manière qu'il ne nous est pas même permis de les terminer par une mort volontaire : c'est folie pure, c'est fureur insensée dans ceux qui se la donnent. Nous avons à proportion le même droit de défendre ce qui nous est donné pour notre conservation. Nos biens acquis nous sont vraiment propres, quand nous les possédons à des titres légitimes : quels sont ces titres ? Tout homme, tout peuple chassé de ses possessions, conserve le droit d'y rentrer. Le vol, les usurpations violentes, les invasions gratuites des païs, sont sujettes à l'indispensable obligation de restituer ce qu'on a pris. Il n'est pas même innocent de désirer le bien d'autrui. Tout échange, toute vente, tout commerce doit être fait avec une équité qui donne un juste équivalent. Les promesses pour l'avenir doivent être exécutées avec la même fidélité. Si cette fidélité manque, toute confiance se perd, & tous les liens de la société sont rompus. Cette confiance est de droit naturel, & l'obligation

DES CHAPITRES. XXI

devient double quand elle est fondée sur des conventions expresses. Avis sur les promesses. On s'en impose quelquefois sur ce qu'on appelle les promesses involontaires, qui n'obligent point. La justice que nous nous devons demande un jugement impartial.

293

CH. X. *Les biens du corps & ceux qui servent à sa conservation, nous sont moins chers que ceux de l'ame & ceux qui conservent sa vie. Cette vie consiste dans le sentiment de l'excellence de notre nature, qui veut des égards, de l'estime, de la gloire, & ce qu'on appelle en un mot de l'honneur. Tout ce qui peut y donner atteinte est injuste. A cet égard tout homme est homme pour un autre homme : ce n'est point par ses qualités personnelles, par sa fortune, par sa condition, par son rang, mais par sa nature, qu'il exige de nous des considérations & des procédés tels que nous les exigeons de lui. Ce sont des devoirs réciproques à qui le monde, qui les qualifie de politesse, n'ôte pas le nom de devoirs. C'est par l'observation de ces devoirs, que la société devient douce. On les regarde comme des especes de conventions, mais ils ont leur principe dans la nature ; & c'est sur ce principe, que les honneurs qu'on appelle de distinction sont fondés. La reconnoissance des peuples a consulté son penchant, pour les accorder par préférence à certains hommes. Mais sans ces distinctions, les sentimens respectueux ne leur seroient pas*

moins dûs jusqu'à quelque degré. Les conditions basses n'avilissent point les hommes ; ils veulent qu'on distingue toujours leur personne de leur fortune. Dans l'indigence même, le refus des secours les offense moins que le mépris : à leur place on penseroit comme eux. Rien n'est injuste pour un homme, qui ne le soit pour tous ; c'est le droit de leur égalité. *Détail infini de toutes les sortes d'injustices qu'ils se font en ce genre par leurs manières, par leurs jugemens, par leurs discours. Funestes effets de ces injustices pour les sociétés & pour les particuliers. Nécessité de les réparer, dont l'obligation réduit souvent au desespoir, par l'impuissance d'y satisfaire.* 318

CH. XI. *La bienfaisance & la justice ne suffisent pas seules pour faire vivre les hommes tranquilles ; ils ont des défauts qui les rendent incommodes les uns aux autres. Il faut qu'ils se tolèrent : mais les motifs qui les unissent ne laissent point d'excuses à leur intolérance ; une sympathie naturelle les porte à se rechercher. Il est peu d'esprits qui puissent soutenir une entière solitude, volontaire ou forcée. Mais leurs besoins réciproques sont le lien de la société le plus nécessaire. Ceux dont nous devons tirer le plus de secours sont communément ceux qui nous font le plus souffrir. Mais ceux-là même nous devons les aimer ; comment ne les supporterions-nous pas ? c'est comme accuser Dieu des imper-*

DES CHAPITRES. xxiii

fections de ses créatures , ou des différens caracteres que la nature leur donne : la variété en est infinie. L'incompatibilité se déclare de tous côtés. Mais enfin tels sont les hommes ; & l'humanité nous oblige à les prendre tous pour ce qu'ils sont. Foibles tous , ils doivent porter les fardeaux les uns des autres. Ils n'ont pas droit de se faire des crimes de la privation des qualités qu'ils n'ont pas reçues ; elles ne se donnent pas au mérite. Les uns n'ont plus de force que les autres , que pour suporter leurs foiblesses : c'est par-là qu'ils prouvent qu'ils valent mieux qu'eux. L'impatience n'est pas une vertu. La douceur qui s'irrite cesse d'être douceur. Toutes les bonnes qualités consistent à n'être point altérées des mauvaises qui leur sont contraires. Le premier sentiment que celles-ci doivent produire en nous , c'est la pitié. Les fautes de ceux qui pechent contre nous ne sont pas toujours délibérées ; il faut leur pardonner ce que souvent ils ne se pardonnent pas eux-mêmes. Nous avons tous besoin qu'on nous tolere. Nous avons des défauts ; & le plus grand , c'est de croire n'en point avoir. Point de vertus sans mélange. On ne s'avoue pas même les vices dont on a donné l'exemple. Nous sommes aveugles sur ce que nous avons de fâcheux : il en est qui semblent ne le devenir qu'à force de bonnes qualités. Personne ne doit être plus tolérant que ceux qui se sont corrigés de quelque défaut.

Deux sortes de personnes demandent une indulgence singulière, les jeunes gens & les vieillards. Les bonnes qualités du corps & de l'esprit s'alterent par des accidens : s'il y a plus de malice que de malheur, la qualité des personnes doit arrêter toute impatience. On est quelquefois coupable des maux qu'on souffre de leur part. La société n'est souvent qu'une troupe d'incommodes qui ne veulent point être incommodes : c'est par-là qu'elle devient intolérable.

344.

CH. XII. L'intolérance conduit à la colere, & la colere à la vengeance. Injustice de ces mouvemens ; ils nuisent à l'homme même, mais ils tendent à détruire la société. La première injustice de la colere, c'est de ne faire aucun discernement dans ses objets. Elle viole par-là les devoirs les plus sacrés, & dispose à rompre tous les liens les plus étroits des hommes entre les hommes. La vengeance d'ailleurs s'exerce en tant de manieres, que si rien de tout ce qui peut blesser leurs caprices ou leurs humeurs ne restoit impuni, leur vie commune ne seroit plus qu'une guerre aussi continuelle qu'universelle. Le seul récit des excès où la colere se porte, fait frémir & remplit d'horreur. On la voit étouffer dans l'homme tous les sentimens de l'homme : plus d'apparence d'union ni de paix. S'il étoit permis de se livrer à ses emportemens, si quelque homme en avoit le droit, ce droit leur se-
roit

DES CHAPITRES. xxv

roit commun : mais ils appartiennent tous au même maître ; lui seul a droit de punir ceux qui maltraitent leurs égaux ; & cette égalité leur défend de se punir mutuellement ; ils pechent les uns contre les autres , mais aucun d'eux n'est juge en sa propre cause ; & cette maxime est fondée sur des raisons sensibles & tirées de la vûe de nos foiblesses. Nous n'en connoissons ni la réalité ni la mesure : nous ne sommes pas même sûrs des motifs qui nous font agir. Nous ne sommes pas plus éclairés sur le fond de ceux qui nous offensent , ou dont nous nous croïons offensés. Les aparences nous trompent , des intérêts cachés nous animent ; & la colere est celle de toutes les passions qui nous aveugle le plus par ses sensibilités excessives : c'est souvent la justice & la vérité qui la blessent. On ne trouve de juste alors que de se venger ; & le coupable devient le juge de ceux qui ne le sont point. S'il est réellement offensé , l'est-il au point qu'il l'imagine ? c'est une abîme de discussions qu'il est incapable de pénétrer. Il offense plus les autres par ses méprises & par ses faux jugemens , qu'il ne s'en croit offensé par des fautes imaginaires toujours moindres qu'il ne les croit. S'il en croit son ressentiment , les peines ne seront jamais assez rigoureuses. Illusions de ceux qui ne se croient animés que du zele de la justice. Ce zele se masque sous les dispositions les plus injustes ; il en est souvent le fruit.

CH. XIII. *On se prévaut du principe, que l'honneur est plus cher que la vie, pour autoriser les vengeances qu'on se permet de tirer de certaines injures: mais on raisonne mal sur le principe; & l'inconséquence naît d'une double méprise sur la nature de l'honneur, dont le desir nous est naturel. Cet honneur ne peut être blessé par aucune injure, ni réparé par la vengeance. Dieu qui nous a créés pour la justice, a mis la gloire qui la suit hors d'atteinte à toutes volontés étrangères. Personne en ce point ne peut être blessé que par lui-même. Portrait de l'honnête homme: tandis qu'il reste ce qu'il doit être, la conjuration du monde entier ne peut le deshonoré. Quels noms donne-t-on à ceux qui veulent le flétrir? on les regarde comme des infâmes, indignes de l'estime publique; on les dégrade dans les sociétés policées. Comment ceux qu'ils ont outragés s'en vengeroient ils? ils se deshonoreroient eux-mêmes par ce qu'on a fait pour les deshonoré: c'est une contradiction. Celui qui rend une injure pour une injure est plus coupable que celui qui l'a faite le premier; elle n'a point dans le vindicatif les spécieuses excuses qu'elle pouvoit avoir dans l'offenseur. Celui qui se venge se permet ce qu'il a condamné; c'est un travers. Sa modération mettroit son honneur dans un plus grand jour. Mais il y a dans le monde un préjugé qui trouve la vengeance belle; ce préjugé n'est*

DES CHAPITRES. :xxvii

qu'un éblouissement qui n'est pas d'accord avec lui-même. La modération, la patience, le pardon des injures, ne cesse pas d'être reconnu pour une vertu par les plus vindicatifs. Tous les sages ont jugé la vengeance indigne de l'homme. Les exemples de l'oubli & du pardon des injures ont été loués de toutes les nations, & le sont encore. Raisons de ces éloges. La véritable grandeur d'ame éclate dans ceux qui ne se trouvent point offensés des injures : ceux qui ne peuvent les supporter sont vraiment les ames basses.

394

CH. XIV. *Nous ne nous suffisons pas plus à nous-mêmes pour les besoins de notre esprit, que pour ceux du corps. Une indigence naturelle de délassement nous fait rechercher un commerce d'entretiens libres & d'amusement qui fait partie du bien-être de la société. Ce commerce demande de nous deux attentions, celle de nous faire aimer, & d'éviter de nous faire haïr & craindre. Qualités aimables ou haïssables. I. Un air d'affabilité, de prévenance, de bienveillance dans un abord ouvert : c'est du fond de ces dispositions que sont nés les saluts & les souhaits qu'on se fait en s'abordant ; on ne doit en excepter personne. Dans ce commerce les hommes sont égaux ; on se les concilie quand on contente leur amour propre. II. Il y a pour l'extérieur des décences qui ne se prescrivent que par le sentiment qu'on en a ; on ne les néglige point*

c ij

sans donner contre soi des préventions : il y en a de propres aux deux sexes. Précis des unes & des autres. III. Les grands parleurs offensent en mille manieres ; ils sont insupportables quand ils sont de plus suffisans : c'est le caractere singulier des fots & des orgueilleux. IV. Les jeunes gens doivent être plus réservés que les autres. V. L'esprit de dispute & de contradiction peche contre la liberté de pensées : elle est de droit naturel. VI. Les critiques, les médifans, les calomniateurs, les fourbes, les menteurs, les dissimulés, les mystérieux, sont tous haïssables selon la qualité de leurs vices. VII. Les indiscrets perdent la confiance, soit malice ou legereté d'esprit qui les fasse parler mal-à-propos. Les curieux fatiguent & resserrent les cœurs. Les traîtres sont haïs, quand même on aime leurs trahisons. Les médifans & les délateurs ne different gueres. VIII. Les railleurs sont insultans ; ils attaquent les hommes par l'endroit sensible. Personne n'est à l'épreuve du ridicule. Il est des railleries qui corrigent ; mais cette sorte de correction demande tant de précautions, qu'on ne doit pas la hasarder legerement. Les critiques piquent encore plus que les railleurs. IX. Les flatteurs ne plaisent pas toujours à ceux-mêmes qu'ils flatent ; mais ils déplaisent infailliblement à tous les autres. X. Ceux qui blessent la pudeur sont des Cyniques dont on doit fuir la société. XI. Il est des vi-

cieux déclarés qu'on ne doit voir que dans des nécessités extrêmes ; on doit tout craindre d'eux.

XII. Les sages doivent se conformer aux usages établis , quoique bisarres. Une singularité trop rigoureuse mécontente quand les usages n'ont rien de mauvais par eux-mêmes. Les faux officieux rebutent par leurs empressements déplacés.

419

CH. XV. Raisons d'avoir traité de la société naturelle , avant de parler des sociétés civiles. On a fait voir par-là les illusions de ceux qui prétendent que les hommes n'ont que des devoirs de convention. Nos obligations sont antérieures à toutes les ordonnances humaines ; celles-ci n'eussent point été nécessaires , si tous les hommes eussent été fideles aux loix de la nature. Ils s'en écartent , mais Dieu leur a donné des moyens pour les y contenir : l'autorité des peres les y contenoit pour un tems. Ce n'est point l'origine, mais un modele de l'autorité des Rois ou des premiers arbitres des peuples. On les nomma peres de la patrie , quand ils en eurent les affections ; c'étoit la vûe des peuples en les établissant. Cette ressource devint comme nécessaire : il étoit presque impossible que la communauté de biens subsistât dans des sociétés nombreuses & trop dispersées. Il convient mieux que chaque famille eût ses possessions propres. Ces possessions furent contestées , enlevées par la fraude ou par la force ; les autres passions

c iij

des hommes les rendirent ennemis par leurs accroissemens, & troublèrent leur paix. Dans ces contestations on convint de prendre des arbitres pour en décider ; on convint, dis-je, de sacrifier une partie de son indépendance, pour le bien commun. Telle fut la cause & l'origine des sociétés qu'on nomme civiles. Le choix se trouva comme tout fait par l'instinct de la nature ; l'autorité de gouverner se donnoit au meilleur. Les fonctions de ces premiers guides des peuples donnoient moins l'idée d'une domination que d'une servitude : mais dans les progrès de la dépravation, l'abus de la puissance la rendit tyrannique ; il fallut fixer par de nouvelles conventions l'étendue du commandement & de l'obéissance ; il s'établit des gouvernemens de différentes formes. Ceux qui se rendirent maîtres des peuples par la force furent des usurpateurs. Dans ce point de vue, les grands empires ont été justement nommés de grands brigandages. Aucun homme ne peut dominer sur les hommes que de leur consentement. La seule différence entre le sujets libres & les esclaves, c'est que ces derniers sont forcés à l'obéissance, & que les premiers n'obéissent que parce qu'ils en sont convenus. Le despotisme n'est qu'une tyrannie palliée sous un nom moins odieux. Sentimens d'Aristote, des Grecs, & des Romains conformes à ceux que la nature nous dicte. 469.

CH. XVI. *Toutes les obligations sont réciproques.*

DES CHAPITRES xxxj

proques. Tous les gouvernemens ont leurs avantages & leurs desavantages. La vertu a été le premier principe de la puissance, soit élective soit héréditaire. Les loix sont les guides & ont été le principe de toute autorité. Travail des premiers législateurs ; quels ont été leurs mobiles. La source des loix est Dieu même. But des législations ; protéger les bons, punir les méchans. L'inégalité des conditions est légitime. La conduite des supérieurs & des inférieurs n'est point arbitraire. Devoirs des uns & des autres. L'unanimité fait la force des loix. Sentimens que les supérieurs se doivent rendre familiers. Quelles sont les fonctions des Rois ; juger & défendre. En quoi consiste le premier devoir ; rendre la justice au-dedans : en quoi consiste le second ; maintenir la paix au-dehors. Du droit de la guerre.

484

CH. XVII. *Dans quelque gouvernement que ce soit, les fonctions qui partagent l'administration publique suposent des talens & des qualités propres. Toutes demandent sur-tout de la probité, de l'intégrité, de l'équité, du désintéressement. Ces places ne doivent point être recherchées. Le choix des sujets, soit qu'il dépende de la volonté d'un seul ou des élections populaires, doit tomber sur le mérite le plus reconnu. Le défaut de cette attention tend au renversement du bien public & quelquefois de tout l'état. Rien n'y cause plus de désordres & de*

maux que les hommes déplacés. La vénalité des emplois est sujette aux plus grands inconvéniens ; cette maniere de les obtenir ne dispense point des qualités qu'ils demandent. & des obligations qu'ils imposent. Que les différens ordres de magistrature n'entreprennent point les uns sur les autres. Que ceux des premiers ordres se distinguent par des qualités plus éminentes, ou par une régularité plus exemplaire. Que les loix soient toujours leurs uniques regles, & le bien public leur unique but. Les censeurs des mœurs seroient très-nécessaires ou très-utiles dans les tems de licence & de dépravation. La multitude des tribunaux est sujette à de grands abus: l'imperfection des loix y contribue. Que les juges en fassent leur plus sérieuse étude. Diversité de leurs devoirs, ceux des avocats. Jugemens des criminels. Conduite de ceux qui les exécutent. Que personne ne soit condamné sans être entendu. Point d'ordres & de peines arbitraires. Contribuer aux dépenses communes de l'état. Mauvaise régie de ses revenus. Les fonctions de la Justice & de la Religion devoient être gratuites. La cupidité trafique de tout. Les particuliers contraints de travailler pour le public, doivent être païés comme s'ils travailloient pour de simples citoyens. Quand la police ordonne de vendre les denrées dans les nécessités publiques, l'intérêt des vendeurs & des acheteurs doit être équitablement ménagé. Le monopole est toujours injuste. Dans

DES CHAPITRES xxxiiij

le commerce libre, les privilèges exclusifs doivent être rares & ne s'accorder que pour des causes manifestement justes. La répartition des impôts doit se faire sur l'inégalité des fortunes. Durant la guerre, il est juste d'assurer la paie des officiers & celle des soldats. Abus qui se commettent dans toutes ces parties.

506

CH. XVIII. *Compensation des cessions qu'on fait dans la société civile, par les avantages qu'on y trouve. En conséquence le devoir général des citoyens est de se conformer aux loix, mais à deux conditions; 1^o. que ces loix n'aient rien d'injuste en elles-mêmes; 2^o. qu'elles soient concertées ou consenties par tout le corps. Les puissances les plus légitimes ne peuvent rien commander contre la conscience. Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Les sujets libres n'obéissent dans le reste qu'autant qu'ils ont promis d'obéir. Leur obéissance se mesure sur l'étendue de la puissance. On peut commander ou défendre ce qui n'a rien de mauvais en soi. Mais c'est une maxime fautive & pernicieuse, de dire qu'on ne doit observer les loix manifestement contraires à la loi naturelle, jusqu'à ce qu'elles soient abrogées. Il n'est pas permis à ceux qui gouvernent de changer la forme du gouvernement, ni de se dispenser des usages établis pour la promulgation des loix: c'est à cette condition qu'on leur a fait serment d'obéir. Mais violer le serment qu'on a fait,*

c'est renverser le fondement de toute société. Frauder les droits du Prince, c'est un larcin. Acheter des exemptions, c'est faire porter aux foibles les fardeaux des plus forts. Il y a des exemptions & des privilèges justes; mais il faut qu'ils soient fondés sur des raisons justes & connues. On peut se soustraire aux exactions tyranniques dont le droit n'est fondé que sur la raison du plus fort. Pour les nécessités de l'état bien manifestes, les bons citoyens doivent comme se taxer eux mêmes: c'est jusques-là qu'ils doivent porter l'intérêt du bien public; mais ce n'est que jusques-là. L'amour de la patrie, tel que les grands républicains l'avoient exagéré, n'étoit plus qu'un fanatisme. Justes bornes de cet amour. On ne doit préférer le bien général au bien particulier, que quand on agit au nom du public. Cette regle amene ses exceptions. Les engagements de la société ne privent personne du droit de conserver ses biens propres, de les administrer, d'en traiter comme il lui plaît. Il peut renoncer aux avantages de traiter de tous ses intérêts conformément aux loix civiles, sans en être moins bon citoyen. La subordination dans les sociétés ne détruit point l'égalité de la nature au-delà de ce que les loix prescrivent expressément de devoirs à l'égard des puissances supérieures ou subordonnées. Contribuer aux dépenses publiques, pour les charges alternatives & communes; c'est tout ce qu'il y a d'indispensable.

DES CHAPITRES XXXV

CH. XIX. *Les charges publiques demandent des qualités , elles procurent des avantages. C'est sur ces deux considérations balancées qu'on doit les accepter ou les refuser. Ce que l'homme se doit à lui-même doit toujours passer avant ce qu'il doit aux autres. Le soin de notre propre perfection peut occuper seul la plus longue vie. L'homme dans la société n'est point exempt des devoirs que la nature impose ; il y contracte des engagements particuliers & personnels dont il doit remplir les obligations préféablement à celles qu'il contracteroit librement avec le public. Ceux que leur fortune affranchit des grandes inquiétudes de la vie , trouvent assez d'occasions d'exercer la bienfaisance libre , pour ne pas souhaiter les emplois chargés de devoirs nécessaires. Il est comme naturel au bon citoyen de désirer le bien public ; mais le soin de le procurer exige des talens. La présomption de sa propre suffisance est toujours un garant peu sûr du succès. Les qualités de l'esprit ne suffisent pas seules. On doit craindre les tentations qui naissent des postes. Les honneurs changent les mœurs. Les plus parfaits font des fautes. On ne doit point se plaindre de n'être pas exposé comme eux au danger d'en faire. On oublie ce que les dignités ont de pénible & de dangereux , pour courir après ce qu'elles ont de brillant. Frivolité des honneurs qui leur sont attachés. Perplexité des Philosophes sur leur recherche ou sur leur*

fuite. Le seul attrait pour les rechercher, ce sont les émolumens réels; & de tous les motifs c'est le moins pur. Desordre qui naît à ce sujet de la vénalité des emplois. La cupidité fait alors son mérite de ses richesses; les dignités les plus sacrées deviennent la proie de l'avarice & les instrumens des passions ambitieuses ou déréglées. Est-ce un devoir enfin d'accepter les charges, quand elles sont déferées par des élections libres ou par la volonté de ceux qui en disposent? ils ne donnent point le mérite. Aucune puissance ne peut forcer l'homme à l'impossible. Quand les places s'achètent, on est réduit à juger soi-même de ce qu'on vaut. Que ceux qui sont dans ces circonstances se jugent du-moins avec équité; qu'ils puissent se répondre d'avoir, du-moins en quelque degré, les talens acquis ou naturels; qu'ils se contiennent dans les bornes de leurs droits, pour ce qui doit leur revenir de l'exercice. Les titres honoraires ne peuvent être vendus trop cher à ceux qui les ambitionnent. Les privilèges d'exemptions sont des larcins. Se bien pénétrer des devoirs de la société naturelle, pour être plus fidele à ceux de la société civile. 555

Fin de la Table de la troisième Partie.



LA REGLE



LA REGLE
DES DEVOIRS

REDUITE A SES PRINCIPES,
ET VARIÉE SUR LA DIVERSITÉ
de leurs objets.

TROISIEME PARTIE.

APPLICATION DE LA REGLE
à la Société.

Instruction préliminaire.

L'ORDRE naturel a voulu que
j'instruisisse l'homme de ce qu'il
se doit à lui-même, avant de
l'appliquer à ce qu'il doit aux
autres. J'avois eu de bonnes raisons d'é-
tablir premièrement la distinction de
Tome III. A

Instruction préliminaire.

ces deux sortes de devoirs, que quelques écrivains célèbres avoient confondus jusqu'à méconnoître les premiers. Ils tiroient toutes nos obligations au-dehors du seul principe de la sociabilité, qui nous lie par des rapports ou par des engagements mutuels; & la seule exposition que je viens de faire de nos obligations personnelles, les a plus que suffisamment réfutés. Je conviens maintenant avec eux sur l'origine & sur la nature des autres devoirs, que je vais exposer dans cette troisième Partie. Je n'aurai donc plus ici d'autres adversaires à combattre, que ceux qui hasardent que les hommes ne sont pas nés pour la société: mais si ces extravagans méritoient d'être réfutés, ce seroit par eux-mêmes que je les réfuterois; & je me contente de recueillir toutes les preuves plus que sensibles de la fausseté de leurs imaginations. La vérité simplement proposée dissipe d'elle-même toutes les ombres dont on voudroit l'obscurcir.

Nous ne sommes pas nés pour vivre séparés les uns des autres, & moins encore pour vivre desunis par une guerre continuelle & sans autre trêve que celle de quelques conventions toujours mal

Instruction préliminaire.

assurées, tant qu'elle n'a pour apui que nos propres intérêts toujours prêts à nous suggérer des sentimens & des entreprises injustes. La misantropie, de quelque source qu'elle naisse, est une disposition contraire à la nature: tout nous en avertit dans notre propre constitution, dont nous tirons les indices les plus sûrs des desseins que le Créateur a formés sur nous. La seule force de la ressemblance, qui donne à tout semblable de l'attrait pour son semblable, est une observation qui ne doit pas être sans fruit pour des êtres que la raison dirige; l'Être sage qui les a créés ne fait rien d'inutile & sans conséquence pour la manière de vivre qu'il leur prescrit. J'ajoute qu'aucun être vivant n'est seul de son espèce; ils ont tous été créés mâles & femelles, ils se perpétuent tous par l'union des deux sexes; ils naissent tous dans une foiblesse incapable de pourvoir à leur propre conservation: la Providence y supplée par les instincts qu'elle donne aux êtres même sans intelligence. Je peins comme en passant les différences & les effets de ces instincts dont quelques-uns nous donnent des images de sociétés qu'on a souvent proposées pour modèles aux hommes: mais

1 *Instruction préliminaire.*

je ne pousse point jusques là mes réflexions, quels que soient les principes dont on suppose les êtres sans intelligence animés : on ne les a jamais crûs capables de vices & de vertus ; & de cela seul il suit qu'ils n'ont pas été proposés pour modèles à notre imitation dans le dessein de celui qui les a faits. Ce que leur exemple a de plus spécieux est trompeur, & mettroit de la contradiction dans nos mœurs, dont la règle doit être immuable. Il paroîtroit vertueux de les imiter en certaines actions, & vicieux de les imiter en d'autres. Tout ce que je conclus des sociétés que les brutes forment, c'est qu'elles suivent en ce point leur nature ; & que l'homme ayant des traits semblables, doit de même vivre selon la sienne, en observant dans la société toutes les convenances dont il a seul le sentiment, & qu'on ne remarque dans aucun des autres animaux.

Je traite ensuite de pur vertige l'imagination de celui qui se mit en tête que ce qu'il nommoit l'état de nature est pour les hommes un état de guerre. Cette imagination destituée de toute ombre de preuve, ne pouvoit être fondée que sur des suppositions dont aucun

Instruction préliminaire. §

esprit sensé ne digéreroit les absurdités; & je ramene tout à cette vérité qui n'admet aucun doute, que quelque origine qu'on donne aux hommes, ils ont tous été de deux sexes. Cette distinction démontre un dessein de sagesse, par l'attrait que ces deux sexes ont l'un pour l'autre. Je peins les caracteres & les effets de cet attrait, qui par l'union des époux & des épouses, devient l'origine, le modele, & comme la pépiniere de toutes les autres sociétés. Cette union dont le principe est dans la nature, dissipe donc tout fantôme d'inimitié naturelle entre les hommes.

C'est-là prouver ce qui n'avoit pas besoin de preuves. On pourroit me le reprocher; mais je trouve mon excuse dans la contradiction que les passions déréglées mettent dans les sentimens des hommes; & j'insiste, pour les affermir dans ce principe aussi clair que simple, que s'ils ne sont pas nés ennemis les uns des autres, ils ne peuvent le devenir par quelque cause que ce soit qui ne soit injuste ou contraire à la nature, & qui ne démente en eux ce que nous apelons l'humanité. Je développe en eux cette espee d'instinct qui nous distingue de tous les autres animaux; & je fais

A iij

6 *Instruction préliminaire.*

voir qu'il nous rend les hommes nécessaires jusqu'à quelque degré, lors même qu'ils nous paroissent inutiles. Ce ne font pas de plus les seuls besoins du corps qui nous font rechercher leur société ; nous y tenons par des besoins de l'esprit également ou beaucoup plus touchans, qui nous font exiger de nos semblables autant de sentimens que de secours réels.

La société formée par tous ces liens, établit ou suppose des devoirs réciproques, qui seront l'objet de cette troisième Partie. Je la commence par les devoirs de la société purement naturelle ; telle qu'elle subsistoit parmi les autres générations, & sans autres loix que les notions du juste, de l'injuste, imprimées dans tous les esprits. Ces notions peuvent & doivent être considérées comme immuables : c'est par elles qu'on juge de la nature & de l'étendue des obligations que les loix civiles y peuvent ajouter. Mon but, en réduisant à ses premiers principes la règle des devoirs que doit suivre l'homme de probité, n'a donc point été d'entrer dans l'examen des différentes formes qu'on a données aux états policés ; il m'a suffi de fixer le caractère d'un gouvernement juste, par une idée générale qui puisse régler la

Instruction préliminaire. ♣

conscience des citoiens, sous quelque constitution qu'ils vivent. Ils ne sont soumis aux lois de leur patrie, qu'avec la condition tacite qu'elles ne leur défendront rien de ce que la loi naturelle leur commande, & qu'elles ne leur commanderont rien qui lui soit contraire. L'essentiel pour eux est donc de commencer par s'instruire à fond du détail infini des devoirs que cette loi commune leur prescrit à l'égard de leurs semblables, selon leurs situations & les rapports qu'ils ont avec eux.

Cela supposé, je reviens à la première origine de la société naturelle; c'est l'union des sexes. Le penchant qui les porte à s'unir est trop universel & trop fort. La fin que Dieu s'est proposée dans cette union paroît trop marquée pour ne pas présumer qu'il en a fait une loi générale à tous les hommes; mais est-ce au reste une loi sans dispense? J'observe qu'au-moins les premiers âges du monde ne nous offrent aucun exemple d'un célibat volontaire: on a regardé de plus ceux qui ne se marioient point comme des homicides; les Législateurs humains ne les ont pas crus innocens; & plusieurs les ont soumis à des peines. La violence qui rend les hommes inca-

Instruction préliminaire.

ables de devenir peres , a toujours été considérée comme un outrage fait à la nature ; & ceux qui se sont faits eux-mêmes cette violence , n'ont trouvé d'excuse nulle part. On a supposé qu'ils péchoient contre une loi dont il ne leur étoit pas permis de se dispenser ; mais quelque claire & quelque simple que cette espece de loi soit en elle - même , elle a jetté les esprits dans des méprises différentes , selon les différentes manieres dont ils étoient affectés. On a trouvé de l'excès à commander le mariage ; on donne dans celui de le condamner à cause des abus ; on a trouvé du - moins qu'il étoit trop naturel d'en abuser pour ne pas suposer que Dieu ne le défendoit pas sans indulgence. On s'est plaint que le commerce des sexes énervoit les corps , & que leur engagement nuisoit à la liberté des esprits ; cet engagement a trouvé dans la dépravation des tems une sorte d'ennemis qui voudroient en anéantir les devoirs & ne s'en réserver que les plaisirs. Les poésies , les chansons , les comédies , les contes , ont retenti de ce langage de l'amour qu'on nomme profane. Je donne place dans mes réflexions à toutes ces façons de penser , pour aprendre ce qu'elles ont de louche , de confus , de faux , de té-

Instruction préliminaire.

méraire, de déraisonnable, d'injurieux à l'Auteur de la nature. J'observe que ceux qui se sont permis de donner des leçons sur les conjonctions libres, se les sont ensuite reprochées, & n'ont pas osé s'en avouer les maîtres; & j'ajoute que si toutes les nations ne les ont pas punies avec la même sévérité, toutes du-moins les ont notées de quelque sorte d'infamie; que le mariage au contraire a toujours été considéré comme honorable, comme la seule union légitime, & que vouloir en allier les plaisirs avec le célibat, c'est renverser l'économie de son institution.

Je n'exclus pas pourtant tout célibat volontaire; il est des considérations qui le font tolérer & même permettre, mais avec la précaution de ne pas donner dans le piège de ne s'interdire ce qu'il y a de légitime, que pour se réserver ce qui ne l'est pas. Il est dangereux de s'affranchir du lien conjugal sans en perdre le goût; un goût de perfection peut l'emporter sur ce goût naturel. L'Évangile reconnoît ces fortes d'eunuques qui ne le sont que par une résolution délibérée de l'être; mais il faut bien remarquer que l'approbation qu'il leur donne ne va pas au-delà du conseil. On ne dé-

10 *Instruction préliminaire.*

send à personne de se marier ; on exhorte au contraire de donner la préférence au mariage, quand on a de justes raisons de craindre une incontinence dont on s'est interdit le seul remède permis. On ne sçauroit prendre contre soi-même trop de sûretés, quand on se détermine à promettre à Dieu de ne pas se conformer à ses loix sur la destinée commune des hommes. La privation d'un plaisir naturel & légitime n'est point par elle-même un sujet de mérite ; la chasteté ne consiste point dans ce qu'on nomme la pureté du corps ; la violence qu'on peut lui faire ne détruit point cette vertu, quand la violence n'est point consentie. Le renoncement volontaire au mariage a donc besoin d'être comme excusé par des vûes de perfection plus sublimes ; & les personnes qui se déterminent à ce genre de vie, doivent beaucoup réfléchir, & se persuader que les desirs innocens qu'elles s'interdisent ne le seront plus après un engagement qui ne les empêchera pas de renaître : c'est là ce qu'elles ont à craindre.

Mais l'engagement du mariage ne demande-t-il donc pas aussi de grandes précautions ? il ne paroît pas qu'on en ait pris beaucoup dans la simplicité des ancien-

Instruction préliminaire. 11

nes mœurs. Il est vrai pourtant que la dépravation des derniers tems a multiplié comme à l'infini les attentions qu'on doit faire sur une alliance où le crime des motifs ne manque gueres d'être puni par le malheur du succès, ou par le violement des devoirs les plus essentiels que le nœud conjugal impose. Au reste il ne met point d'obstacles invincibles à la sanctification des époux ; ce n'est point un joug que la vertu ne puisse supporter. La vûe des inconvéniens n'est donc jamais une juste raison de se refuser à cette union, tant qu'on ne la recherche que dans la vûe de sa première institution. La génération des enfans en est l'unique fin légitime. Le raisonnement de ceux qui lui suposent une seconde fin, tend à renverser toute morale saine, ou justifieroit de même toutes les passions déréglées : le crime que nous y condamnons ne consiste que dans l'excès qui les porte au-delà de leurs fins naturelles. Ces fins sont marquées par les besoins & par leurs effets. L'antiquité condamne unanimement tout commerce des deux sexes qui n'a pour but que le plaisir : c'est un outrage fait à la nature, & le relâchement lui cherche en vain des excuses.

L'amour mutuel est le premier devoir des époux, & consiste à s'aimer comme époux; mais dans ces justes limites il doit être constant en vertu de leur union, qui par son essence & par ses effets doit être indissoluble. Son essence est d'être formée par l'amour, & ses effets de mettre au monde des enfans, à qui les peres & les meres doivent des soins indispensables. Par ces vûes les premieres loix humaines avoient interdit tout divorce entre les époux; celle de Moïse ne l'accorda qu'à la dureté du cœur. J'examine à cette occasion toutes les sortes de séparations que d'autres loix locales ont permises ou tolérées; & j'en reviens à la maxime que la seule infidélité de la femme ou du mari seroit la seule cause pour laquelle on pourroit rompre le nœud du mariage, s'il n'étoit aucune loi qui défendît cette rupture. Quand la clause essentielle & finale d'un contrat est violée, tout engagement cesse; & par la même considération, toute désertion certaine & sans retour de l'un des époux, quelque raison qu'on pût alléguer, paroîtroit redonner à l'autre la liberté de s'engager ailleurs, la cohabitation étant l'unique fin du mariage. Les séparations de biens & de corps qui suposent que

Les liens du mariage ne sont pas rompus, furent inconnues à toute l'antiquité. Je n'examine point les raisons de cet usage & de plusieurs autres, que les différentes polices ont introduits ou permis; je me contente de rappeler à la conscience toute la force de l'union des sexes: les promesses en sont mutuellement inviolables. Elles lui sont tellement essentielles, qu'elles se supposent même quand elles n'ont pas été faites; & plusieurs jurisprudences sages se conforment encore à la disposition de la loi de Moïse, quand l'union s'est consommée par la violence ou par la séduction. Tout homme qui se refuse au mariage même qu'il a promis dans ces cas-là, se rend coupable d'un parjure sans excuse. La constance au contraire à garder la foi mutuelle qu'on s'est jurée, justifie ceux qui s'épousent sans solennités.

C'est cette même foi qui donne aux époux des droits réciproques qui sont bornés sans équivoque par la fin naturelle de leur union. Presque toutes les nations se sont accordées à donner aux maris un degré de prééminence sur les femmes; mais cette prééminence n'a rien qui leur accorde un pouvoir d'em-

pire & de domination sans limites. Elle n'est fondée que sur des convenances d'œconomie qui se tirent de la supériorité de force & de talens qui distinguent communément un sexe de l'autre. Point d'exactions tyranniques & violentes : tout se réduit à des déférences raisonnables que le sexe le plus foible doit au plus fort ; tous deux d'ailleurs ont leurs foibleesses qui les obligent plus étroitement à se tolérer, à se secourir, à se rendre la société plus douce ou moins onéreuse. Que leur union soit toujours chaste, toujours animée par la vûe d'une postérité qui la suit selon le cours ordinaire. Ils doivent la désirer, s'en réjouir, mais ne point s'affliger à l'excès que leur union soit stérile. La fécondité ne dépend pas de la volonté de ceux qui s'unissent ; ils ne peuvent se la procurer : mais en prévenir les effets, les arrêter, les détourner, ce sont des abominations qu'on ne nomme point ; les époux ne le sont que pour devenir pères & meres.

Au moment qu'ils le deviennent, ils entrent dans un nouvel ordre de devoirs à l'égard de ceux qui doivent naître d'eux avant qu'ils les connoissent. Il étoit d'autant plus nécessaire de les

en instruire, qu'ils prévoient moins les fautes qu'ils commettent à ce sujet, & ne pensent point à les prévenir. Quelque penchant que nous aïons à ce qui ne devient mauvais que par les contremens, nous y tomberions plus rarement si la raison nous y tenoit plus attentifs. En vain donc les maris rejetteroient-ils sur leur ignorance des fautes qu'ils font durant la grossesse de leurs femmes. Les limites que la chasteté conjugale leur prescrit, sont trop marquées pour leur laisser méconnoître en combien de manières ils la violent. Je me contente de les leur indiquer, & de les renvoyer aux leçons muettes que les brutes leur donnent. Les femmes grosses qui refusent de consentir à leurs brutalités, ne péchent point, & n'ont peut-être à se reprocher que trop de complaisance.

Mais doivent-elles écouter sans discernement les envies & les répugnances comme naturelles que la grossesse donne à quelques-unes ? Elles en ont de si déraisonnables ; elles savent si bien reprocher à leurs meres les torts qu'elles leur ont faits en ce genre, qu'elles-mêmes se font un devoir d'équité naturelle de ne pas les imiter. Elles ne doivent point se permettre contre leurs enfans

ce qu'elles voudroient qu'on n'eût point fait contre elles. La nature est sujette à des intempéries qu'il est juste que nous corrigions quand elles peuvent nuire en nous au bien des autres. On pèche souvent au contraire par des précautions comme insensées contre des accidens qui n'arrivent point aux femmes qui paroissent les plus destituées des moïens de les prévenir. On veut être plus sage que Dieu, qui n'a donné des pieds que pour marcher. On veut mener des femmes enceintes à leur terme par une inaction forcée qu'elles ne paroissent s'être rendue nécessaire que par un régime vicieux & vraiment nuisible aux fantés les plus robustes. Qu'on réforme ce régime, & les maux qu'il cause n'auront plus besoin de remedes. Des meres qui ruinent leur tempérament par toutes sortes d'indiscrétions, se porteront assez bien pour mettre heureusement au monde les malheureux fruits qu'elles portent. Elles trouveroient un double avantage à suivre les sages avis qu'on leur donne; elles jouiroient de la force qu'elles procureroient à leurs enfans: de sorte que par un bon régime elles auroient rempli le premier devoir que la maternité leur impose.

Après

Après ce soin de prévoiance , leur lait les avertit qu'il est fait pour ces petites créatures qui sortent d'elles dans une foiblesse incapable de subsister par un autre aliment ; pour les porter à le leur offrir , elles n'ont pas besoin d'intelligence , toutes les brutes satisfont à cette obligation par un instinct qui porte quelquefois leur tendresse aveugle au-delà des limites que la raison prescrit aux femmes. Une chate , comme je l'ai dit , se laisse encore teter par sa fille déjà devenue mere. On est donc plus que surpris , on est affligé de voir que la dépravation des mœurs soit allée parmi nous jusqu'à méconnoître un devoir qui fut regardé comme le plus indispensable dans les premières générations du monde. On s'en dispense sans scrupule ; on croit avoir de justes raisons d'en douter ; on le combat par les prétextes les plus frivoles & souvent les plus honteux. On se fait mourir par la crainte de s'incommoder ; on s'expose à des maladies incurables , pour éviter la perte de quelques agrémens. On cede à des complaisances déraisonnables ; on prend droit du dérèglement établi , pour anéantir la regle. Tous ces travers & mille autres sortes de déraisonnemens

obligent à prendre ici la défense de la loi pour la venger & pour ôter toute excuse à ceux qui la violent, qui la font violer, ou qui le permettent. Celles qui sont touchées de la vûe du devoir, auront le courage de se roidir contre le faux ridicule que la dépravation des idées voudroit leur donner, & ne s'en dispenseront que sur une impuissance bien réelle & bien éprouvée. La seule bonne-foi justifie le consentement de celles qui se reposent sur des nourrices étrangères; elles doivent au reste beaucoup veiller sur leur choix & sur les négligences comme inévitables qu'on leur reproche. Le tems de la nourriture ne doit être ni trop long ni trop abrégé.

Les enfans sevrés sont encore les objets de divers soins très-essentiels: il s'agit alors de les former pour le corps & pour l'esprit. Je ne ferai qu'indiquer ici les fautes les plus ordinaires & les plus importantes qu'on fait à l'égard du régime, & les excuses mal-entendues qui les inspirent; & sur le reste je renverrai les lecteurs à ce que j'ai dit plus en détail dans la seconde Partie de cet ouvrage. Les parens y apprendront ce qu'ils ont à faire pour leurs enfans, de ce que je prescriis à chacun pour corriger

les défauts des éducations négligées ou mal conduites, & je laisse-là l'ouvrage infini de la culture des esprits.

Quelques idées que nous nous formions de l'origine des ames & de leur nature, il est évident qu'elles naissent toutes imparfaites, & que leurs connoissances sont toujours en un sens plus acquises que naturelles. On voit la raison se développer comme d'elle-même dans les enfans ; ils aprennent tous à parler avec plus de promptitude que les adultes. Il semble d'abord que quelques-uns ne soient que des perroquets qui ne font que répéter ce qu'ils entendent : mais il est certain qu'ils ne parlent point sans penser. Ils ont leurs idées plus ou moins développées, qu'ils attachent aux mots qu'on leur suggere. Il est vrai qu'ils pensent tous en enfans ; mais par les questions qu'ils font, ils annoncent qu'ils sont faits pour penser en hommes ; & c'est des hommes faits qu'ils doivent l'apprendre. Telle est l'institution de celui qui les a créés ; & l'œconomie de la nature est que les hommes soient instruits par les hommes. Les peres & les meres sont les instituteurs & les précepteurs nés de ceux qui naissent d'eux ; ce sont eux qui doivent les aider à ré-

fléchit , à rectifier leurs idées , & leur donner occasion d'en former de nouvelles. C'est ainsi que leurs premières notions s'étendent & se perfectionnent. On se trompe quand on s'imagine qu'ils ne savent que ce qu'on leur apprend , & que l'inégalité de leurs connoissances ne dépend que du plus ou du moins de perfection dans les organes de leurs corps. Tous les secours imaginables de l'éducation ne changent & ne peuvent rien changer dans la constitution de ces organes : leur ame est le vrai principe de la mesure de leur intelligence ; c'est du dedans que leur viennent toutes les ouvertures qu'ils ont pour les vérités intelligibles , & c'est par le sentiment qu'ils sont conduits aux maximes qui servent à la conduite de la vie : c'est s'opposer à la perfection dont ils sont capables en ce genre , de trop appliquer leur esprit , ou de ne l'appliquer qu'aux impressions que les objets des sens font sur eux. Ces impressions fortifiées par le goût qu'on leur inspire pour les amusemens & par le faux préjugé de plaisir , deviennent en eux la source de tous les grands vices , qu'on ne voit que trop tôt se manifester.

C'est une méprise dans les parens ;

que si d'un côté les enfans leur montrent en eux les semences de tous les vices , ils y découvrent en même tems les semences des plus grandes vertus : c'est ce que je leur fais remarquer par des observations simples , mais un peu détaillées. Qu'ils les interrogent familièrement sur ce qu'ils pensent des bonnes & des mauvaises actions , ils s'apercevront qu'ils leur répondent toujours avec justesse , & par cette méthode ils les accoutumeront à se juger eux-mêmes dans tout ce qu'ils auront à faire. C'étoit en cette maniere que Socrate excelloit à former les jeunes gens sans le secours des préceptes. Il ne leur faisoit point d'autres leçons, que les aveux qu'il tiroit de leur propre bouche. Tout devoir est fondé sur quelque principe. Ce principe est dans tous les cœurs ; c'est-là qu'on fait trouver aux enfans la conviction de leur injustice , quand on fait les y faire réfléchir ; ils s'imaginent au contraire qu'on leur commande sans raison, quand on ne leur en donne point. Les menaces, les corrections, les mauvais traitemens ne les instruisent point , ils ne font que les irriter. C'est l'imprudence que les peres doivent éviter. L'impatience, la colere & l'emporte-

22 *Instruction préliminaire.*

ment prennent chez eux la place de la douceur, de l'affection paternelle; & quand les moïens que ces sentimens suggerent pour gagner les enfans & pour les contenir ne réussissent pas, on doit peu compter sur les moïens contraires. On fait rarement le bien; on ne le fait jamais parfaitement quand on ne s'y porte pas par l'amour du devoir.

On a besoin sur-tout d'un grand discernement pour juger de la nature des fautes que les enfans commettent, & du principe qui les produit: c'est ce juste discernement qui doit décider de l'indulgence, de la douceur, de la modération, de la vigueur & de la fermeté des corrections. On fait beaucoup de fautes dans l'une & l'autre conduite, & rien ne se répare moins ou ne se répare plus difficilement que les mauvaises éducations. On voit des parens qui ne pechent point par négligence; ils semblent faire leur étude la plus sérieuse de former leurs enfans: mais leurs empressemens ne sont point raisonnés; ils s'amuseut de leurs enfans, ils les careffent, ils les accablent de douceurs, & dans le fond on ne les considère alors que comme des poupées, ou comme de jeunes animaux dont on perd le goût dès qu'ils

essent de divertir par leur badinage ou par leurs singeries enfantines : ils deviennent alors indifférens ; on les traite avec froideur, avec des airs sévères. Le tems de leur marquer plus d'affection, ce seroit l'âge où leur esprit qui s'ouvre commence à les rendre capables des entretiens sérieux : c'est alors qu'ils devroient être admis à tous ceux de leurs parens. Mais la leçon la plus insinuante & la plus efficace qu'ils pourroient leur donner, ce seroit celle du bon exemple ; & ce qu'ils ont le plus à craindre, c'est de leur en donner de mauvais. Le plus grand malheur de leurs enfans, ce seroit d'apprendre d'eux à leur ressembler. Les plus sages, ceux qui le sont encore assez, cherchent à leur épargner une tentation si contagieuse, & pourtant si funeste. Il faut qu'ils prennent le parti de les confier à des soins étrangers.

L'origine de cette obligation devoit faire souhaiter aux parens de pouvoir s'en affranchir. S'ils étoient ce qu'ils devroient être, & ce que les hommes furent dans l'innocente simplicité des premières générations, ils seroient les maîtres les plus excellens que leurs enfans pussent avoir : mais dans la néces-

sité de leur en donner d'autres , leur soin le plus important , c'est de leur en choisir dont les mœurs ne soient point équivoques. Les Savans ne sont pas toujours vertueux ; & ceux qui ne savent que ce qu'on apprend dans les écoles , sont souvent les moins propres à l'instruction de la jeunesse. Mais la grande méprise où les parens tombent dans ce choix , vient de l'ignorance ou de l'oubli de la fin qu'ils se proposent dans la qualité de l'éducation qu'ils doivent procurer à leurs enfans. Toute connoissance peut devenir utile à ceux qui n'en ont point encore ; il est même comme nécessaire de savoir un peu de tout , à quelque genre de vie qu'on soit destiné. Rien n'est plus incertain que cette destination dans les premiers élémens de l'éducation : ce sont les talens naturels qui se déclarent à mesure qu'on les cultive ; ce sont les progrès plus marqués qu'on fait dans les connoissances acquises ; c'est le goût plus décidé qu'on prend pour une profession ; ce sont les choix particuliers. Le fils de l'artisan n'est pas toujours de la profession de son pere : tel qui ne paroïsoit fait que pour les armes , devient un homme de robe ou d'église.

C'est donc une imprudence , c'est un

mal-entendu dans les peres, d'élever ou de faire élever leurs fils comme s'ils-étoient déjà ce qu'ils ont résolu qu'ils soient. Leurs vrais talens déclarés, leurs penchans emportés, ou de purs hafards, les font tourner d'un côté tout contraire : alors il seroit nécessaire qu'ils sçussent ce qu'on n'a pas voulu qu'ils aprissent ; ils se trouvent déplacés, ou remplissent des places pour lesquelles ils n'étoient pas faits : de-là naît un des plus grands desordres du monde, & ce desordre est comme sans remede.

Il en résulte un comme également irréparable, de l'empressement prématuré d'avancer la jeunesse, & de la produire sur la scene du monde ; c'est comme une maladie dont la contagion gagne tous les esprits dans notre siecle, & dont on doit chercher & proposer sans ménagement les préferatifs les plus forts que la saine raison peut suggérer. Le desespoir même d'y réussir ne doit pas nous décourager. C'est le sort des instructions & des repréhensions qui déplaisent d'être faites même à contretems. Elles peuvent avoir des succès cependant, & malgré le peu de vraisemblance qu'il y a d'être écouté, nous blâmerons ce qui mérite d'être blâ-

mé. Qu'on traite donc ici notre zèle d'imprudent, pourvû qu'on le tolere. Le dérèglement dont nous parlons est lui-même trop intolérable pour nous permettre de nous taire. On tend à renverser toute l'œconomie de la nature, confondre les âges, donner à la jeunesse la maturité des vieillards. On lui laisse gouverner le monde au risque de le voir gouverner sans sagesse.

Toutes les sources de dépravation s'ouvrent & se dilatent dans un siècle aussi corrompu que le nôtre. Les prédilections & les aversions déraisonnables des parens pour les enfans, sont deux des plus fécondes, quand on les considère dans la bisarre variété de leurs funestes effets. J'entrerai dans ce détail, & je le particulariserai de manière à faire observer aux parens de quelque caractère qu'ils soient, une infinité de fautes que peut-être ils ne se font jamais reprochées, & dans lesquelles ils vivent avec une sécurité, qui les rend aussi tranquilles que s'ils en étoient innocens. Je puiserai les réflexions sur les vûes qui doivent entrer dans le projet de l'éducation de leurs fils, & dans les sentimens qui doivent les diriger à leur égard, soit qu'il leur en naisse

beaucoup ou peu , selon leurs moïens & selon leur condition.

J'acheverai de réfléchir sur ce que l'éducation des filles a de particulier. Je discuterai les divers préjugés qu'on s'est faits à ce sujet , selon les tems & les manieres de vivre. Je séparerai le vrai du faux , & le bon du mauvais. J'examinerai la question de la culture de l'esprit , & je distinguerai ce que les occupations propres aux femmes peuvent leur permettre , & les bornes qu'il convient de mettre à leurs connoissances , sans leur interdire les instructions solides dont elles sont capables , & qui leur sont même comme essentielles. Une parfaite impartialité sera la regle de toutes mes pensées.

Les devoirs des peres & des enfans à l'égard des uns & des autres , sont des devoirs réciproques , mais qui naissent tous d'un principe de nature ou de sentiment. Nous l'avons dit ; c'est par là que Dieu nous instruit de toutes nos obligations essentielles. Dieu ne nous en donne point qui n'aient des fins marquées , d'où la raison tire des regles de conduite à l'égard de certains objets dont nous sommes affectés. C'est notre constitution même qui nous apprend ce

que nous devons faire , quand nous observons ce que nous faisons par des mouvemens indélibérés. La réflexion nous dit que ces mouvemens sont des impressions de la sagesse de celui qui nous a faits , & qui ne fait rien qui ne soit utile. C'est cette réflexion qui nous a dirigé dans l'exposition de ce que les parens doivent à leurs enfans , en conséquence de l'affection comme involontaire qu'ils ressentent pour leurs productions , & c'est par-là même que nous avons discerné les torts qu'ils ont quand ils manquent à ce que cette même affection devoit leur inspirer.

Le même principe nous guidera dans nos raisonnemens sur la conduite des enfans. Nous la peindrons ; & de ce qu'ils sont , nous conclurons ce qu'ils doivent faire ou ne pas faire , en le comparant avec ce qui doit résulter de leurs sentimens naturels , dont nous aurons établi les fondemens. Nous ferons voir que c'est sur toutes les sortes de bienfaits qu'ils ont reçus des auteurs de leur naissance , qu'ils doivent mesurer leurs dispositions pour eux , leur tendre attachement , leur respect pour leurs personnes , leur docilité pour leurs ordres , leur soumission pour leurs volontés rai-

sonnables. Nous joindrons aussi les maximes aux peintures ; nous leur ferons voir dans quelles limites ils sont obligés de renfermer leurs devoirs , & quels sortes de devoirs n'en doivent point avoir chez eux , pour ne pas démentir la dépendance où la qualité d'enfans les met à l'égard de ceux qu'aucunes imperfections ni même aucunes injustices ne peuvent les autoriser à cesser de regarder comme leurs peres. Ces idées générales ne se développeront bien que par des instructions plus détaillées. Ce sont les matieres qui demandent d'être ainsi traitées , pour être mises dans tout le jour , que les lecteurs doivent souhaiter pour les bien comprendre , & pour les rapporter aux principes simples où nous les avons puisées.

Ces principes en effet bien compris & toujours présens à l'esprit , sont comme le tronc de l'arbre à qui tous les engagements de la société tiennent comme ses branches. J'ai remarqué que c'est par attrait que les hommes s'unissent & conçoivent les uns pour les autres les sentimens que nous renfermons sous le nom d'humanité , & cet attrait est plus fort & plus sensible , à mesure que nous avons entre nous des liens de proximité

plus étroits ; mais il ne s'affoiblit jamais jusqu'à ne se plus faire sentir. Quelque éloignés que nous soïons , Dieu s'attache à la ressemblance que nous conservons. Il suffit qu'un homme aperçoive un homme , pour présumer intérieurement qu'il est de la même origine ; & c'est cette présomption de fraternité qui les dispose à concevoir l'un pour l'autre une amitié vraiment fraternelle. Il se forme entre certains hommes des amitiés plus particulières & plus marquées. On les admire , on les vante beaucoup ; mais à les sonder plus à fond , on trouveroit que ce sont de fausses amitiés , ou des amitiés manquées , qui ne naissent point de leur vrai principe , ou de cette affection générale qui doit s'étendre à tout le genre humain , de manière que tout homme veuille à tout autre homme tout le bien qu'il se veut à lui-même.

En conséquence de ces pensées, toute disposition d'indifférence est dès-là contraire au mouvement de la nature. La nature est non-seulement amie de son bien propre , mais elle en veut à ce qui lui ressemble. Ne pas aimer ses semblables , c'est ne pas s'aimer soi-même. Nous n'avons donc jamais de raison de

ne pas ressentir pour eux de la bienveillance ; nous n'en avons point surtout d'avoir de l'averfion pour eux : c'est fur quoi j'ai pensé qu'il étoit utile d'infister pour prouver par toutes fortes de raisonnemens , que les antipaties qu'on nomme naturelles font fans excuse. La raison n'en imagine point qui la satisfassent ; elle même elle condamne ces averfions par l'aveu qu'elle fait de son impuiffance à les justifier. Qu'on demande à certaines personnes d'où vient leur éloignement , leur oposition , leur répugnance , leur froideur , leur indifférence , leur mauvaise maniere pour d'autres ? Elles ne favent pas , vous diront-elles ; mais elles ne les aiment point ; & comment fauroient-elles ce qui peut les dispenser d'aimer les hommes , tandis qu'ils font hommes ? Mille défauts peuvent défigurer en eux l'humanité ; mais aucun ne la détruit. La juſte haine des plus grands vices n'autorise point à haïr les personnes : ce font ſouvent au contraire les vices même qui lient certaines amitiés. Celles dont on a fait les plus grands éloges , n'étoient au fond que des chimeres & de vraies dépravations du ſentiment , qui doit rendre tous les hommes amis les uns des autres. Ce ſenti-

ment est un sentiment d'attrait qui naît de la ressemblance qu'ils ont entre eux, & qui doit leur donner à tous un penchant à la bienfaisance réciproque.

C'est cette disposition qui nous donne une ressemblance de devoir naturel avec l'auteur de toute société parmi les hommes. Ils ne font que comme une seule famille dont Dieu se dit le pere. Il les traite tous avec une bonté paternelle, qui n'en exclut aucun de ses soins. C'est là l'exemple qu'il nous donne; & c'étoit sur ce modele que nous voïons les premiers âges se former. Telle est notre constitution primitive; elle peut se dépraver; elle se déprave en mille occasions; mais le fond de son penchant se fait toujours remarquer. Jamais nous ne sommes sans quelque bienveillance, & la bienveillance n'est pas oisive: c'est la nature qui nous porte à vouloir être utiles à nos semblables; c'est sur ce fond que les loix travaillent, & la grande attention qu'elles doivent avoir dans leurs dispositions, c'est de distinguer les bienfaits libres des bienfaits de devoir étroit: c'est par l'œconomie des uns & des autres que la société subsiste & jouit de son bien & de son mieux être; j'en parlerai selon mon plan sans distinguer encore

encore ce que les loix ont regardé comme des objets de leurs sanctions. Il suffira d'exposer les raisons, les occasions, & la maniere d'exercer la bienfaisance, pour faire sentir que ce devoir nous est inspiré par notre constitution même, sans qu'il soit nécessaire que des préceptes nous l'imposent.

Il est bon même, il tient à notre principe de faire observer que la regle des mœurs est tellement liée, que les maximes suivent les unes des autres. C'est une attention capable de nous soutenir contre la tentation de trouver cette regle trop onéreuse. Ce n'est point par parties que nous l'avons admise ; un devoir nouveau qu'elle nous oblige à remplir, n'est point un nouvel engagement qu'elle nous propose à prendre ; ce n'est qu'une suite de notre engagement général à vivre selon la nature. Nous-mêmes nous nous voulons du bien ; nous voulons aussi qu'on nous en fasse ; & quand on nous en fait, nous sentons ou nous devons sentir que nous ne l'avons reçu qu'à condition de retour. La reconnoissance devient indispensable après la bienfaisance, dont l'ingratitude même, la haine, & les inimitiés ne nous dispensent point. C'est jusques-là

34 *Instruction préliminaire.*

que nous portons l'impression qui nous excite à rendre le bien pour le mal. Nous disons donc sur-tout qu'un bienfait exige de nous un sentiment de gratitude pour le bienfaiteur : sentiment qui nous engage à lui rendre le bien pour le bien, si nous le pouvons, ou qui nous en inspire le desir dans notre impuissance. Sans cette alternative, on ne peut plus rien imaginer d'humain dans l'homme ; c'est un ingrat, & tous les cœurs se sont accordés à considérer l'ingratitude comme une disposition monstrueuse ; tous les âges nous la représentent sous une image si haïssable, que personne ne consent qu'on la lui reproche : les ingrats même ne voudroient pas avoir fait des ingrats ; n'en est-il donc point ?

C'est au contraire l'abondance de ce vice, ce sont les maux qu'il cause ou qu'il peut causer dans les sociétés, qui m'animent à le poursuivre dans tous ses subterfuges. Il est injuste & ne cherche à s'excuser que par d'autres injustices ; je le démasquerai dans toutes ; je justifierai celle qu'il accuse ; je le suivrai dans toutes ses récriminations, & je montrerai qu'elles ne font que mettre le comble à l'horreur dont elles le rendent encore plus digne.

Dans la discussion des devoirs , il ne suffit pas d'en avoir démontré l'obligation jusqu'à ne laisser aucune sorte d'excuse à ceux qui les méconnoissent & qui les violent. Ceux qui paroissent disposés à les remplir , ont encore besoin d'être instruits plus à fond sur leur nature , sur leur étendue , sur le tems , sur les occasions , sur la maniere de s'en acquitter. Il faudra que j'entre dans ces détails ; & c'est par-là que j'acheverai ce qui me reste à dire au sujet de la reconnoissance ou de la gratitude. On apprendra qu'elle doit être délicate jusqu'au scrupule ; mais jamais rigoureuse jusqu'à la tyrannie. Tant qu'on en conserve le sentiment , on sera persuadé qu'il est égal de rendre un bienfait ou de ne le pas rendre ; pourvû que dans le premier cas , on en ait une volonté sincere , & qu'on soit sur le second dans une impuissance de bonne foi. Ce n'est plus ici qu'une discussion du cœur , dont le cœur seul est juge ; & les regles que je donnerai seront aussi sûres que précises.

J'observerai pourtant que quelque étendue que je paroisse donner à notre penchant naturel à la bienfaisance , les devoirs comme infinis qu'elle nous im-

pose, ont leurs bornes. Jamais elle n'a pour objet que le bien que nous pouvons faire à nos semblables, sans nuire à notre bien personnel. Le premier sentiment qui naît en nous de celui de notre être, c'est celui de notre bien-être. Nous nous aimons avant tout ce qui n'est pas nous-mêmes : c'est ce que nous apellons l'amour bien ordonné ; nous jugeons avec raison qu'un homme extravagant quand il dit ou paroît croire qu'il s'aime moins qu'un autre. Chacun de nous veut se conserver ; il en a le droit, & ce droit est fondé sur ce qu'il le desire. Ce desir est une loi dont aucune autre loi ne peut dispenser. C'est elle qui nous impose ces fortes de devoirs que nous apellons d'une justice rigoureuse, devoirs qui n'admettent aucunes exceptions ; sur lesquels on ne peut traiter par aucunes conventions, dont l'omission ne peut être réparée par aucun dédommagement. Il faudra donc le bien faire comprendre, pour épargner aux cœurs bienfaisans les méprises & les illusions. C'est une tentation des plus dangereuses de manquer à ses obligations, tandis qu'on croit faire plus qu'on ne doit.

La justice que nous apellons rigou-

reuse consiste à rendre à chacun ce qu'on lui doit. Il s'agit donc de déterminer avec précision ce qu'on doit à chacun de nous. Rien ne seroit moins sujet aux contestations, si nous voulions nous en tenir aux attentions simples que la lumière naturelle nous suggere sans les préjugés d'éducation, d'amour propre, de domination, qui nous donnent les prétentions les plus insensées & les plus criantes; ce qu'on nous doit est ce qui nous est tellement personnel, qu'il est comme une partie de notre être, qu'il nous est acquis par l'usage libre de nos facultés, ce que nous possédons de manière que personne ne le possédoit avant nous. Tout homme est ce qu'il est indépendamment de tout autre homme. Nous naissons tous égaux, & les égaux n'ont point de droit sur les égaux, s'ils ne sont pas convenus de se mettre dans des dépendances mutuelles qui ne détruisent point le fond de leur indépendance. Nous ne dépendons naturellement que de ceux qui nous ont donné l'être; mais cette dépendance n'est point une dépendance d'empire sans limites; c'est une sujétion de tutelle & de soins dont l'âge nous émancipe: l'esclavage n'est qu'une suite de la dé-

pravation des affections humaines. On viole toutes les loix quand on attende par quelque entreprise que ce soit à la liberté des hommes.

Rien n'est sur-tout plus à nous que notre vie ; le droit que nous avons de la conserver par une défense innocente est incontestable ; nos jours même sont tellement à nous, que celui qui nous les donne a seul le droit de les abrégér. Nous péchons contre lui, quand nous attendons sur nous ; mais nous pousserons l'analyse de ce principe jusqu'à démontrer qu'il nous est permis de défendre les biens qui ne nous sont acquis que par une suite de l'œconomie de ses dispositions pour la conservation du monde & pour la perpétuité du genre humain. La première société ne fut composée que des enfans d'un seul pere & d'une seule mere ; la terre fut abandonnée sans reserve à leurs usages. Ils y vécurent en commun des fruits de leur première habitation. Nous connoissons encore des nations où cette communauté de biens subsiste ; tous les sexes & tous les âges y participent également aux avantages que le travail & l'industrie de tous les associés procurent. Les foibles n'y sont point distin-

gués dans la dispensation générale ; on n'y connoît point d'inégalités dans les fortunes , parce qu'on n'en reconnoît point entre les personnes. La bienfaisance ne se dément pour aucun de ceux que la nature unit ; tous s'aiment mutuellement , parce que tous se considèrent comme des hommes nés & constitués de la même manière.

Mais indépendamment des raisons qui forcerent les hommes à se diviser en différentes sociétés , on conçoit qu'elles ont pû se séparer d'habitations sans se diviser par les affections. Une société doit avoir conservé pour une autre toute la bienveillance qu'un homme doit avoir en tout pour un autre homme. Que chacune jouïsse avec tranquillité des possessions qui lui sont devenues propres. Les prétextes spécieux de s'emparer de ce qu'une autre possède , ne dispensent point de l'obligation de rendre ce qu'on a pris. Les usurpations n'ôtent point le droit de réclamer contre la violence qui les a fait faire ; les conquêtes ne sont souvent que de vrais larcins. Les loix qu'on puise dans la sociabilité ne se bornent pas même à la défense d'usurper les biens des autres ; elles en interdisent jusqu'aux desirs.

Tout se fait dans l'analyse des obligations qui résultent de nos penchans. La bienfaisance que nous prescrit l'exercice de la bienveillance, nous impose un devoir plus étroit d'exercer la justice.

Les besoins & les commodités réciproques des membres de la société les obligent souvent à traiter ensemble des biens & des avantages qui leur sont devenus propres ; & c'est dans toutes ces sortes de traités, que leur droiture & leur bonne foi doivent être inviolables ; c'est la convention tacite de la nature : toutes les injustices qu'on peut commettre à cet égard sont du ressort de la conscience. On ne l'en rend point coupable sans se les reprocher : il suffit de se les avouer pour se convaincre qu'on a péché contre cette règle souveraine, qui nous défend de faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'ils nous fissent.

Ce qui nous décide pour le présent nous décide pour l'avenir : manquer à la fidélité des promesses, c'est manquer à la première loi de la société ; c'est en rompre le lien ; c'est renverser le fondement qui la soutient ; c'est en bannir la confiance, & sans la confiance tous les intérêts chancelent. Nul homme n'est assuré

assuré de toi-même & de son état, s'il se met dans le cas de ne pouvoir compter sur les autres. Qu'il soit donc pour eux dans toutes les circonstances de la vie ce qu'il souhaite qu'ils soient pour lui, fidele dans tout ce qu'il leur a promis. Chose promise, chose dûe : c'est encore une maxime fondée sur le penchant qui porte les hommes à s'unir, & qui suppose chez eux une convention secrete de se conserver ce qui leur est propre & ce qu'ils se promettent.

De-là suit une extrême attention de ne jamais rien promettre que dans la sincere envie de l'exécuter; rien qu'on ne puisse tenir dans le tems. Sur cela je parlerai des promesses que la honte de refuser fait faire, & je descendrai jusqu'aux promesses qu'on nomme involontaires. Il en est qui ne nous obligent à rien, parce qu'au fond nous n'avons rien promis. Nous jugerons de tout avec sûreté, quand nous écouterons la voix de la nature qui nous suggere que nous devons vivre avec tous les hommes dans la justice. Nous leur devons à ce titre tout ce que nous pouvons présumer qu'ils nous doivent : & de-là je tire encore que nous leur devons des senti-

geons d'eux. Nous pouvons avoir encore à nous en plaindre en mille manières, lors même qu'ils n'attendent point à nos jours, & qu'ils nous laissent dans une tranquille possession de tous les avantages qui servent à nous les conserver. Nous avons une vie qui nous est plus chère que celle du corps : elle consiste dans un vif sentiment de l'excellence de notre nature. C'est ce sentiment qui nous distingue & qui nous élève au-dessus de la condition des bêtes. Dieu nous l'a donné pour nous animer à mériter la glorieuse destinée qu'il nous prépare par l'exercice de toutes les vertus dont il nous a rendus capables, & qu'il veut récompenser par une immortalité bienheureuse.

Notre plus grand intérêt, notre devoir le plus inviolable veulent donc que nous conservions mutuellement tous les égards qui sont dûs à cette dignité de la créature raisonnable, qui fonde ses espérances, & qui peut seule nous encourager efficacement à nous en rendre dignes. Nous sommes jaloux de la gloire & de l'honneur, & nous préférerions la douleur de ne plus vivre à celle de vivre deshonorés. A cette pensée quelle foule d'injustices nous nous faisons ou

sommes-nous capables de nous faire ? Puis-je espérer de les nommer toutes, ou ne dois-je pas du moins tenter de réunir ici sous un seul point de vûe toutes les raisons les plus propres à les confondre ? N'est-ce pas d'abord un vrai travers de trouver mauvais qu'on ne fasse aucune distinction des conditions des hommes ? Le riche est-il plus homme que le pauvre ? Dieu ne les a-t-il pas faits tous deux ? tous deux ne sentent-ils pas ce qu'ils valent ? tous deux ne valent-ils pas qu'on les traite avec estime, avec politesse ? n'est-ce pas un accord général que cette conduite est ce qui contribue le plus à rendre la société douce ? en conséquence, ne donne-t-on pas le nom de devoirs aux démonstrations mutuelles qu'on se fait des sentimens d'estime & de vénération ? D'où ce qu'on nomme les honneurs de distinction sont-ils nés ? n'est-ce pas leurs propres penchans que les peuples ont consultés pour établir ce cérémonial qui les fit décerner à ceux qui gouvernent ou qui participent au gouvernement des sociétés ; à ceux qui se sont signalés par leur dévouement au bien public ? n'a-t-on pas compris que c'étoit les récompenser par des té-

44 *Instruction préliminaire.*

moignages dignes d'une juste reconnoissance ? de leur persuader ou de leur faire agréablement présumer qu'ils vivent dans tous les esprits par une préférence de sentimens plus respectueux ? Mais quel seroit pour eux le prix de cette récompense , s'ils n'étoient pas naturellement touchés des sentimens qu'on leur exprime ? & si c'est la nature qui les y rend sensibles , n'est-ce pas toujours leur faire une injustice de les leur refuser en quelque situation qu'ils se trouvent ? On les dégrade quand on confond leur personne avec la bassesse apparente de leur condition ; dans la plus extrême indigence le mépris les offense plus que le refus des secours.

Dans la premiere Partie de cet ouvrage , j'ai profondément réfléchi sur ces effets impérieux que le desir de la gloire opere dans nos ames. J'en ai conclu que ce desir est en nous de l'institution du Créateur , & de-là même que son ordre est que nous nous traitions tous selon ce qu'il nous a faits. Un Apôtre a tiré de-là le précepte qu'il nous donne , de nous prévenir mutuellement par des témoignages d'honneur. C'est la loi de l'équité qui fait la loi des égaux ; la dépravation qui l'a fait mé-

connoître & violer en tant de manieres, est donc la dépravation la plus énorme & la plus digne du zele de ceux qui travaillent à la réforme des mœurs. Rien ne m'a tant donné d'attentions, que ce que les hommes se doivent de justice du côté des sentimens. Je l'ai mis en contraste avec toutes les sortes d'infractions de ce devoir, dont ils se rendent coupables. Les airs méprisans, les termes injurieux, les discours insultans, les reproches humilians, les médifances, les calomnies, les rapports indiscrets, les délations malignes, les railleries piquantes, les jugemens desavantageux. Il auroit fallu caractériser toutes ces sortes d'injustices, soit par le fond qui les inspire, soit par les effets qu'elles produisent : c'eût été faire du genre humain la peinture la plus affreuse ; le représenter comme un assemblage mal assorti de créatures ennemies qui cherchent à s'entre-détruire. J'observe en cela que des cœurs nés pour la bienveillance ne semblent s'entretenir que pour se dire du mal les uns des autres ; & que cette sorte de guerre anéantit la confiance mutuelle que l'idée de la probité doit leur inspirer pour l'intérêt de la société.

Cet intérêt est si sensible & si marqué, qu'il réunit comme naturellement tous les cœurs dans la détestation de tous ceux qui nuisent à la réputation de leurs égaux. De-là les peines dont ils ont été jugés dignes comme par acclamation, sans attendre l'autorité d'une loi vengeresse qui prononce contre eux. On présume qu'il n'est point de prétexte légitime qui puisse justifier leurs attentats. Celui de la Religion qui paroît les excuser, n'est au fond qu'une fureur fanatique qui se couvre sous le masque du zèle. Il y a même une complicité de consentement qui nous rend coupables de ne pas arrêter ceux qui font profession de dire du mal quand nous le pouvons. Il y a des dispositions qui nous conduisent d'elles-mêmes à la tentation de tomber dans cette injustice, & que nous devons nous interdire. Il y a des devoirs que nous ne devons remplir qu'avec la sage précaution de ne pas changer les justes répréhensions en médisances nuisibles. Il est de notre propre intérêt de ne pas nous exposer à penser plus mal que nous ne devons de ceux pour qui nous sommes indispensablement obligés de conserver toujours un fond de bienveillance.

La plus grande & la plus ordinaire injustice que nous soions exposés à leur faire, c'est celle des mauvais jugemens. L'Évangile qui nous le défend, la loi du talion dont nous ne saurions nous desavouer l'équité, nous convainct intérieurement que la moindre peine de ces jugemens est d'être jugés avec la même rigueur. Que d'attentions donc pour distinguer avec une extrême précision ce qu'il y a de permis ou de défendu dans les manières dont nous pouvons penser de ceux avec qui nous vivons, ou qui nous sont connus par quelques relations. Les idées que nous nous en formons ont pour objet leurs actions ou leurs personnes. Si leurs actions sont manifestement contraires à la loi de la nature, aucune bonne intention ne peut les justifier; mais il y a dans leur injustice des degrés que nous devons observer de ne pas confondre, & nous les marquerons. La grande difficulté, l'extrême danger de la méprise, c'est de juger de leurs personnes. Toutes ces sortes de jugemens doivent nous être suspects, soit que nous les formions sur les connoissances que nous avons ou que nous croions avoir, soit qu'ils soient appuyés sur les jugemens des autres.

Des deux côtés, c'est une foule de réflexions qui s'offrent à faire, & qui nous tiennent toujours à l'égard de nos frères, dans un tel équilibre de dispositions, que nous ne nous croïons jamais permis de ne les pas tolérer, quelque méchans ou quelque imparfaits que l'évidence nous force à les reconnoître.

Jamais en effet, nous ne pouvons les supposer assez imparfaits, pour nous dispenser de cet esprit de tolérance; il est donc d'une extrême importance d'en bien établir les motifs. Les hommes sont rebutés de l'obligation de se souffrir par mille sortes de vains prétextes; il convient donc de leur suggérer autant de raisons de ne pas déferer à ces dangereuses tentations. Je commence par les faire remonter à la première origine du penchant qu'ils ont à s'unir: c'est la seule ressemblance de leur nature. Cette ressemblance fait son impression sur eux à la première entrevûe, dans quelque endroit du monde qu'ils se rencontrent. Ceux que nous apellons les sauvages n'y sont pas insensibles; leur premier mouvement vers nous, c'est de nous donner des démonstrations d'une amitié muette. Nous-mêmes nous en sommes touchés, & leur société nous plairoit sans aucune autre vûe d'inté-

rêt que celle de ne pas vivre seuls. La solitude volontaire ou forcée nous fatigue ; à peine la raison la plus ferme peut-elle la soutenir sans s'affoiblir.

Mais nous avons de plus des besoins très-réels qui nous rendent la société nécessaire , & qui nous y retiennent indépendamment de nos inclinations. Il n'est pas à notre choix de nous lier à ceux qui sympathisent le plus avec nous. Ce sont les dispositions d'une Providence générale qui nous déterminent souvent à vivre avec les caractères qui nous paroîtroient les plus insociables. Comment le pourrions-nous si nous n'étions pas prêts à remplir à leur égard tous les devoirs de bienveillance & de justice que nous avons exposé jusqu'ici ? On se demande comment on ne supposeroit pas du-moins ceux que la justice oblige d'aimer : le refuser , ce seroit se croire plus sage que Dieu qui l'ordonne. Il n'a pas créé tous les hommes parfaits : tous les êtres créés ont leurs imperfections & leurs fragilités ; ils n'ont pas tous la même étendue de lumières & de discernement. Il y a même des oppositions dans leurs vûes & dans leurs goûts : mais au milieu de toutes ces différences , ils ont une qualité qui leur est commune & qui fait le fond de leur

nature : c'est ce que nous apellons l'humanité, qui nous oblige à les prendre pour ce qu'ils sont. Ils ne se font pas faits ; ils n'ont pu se donner les bonnes qualités qu'ils n'ont pas ; l'usage de ces qualités est de s'accommoder aux mauvaises : il est du devoir des forts de supporter les foibles. On remarque les vertus sur-tout par leur oposition aux vices. Ceux-ci suposent toujours en nous quelque sorte d'ignorance ou du défaut de réflexion. Ceux qui péchent contre nous nous doivent paroître plus malheureux que coupables. C'est pour le moins une imprudence de nous figurer que ceux que nous trouvons insupportables, ne fassent jamais que des fautes délibérées. L'idée de malice & de mauvais cœur que nous y mettons nous indispose plus que les fautes mêmes. Nous nous plaignons d'eux, tandis qu'ils sont eux-mêmes à plaindre de voir les objets sous des jours trompeurs, & de croire avoir raison quand ils ont tort ; il en est peu qui le reconnoissent. Peu font le mal pour le faire ; ils s'affligent de l'avoir fait ; s'il en est qui ne s'en repentent point, ils sont doublement à plaindre. Occupez votre esprit de toutes ces réflexions ; donnez tous ces tours aux procédés qui vous sont les plus des-

agréables, & vous les trouverez toujours plus supportables de quelques côtés.

Prenez-les au pis; vous êtes dans des engagements qui vous obligent à beaucoup souffrir de la part des personnes avec qui vous êtes lié. Mais n'ont-elles rien à souffrir de la vôtre ? c'est la considération la moins douteuse ; c'est une considération de sentiment qui ne devrait jamais nous quitter. Ceux qui nous font des reproches ont leurs défauts & nous avons les nôtres. Nous avons de tous les défauts le plus intolérable; c'est celui de ne vouloir rien souffrir. C'est-là comme le fond de tous les cœurs : mais ce fond, par combien d'endroits est-il injuste & contraire à l'équité naturelle ? Si nous sommes exempts des imperfections communes qui causent les plaintes des sociétés, est-ce en nous une bonne qualité de nous y montrer inexorables ? Le caractère de la vertu n'est - ce pas d'être patiente ? Mais cette vertu n'est - elle pas infiniment rare ? ne sont-ce pas communément les vices qui s'offensent en nous des vices ? Si nous paroissions en avoir moins que d'autres, n'est - ce pas que nous nous les avouons moins à nous-mêmes ? n'est-il pas étrange que nous nous irritions si fort de ceux-mê-

mes dont nous avons donné l'exemple; de ceux que nous avons causés par l'irrégularité de notre conduite ? Ne sommes-nous pas d'ailleurs aveugles sur ce qui nous rend les plus fâcheux ? Ne devrions-nous pas nous faire une suprême raison de tout souffrir , de l'incertitude même de ce que nous avons d'intolérable ? Ne connoissons-nous pas des hommes qui semblent ne l'être devenus que par trop de bonnes qualités. Le souvenir des mauvaises dont nous nous sommes corrigés par la longue tolérance de ceux que nous faisons souffrir , ne devrait-il pas du-moins nous rendre plus indulgens à l'égard de ceux qui nous paroissent actuellement incorrigibles.

Toutes ces sources de moralités sont comme inépuisables ; & j'essaierai de les fixer par quelques applications particulières. Ceux qui nous sont les plus à charge dans la société, ce sont les jeunes gens & les vieillards. e les mettrai vis à-vis de nous les uns après les autres , dans toutes les positions où nous pouvons nous trouver. Je montrerai qu'entre eux & nous tous les torts se compensent , & que l'obligation de les souffrir naît de toutes les raisons que nous croïons avoir de ne les tolérer pas.

C'est le souvenir du passé, c'est la prévoyance de l'avenir qui doit également nous disposer à dissimuler nos plaintes, à modérer nos impatiences, à nous inspirer des ménagemens qui nous épargnent des talions ou des reprétailles.

Dans des relations moins étroites, mais également nécessaires, que la haine nous donne, on verra qu'elle ne peut subsister que par la tolérance; & pour l'entretenir, il ne s'agit que de ne pas perdre de vûe les maximes & les regles les plus simples: être pour les autres ce que nous voudrions qu'ils fussent pour nous; ne pas juger autrement d'eux que nous jugeons pour nous; songer que tout ce qu'il y a de raisonnable ou de déraisonnable pour un homme à l'égard de ses égaux, l'est pour tous; les prendre en tout pour ce qu'ils font, n'en point exiger ce qu'ils ne peuvent pas. S'ils ont besoin qu'on les suporte dans leurs foiblesses, il faut qu'ils suportent les foiblesses des autres; point de distinctions, point de préférences, point d'empire qui les autorise à se soustraire à leurs obligations réciproques. Qu'ils vivent en paix, ou qu'ils renoncent à vivre ensemble.

A quelles extrémités se réduit-on

§4 *Instruction préliminaire.*

lorsqu'on ne peut point supporter ceux dont on a besoin & dont on ne peut se séparer ? on se livre aux impatiences de la colere ; & qu'est-ce en foi que ce mouvement ? L'homme doit-il se la permettre, s'il est touché de quelque sentiment de la dignité de la nature ? Je renvoie le lecteur au portrait que j'en ai fait dans le seizieme chapitre du volume précédent. J'évite les redites , pour l'accoutumer à mieux sentir la liaison des principes & des maximes , en les rapprochant de tems en tems les uns des autres. J'ai montré l'obligation de modérer les transports de la colere, lors même que l'homme ne se considere que comme placé vis-à-vis de lui-même : mais je le tourne ensuite du côté de ceux qui sont les objets de sa vengeance , dont la colere est toujours un desir commencé. Je l'arrête en le faisant réfléchir sur la vengeance consommée : quel droit a-t-il de l'exercer ? dans son injustice , dans ses emportemens , dans son aveuglement , dans ses fureurs inhumaines , il ne fait aucune distinction des personnes.

J'expose ses excès, & j'observe que s'ils étoient permis à quelqu'un des hommes , ils le seroient à tous. Plus de

société, plus de sûreté du moins dans leur commerce réciproque de besoin & de devoirs, s'ils ne pouvoient se promettre d'être épargnés dans leurs foiblesses dont ils sont tous capables. Mais ils naissent tous égaux, & n'ont aucune autorité les uns sur les autres; ils dépendent tous d'un maître souverain qui s'est réservé le droit de les juger: c'est une vérité de sentiment qui se fait entendre de la bouche de toutes les nations. Nous convenons sans nous être concertés, que nous ne sommes point les juges les uns des autres. Dieu nous jugera, disons-nous; nous sentons que nous ne devons pas nous juger mutuellement, parce que nous en sommes incapables. Tout nous manque, les lumières, l'équité, le désintéressement. Nous nous connoissons peu nous-mêmes; nous connoissons encore moins ceux à qui nous avons affaire. Je ne ferai qu'insister un peu sur cette double considération pour étouffer jusqu'aux moindres émotions de la colere, & pour desarmer toutes les envies de la vengeance, dont on sentira toutes les fortes d'injustices. Il ne restera qu'à détruire le prétexte le plus précieux pour lequel le monde entreprend de la justifier.

55 *Instruction préliminaire.*

L'honneur est, dit-on, plus cher que la vie; je reconnois la vérité de cette maxime; elle est tirée de mes principes. Mais il faut bien distinguer ici l'honneur de l'honneur: le monde s'y méprend; il croit que l'honneur peut être flétri par les injures & réparé par la vengeance, c'est une double méprise dont il est facile de le convaincre. L'honneur pour lequel j'ai dit que nous sommes nés, & pour qui nous avons un penchant invincible, est un sentiment d'estime, de respect, de vénération qui résulte de notre attachement inviolable aux devoirs que la justice nous prescrit par les notions que Dieu nous en a données. C'est la gloire éternelle dont il récompensera cet attachement dans ceux qui lui feront fideles; & c'est par-là même qu'il a mis ce que nous apellons notre honneur, hors d'atteinte aux insultes de toutes les créatures; aucune n'est assez puissante pour nous inspirer un sentiment injuste. Notre gloire est au-dessus de tout, & ne peut être ternie par des volontés étrangères. De-là cette autre maxime plus consolante pour nous dans l'indispensable obligation de vivre en tout selon la justice: c'est que personne ne peut être

Être blessé dans son honneur que par lui-même.

Concevez-vous en effet qu'un homme puisse cesser de vous paroître digne de votre estime, tant qu'il ne dément par ses procédés aucune des qualités qui le rendent estimable ? s'il les conserve toutes, son honneur reste ancien, & nul autre ne peut lui donner atteinte, parce que nul autre que lui ne peut changer les dispositions de son ame. Supposé que les injures puissent deshonorer, rien ne sera moins propre que la vengeance à rétablir l'honneur : on le prouve par un dilemme dont aucune subtilité ne peut éluder la force ; ou celui qui fait une injure ne deshonore point, ou celui qui la rend se deshonore encore plus : le tort est égal des deux côtés, à le considérer par le traitement ; avec cette différence seulement que le tort est plus caractérisé dans celui qui repousse une injure par une injure. Celui-ci ne trouve point d'excuse dans ses représailles, & ne montre dans l'envie de se venger que de la foiblesse d'ame.

En vain le monde s'est-il fait un préjugé contraire ; on y trouve la vengeance belle ; on l'y considère comme la passion des grandes ames : mais ce pré-

jugé se contredit lui-même, & laisse subsister toutes les idées que la raison saine s'est faites de la tolérance & de la modération qui souffre ou qui pardonne toutes les injures dont la colere est capable. Je justifierai ces idées par les exemples que je tirerai de toutes les histoires; je montrerai que ces exemples ont eu l'approbation de tous les siècles; & je discuterai de nouveau les contradictions où les partisans de la vengeance se jettent irrémédiablement; je les réunirai dans le précis d'un portrait des duellistes, dont le lecteur conclura que toutes ces pensées sur l'honneur sont fausses & la conduite insensée dans toutes les suppositions.

Il ne me restera qu'à revenir comme par un supplément général sur toutes les bonnes & mauvaises qualités qui peuvent nous rendre la société douce ou désagréable, indépendamment des besoins ou des intérêts qui nous la rendent nécessaire. Ces grands soins n'occupent pas en effet les hommes tout entiers; leurs esprits ne suffiroient pas à la continuation continuelle où des affaires trop sérieuses les tiendroient; ils ont une indigence réciproque de délassement, & se cherchent dans un commerce d'entre-

viens libres qui remplissent les momens desœuvrés que leurs différentes situations leur laissent : c'est le but de ces entrevûes qui les lient par choix ou par habitude à certaines compagnies selon leur goût ou selon leur loisir. Or ces liaisons demandent dans toute leur conduite deux attentions continuelles ; c'est de penser toujours à se faire aimer , & d'éviter de se faire haïr ou craindre. Il est donc important de leur représenter de nouveau sous un seul point de vûe toutes les qualités aimables ou haïssables. C'est par-là que je finirai les devoirs que j'ai nommés de la société naturelle.

Ce n'est pas sans raison que je me suis fait un capital d'établir ces devoirs sur leurs vrais principes , avant de parler des sociétés civiles. La méprise ou l'illusion de plusieurs de ceux qui nous en ont donné des traités , est allée jusqu'à prétendre que les hommes n'avoient à l'égard des autres hommes que des obligations de conventions réciproques. Il a fallu commencer par réfuter solidement ces prétentions mal connues , & j'ai montré dans la première Partie de cet Ouvrage , que nos obligations mutuelles ont dans nos cœurs de plus profondes racines ; elles y sont nées de

60 *Instruction préliminaire.*

notre penchant à la justice, dont Dieu nous a donné des notions. Ces notions sont foibles & chancelantes ; mais elles sont soutenues & dirigées par la raison & par l'autorité naturelle des parens, qui deviennent par leurs propres inclinations les guides & les gouverneurs nés des familles dont ils sont les chefs : c'est l'origine ou comme les modeles des puissances civiles : on regarda les premiers rois comme les peres des peuples. Il subsiste encore quelques nations chez qui la nécessité de ces établissemens ne les a pas encore introduits : mais il étoit comme impossible que cette sorte d'indépendance subsistât long-tems & par-tout. Les passions qui croissoient & qui devenoient chaque jour plus avides & plus impérieuses, demandoient un frein qui les contînt & qui les modérât. On convint de restreindre l'usage de la liberté sans la détruire ; on se laissa gouverner par les plus sages & par les plus justes. Ce gouvernement ne pouvoit être qu'heureux, mais il fut trop court. La roiauté devint bien-tôt une tyrannie, par l'abus de sa puissance ; les peuples impatiens n'en purent plus porter le joug. Il falloit donc fixer les bornes du commandement & de l'o-

béissance ; de maniere que les uns ne pussent pas exiger des autres plus qu'il ne leur étoit permis d'en exiger , & que ceux-ci ne pussent pas leur accorder moins qu'ils ne leur avoient promis. Tel est le plan général de tous les gouvernemens légitimes qui se sont formés chez les nations : en vain voudroit-on rapporter leur premiere origine au droit de conquête ; ce droit ne convient qu'aux voleurs ou qu'à des chefs de voleurs. Les égaux n'ont point de droit les uns sur les autres , à moins qu'ils ne soient convenus de se l'accorder. Il en est de même du pouvoir sans bornes qu'on imagine dans les gouvernemens qu'on nomme despotiques. Ceux qui gouvernent ainsi prétendent n'avoir point d'autre pouvoir sur les autres , que leur propre volonté ; c'est-à-dire qu'ils peuvent disposer de leurs personnes , de leurs biens , de leur liberté , de leur vie même. Or ce pouvoir est un gouvernement qu'Aristote nomme barbare , & dont il ne donne aucun exemple. Aucun homme ne peut gouverner les autres , s'ils n'y consentent ; & les hommes sont tellement faits , qu'ils ne peuvent pas même consentir d'être gouvernés de cette maniere. Nous ne som-

62 *Instruction préliminaire.*

mes pas à nous-mêmes, nous dépendons d'un maître souverain dont les volontés suprêmes sont pour nous des loix inviolables. Si donc nous nous soumettions aux volontés d'un homme égal à nous, il pourroit nous commander ce que notre souverain maître nous défendrait, & nous ferions obligés de lui desobéir pour obéir à Dieu. C'est la maxime des maximes : le Créateur a seul un droit incommunicable sur ses créatures. Jamais homme n'a pu s'attribuer ni leur faire jurer une telle obéissance. Les rois de Perse sont les seuls dont on ait dit qu'ils dispoient de leurs sujets comme de leurs esclaves ; & leur puissance ainsi représentée, ne pouvoit être qu'une puissance usurpée.

Sur ce principe, je ne décide point quelle est la meilleure sorte de gouvernement, quand les conventions sont religieusement observées ; toutes ont leurs avantages & leurs inconvéniens, qui ne peuvent être ni prévûs ni prévenus par toute la prudence dont les hommes sont capables. Tout gouvernement suppose l'élection de ceux qui doivent gouverner ; toute élection suppose la préférence du meilleur entre ses pareils ; c'est une analyse de principes que je dois

faire de toute cette œconomie. La puissance de gouverner peut n'être donnée que pour un tems ; elle peut ne finir qu'avec la vie de ceux qui l'exercent ; elle peut passer à leurs héritiers , en vertu d'une première concession des peuples. Cette hérédité peut leur être accordée par une convention nouvelle. Mais lors même qu'elle est considérée comme héréditaire , la propriété n'en appartient jamais à ceux qui la possèdent ; ils ne cessent point d'en être comptables à ceux dont ils la tiennent. J'examine à ce sujet les événemens passés , & je déduis de ce qui s'est fait , ce qu'il y avoit de mieux à faire. On ne doit pas imaginer que des hommes nés libres se soient jamais trouvés sans ressources contre les abus d'un gouvernement violent.

Pour rendre cette vérité plus sensible , je remonte à l'origine des sociétés civiles ; ce que les peuples souhaitoient avec empressement n'étoit pas une autorité qui mît des bornes à toutes les prétentions , & qui mît tous les citoyens dans la tranquille possession des biens qui leur étoient propres. La dépravation des mœurs & des esprits n'étoit point encore allée jusqu'à se figurer qu'il n'y avoit de juste que ce que les loix & les coutumes des différens pais prescri-

voient. Il y avoit des loix immuables avant tout ce qu'on a nommé les loix humaines, avant même tout établissement de sociétés civiles. Je l'ai démontré dans la première Partie de cet Ouvrage ; & ceux qui liront de bonne foi les quatorze premiers chapitres de celle-ci, reconnoîtront que les devoirs que j'y propose n'appartiennent pas moins aux principes de la justice dont nous avons des notions naturelles, que ceux que nous réduisons à la justice rigoureuse. Ils sentiront donc au-moins qu'il étoit nécessaire que ces devoirs fussent rigoureusement remplis, pour rendre la société moins funeste qu'avantageuse ; qu'il falloit par conséquent que les loix fussent munies d'une puissance armée pour punir ceux qui les violeroient. Il suit de-là que cette puissance même ne devoit point être arbitraire, mais bornée par des statuts qui ne soumissent à des peines que ce qui seroit manifestement injuste en lui-même ; de manière que les loix ne fussent que comme les expressions des regles prescrites par la nature.

Tel est le but de l'établissement des puissances civiles, & tel en est l'exercice ; les méchans y sont punis & les bons protégés contre tous les attentats qu'ils peuvent

peuvent faire sur leurs droits. La jouissance tranquille de ce qui leur est propre, est comme la récompense du sacrifice qu'ils font à l'ordre établi, d'une partie de leur liberté. Selon cet ordre, il paroît assez indifférent en combien de mains la puissance publique soit remise; on voit seulement qu'il est difficile qu'un peuple nombreux soit gouverné par une seule tête, sans le secours de quelques puissances subordonnées dont les degrés deviennent tous légitimes, lorsqu'ils sont consentis, & qu'il reste au peuple une ressource assurée contre les abus de leur exercice qui pourroient dégénérer en domination despotique. De-là je conclus que sans égard à la différente constitution des états policés, il y a dans tous des devoirs marqués pour ceux qui les composent, & sur lesquels il faudra que j'établisse des maximes générales. Il en est d'autres qu'on peut nommer les maximes de tous les lieux & de tous les tems, en conséquence de la nature des causes qui les rendent nécessaires. C'est une fatalité comme inévitable, qu'il y ait non pas toujours des révolutions, mais au moins des changemens & des réformes à faire dans la constitution des corps politiques.

ques : j'en indiquerai les raisons les plus ordinaires , & je déciderai qu'au milieu de ces mouvemens souvent tumultueux, il reste toujours un point fixe dont on ne doit point s'écarter ; c'est que les résolutions qui se prennent par un concert unanime , soient fidelement observées tant qu'elles restent en vigueur. Aucun citoyen ne peut usurper la domination sur les autres , ni troubler l'harmonie concertée par la voix publique.

C'est de cette harmonie que je vois résulter tous les devoirs qui me restent à détailler , pour donner à mes lecteurs une idée complete de la vie sociale pour laquelle je leur ai montré qu'ils sont faits , & dont aucune juste considération ne peut les dispenser. Tous ces devoirs ont des objets différens selon le personnage que chacun fait dans l'œconomie commune ; & tous aussi doivent entrer dans un plan général où chacun puisse faire une étude particulière des devoirs qui lui sont propres. Ma fonction demande ici que je les expose avec une parfaite impartialité pour les personnes. Plus les obligations de ceux qui sont apellés au gouvernement des affaires sont importantes , plus les qualités éminentes leur sont nécessaires ;

plus leur conduite a de conséquences , soit pour le bien soit pour le mal , plus ils doivent être attentifs à réfléchir sur eux-mêmes , pour comparer ce qu'ils sont avec ce qu'ils doivent être. S'ils ne sont pas nés pour les premières places , de combien d'efforts ils ont besoin pour suplérer aux défauts de la nature ? quelle forte application pour atteindre même à la mesure des connoissances qui doivent les diriger dans leurs démarches les plus communes ! Qu'ils souffrent qu'on leur suggere au besoin des lumieres , qu'on leur donne au besoin de sages avis , qu'on les dissuade des suggestions dangereuses , qu'on les desabuse des flateurs , qu'on leur persuade de fermer l'oreille aux délateurs.

Mais on croira peut-être ici que j'en dis déjà trop , parce que je ne puis tout dire ; & je dois suposer au contraire que les puissances sont disposées à tout écouter quand il s'agit des obligations qu'elles ont à remplir ; elles ne peuvent en être trop instruites , & rien n'est plus digne d'elles que d'aimer à s'en instruire. Elles seroient à plaindre si toutes les bouches étoient fermées pour les laisser gouverner au gré de leurs caprices ; & ce seroit manquer au respect qu'on leur

doit , de les soupçonner capables de punir ceux qui leur auroient dit la vérité. C'est ainsi que mon cœur m'apprend à penser , & je n'ai jamais appris à parler autrement que je ne pense. Indépendamment donc de ce que j'insinuerai du danger où les princes sont d'être nés ou d'avoir été nourris avec plus de vices que de vertus, je me réduis à leur proposer avec naïveté, mais avec précision, toutes les obligations qui naissent de la place qu'ils occupent.

Leur attention sur le dedans de l'état, c'est d'y faire régner la justice & le bon ordre; s'il y a de sages loix, qu'ils soient les premiers à les observer, pour avoir plus de droit de les faire observer aux autres, & de les punir s'ils les violent. C'est ce qu'ils doivent indistinctement à tous leurs sujets : qu'ils les maintiennent dans leurs possessions légitimes; qu'ils les leur fassent rendre après les usurpations; qu'ils n'usurpent pas eux-mêmes sur eux plus de puissance que les sujets ne leur en ont accordé; qu'ils leur conservent toute la liberté qu'ils se sont réservée. Si les loix ont besoin d'être rectifiées, corrigées, abrogées; que le tout se fasse selon l'esprit & les premières institutions de l'état; que ceux

qui président à sa conservation veillent pour y procurer l'abondance ; qu'ils craignent d'y multiplier les dépenses nécessaires, d'y rendre les impôts onéreux ; qu'ils préfèrent toujours les intérêts publics à leurs intérêts particuliers ; & qu'ils n'oublient jamais qu'ils sont faits pour les peuples , & non les peuples pour eux. Il est difficile à ce sujet de ne pas entrer dans quelque discussion avec eux.

Les bons rois sont les rois pacifiques ; leur second devoir, c'est de défendre leurs états contre les attaques du dehors. Mais ils doivent se souvenir que cette défense n'est juste que quand elle est devenue nécessaire. Ce n'est jamais pour leur propre intérêt qu'ils doivent entreprendre ou soutenir la guerre. Il y a sur ce sujet tant de questions à faire, & tant de maximes à leur inculquer, qu'ils auroient à se plaindre de ma sincérité, si quelque respect mal entendu m'obligeoit à les leur dissimuler. Je dois moins craindre de leur déplaire que de les tromper ; leur vrai bonheur, c'est de rendre leurs peuples heureux ; & le plus grand malheur des états, c'est d'être mal gouvernés. Le bien public ne peut résulter que des attentions con-

certées de ceux qui sont établis pour le procurer. Ceux qui sont à la tête des affaires, y doivent l'exemple ; mais ils ne peuvent seuls en porter tout le poids. Tous les emplois qui partagent l'administration publique, suposent des talens & de l'activité ; tous demandent essentiellement de la probité, de l'intégrité, du desintéressement ; mais ce fond ne donne pas les qualités propres aux fonctions particulières. Les plus honnêtes gens peuvent être les plus ineptes pour remplir certaines places qui dépendent des connoissances acquises ou d'une capacité naturelle. Le défaut de cette attention tend au dépérissement de l'état ; rien n'y nuit plus que les sujets déplacés.

Ce mal est l'effet comme naturel de la vénalité des emplois, qui ne dispense point des qualités qu'ils exigent & des obligations qu'ils imposent. L'inconvénient est plus facile à prévenir qu'à réparer : mais quoi qu'il en puisse arriver pour le bien ou pour le mal de l'œconomie générale, la diversité de l'événement m'offre tant de réflexions importantes à faire, que je crois devoir m'étendre un peu dans les détails ou dans les peintures, afin que chacun des mem-

bres de la société puisse y voir ce qu'il lui convient de faire ou d'éviter dans le rang qu'il occupe. Je parlerai de la promotion des sujets aux différens offices, de quelque manière qu'elle se fasse; des magistrats de différens ordres; de la multiplicité des tribunaux, & des abus qu'elle produit; des jugemens civils & criminels, des réglemens de police sur le commerce, du monopole, des privilèges exclusifs, des immunités, des contributions, de la répartition des impôts; & sur tous ces articles, j'oposerai ce qui se doit faire à ce qui se fait communément.

Dans ces énumérations on découvrira combien les engagements de la société nous causent de contrainte, de peines & de pertes même réelles; mais j'ajouterais que les sacrifices que nous faisons ne sont point sans dédommagement; tout est compensé: nous ne cédon, nous ne donnons qu'à condition de retour. Dans le commerce de simple bienveillance, par qui les sociétés purement naturelles s'établissent, nous sommes souvent frustrés de nos droits les mieux établis. Nos bienfaits sont souvent plus que mal placés. Nous faisons beaucoup d'ingrats & jamais de vrais

débiteurs ; nos dettes ne sont point exigibles ; on nous rend impunément le mal pour le bien : nous sommes souvent les dupes ou les victimes de nos meilleures volontés. Jamais nous ne sommes assurés de nos possessions les plus légitimement acquises ; l'injustice & la violence nous les enlèvent impunément. Les usurpations & les assassinats manquent de vengeurs & restent impunis. C'est à tous ces maux que les peuples ont cherché des remèdes dans les conventions civiles par lesquelles ils se sont plus étroitement liés. Ils ont réuni leurs forces pour leur défense commune : tel est le but des loix & des puissances établies pour les faire observer. Ces constitutions nationales semblent gêner la liberté des particuliers : mais au fond elles ne gênent que leurs passions, & ne leur imposent en apparence de nouveaux devoirs, que pour leur procurer de nouveaux avantages. Leur devoir général est d'observer les loix de la société dont ils sont membres ; mais ces loix ne les obligent qu'à deux conditions. Il faut premièrement qu'elles n'aient rien en elles-mêmes qui soit injuste, & secondement qu'elles soient acceptées ou consenties par un consentement géné-

ral ou justement présumé. Ce sont-là nos principes ; & nous les avons trop solidement établis dans le cours de cet Ouvrage, pour être obligés d'y revenir. Le fondement des loix est immuable ; rien ne peut être étroitement prescrit par une loi qui soit directement contraire au droit naturel.

C'est une maxime pernicieuse & témérairement hasardée, qu'on soit obligé de se conformer aux loix les plus injustes & même les plus impies, tandis qu'elles sont en vigueur : de pareilles loix n'imposent point d'obligations de conscience. La distinction du juste & de l'injuste, ne dépend ni de la volonté des peuples ni du caprice des puissances. Aucune autorité ne s'étend jusqu'à donner la sensation du doux à l'amer. Les notions du juste & de l'injuste, ne sont pas moins incommunicables ; & quand ils sont prescrits l'un pour l'autre, ils ne deviennent jamais des regles de conscience. Il est vrai que ce qui n'a rien d'injuste en soi peut être prescrit sans injustice : telles sont les formalités qu'on fait observer pour donner aux loix la force d'obliger. Mais ces formalités mêmes ne sont point remises à la volonté de ceux qui gouvernent ; & le

serment qu'on leur fait a plutôt pour objet d'obéir à des loix justes en elles-mêmes, que d'obéir à d'autres hommes. Ceux-ci ne sont pas maîtres d'ordonner ce qui leur plaît, de la maniere qu'il leur plaît : de sorte que le sacrifice que les sujets font de leur liberté, ne peut & ne doit jamais être sans réserve.

J'insisterai donc seulement sur le véritable objet du serment. Revenir contre la foi qu'on a jurée de se soumettre à des loix justes, c'est renverser le fondement de toute justice dans les sociétés civiles. Les promesses sont réciproques. L'observation des loix procure des avantages ; mais ces avantages sont toujours attachés à des conditions onéreuses ; & ne pas les observer, c'est renoncer à tous les droits qu'elles donnent. C'est à cette infidélité que l'intérêt particulier & l'amour de la liberté nous portent. On cherche des moïens d'é luder les obligations générales ; on va jusqu'à frauder les droits du prince & de ceux qui font le recouvrement. On travaille à se procurer des exemptions & des privilèges : il y a quelquefois de la justice dans ceux qui les demandent & dans ceux qui les accordent. Il y a des talens supérieurs & des

services signalés qui méritent ces récompenses. Il y a de même des indigences extrêmes & des disgrâces involontaires de l'humanité, dignes de la compassion générale des sociétés, qui demandent que les malheureux & les foibles soient foulagés par les forts & par les riches. Mais acheter des exemptions au prix de son opulence, c'est faire une injustice criante, & personne ne peut vendre justement le droit d'être injuste.

Les états au contraire où les contributions dégèrent en extorsions arbitraires, sont dans le cas des villes au pillage, où chacun sauve ce qu'il peut sans manquer à ce qu'il doit. Toute dette des hommes aux hommes est volontaire dans son origine ; ce sont les volontés qui se réunissent dans l'obligation de contribuer au bien commun de tout ce qu'elles peuvent. C'est alors que le paiement des impôts devient un devoir de conscience. Chaque citoyen fidèle doit comme se taxer lui-même selon l'étendue de ses revenus, & selon la proportion qu'ils ont avec les besoins publics : c'est l'engagement de ce qu'on a nommé l'amour de la patrie.

J'ai considéré comme une instruction très-importante d'en fixer les bornes.

Je ferai donc voir que cet amour prétendu de la patrie, qui devoit être sans limites & sans réserve, n'étoit qu'un fantôme imaginé par les grands républicains, à qui les maximes les plus vraies ne paroissent pas les plus utiles à leurs vûes. Ce qui m'engage dans ces observations, c'est la méprise ou l'illusion de quelques écrivains modernes chez qui le faux amour de la patrie reste en possession d'être le premier des devoirs du citoïen, le devoir dominant qui doit l'emporter sur tous les autres dans la concurrence. Je n'opose à ces inattentions de la raison que des vérités simples & sensibles, mais à qui je donnerai toute l'étendue nécessaire ou convenable, pour apprendre à chacun ce qu'il doit & ce qu'il ne doit pas à la société dont il est membre, & je finirai par examiner si c'est un devoir étroit du citoïen d'entrer dans les charges & dans les fonctions qui demandent des qualités & des talens particuliers.

Pour décider cette question sans équivoque, il y a beaucoup d'attention & de distinction à faire. Nous sommes nés premièrement pour nous-mêmes; & quelques engagements que nous contractions dans les sociétés, il n'en

est point qui nous dispensent des soins que nous devons à notre propre perfection. L'homme privé n'est jamais sans occupation, quand il veut réfléchir sur tous les usages qu'il peut ou qu'il doit faire de sa raison ; souvent même ce qu'il doit aux autres par état, peut seul occuper tous les momens de la plus longue vie. Plaçons-le dans une situation plus libre ou moins dépendante des devoirs qui l'assujettissent aux besoins de ceux qui lui sont liés par des rapports naturels & d'engagemens ; s'il a d'ailleurs des inclinations qui le portent à faire du bien, combien d'occasions n'aura-t-il pas d'exercer la bienfaisance ? Ce sont ces occasions qui tentent les bons cœurs ; ce sont elles qui les dédommagent du sacrifice qu'ils font de leurs talens, de leur loisir, de leur liberté dans les fonctions qui les livrent aux usages de leurs concitoyens ; c'est ce qui leur fait regretter de voir les charges de l'état confiées à des sujets ineptes ou mal-intentionnés pour le bien public. Ils voudroient se voir à leur place ; mais ces souhaits doivent être modérés par de sages retours sur soi-même ; la présomption de son propre mérite doit toujours être suspecte.

& mille autres réflexions d'expérience peuvent concourir à nous épargner le regret d'avoir fait plus de mal que de bien dans des postes où nous ne serions entrés que dans la vûe de réparer ou de prévenir tous les maux que nous y voïons commettre.

Nous laisserons-nous éblouir par l'éclat des dignités? Je me suis expliqué si fortement dans le cours de cet Ouvrage sur les illusions que ce faux éclat nous fait, qu'il suffit de renvoïer les lecteurs aux endroits où j'en ai parlé, pour fixer les esprits sensés dans l'indifférence sur leur recherche, ou sur le mépris qu'ils en doivent faire. Il ne reste que les honoraires ou les émolumens, que les charges procurent, qui puissent intéresser à les accepter quand elles sont déferées par les élections ou par la nomination des Puissances: mais ceux qui placent ainsi dans les emplois, ne donnent point les talens nécessaires pour les exercer; & par-là même il est évident qu'ils n'ont pas droit de forcer à les accepter. Aucune puissance ne peut obliger à l'impossible. L'impuissance ou l'incapacité fera donc toujours une dispense légitime pour ceux qui n'ont pas les avances que les emplois deman-

dent. Les accepter par intérêt, c'est de tous les motifs le plus sujet aux perplexités. Il n'est que trop notoire combien il s'introduit d'abus & de desordres dans l'administration des affaires publiques, quand ces choses deviennent vénales; c'est beaucoup qu'on puisse excuser ceux qui les vendent à ceux qui les achètent par quelques conséquences des principes de la justice sociale, ou par la vue de l'imperfection comme inséparable de tous les gouvernemens humains. C'est ce que j'essaierai de faire, en concluant l'application de la regle des devoirs à ceux de la société. C'est un système particulier, sur lequel il est juste de ne prononcer qu'après en avoir exactement combiné toutes les parties.



CHAPITRE PREMIER.

Différence entre ce que l'homme se doit à lui-même, & ce qu'il doit aux autres. Méprise de ceux qui confondent ces deux sortes de devoirs, & qui tirent la regle des mœurs de la seule sociabilité. Ceux qui nient cette sociabilité naturelle, en sont démentis par toute notre constitution. On voit dans tous les êtres vivans un penchant pour leurs semblables ; plusieurs forment des sociétés. Les bêtes en ce point ne sont pas nos modeles ; mais seulement des exemples d'une constitution de nature, qui porte chaque être vivant à vivre selon la sienne. Ce penchant est plus général & plus marqué dans l'homme, que dans les animaux sans intelligence. Suppositions absurdes qu'il faudroit faire pour imaginer que les hommes seroient nés ennemis les uns des autres. La seule différence des deux sexes prouve qu'ils sont les productions d'un être sage, & qui ne les a créés mâles & femelles que pour former entre eux cette union qui les rend propres à produire leurs semblables. Cette société des
époux

époux est la première origine & le modèle de toutes les autres. Ceux qui veulent imaginer entre nous une inimitié naturelle, ont oublié qu'ils sont nés de l'amour conjugal. Nous ne sommes pas nés ennemis, & nous le devenons pourtant; mais ce n'est jamais que par quelque dépravation de la nature, qui nous fait résister à ce je ne sais quoi qui nous fait une loi de nous intéresser les uns pour les autres, & que nous appelons l'humanité. Divers effets de cette espèce d'instinct qu'on ne définit point, mais qu'on sent. Nous éprouvons un plaisir non-réfléchi à voir nos semblables; nous sommes disposés à leur vouloir du bien; nous compatissons à leurs maux; nous leur rendons des services lors même qu'ils nous sont inutiles; rien ne nous est étranger en eux, tous les premiers mouvemens sont sans vûe de retour. Ce n'est pas pour nos seuls besoins que nous les recherchons, & nous exigeons d'eux autant de sentiment que de secours. Nous les estimons, & nous voulons en être estimés. C'est par tous ces liens que les sociétés se forment. Toute société prescrit des devoirs réciproques. On parlera de ceux de la société naturelle, avant

*de parler de ceux de la société civile.
Raisons de ce plan.*

CE que l'homme doit aux autres hommes, a des rapports si voisins avec ce qu'il se doit à lui-même, que quelques moralistes n'ont pas sù faire une juste précision de deux idées qui paroissent rentrer si sensiblement l'une dans l'autre. Ils s'y sont mépris jusqu'à tirer de la seule sociabilité toute la regle de nos mœurs. C'est ce que j'ai fait observer ailleurs sur Pfendorf : mais le traité que je viens de finir, manifeste plus que suffisamment son inadvertance ; & je dois ménager ici le tems de le réfuter plus au long, d'autant plus que je conviens avec lui sur l'origine & sur la nature des devoirs que je vais ajouter à ceux qu'il avoit omis.

Je ne m'arrêterai pas plus à la bizarre imagination du prétendu philosophe qui hasarda dans le dernier siècle, que les hommes n'étoient point nés pour la société. Si cet extravagant méritoit une réfutation, je la tirerois de son propre fond. C'est le sort de tous ceux qui se font un plan de contredire la nature. Elle les force à se contredire eux-mêmes. Sa voix réclame toujours en quel-

ques momens contre les efforts qu'ils font pour l'étouffer. Ils parlent son langage, lors même qu'ils pensent ou qu'ils voudroient le moins parler.

Nous sentons en effet, & tout nous avertit dans notre constitution que nous ne sommes pas faits pour vivre isolés dans le monde. Tout y dépose contre les accès de misantropie, qui nous rendent quelquefois ennemis de nos semblables, en quelque maniere & pour quelque cause que ce soit. Nous remarquons d'ailleurs des instincts ou des traits pour la société jusques dans les bêtes sans intelligence, jusques dans les oiseaux, jusque dans les insectes. Le semblable se plaît avec son semblable. Cette ressemblance a, par l'institution du Créateur, une force secrète dont nous ne nous pouvons rien dire de plus assuré que cette vérité d'expérience qu'elle se fait sentir. Or le lecteur instruit de nos premiers principes, fait déjà quelles conséquences il faut tirer de ces sortes de sentimens : nous devons vivre selon la nature ; & les observations que nous faisons sur les mouvemens, ne doivent jamais être infructueuses pour des êtres que la raison dirige.

Rien de tout ce qui vit dans le monde n'est unique dans son espece. Le phénix, s'il n'est pas fabuleux, ne renaît point de ses cendres. La différence des deux sexes est universelle. Ce que Moïse dit au sujet de l'homme, est vrai de tout autre animal. Il paroît que Dieu n'a pas trouvé bon qu'il fût seul. Tous se perpétuent par une génération successive, & la génération suppose une association passagere ou constante des mâles & des femelles. Leurs productions de plus naissent toutes dans une foiblesse incapable de pourvoir à ses propres besoins. Mais chez les animaux les meres ont des mamelles qui se remplissent de lait, pour nourrir leurs petits jusqu'à ce qu'ils puissent prendre d'eux-mêmes des alimens plus solides. Ces meres montrent pour eux une sorte de tendresse, qui leur en fait prendre des soins infinis : elles cherchent à les placer mollement ; elles craignent de les blesser ; elles les lechent, elles les réchauffent. Il en est qui ne souffrent jamais qu'on les leur enleve impunément ; & s'ils leur sont ravis par la violence, elles se lamentent de leur perte. On voit des charres qui se laissent encore teter par leurs filles déjà devenues meres. C'est un reste

d'affection qui semble passer les bornes d'un simple instinct. L'instinct n'a communément pour objet qu'une nécessité naturelle.

Les oiseaux qu'on voit éclore sans plumes, sont nourris dans leurs nids par les peres & les meres. Ceux-ci leur vont chercher la nourriture qui leur est propre, & continuent de la leur mettre dans le bec quelque tems encore après qu'ils ont commencé de voler. Ceux qui mangent au sortir de l'œuf, sont conduits où les alimens qui leur conviennent se trouvent. Les meres les leur cherchent & les appellent pour venir les recueillir. Elles les tiennent sous leurs aîles durant la nuit & les tems fâcheux. Elles écartent selon leur force ce qui peut leur nuire. L'aigle, le cigne & l'oie se jettent sur les bêtes & sur les hommes même qui paroissent en vouloir à leur petite famille. La caille & la perdrix ont des signes pour avertir les leurs de se tapir sous des plantes. La poule-d'inde sert de sentinelle à sa troupe, quand elle aperçoit en l'air quelque oiseau de proie prêt à fondre sur elle; elle a des cris particuliers pour la tenir alerte; un dernier plus marqué la fait disparaître aux yeux de l'ennemi.

D'autres les rassemblent quand le danger est passé.

Ajoutons que les animaux & les oiseaux faits conservent tous ce premier penchant pour leurs semblables. Les ours vivent avec les ours, les lions avec les lions, les léopards avec les léopards, les tigres avec les tigres, les loups avec les loups. Leur féroce voracité ne les empêche point d'avoir des chasses & des proies communes. Ils habitent les mêmes bois & les mêmes cavernes. Les castors travaillent de concert à se faire des habitations, les singes s'arment comme en guerre pour leur défense mutuelle. Les bêtes assujetties au service de l'homme semblent contracter des amitiés qui réunissent les différentes especes, malgré leurs antipathies naturelles. Les sépare-t-on les unes des autres, elles s'en attristent jusqu'à ne plus manger; on en a vu se laisser mourir comme de regret de ces séparations. Quand quelque accident disperse celles qui paissent par troupes, on les voit se réjouir de loin quand elles se retrouvent; leurs cris expriment leurs transports; elles se flâsent pour se reconnoître, elles se caressent; elles reprennent un nouveau

plaisir à manger ensemble : on diroit que la société fait une partie nécessaire de leur bien-être. On remarque les mêmes démonstrations parmi les oiseaux qui forment des compagnies ; ils se rappellent & courent ou volent au-devant les uns des autres , pour se réunir plus promptement.

Il est naturel à presque toutes les especes de rechercher cette sorte d'union, quand la saison des nichées est passée : ce sont alors comme différentes familles, à qui l'instinct de la sociabilité fait former un corps de peuple , pour se rendre la vie plus douce & plus commode. Les grues qui volent au loin pour trouver de quoi se repaître , s'arrangent pour fendre l'air avec moins de peine ; elles font tour à tour comme l'avant & l'arrière-garde. Quelques-unes se détachent & volent au - dessous , pour découvrir de plus près les lieux où la pâture est abondante. Aux aproches de l'automne , les hirondelles se donnent comme des rendez - vous en certains lieux , pour passer en caravanes dans des climats plus chauds. On a de tous tems admiré les petites républiques des abeilles & des fourmis ; on en a fait des descriptions charmantes , qui les ont

fait juger dignes d'être proposées pour
modeles aux hommes.

Je ne pousserai pas jusque-là mes réflexions : ce seroit renverser l'ordre, de donner les instincts pour regle à la raison. Je ne fais observer ici les allures des êtres animés, que pour montrer qu'ils sont dirigés par des penchans qui leur servent comme de loix. Il seroit superflu d'examiner ce que nous ne sçaurons jamais avec assez de certitude. Les penchans des bêtes sont-ils accompagnés de quelques vûtes réfléchies? ont-elles de vraies connoissances, & quel en est le degré? leurs affections ont-elles quelque chose d'aprochant des nôtres? sont-elles capables d'aimer & de haïr en la maniere dont nous aimons ou haïssons? leur tendresse, leur compassion, leur joie, leur tristesse, leurs regrets, sont-ce des sensibilités qui les rendent en quelque sorte heureuses ou malheureuses? Il faudroit avoir été ce qu'elles sont, pour en répondre. Laissons-là les présomptions & les plus fortes vraissemblances, où le vrai sans équivoque nous manque. Dans cette confusion de nos jugemens sur l'animation particuliere aux brutes, il paroît évident au-moins, que, quelque prin-
cipe

cipe qui les anime , ce principe ne les rend ni vertueuses ni vicieuses. Si quelquefois elles paroissent observer ce que nous apellons des convenances morales , il est certain qu'elles n'en ont point le sentiment. Jamais aucun observateur de la nature ne s'est avisé de dire qu'elles fussent de bonnes ou de mauvaises mœurs , ou qu'elles en fussent capables. Tout ce qu'on n'a pû leur refuser , c'est un certain sentiment de la constitution propre à chacune d'elles. Il ne paroît pas équivoque que c'est par ce sentiment, quel qu'il soit , qu'elles s'unissent plus naturellement à celles de leur espèce qu'avec d'autres : ce qu'il y a de plus spécieux dans leur exemple , ne doit donc jamais être sérieusement proposé comme un modèle qui décide de notre justice ou de notre injustice. Si nous paroissions louables d'imiter quelques-unes de leurs actions , nous serions certainement blâmables d'en imiter d'autres ; tandis que celle-ci sembleroit nous imposer l'obligation de quelque vertu , celle - là nous autoriseroit dans le vice contraire.

Le seul usage que je prétens donc faire ici de leur exemple , c'est celui que j'en ai déjà fait ailleurs ; elles suivent

leur nature, elles forment des especes de sociétés, parce qu'elles sont nées sociables. Là paroît la sagesse & le dessein du Créateur, qui ne fait rien d'inutile. Les hommes ont pour la société des penchans encore plus marqués; & j'en conclus qu'ils sont faits pour elle. C'est tout mon raisonnement.

Dirai-je au moins un mot contre celui qui combattit cette vérité dans le dernier siecle? L'état de nature étoit, disoit-il, pour nous un état de guerre qui rendoit les hommes ennemis les uns des autres: par quel vertige avoit-il pu se le mettre dans la tête? avoit-il trouvé quelque part des vestiges ou des restes subsistans de cet état prétendu naturel? L'imagination n'en pourroit être fondée que sur une supposition fautive, sans vraisemblance même, & démentie par l'expérience des tems les plus anciens dont nous aïons quelque connoissance. Il faudroit dire qu'avant l'établissement des sociétés le genre humain n'étoit composé que d'hommes faits indépendans les uns des autres. D'où seroient-ils venus? Quelque stupide ne se figurera-t-il point qu'ils étoient éternels? le paradoxe seroit dur à digérer. Des hommes éternels & de

DES DEVOIRS. 97

plus des sexes éternels, n'auroient point eu de cause, & par conséquent point de cause commune. Par quel heureux hasard auroient-ils donc été constitués de manière qu'ils eussent l'un pour l'autre un penchant naturel ; que ce penchant les eût portés à s'unir, & que par cette union fortuite ils se fussent trouvés propres à produire leurs semblables ? Il faudroit avoir une imagination terriblement aguerrie & absurde, pour ne trouver-là ni conseil ni sagesse.

Les premiers hommes furent donc nécessairement l'ouvrage d'un être éternel, puissant, & sage. Qu'il les eût créés hommes faits, & non dans l'enfance, la raison le diroit si l'histoire l'avoit tû. Mais qu'il n'en ait d'abord créé qu'un seul, ou qu'il en ait créé plusieurs, il est certain qu'il les créa mâles & femelles. Ces deux sexes furent formés l'un pour l'autre. Leur union fut le moyen que Dieu choisit pour multiplier & pour perpétuer leur race sur la terre. Un sentiment d'indépendance toujours flateur eût pû leur donner quelque répugnance à s'engager mutuellement leur liberté. Dieu leur donna donc de l'attrait pour cette alliance ; leur penchant mutuel se déclare à la simple vûe.

La réflexion n'entre pour rien dans les premiers mouvemens qu'ils éprouvent en s'apercevant. Ils se plaisent, ils s'aiment, ils se recherchent, ils sentent le besoin qu'ils ont d'un secours mutuel ; ils sont impatiens de se lier : c'est par le cœur enfin que leur union commence. Ils en voient sortir avec joie des créatures qui leur ressemblent, à la foiblesse près ; leurs entrailles en sont émues ; une tendresse naturelle les porte à à prendre soin de leurs productions. Ils nourrissent leurs enfans ; ils concourent à les élever, à les instruire, à les former jusqu'à ce que la perfection de l'âge les rende propres à devenir époux à leur tour. Le même penchant qui porta les peres au mariage, y porte en effet les enfans ; & les enfans de ceux-ci seront entraînés par la même chaîne. C'est ainsi que l'union des époux, qui trouve son principe dans la nature, devient le modele, le germe, & comme la pépinière de toutes les autres sociétés.

- Ceux qui voudroient établir un système de guerre & d'inimitiés naturelles entre les hommes, ont donc oublié leur propre origine ; c'est l'amour conjugal qui leur a donné la naissance. Leur ima-

gination ne pourroit avoir quelque vrai-semblance que dans les fables des Poètes, qui feignent que tous les premiers hommes étoient fils de la terre; mais cette fiction n'est pas moins absurde que la supposition de l'éternité des hommes. Quelque brutes, quelque sauvages, quelque farouches que les Poètes les aient peints, ils n'ont pû méconnoître le penchant mutuel des sexes, qui prouve, comme je l'ai dit; & que les hommes n'ont pas été produits sans une cause sage, & que cette cause ne les a pas mis au monde avec une inimitié naturelle. Un poète en effet plus philosophe ou plus attentif aux mouvemens de son propre cœur, reconnoît que c'est le Créateur commun qui nous donne à tous une affection mutuelle.

Juven.
sat. xv. v.
148.

J'insiste sur ce qui semble avoir le moins besoin de preuves; & je me le reprocherois sur tout autre sujet que celui que je traite. Mais un des effets de l'illusion que les passions nous font, c'est de nous faire douter de ce que nous avons reconnu le plus vrai, dès qu'il s'agit d'en tirer des conséquences contre elles. Nous ne sommes pas nés ennemis, & nous le devenons par mille causes injustes. Il est donc essentiel de

H iij

74 LA REGLE

nous bien convaincre que toute inimitié parmi nous ne peut être qu'une dépravation de la nature. Elle nous a comme tirés de la même mine, fondus dans le même creuset, & jettés dans le même moule. Une chose unique n'a pas plus de ressemblance avec elle-même, qu'un homme avec un autre homme, quand on ne les considère que par ce qui constitue l'homme en eux. La définition d'un seul s'applique à tous, quand nous les peignons d'après cette forme originale. Tous se reconnoissent dans nos portraits; même configuration, mêmes parties, mêmes sens, mêmes facultés, mêmes appetits, mêmes notions, mêmes affections, même pente, & même fin dans leurs desirs. Pour tout exprimer en un mot, nous appellons humanité cet assortiment singulier qui les distingue de tous les autres êtres vivans.

Or qu'est-ce que l'humanité ? c'est précisément ce je ne fais quoi, qui résulte de notre constitution naturelle tant qu'elle n'est point offusquée par des préventions injustes & déraisonnables; tant qu'elle n'est point dépravée par de mauvaises habitudes; tant qu'elle n'est point comme aliénée par des transports de jalousie, d'envie, de haine,

DES DEVOIRS. 59

d'ambition, d'intérêt ; tant qu'elle n'est point possédée par des cupidités qui n'ont pour objet que de faux biens, ou qui se portent au-delà de la mesure des penchans & des besoins ; tant qu'elle n'est point étouffée par quelque philosophie myfantrope, ou par une stupidité qui ne réfléchit point sur ce qui se passe hors d'elle-même. C'est, dis-je, ce je ne fais quoi qui nous plaît, qui nous réjouit, qui nous attire à la vûe les uns des autres, qui concilie l'homme à l'homme comme la bête avec celle de son espece. C'est ce rapport de convenance qui nous fait sympathiser avec ce qui nous ressemble, qui nous cause des mouvemens mutuels de bienveillance, qui nous intéresse, qui nous attendrit, qui nous fait comme partager des maux qui nous sont d'ailleurs personnellement étrangers. Nous souffrons de voir souffrir un homme, ou d'entendre parler de ce qu'il souffre. Nous nous attendrissions, nous pleurons à la seule représentation des douleurs & des malheurs feints. Nous détestons la cruauté de ceux qui les causent, nous la nommons inhumaine, brutale, féroce. Il est contre la nature de l'homme de vouloir du mal & d'en faire aux autres. Nous

reconnoissons l'homme de bien dans ces paroles célèbres : *Je suis homme , & je ne regarde comme étranger pour moi rien de tout ce qui touche les hommes.* L'applaudissement général que ce discours excita quand il fut prononcé pour la première fois , fut l'effet d'un sentiment non réfléchi , mais gravé dans tous les cœurs. La cruauté la plus barbare & la plus endurcie ne l'étouffe point jusqu'à ne plus le laisser reparoître. On voit dans Plutarque un tyran pleurer au théâtre sur les maux d'Andromaque & d'Hécube , après avoir versé sans pitié le sang de ses concitoïens.

En vain voudroit-on ne donner pour origine à la compassion , que la crainte de souffrir les maux qui l'excitent , ou l'expérience qu'on en a déjà faite. Il est vrai que cette expérience apprend à donner des secours dont nous avons eu besoin nous-mêmes ; mais les besoins réciproques ne font pas les seules liens qui nous attachent à nos semblables. Notre premier penchant n'est animé par aucune vûe d'intérêt ; les larmes des hommes faits ne ressemblent point aux larmes des enfans nées du seul sentiment de leur indigence qui s'exprime par ce langage muet. Les nôtres cou-

lent d'une source plus pure; nous aimons les hommes & nous leur compassionnons, parce qu'ils sont hommes. Nous les recherchons lors même qu'ils ont cessé de nous être nécessaires, ou qu'ils nous sont inutiles en apparence. Nous leur faisons du bien sans qu'ils puissent nous en faire, & nous regardons comme un bien la satisfaction secrète de les voir & de les entretenir. Sans eux il manqueroit quelque chose à notre bonheur, je dis même au soutien de notre vie. Les situations isolées nous laissent dans une espèce d'indigence qui nous prive d'une ressource plus nécessaire que sensible. Il nous est naturel de craindre quand nous sommes seuls; la compagnie nous rassure, fût-elle impuissante, fût-ce celle d'un enfant. Nous avons besoin d'avoir de la confiance dans nos semblables & nous en prenons: il nous est funeste de la perdre pour quelque sujet que ce soit. Il nous est comme mortel de craindre les hommes, & si nous venions à penser qu'ils veulent tous nous nuire, ce seroit une maladie semblable à celle des chiens enragés, qui ne veulent plus ni boire ni manger. Nous tomberions dans ce désespoir qui fait souvent préférer la



mort aux craintes excessives. Soutenir long-tems des solitudes forcées & conserver toute sa raison, c'est une espece de prodige, dont peu de cerveaux sont capables.

A tous ces effets que l'humanité produit, il faut ajouter une impression de respect & de considération qui naît mutuellement en nous du sentiment de notre propre excellence. Nous nous estimons & nous estimons toujours assez nos semblables, pour desirer d'en être estimés. Leur aprobation, leurs louanges, leurs complaisances pour nous, leurs déférences nous touchent plus sensiblement que les services réels que nous pouvons en recevoir. Nous achetons au prix de nos bienfaits des assiduités & des attachemens inutiles, mais respectueux. Les fortunes les plus inégales se lient souvent par les amitiés les plus étroites. Il n'est point de sentiment que les Philosophes moralistes aient plus outré que celui de ces dévouemens particuliers, qui portent deux amis jusqu'à se sacrifier l'un pour l'autre, & nous ferons obligés d'examiner jusqu'où ce qu'on nomme l'amitié peut aller selon les vrais principes, pour ne point donner dans des excès blâmables.

Un sentiment plus général nous fait donner dans la méprise de la vaine gloire. Nous perdons en quelque sorte le goût du bien, si celui que nous faisons n'est connu de personne. Nous aimons à montrer, à faire approuver, à faire admirer nos talens naturels & nos perfections acquises, & nous adoptons presque tous la maxime que notre savoir n'est rien, si quelque autre ne fait que nous savons. A nous fonder en un mot bien à fond, nous trouverons que quelque besoin que nous aïons des hommes, nous en exigeons au-moins autant de sentimens que de secours : nous les quittons souvent des secours, pourvu qu'ils nous accordent des sentimens.

Il est donc vrai que tous nos penchans nous disposent ou nous portent à rechercher la société. Toute société suppose des devoirs réciproques, & surtout entre des égaux, telle qu'est la société des hommes. Il ne s'agit maintenant que de les détailler ; & c'est l'objet de cette troisième partie. Mais pour traiter la matière avec ordre, je ne considérerai d'abord les hommes que dans la société que la seule nature établit entre eux ; de sorte que je ne tirerai leurs devoirs mutuels que cette sorte

d'union leur impose, que des penchans mêmes qui conspirent à les unir. Les sociétés civiles ne viendront qu'après. Celles-ci suposent tous les devoirs de la société purement naturelle ; elles ne peuvent les anéantir ; elles ne peuvent rien établir de juste qui leur soit contraire par quelque convention que ce soit ; & ce principe bien digéré me dispensera des longueurs & des sécheresses qui dégoûtent dans les traités nombreux qu'on a publiés sur ce sujet. Si j'y parle quelquefois des loix positives, ce sera moins pour faire valoir leur autorité que leur suffrage en faveur des loix de la nature qu'elles ont pris pour regles de leurs dispositions, & dont elles n'ont outre quelques obligations qu'à proportion qu'elles les ont jugées plus inviolables. Sur ce point j'indiquerai leurs excès ; je marquerai jusqu'à quel point elles ont été justes pour y fixer les consciences dont elles n'ont pas plus de droit d'aggraver le joug que de les en affranchir. Content de déterminer avec précision l'idée d'une juste administration, je n'entrerai point dans le détail des différentes sortes de gouvernemens établis. En quelques mains que l'autorité publique soit remise, le plus ou le

DES DEVOIRS. 107
moins de pouvoir qu'elle donne, n'in-
flue point dans la fin que ceux qui gou-
vernent doivent se proposer; c'est le
bien commun des citoïens. Les moïens
de le procurer peuvent être plus ou
moins sages; mais le but est unique,
& tout ce qui s'en écarte est contraire
à l'esprit des loix.

CHAPITRE II.

*L'union des deux sexes est la première des-
tination des hommes dans les vûes du
Créateur. Les Hébreux traitoient d'ho-
micides ceux qui ne se marioient point;
plusieurs Législateurs les ont soumis à
des peines infamantes. On a toujours
considéré comme l'outrage le plus cruel
& le plus déshonorant, de rendre les
hommes incapables de devenir peres.
L'abus que l'on peut faire de ce qui n'a
rien de mauvais en soi, n'est pas une
cause suffisante pour le condamner. On
ose dire que Dieu lui-même a corrigé ses
premières institutions sur ce sujet; & ces
extravagantes pensées ont prévalu dans
beaucoup d'esprits qui condamnent ce
qu'il y a de légitime dans l'union des
sexes, tandis qu'ils justifient ce qui ne*

L'est pas : elle trouve dans notre siècle des ennemis qui n'en haïssent que les obligations. Tous les peuples n'ont pas également puni les conjonctions libres, mais tous les ont notées de quelque infamie. Se faire un plan de vivre dans la continence, c'est une résolution permise, mais jamais ordonnée : beaucoup de prévoïances la doivent précéder. Les anciens ne paroïssent gueres prendre d'autre précaution que celle de ne point marier leurs enfans hors de leur famille : mais il y en a beaucoup à prendre aujourd'hui, que les mariages se font le plus souvent par de toutes autres vûes que celles de leur première institution. La génération des enfans en est l'unique fin légitime ; la sagesse de Dieu nous en répond. Les sages ont pros crit les unions stériles, qui n'ont point d'autre objet que le plaisir. Jamais on n'a souffert le mariage des eunuques. Quelques-uns ont toléré le mariage des personnes surannées : la continence réciproque devoit au-moins en être une clause. Le lien des époux est indissoluble par sa nature & par ses fins ; le divorce les anéantit. Des nations ont voulu que ce lien ne fût pas rompu par la mort même. Le divorce de caprice a quelquesfois été toléré par les

loix , mais toujours condamné par les sages. On doit penser de même de la simple desertion. La police des états , qui prononce la dissolution de certains mariages , ne délie point la conscience des mariés. Plusieurs jurisprudences observent la loi de Moïse , qui obligeoit d'épouser les filles dont on avoit abusé par des promesses ou par la violence. Les loix d'Egypte donnoient aux femmes l'autorité ; toutes autres la donnent aux maris. Raisons de ces dispositions ; étendue de cette autorité. Précis des devoirs les plus particuliers aux époux.

LE premier penchant de la nature humaine est comme dans tous les autres animaux , le penchant d'un sexe pour l'autre ; & ce penchant forme entre eux la première des sociétés : c'est leur destination dans les vûes du Créateur. On voit que le mariage est la voie qu'il a choisie pour multiplier & pour perpétuer notre race sur la terre ; & c'est de toutes nos inclinations la plus forte. Il le falloit peut-être pour vaincre les répugnances qu'une raison supérieure auroit eues pour une union qui semble rabaisser l'homme au rang des bêtes. Il étoit sage que nous eussions

pour elle un attrait impérieux qui nous permît à peine de raisonner ; & ce seroit en effet donner trop d'empire à la raison , d'affujettir les apétits naturels à ses caprices , jusqu'à ne leur rien accorder. Son droit est d'y présider , de les diriger , & de les borner à leurs fins légitimes. On regarderoit comme un esprit aliéné celui qui ne voudroit ni manger ni boire. C'est la loi de la nécessité de se conserver qui l'y contraint ; & se roidir contre la nécessité , ce seroit une folie manifeste.

Est-il donc de-là même une nécessité de se marier ? il est difficile de se refuser à cette pensée , quand on se renferme dans l'œconomie de la nature , qui ne peut être que sage ; les instincts qu'elle nous donne sont des especes de loix. On ne voit point que celui-ci se soit démenti dans les premiers âges du monde ; ils ne nous offrent aucun exemple d'un célibat volontaire. On ne connoissoit point les raisonnemens qui se sont faits depuis à mesure que les mœurs primitives se sont corrompues. La terre peu fournie d'habitans alors , sembloit inviter les humains d'un côté à exercer toute leur industrie , & de l'autre à se multiplier pour s'entre-secourir & se
procurer

DES DEVOIRS. 105

procurer les secours réciproques conformes à leur petit nombre & aux nécessités qu'ils éprouvoient. Les enfans suivoient par une espèce de penchant, la trace de leurs peres, & formoient des alliances semblables à celles dont ils étoient nés. Ce sentiment de propagation, & l'ordre que Moïse rapporte, venoient également du Créateur. En conséquence de ces paroles, *croissez & multipliez*, les docteurs Juifs accusoient d'homicide tout homme qui ne se marioit point, quand il en étoit capable. Cette espèce de loi tacite de la nature fit penser de même à quelques anciens Législateurs, que ceux qui ne s'y soumettoient pas devoient être soumis à quelques peines civiles : Lycurgue les obligea à des usages qui les convroient d'infamie & de ridicule ; & dans leur vieillesse ils étoient privés des soins, des honneurs, & des respects que la jeunesse étoit obligée de rendre aux vieillards. Solon permettoit de citer en justice ceux qui ne se marioient point ou qui se marioient trop tard.

On a de tout tems considéré comme l'outrage le plus déshonorant, d'en rendre les hommes incapables par des mutilations violentes ; & ceux qui se sont

fait eux-mêmes cette violence , n'ont trouvé d'excuse dans aucune morale & dans aucun lieu du monde. L'usage de faire des eunuques est une des dépravations de l'humanité la plus abominable ; & cette dépravation se condamne elle-même par une double injustice. Sa cruauté prive les hommes de ce qui les rend hommes , & les traite ensuite en infâmes , pour ne l'être plus. Elle rougit de son propre ouvrage. On n'attente jamais aux droits de la nature avec assez de sécurité pour ne point se le reprocher par quelques retours involontaires. Si l'état des eunuques est honteux , comment se permet on d'en faire ? d'où vient leur infamie , si ce n'est de ne pouvoir plus être peres ? Ils étoient nés pour le devenir : il étoit donc naturel de le leur ordonner.

Si selon nos idées il paroît de l'excès dans ceux qui commandoient indistinctement le mariage , l'excès de ceux qui le condamnoient absolument n'étoit - il pas plus répréhensible ? Dans l'étude des mœurs plus que dans toute autre , il se trouve des esprits dont les vûes sont trop peu pénétrantes pour apercevoir les vrais principes de chaque chose ; des esprits bornés qui donnent dans

une extrémité pour en éviter une autre ; des esprits scrupuleusement sévères , qui condamnent comme mauvais en soi ce qui peut le devenir par l'abus. Tels étoient ces continens enthousiastes qui défendoient à leurs disciples de se marier ; ils voïoient quelques époux faire d'un penchant raisonnable une passion plus que brutale ; se livrer avec fureur à toute l'intempérance de leurs desirs , & ne songer qu'à multiplier leurs voluptés au lieu de multiplier les hommes. Cette union des sexes ne leur paroïssoit plus alors qu'un commerce d'abominations & d'infamie ; ils le défendoient , & leur motif étoit spécieux ; mais l'illusion de cette défense étoit palpable. Ils n'avoient qu'à réfléchir que c'étoit condamner témérairement l'auteur de la nature , & réproûver une de ses institutions les plus sages.

Cette témérité n'est que trop ordinaire à la fausse science. On se fait des idées arbitraires de la conduite & des desseins de Dieu ; & tout ce qu'on ne trouve pas conforme à ces fausses idées , est mal fait. On ose dire même que l'auteur de tout a corrigé les premières institutions , comme s'il y avoit des progrès dans la sagesse , ou qu'il ne les eût

laissées d'abord imparfaites que par l'impuissance de mieux faire. Ces extravagantes pensées ont souvent prévalu dans le sujet que je traite actuellement.

On trouve des inconvéniens jusque dans l'établissement du mariage ; il abat, dit-on, les esprits élevés ; il met obstacle aux études sérieuses ; il détourne des grandes affaires. La servitude en est onéreuse, les soins en sont accablans. Un homme n'est plus à lui-même, dès qu'il devient époux & père.

Déclamations peu sensées qui confondent l'abus avec l'usage ; déclamations déraisonnables, qui feroient préférer l'inutile au nécessaire ; déclamations injustes qui voudroient trouver l'excuse des infidélités dans la haine des obligations. Le mariage n'abat que les impudiques. Condamne-t-on la nécessité des alimens à cause des funestes effets de l'intempérance ? Faut-il rendre Dieu responsable de ce qu'on fait au-delà de ce qu'il ordonne ? convient-il de se faire un capital de ce qu'il n'ordonne point ? L'homme est-il fait pour n'avoir point de devoirs, parce qu'un desir déréglé de l'indépendance lui rend ses devoirs d'état pénibles ?

Dirai-je , pour caractériser le tems où j'écris , que le mariage y trouve des ennemis qui n'en haïssent en effet que le joug & les obligations? ils veulent dans la vie des délices & point de mœurs, des plaisirs & point de devoirs. Ceux qui condamnerent autrefois l'union des sexes, n'en eussent point blâmé l'engagement, si le libertinage en eût été banni. Mais ceux dont je parle voudroient au contraire qu'on en abolît les nœuds pour n'en conserver que le libertinage. Je sçais que ces façons de penser ont plus ou moins régné depuis l'établissement des grandes sociétés. Dans cette dépravation , mille écrivains en ont de tout tems infecté leurs ouvrages, & en ont fait plus d'une fois la matiere ou l'affaisonnement de leurs satyres. Mais il est bon de faire observer qu'aucun peut-être ne voudroit prendre sérieusement la défense de ces traits licentieux qui leur échapent. Ce ne sont point pour eux des maximes de système : la réflexion , la bienséance , la pudeur , le remords même , leur fait adopter à tous ce mot d'Ovide, *je ne suis point le maître de l'amour*. Je dis de cet amour qui produit les commerces libres. Ce desaveu n'est point inspiré par

la crainte des peines ; c'est la voix de la conscience qui réclame contre les leçons d'impudicité. Tous les peuples n'ont pas également puni ces conjonctions contraires à la sage destination de la différence des sexes ; mais tous les ont notées de quelque infamie. Le mariage au contraire a toujours été considéré comme honorable : on a senti partout que vouloir en allier l'usage avec le célibat, c'est renverser l'œconomie de l'institution ; c'est vouloir semer pour ne rien recueillir.

Mais un célibat né de la résolution d'une parfaite continence, n'est-il pas permis ? n'est-il pas même louable à certains égards ? on peut répondre d'abord que dans tout l'ancien monde les exemples en ont été si rares qu'à peine en pourroit-on citer quelques-uns. On ne blâme pas ceux qui renoncent à tout engagement domestique dans la vûe de quelque bien public. Mais il est à craindre, il n'est que trop ordinaire peut-être qu'ils ne s'affranchissent du lien conjugal sans en perdre le goût, & qu'ils ne donnent dans le travers de renoncer à ce qu'il y a de légitime, que pour se réserver ce qui ne l'est pas. Les Philosophes sembloient penser plus sensé-

ment. Leur sage, disoient-ils, doit prendre une femme dans la vûe d'avoir des enfans & de contribuer au bien des sociétés.

L'Évangile au reste reconnoît des eunuques volontaires qui renoncent au mariage pour le royaume de Dieu. Le motif en est pur ; & S. Paul en explique les avantages. L'homme & la femme qui vivent dans le célibat, ont plus de liberté pour s'appliquer à méditer les moyens d'arriver à la perfection qui convient à des âmes raisonnables. Il feroit donc, dit cet apôtre, plus avantageux aux hommes de n'avoir point de femmes : mais pour ne pas tomber dans l'écueil de l'incontinence, que chaque homme ait sa femme & chaque femme son mari.

Voilà donc comme un commandement général dicté par le penchant dont personne n'est exempt. Il paroît qu'on peut s'en dispenser pour se donner avec une liberté moins distraite au soin de sa perfection particulière. C'est une résolution permise, mais jamais ordonnée. Sur cela, continue S. Paul, je n'ai point de précepte du Seigneur. C'est un conseil que je donne, & peu de personnes en sont capables. Il vaut mieux se

marier que de brûler de feux illégitimes. C'est à ce renversement de mœurs qu'on s'expose par un engagement pris avec trop peu de maturité. Le but qu'on s'y propose est de se rendre plus parfait ; & la suite en est de le devenir moins. On promet à Dieu plus qu'on ne peut ; & ces promesses téméraires justifient sa sagesse par l'infidélité qui les fait violer. Disons donc que le célibat est susceptible d'un côté de plus de perfection , mais que de l'autre il sembleroit plus sujet aux méprises que le penchant naturel. On ne doit se dévouer à ce parti hors de l'usage ordinaire , qu'après de longues épreuves & de mûres prévoiances. On s'interdit des desirs innocens ; & ces desirs renaissans cessent-ils d'être sans crime parce qu'on se les est interdits ? Enfin tout le mérite qu'on aperçoit dans cette pratique particulière , ne doit pas assez nous prévenir pour nous déterminer à la légère à ne pas suivre la loi générale & la destinée commune des hommes ?

L'engagement du mariage ne demande-t-il pas donc aussi de grandes précautions ? Il en exigeoit moins dans les premiers âges du monde. Il ne paroît pas qu'alors la volonté des époux eût beaucoup

beaucoup de part au choix des personnes. Les peres donnoient des femmes à leurs fils qui les recevoient sans les avoir peut-être jamais vûes. Il sembloit que la simplicité des mœurs n'avoit d'autres loix que celle de la nature, & que pour lier les époux on ne consultoit que le penchant général d'un sexe pour l'autre. Il ne faut pas penser pourtant que les parens ne fissent point d'autres attentions. Ils avoient celle de ne marier leurs enfans que dans leur propre famille, soit pour resserrer les nœuds de la proximité du sang, soit pour éviter l'inconvénient des mœurs étrangères. Ce n'étoit aussi jamais contre leur volonté mutuelle qu'on unissoit les personnes. Les fils prenoient quelquefois aussi des inclinations qui forçoient en quelque sorte les peres d'y consentir. Insensiblement il s'introduisit des usages particuliers qui furent ensuite autorisés par les coutumes. Les mariages se font depuis long-tems par des vûes très-éloignées de celles de leur première institution. Par-là ces engagements sont devenus plus ou moins dangereux. Ceux qu'on croit devoir être les plus heureux trompent par de fausses apparences. Il y a donc mainte-

nant plus que de l'imprudence à s'épouser sans se connoître ; il faut beaucoup réfléchir sur un choix si décisif : mais la prudence humaine est toujours courte dans ses vûes. Toutes nos prévoiances sont incertaines ; & quand tous les inconvéniens possibles d'un mariage , convenable d'ailleurs , seroient présens à l'esprit , ce ne seroit pas une raison décisive de le refuser ; tout état a ses peines ; il suffit qu'il ait des devoirs pour coûter des efforts à la nature. La raison ne se figure point de vertus sans combats ; mais la tolérance , la douceur , la patience & la constance adoucissent ce joug & le rendent supportable.

L'essentiel, l'indispensable devoir par rapport au mariage à conclure , c'est de ne le rechercher que par des vûes pures & conformes au dessein du Créateur. La génération des enfans en est l'unique fin légitime. Tout homme qui se marie doit pouvoir dire à Dieu comme le jeune Tobie , qu'il ne prend point une femme pour contenter de honteux desirs , mais par le seul amour d'une postérité par qui son nom soit à jamais béni. Ce langage fut celui des sages de tous les tems. Il faudroit avoir effacé

de son esprit toute idée de la sagesse de Dieu, pour imaginer qu'il se fût proposé quelque autre objet que la propagation du genre humain dans une union dont elle est la suite naturelle.

Il est étonnant qu'on se soit éloigné de ces vûes si sages, dans une morale qu'on regarde d'ailleurs comme la plus épurée. C'est ce que je voulois insinuer plus haut, quand j'ai dit qu'on voudroit rendre Dieu comptable des déreglemens des hommes. Il en est qui ne cherchent que le plaisir dans l'union des sexes, donc il faut que le plaisir en soit du moins une seconde fin légitime. Quel raisonnement ! Il en est qui ne vivent que pour manger ; donc il n'est pas vrai qu'on ne doive manger que pour vivre : on justifieroit ainsi tous les vices par la force des penchans ; il ne seroit plus vrai qu'ils sont soumis à la raison. On peut dire au moins à ceux qui veulent étendre le penchant d'un sexe pour l'autre au-delà de la première fin, qu'il n'en étoit pas ainsi dans le commencement.

Tous les anciens ont condamné sans réserve tous les commerces qui n'ont pour but que le plaisir ; & dans l'esprit de ce reglement, ils ont même con-

damné les conjonctions stériles. Les premiers docteurs Chrétiens ont été sur ce sujet d'accord avec les Philosophes; Platon veut qu'on s'abstienne de semer dans un champ qui ne rapporte rien. Jamais on n'a souffert le mariage des eunuques; l'impuissance sans équivoque en est exclue par les loix aussi-bien que par la nature. On ne marie point les enfans avant qu'ils en soient capables, ou ce n'est que par des ombres de mariages qui les tiennent séparés jusqu'à ce que la nature leur permette de s'unir pour la fin qui rendra leur union légitime. C'est un principe tacite, qui prévaut sur toutes les vûes étrangères à cette fin si marquée qui ne peut être méconnue. Quelques loix ont défendu les mariages des personnes surannées; c'est qu'il en est encore de ces mariages comme de ceux des enfans; ils sont même plus déraisonnables, en ce qu'ils sont sans espérance, & qu'ils n'ont en vûe le plus souvent que l'avarice & l'intérêt.

On conçoit qu'une union dont on a dit qu'elle ne faisoit de deux personnes qu'une seule chair, doit leur imposer au moins des devoirs réciproques. Le premier sans contredit, c'est l'amour

mutuel que nous nommons conjugal : c'est par attrait qu'ils se recherchent ; l'amour est le principe de leur société, donc il en doit être le nœud essentiel. C'est ainsi que j'ai prouvé dans la première Partie, que le mérite de tous les devoirs de la justice consiste à les remplir par amour, parce que c'est cet amour même gravé dans tous les cœurs qui nous les prescrit. Tous nos penchans naturels sont pour nous des sources d'obligations ; il ne reste à la raison que de les borner & de les diriger. Le mari ne doit pas être idolâtre de sa femme, ni la femme de son mari : bien-moins peuvent-ils être encore ce que le langage profane appelle des amans l'un de l'autre, que la seule passion pour le sexe anime ; le mariage en ce sens ne seroit dans la vérité qu'un double & perpétuel adultère.

L'amour conjugal est un amour de société qui doit être d'autant plus capable de l'entretenir, que les liens en sont par leur essence & par leurs suites indissolubles. Il n'est donc point de caprices, de mauvaises humeurs, de défauts de tempérament, de desagrémens, de dégoûts, qui puissent les faire rompre. Que l'homme ne sépare point sa

que Dieu veut qui reste uni. Cette obligation se tire de la force même & des effets du penchant qui fait les époux. Ce penchant est de tous le plus fort : il fait comme oublier les plus sensibles liaisons du sang. L'homme quitte son pere & sa mere pour s'attacher à sa femme : ces époux se regardent en quelque sorte comme séparés de tout le reste du monde. Il semble qu'ils se suffisent l'un à l'autre : ils aiment à vivre seuls à seuls , & préfèrent cette société de deux aux sociétés plus nombreuses. C'est la remarque d'un célèbre Philosophe dont on reconnoît la justesse , quand on observe de près les époux bien unis , & sur-tout les nouveaux époux qui se livrent plus sensiblement au premier goût qu'ils ont pris l'un pour l'autre. Ce goût leur seroit-il donné pour ne pas durer toujours ? Comment après les avoir fait quelquefois souffrir par des séparations d'un moment , peut-il se perdre jusqu'à leur faire desirer des séparations sans retour ? Tout réproûve ces séparations : il est honteux de ne plus vouloir ce qu'on a voulu , quand on n'a rien voulu que de légitime. Il est inexcusable de concevoir de l'indifférence ou de l'a-

D E S D E V O I R S. 119
version pour un objet que l'amour a fait rechercher. Est-il permis d'abandonner ses devoirs dès qu'ils deviennent pénibles & qu'on s'en ennuie ?

Le divorce d'ailleurs semble anéantir toutes les vûes de l'institution du mariage. Il étouffe le sentiment de tendresse que la nature donne aux bêtes mêmes pour leurs productions. Que deviendroient les malheureux fruits d'une union qui se romproit au moment que les soins qu'elle doit inspirer pour eux leur feroient plus nécessaires ? Pour prévenir ce desordre, les loix humaines, qu'on pourroit nommer primitives, avoient toutes rendues le mariage indissoluble. Il étoit si naturel de penser que des époux devoient être inséparables, que quelques nations ne vouloient pas que la mort même les séparât ; on voioit & l'on voit encore dans ces mêmes lieux des femmes mourir sur le bucher de leur mari : c'est pour elles une espece d'oprobre d'être forcées de survivre. Un préjugé de nation n'auroit jamais eû tant de force, s'il n'avoit pas eû son principe dans une inclination naturelle. Aussi ne vit-on jamais la licence des divorces cesser d'inspirer de la honte, que dans les plus

K iiiij

extrêmes dépravations des mœurs. Les divorces de caprices étoient alors tolérés par le Magistrat ; mais ils n'échappoient pas à la censure des sages ; ils n'épargnoient pas ce que les loix n'avoient plus la force de réprimer.

N'est-il donc aucune raison légitime de rompre les nœuds du mariage ? On a vû régner en certains tems des séparations qui se faisoient du consentement mutuel des époux ; des loix humaines les autoriserent , les interdirent ensuite, & puis les permirent de nouveau : mais, quoique permises ou tolérées , elles n'en étoient pas moins contraires aux enfans qui restoit denués de soins & de secours , lorsqu'ils leur étoient les plus nécessaires. Il paroît donc seulement que quand cet inconvénient cesse, les époux pourroient convenir de vivre séparés , mais sans aucun droit de se remarier à d'autres. Ces sortes de séparations sont rares , parce qu'il est rare , même dans la vieillesse , que les époux cessent de s'être utiles ou nécessaires du côté des besoins & des douceurs de la vie. Les époux chastes se font une loi de ne plus user de leurs droits après l'âge où la fécondité de leurs femmes cesse. La raison veut que l'homme sage

se renferme en tout dans le cours ordinaire des causes naturelles. Une femme qui cesse d'être féconde, doit vivre avec son mari comme avec son frere. Sa fécondité lui conserve tout l'honneur du mariage, & le mari ne doit ni la mépriser, ni cesser de vivre avec elle.

Le défaut de cette fidélité mutuelle est la seule raison de divorce que l'Evangile paroisse autoriser, si le mot de fornication signifie là proprement un adultere. Il n'est pas douteux au moins que par l'adultere, on ne soit coupable de la plus grande injustice; ce crime est en tout contraire aux fins qui produisent les nœuds des époux. La fin essentielle du contrat est l'union mutuelle des parties, en sorte qu'elles ne soient qu'une. Quelle outrageante division, lorsqu'un des deux époux se livre à un étranger! Mais quelque injurieuse que soit la conduite de l'infidele, le premier engagement reste & ne peut être rompu. Le serment du mariage est éternel; il est fait sous les yeux de Dieu qui approuve une union qu'il a lui-même gravée dans les cœurs des époux. La partie qui s'est portée à l'adultere, a commis un parjure; mais ce parjure suppose un serment sans l'anéantir. Le serment n'est pas con-

ditionnel, il est sans restriction. On jure qu'on se regardera comme époux ou épouse. Il est bien difficile de concevoir qu'un tel serment libre & respectif cesse de subsister. L'époux qui a manqué n'est certainement pas dégagé de ses promesses; n'étoit-il plus libre lorsqu'il s'est abandonné? ou le crime commis peut-il lui rendre une liberté qu'il n'avoit pas auparavant? L'autre partie est lésée dans ses droits; mais ses promesses sont-elles détruites? son serment n'existe-t-il pas encore en entier?

Ne doit on pas attribuer à la persuasion intime de l'indissolubilité du lien conjugal, cette jalousie naturelle que la crainte de l'infidélité produit entre deux époux? On sent plus vivement l'injustice à proportion de l'étendue des droits qu'on peut légitimement exiger. Aussi voyons-nous des peuples entiers porter à l'excès cet amour jaloux; il a fallu des loix pour en arrêter les transports: mais qu'il leur est difficile d'étouffer dans les cœurs ce sentiment de jalousie naturelle? Il sembleroit qu'un mari qui ne s'offense point de l'infidélité connue de sa femme, & que la femme insensible ou trop indulgente sur celle de son mari, se rendroient l'un ou l'autre

suspects de ne pas sentir toute l'obligation du lien conjugal , & le deshonneur d'un outrage que plusieurs loix ont jugé digne de mort. La réparation qu'on a droit d'exiger , en cas que le crime soit connu au-dehors , est de se regarder comme maîtres des devoirs conjugaux & de les refuser. Le gouvernement peut & doit même venir au secours de la partie lésée.

La desertion volontaire & sans retour doit être regardée par les gens sensés comme un violement aussi marqué de la foi conjugale ; ordinairement elle n'a d'autre principe que le libertinage & la mauvaise conduite. L'adultere a-t-il une autre origine ? Je ne vois de différence entre l'un & l'autre , si non que l'adultere est un crime d'un instant quelquefois peu réfléchi. L'autre au contraire plus médité peut être soupçonné de produire une infinité d'adulteres. Au - moins cet éloignement ne pourra-t-il passer que pour un mépris le plus outrageant de la foi donnée ; & dès lors il mérite que les loix punissent avec la même sévérité ceux qui en sont coupables.

Je ne parlerai point ici de toutes les autres sortes de divorces que la police

des états prononce par des considérations purement civiles. Je n'examine que la force de la conscience. Il est indubitable qu'aucunes loix humaines ne peuvent dispenser des loix de la nature. On ne peut faire à la raison des devoirs arbitraires ; Dieu ne nous en fait point sans des raisons de sagesse tirées des vûes de ses institutions. Tel est l'engagement des époux ; il se fait par un consentement mutuel & pour une fin qui doit le rendre toujours durable. Les promesses en sont donc par elles-mêmes inviolables , & ne cessent d'obliger , quoique violées pour un tems. Ces promesses mêmes sont si essentielles à l'union des sexes , qu'on est porté à les supposer sans qu'elles ayent été faites , quand l'union a été consommée. Moïse connoissoit trop cette loi de la nature , pour n'y pas faire attention. Une de ses loix portoit que tout homme qui séduisoit une fille libre , étoit obligé de l'épouser. Il regardoit sans doute cet acte , tout violent qu'il étoit , comme une promesse faite de garder la foi conjugale , & dont on n'étoit dispensé que par le refus de la partie offensée ; & cet usage subsiste encore dans des polices sages. On ne pourra donc considérer que

comme un homme dénaturé celui qui refuse de s'y soumettre, lorsqu'il l'a promis. Soïons nos juges à nous-mêmes ; & avouons enfin que quand on est capable de rompre ce nœud qui lie la première société du monde par les promesses les plus sacrées, il n'en est point dont on ne doive être suspect de se jouer. Il n'est plus de sermens sur lesquels on puisse compter. La confiance cesse parmi les hommes ; & sans la confiance mutuelle, ils ne peuvent plus vivre ensemble que pour un malheur comme assuré.

Poussons un peu plus loin nos réflexions ; & la notoriété nous apprendra que l'infidélité des mariages introduit la dépravation des mœurs, & que plus les mœurs sont dépravées, plus cette infidélité devient dominante : on n'en rougissoit plus, on s'en glorifioit même chez les Romains, quand leur dissolution causa la ruine de la République. Les maris en étoient venus à se dégoûter de leurs femmes, précisément parce qu'elles étoient leurs femmes. Les femmes de leur côté se croïoient chastes, quand elles n'avoient qu'un seul amant. Je ne ferai point une application de cette peinture à notre siècle ; j'aime mieux

faire observer à ceux qui détestent ces monstrueux desordres, qu'ils étoient détestés par ceux-mêmes qui s'en faisoient une honteuse gloire. Un mari qui n'auroit voulu respecter la femme d'aucun autre, ne souffroit pas qu'un autre jettât un regard trop libre sur la sienne, ou qu'elle-même se laissât voir avec trop peu de réserve : il poursuivoit chez lui jusqu'à l'ombre du parjure & de l'infidélité dont il étoit coupable. La conscience réclamoit en lui contre ses propres injustices.

L'adultere est un crime qui a toujours été jugé digne des plus rigoureuses peines. Celle de la mort ne parut point excessive aux premiers siècles même du Christianisme. Elle étoit commune & pour les femmes & pour les hommes sous la loi de Moïse. L'infamie même de l'un des deux rejaillissoit sur l'autre ; & chez les Romains comme chez les Grecs, un mari qui reprenoit sa femme après l'avoir publiquement accusée d'être infidèle, étoit privé de toutes les fonctions honorables de la République ; & cette disposition des esprits faisoit apercevoir quelques raisons légitimes dans les divorces qu'on jugeoit nécessaires. C'est en se conformant à ces pré-

jugés de l'antiquité, que Théodose, Valentinien & d'autres Empereurs permirent le divorce. Ils ont même paru trop favoriser l'humeur jalouse des maris, en augmentant & multipliant les raisons d'annuller les mariages. Les précautions de leurs loix tendoient à éloigner jusqu'à l'ombre des soupçons. Mais sans entrer dans ce détail & sans en justifier l'usage, il suffit de remarquer que dans leurs principes ces préjugés étoient fondés sur l'idée naturelle qu'on avoit de l'étendue des engagements que les époux prennent l'un envers l'autre. C'est de toutes les sociétés la plus étroite. Toutes les autres ne consistent qu'à convenir de se rendre mutuellement les intérêts & les besoins, les services & les secours, les avantages & les désavantages communs. Ici ce sont les personnes mêmes qui se donnent l'un à l'autre pour être réciproquement leur tout. Il faut qu'elles ne soient plus qu'une ame dans le même sens qu'elles ne sont plus qu'un corps, même volonté, mêmes affections, mêmes desirs. Les droits qu'ils ont l'un sur l'autre sont égaux. Point d'exactions impérieuses, mais point d'indépendances de caprice. Le mari peut exiger que la femme lui donne des

Dans le
Code, l.
5. tit. 17.
de repud.
leg. 8.

enfans; mais la femme a tout accordé quand sa grossesse est certaine. Là se borne l'usage de leur droit mutuel à cet égard.

Plutarque dans ses préceptes matrimoniaux fait ainsi parler une femme à son mari: Où vous êtes terrestre, lui dit-elle, je le suis aussi : où vous êtes le maître & l'oeconome de la maison, j'en suis la maîtresse. Ce langage est naturel & tiré de l'essence même du mariage. Les époux avant leur union sont dans l'égalité de la nature, qui les rend indépendans l'un de l'autre. Ils ne s'unissent pas pour se rendre esclaves, mais pour vivre dans un concert parfait. On ne doit donc pas présumer que l'un ou l'autre veuille sacrifier sa liberté. On raisonne plus juste en suposant qu'ils veulent la conserver tous deux, ou qu'ils ne la restreignent qu'à des conditions qui ne rendent point leur condition pire. Si la raison les conduit quand ils se jurent une foi mutuelle, cette même raison doit leur apprendre, que si l'un des deux a plus d'expérience de ce qui convient ou de ce qui ne convient pas à leurs intérêts communs, l'autre lui doit la déférence de céder & de se laisser conduire. Cette règle est universelle pour toutes les relations les plus

plus éloignées & les plus libres que nous pouvons avoir avec les hommes. L'esprit de contradiction & d'opiniâtreté est un défaut qui ne peut se pardonner à personne. Il est donc plus intolérable à proportion que la concorde doit être plus parfaite. Il ne convient point à l'union des époux d'exiger des complaisances déraisonnables, & moins encore des assujettissemens absolus à des caprices. Ils se doivent des déférences, mais de ces déférences raisonnées qui consistent à se rendre à l'avis du plus sage.

Avec ces dispositions il seroit superflu d'examiner de quel côté l'empire doit être; il semble pourtant que toutes les nations se soient accordées à considérer la société des époux comme une espece de petite république, qui ne peut subsister sans quelque autorité qui la gouverne. C'étoit aux femmes que les anciens Egyptiens déferoient cette autorité: mais peut-être l'usage de l'Égypte qui paroît singulier, se réduisoit-il à vouloir que les femmes fussent chargées des soins domestiques, & que les maris s'en reposassent sur elles, ainsi que le Sage le dit du mari de la femme forte.

Cette confiance paroît en effet si na-

turelle & si convenable aux maris, que ceux qui ne l'ont pas sont regardés parmi nous comme des maris déraisonnables jusqu'au ridicule.

On voit d'ailleurs que toutes les autres coutumes se sont accordées à donner aux maris la prééminence ou l'autorité sur leurs femmes. Mais il est visible aussi que plusieurs loix ont porté cette autorité bien au-delà de ses bornes légitimes : celles qui donnerent aux maris la puissance de mort sur les femmes, étoient certainement des loix inhumaines, même dans le cas où Romulus l'accordoit, sçavoir pour cause d'adultère & de supposition des enfans. Mais permettre de tuer une femme pour avoir des fausses clefs, ou pour avoir bu du vin, c'étoit dans ce chef des Romains un excès de sévérité que l'humanité ne tolérera jamais. Dans un homme particulier le droit d'attenter à la vie d'un autre ne peut jamais être fondé que sur celui de conserver la sienne par une juste défense.

Quel est donc le fondement & la nature de l'autorité que les loix sages ont cru devoir attribuer aux hommes sur les femmes ? Quelque égalité qu'il y ait entre les deux sexes, on remarque qu'il y

a communément plus de supériorité de génie, plus de talent, plus de capacité pour la conduite des affaires dans les hommes que dans les femmes. Celles-ci sont propres aux petits détails. Les soins de l'économie du domestique sont plus de leur goût & plus proportionnés à leur force. Le partage est donc comme naturel entr'elles & leurs maris. Les loix n'ont fait que les confirmer. Elles donnent aux maris cette autorité de régie qui doit présider à l'intérêt général des familles, en administrer les biens communs, veiller à les conserver & les défendre contre les usurpations. Ils en sont les économes nés, mais non les maîtres indépendans. Rien ne les autorise à prodiguer ces biens au gré de leurs passions. Il y a des peines contre les dissipateurs. On les dépouille d'une administration dont ils abusent : de tous tems & dans les usages de toutes les sociétés, ils se sont obligés à représenter & à restituer les dots de leurs femmes. Celles-ci ne sont point chargées des dettes qu'ils contractent sans leur consentement exprès. Le droit ancien ne leur permet pas même de s'engager pour leurs maris, si ce n'est dans quelques extrémités singulieres.

Après toutes ces réflexions je croirois perdre le tems d'avertir les maris que quelque droit que les loix ou les coutumes leur accordent sur leurs femmes, il n'ont point sur elles de véritable empire; tout est égal, tout est mutuel entre les deux parties; elles sont obligées aux mêmes devoirs & aux mêmes retours: l'amour qui les unit doit leur rendre tous ces devoirs faciles. Ce même amour qui fut le premier titre de l'espece d'autorité que les maris ont sur leurs épouses, doit tempérer l'usage qu'ils en font. Tout esprit de domination, toute dureté de commandement, toute exaction de complaisances étrangères ou contraires aux engagements d'une société qui ne se forme que pour le bonheur mutuel, leur est interdit. C'est eux-mêmes qu'ils aiment quand ils aiment leurs femmes. Personne ne hait sa propre chair, personne n'a droit de maltraiter ce qu'il doit aimer comme lui-même. Les hommes & les femmes ne sont pas assez heureux pour naître sans défaut. Ils en contractent de nouveaux par l'exemple, par la mauvaise éducation, par la contagion des mauvaises mœurs de leur siècle. Mais ils se prennent & s'unissent tels qu'ils sont au moment qu'ils

se lient l'un à l'autre, & cette union formée leur impose une plus étroite obligation de la tolérance mutuelle que nous nous devons tous par la seule considération de l'égalité de la nature & du penchant que nous avons à vivre en société.

Nous entrerons dans des détails pour montrer toute l'étendue de cette tolérance nécessaire, & celle de l'exacte justice qui fait l'ame de toutes les liaisons que nous avons les uns avec les autres. Les époux apprendront là qu'ils ne peuvent se refuser, ce qu'ils doivent à tous ceux qui leur sont unis par quelques nœuds que ce soit, moins étroits & moins indissolubles.

Qu'ils vivent donc dans un accord de sentimens & d'affections, qui ne souffre rien de la différence de leurs humeurs, qui tiennent contre les dégoûts que l'âge & les infirmités peuvent causer; qu'ils sçachent se respecter mutuellement, se ménager, s'épargner, se souffrir, se secourir dans les besoins, se procurer des agrémens ou des soulagemens, selon les circonstances de la vie; s'aider à porter le poids de leur engagement commun. Que leur union soit toujours chaste, toujours accom-

pagnée d'une modération de desirs renfermés dans leurs justes bornes : qu'ils ne se permettent rien contre la pudeur & les bienséances.

Qu'ils usent décemment de leurs droits, & toujours uniquement pour la fin du mariage ; que leur union ne cesse d'être entretenue par le respect, l'estime, & l'amour ; & s'ils deviennent pères, c'est pour eux une nouvelle source de devoirs qu'il reste à leur exposer.

CHAPITRE III.

La tendresse naturelle des peres & des meres est la preuve & la regle de ce qu'ils doivent d'attentions à leurs enfans ; ils en exigent d'eux-mêmes avant de naître. Reflexions particulieres sur les fautes que les maris & les femmes peuvent avoir à se reprocher à ce sujet. Les grossesses pénibles & les couches difficiles ou funestes sont causées par des excès, ou par des négligences. Caprices des femmes enceintes ; mauvais régime. L'excès de travail nuit moins que l'excès de molesse. Précautions ridicules & nuisibles qu'on fait prendre pour accoucher heureuse-

*ment. Les femmes se réduisent à ces ex-
 érémités par leur mauvaise conduite.
 Plusieurs y périssent par leurs fautes ;
 leur lait qui les étouffe assez souvent les
 avertit qu'il leur est donné pour nourrir
 les fruits de leur mariage. Frivoles &
 honteuses excuses de celles qui négligent
 ce devoir naturellement indispensable : il
 n'est qu'une impuissance réelle & bien re-
 connue qui puisse les disculper. Injustice
 des maris qui s'oposent au penchant que
 leurs femmes auroient d'écouter leur ten-
 dresse & de la satisfaire. Malheur des
 grandes villes, où les meres les plus pau-
 vres sont comme forcées à paier des nour-
 rices étrangères. Il faut au moins qu'il
 y ait de la bonne-foi dans leurs prétextes.
 Il vaut mieux, tout compté, ne pas
 entreprendre de nourrir les enfans, que
 de les nourrir mal ; c'est l'inconvénient
 de la nécessité de recourir à d'autres nour-
 rices. Celui de trop prolonger ou de trop
 abrégé la nourriture, est presque égal.
 Les parens doivent aux enfans sevrés le
 double soin de former leur corps & leur
 esprit. Du côté du corps, ils pèchent du
 côté du choix des alimens qu'on leur
 donne. On manque à réprimer leurs goûts
 & leurs répugnances. Les enfans des ri-
 ches sont plus malheureux de ce côté que*

ceux des pauvres. Manie de les assujettir à la direction de la Médecine. Les enfans de la campagne viennent mieux , parce qu'ils sont plus durement traités. A l'égard des exercices propres à perfectionner les qualités du corps , on renvoie les Lecteurs à ce qu'on en a dit dans le second volume.

NOUS n'avons pas besoin de longs raisonnemens pour établir les obligations des peres & des meres à l'égard de ceux qu'ils mettent au monde ; leurs propres penchans en décident. Ils ne se défendent point du plaisir touchant de se voir renaître dans leurs enfans. Il leur est naturel de souhaiter d'en avoir ; & ces souhaits exaucés leur doivent causer une satisfaction qu'il leur seroit honteux de ne pas ressentir. Une mere oublie toutes les douleurs qu'ils lui coûtent , quand elle les voit sortir de son sein. Cette complaisance se confond avec celle qu'elle a pour sa propre personne : & pour bien définir la tendresse involontaire des parens , il faut dire que c'est un amour desintéressé qui leur fait chérir leurs enfans , parce qu'ils sont leurs enfans , ou qui les leur fait aimer comme d'autres eux-mêmes , indépendamment

dépendamment de toute autre considération de ce qu'ils font ou de ce qu'ils feront pour eux. Là donc commence l'obligation de ce qu'on nomme l'amour du prochain, de cet amour, dis-je, qui se mesure sur l'amour personnel que chaque homme a pour soi. Que les pères & les mères se mettent en conséquence à la place de leurs enfans dans tous les états où la nature les fait passer; ils comprendront que ces enfans exigent d'eux des devoirs, même avant de naître.

Qu'ai-je voulu dire? il est mille accidens qui rendent les grossesses infructueuses & les couches difficiles; il en sort des enfans mal constitués ou mal faits: plusieurs y perdent la vie sans avoir vû le jour. Les pères contribuent quelquefois à ces funestes suites par leurs indiscretions ou par leur incontinence brutale. Ils ne veulent point s'assujettir à la sage économie de la nature. Ils la forcent à produire des fruits contre le cours de ses saisons. Ils détruisent ensuite leur propre ouvrage, & tuent les hommes qu'ils ont faits, par l'impatience d'un desir qui ne leur est donné que pour en mettre au monde. On leur laisse à réfléchir sur ces for-

tes de crimes dont ils ne peuvent être eux-mêmes les juges. Il ne leur est pas difficile de les reconnoître & de se les interdire. Ils font, dis-je, ce qu'il leur est aisé de voir qu'ils ne doivent pas faire. Les bornes que la chasteté conjugale leur prescrit, sont trop marquées pour leur laisser ignorer qu'ils la violent par un usage illimité du mariage. S'ils ont besoin de leçons, c'est des brutes qu'ils doivent les recevoir. Les mâles n'attendent rien sur les femelles pleines.

Nous avons dit que tout le devoir des femmes à l'égard de leurs maris est rempli quand leur grossesse est certaine; elles sont maîtresses de ne pas consentir à leurs brutalités. Mais à combien de ménagemens sont-elles alors obligées pour ne point nuire aux fruits qu'elles portent? Il est naturel à quelques-unes d'elles d'être sujettes à certains caprices sur le choix des alimens; mais ces caprices ne justifient point leurs indiscretions ou les répugnances outrées qu'elles ont à se nourrir convenablement à leur état. Il en est qui rejettent sur leurs meres le mauvais tempérament qu'elles leur ont donné, c'est une leçon qu'elles se font de ne pas tomber dans la même faute; c'est un devoir de l'équité natu-

relle. Les conditions pauvres ou mal-aisées obligent souvent les femmes enceintes à faire plus qu'elles semblent ne pouvoir. Mais il faut reconnoître ici la sagesse de la nature dans ses prévoiances. Les couches fâcheuses sont plus rares à proportion que celles qui doivent les craindre, ont moins de moïens de les prévenir. Souvent au contraire on s'expose à ces accidens rares par un excès de precautions. Nous les voïons porter aujourd'hui jusqu'au ridicule. On prive les femmes de tout usage de leurs jambes. Les grands ou leurs Médecins intéressés à flater leurs caprices, veulent être plus sages que Dieu, qui ne nous a donné des pieds que pour marcher. L'expérience universelle fait voir que l'exercice commun procure des accouchemens plus faciles & plus heureux qu'une inaction forcée. Cette inaction ne peut paroître nécessaire qu'aux personnes qui vivent dans un excès habituel de mollesse. Un dérèglement en attire un autre : la raison les condamne tous ; & des femmes condamnées à ne pouvoir devenir meres qu'en devenant immobiles, font voir qu'il n'est point de dépravation de la nature qui ne trouve en elle-même sa peine : c'est le sort de

tous les excès ; trop ou trop peu de précautions peut nuire également. L'inaction n'est pas le remède le plus convenable qu'on puisse prescrire à celles qui paroissent se l'être rendu nécessaire. Qu'on leur prescrive un régime plus sage ; qu'on réforme leurs allures, qu'on leur conseille de renoncer aux dérangemens d'une vie qui force toute l'œconomie de la nature. Il n'est pas étonnant que des femmes qui se livrent à toute l'intempérance des repas, à l'usage des liqueurs brûlantes, aux agitations d'un jeu continuel, à l'épuisement des veilles prolongées, qui changent les nuits en jours ; il n'est pas étonnant, dis-je, que des femmes qui se permettent tout ce qui ruine les fantés les moins hypothéquées, ne se délivrent des malheureux fardeaux qu'elles portent, qu'avec des tourmens qui les font périr elles-mêmes ; ou que leurs enfans naissent à peine avec une étincelle de vie qui s'éteint ou qui ne s'entretient que par des soins dont l'effet semble tenir du miracle.

Ces premiers soins font d'un devoir naturellement indispensable pour les meres ; le lait dont leurs mammelles se gonflent, les avertit qu'il est fait pour

ces petites créatures qu'elles ont vû for-
tir de leur sein. Le monde dura long-
tems avant qu'on entendît parler de
nourrices empruntées. Les vraies me-
res n'avoient point la pensée de se dé-
charger des incommodités de la nourri-
ture : leur tendresse même n'eût pas
souffert qu'on les privât de la consola-
tion de voir leurs fruits croître entre
leurs bras. On voit dans l'histoire du ju-
gement de Salomon , que cette ten-
dresse ne se démentoit point dans les
prostituées mêmes : il leur suffisoit d'être
meres , pour affronter la honte de
ne l'être devenues que par le crime. La
force de la nature l'emportoit chez el-
les sur celle des jugemens humains.
Qu'une femme oublie son enfant & de-
viennne sans pitié pour lui , c'est un éve-
nement qu'un prophete nous représente
comme rare jusqu'à l'impossible. Il y a
bien de l'aparence que dans les ancien-
nes générations , la mort fut la premie-
re & l'unique excuse des meres qui ne
nourrirent pas leurs enfans. C'étoit la
nécessité qui dispense de toutes les loix.
On ne nous dit point par qui Benjamin
fut nourri ; les exemples nous font pré-
sumer qu'on lui fit prendre le lait de
quelque bête domestique. Il seroit diffi-

FAI LA REGLE

cile d'imaginer que dans la petite troupe de-Jacob il y eût une nourrice toute prête & qui n'eût pas son propre enfant à nourrir.

Pardonne-t-on pourtant à ceux qui n'ont pas vécu sans réfléchir, quand ils paroissent étonnés que ce qui fut autrefois regardé comme presque impossible, soit considéré parmi nous comme presque absolument nécessaire? En vain demanderions-nous aux meres dans cette grande ville, à quoi sert leur lait. Nous le voïons: il sert à faire périr plusieurs de celles qui pourroient être les meilleures nourrices & les moins incommodes de la nourriture, celles qui ont trop d'embonpoint: il sert à causer à beaucoup d'autres les accidens les plus fâcheux, & souvent des maladies incurables ou mortelles. Voilà ce qu'elles préfèrent à la douce obligation que la nature leur impose. Elles meurent de la peur d'être nourrices, quand elles sont le plus heureusement devenues meres. C'est trop peu dire: il en est en qui le sentiment & l'idée même de cette obligation paroît tellement effacée de leur esprit, qu'elles la méconnoissent jusqu'à s'en croire offensées quand on ose leur en parler.

Dépravation déplorable, impérieuse corruption de mœurs, qui va jusqu'à faire comme passer en loi le violement de la loi, jusqu'à jeter un faux ridicule sur les meres, qui ne rougiroient pas de l'être doublement, ou jusqu'ou l'oeconomie de la fécondité veut qu'elles le soient. On leur feroit une espece de crime de ne pas abandonner leurs enfans à tous les inconveniens d'une nourriture étrangere. Ces inconveniens sont infinis; de funestes expériences les font déplorer, & les malheureuses suites du déréglement ne le corrigent point. On se dit que l'usage établi d'avoir des nourrices est un mal nécessaire; & la vérité, c'est qu'il ne l'est en quelque sorte que pour les meres trop pauvres pour faire nourrir leurs enfans par d'autres. Elles nourrissent pourtant; & ce qu'elles font montre à celles qui le pourroient avec plus de facilités, que leur défaut de tendresse naturelle n'a point d'excuse.

Elles osent en alléguer, mais de frivoles & de honteuses. La mere de Samuel se prive de la consolation d'aller adorer Dieu dans la Silo, jusqu'à ce que son fils soit sevré; consolation des plus touchantes selon l'esprit de la reli-

M iij

gion de son peuple. Mais celles-ci ne veulent pas se priver du plaisir des visites & des compagnies, où la passion pour les amusemens & pour le jeu les conduit : un enfant à nourrir les occuperoit trop. Elles sont meres, & croient n'être pas faites pour l'être. La nature s'est trompée de les rendre fécondes : elles veulent jouir du privilège de paroître toujours filles & toujours jeunes; conserver, s'il se peut, toute la fraîcheur de leur teint; que fais-je? ne point flétrir un sein qui ne leur a pas été donné pour la parade. Souvent même elles n'ont point de lait, ou leur lait est peu nourrissant. C'est le mauvais fruit d'un régime de caprice ou d'intempérance. Elles se brûlent, elles se dessèchent par l'usage des alimens & des liqueurs que la seule sobriété devoit leur interdire. Ce sont des riches qui se rendent indigens par leurs prodigalités.

: On excuse celles dont des infirmités réelles & d'accident ont altéré le lait, ou même en ont tari la source. Celles-là seules peuvent être considérées comme innocentes; on les plaindroit si le défaut de pouvoir n'étoit pas joint au défaut d'affection pour leurs enfans. Il faudroit du moins que quelques-unes se

fussent essayées avant d'alléguer leur impuissance. Elles sont doublement à plaindre, quand ce sont leurs maris qui s'oposent au penchant qu'elles auroient à remplir un devoir aussi touchant que nécessaire. Cet injuste empire n'est pas tolérable dans les hommes ; & souvent les raisons qui le leur font exercer n'auroient rien qui ne les fît rougir, s'ils vouloient se les avouer au vrai. Toutes ces raisons leur sont suggérées par leur incontinence ; elle en est du-moins le premier fond qui cherche à se colorer par des prétextes. Ils craignent les dégoûts dans un tems où la raison devrait suspendre toute envie de contenter le goût qu'ils ont pour leurs femmes.

Heureux, a dit quelqu'un, ceux qui habitent les villes : mais ce langage n'a pas été celui de la nature & de ses penchans ingénus. C'est avec bien plus de vérité qu'on nomme heureux, autant que les hommes peuvent l'être, ceux qui loin des affaires & des occupations tumultueuses, cultivent les champs, & tirent de ce travail innocent tous les secours vraiment nécessaires à la vie des êtres raisonnables. Les grandes villes sont le malheur inévitable des états, & la peste comme irremédiable des

mœurs. C'est-là que toutes les grandes passions établissent leur siège, & forcent une infinité de malheureux à se rendre leurs esclaves, pour se procurer une subsistance convenable & toujours très-étroite pour un grand nombre de citoyens. Ils sont forcés de se faire des occupations qui gênent leurs femmes par l'assiduité de concourir avec eux aux soins du nécessaire, & qui leur ôte presque toute liberté pour satisfaire à ceux que la nature exige.

Il faudroit entrer ici dans de trop longs détails, pour indiquer dans quelles circonstances d'état, de profession, de commerce, d'occupations, de travail ou de domesticité, les mères peuvent être légitimement dispensées du devoir général que la maternité leur impose à toutes. Le point décisif est que leur impuissance soit au-moins une impuissance de bonne foi, qui ne s'en impose point. Il s'agit d'une obligation qu'il vaut mieux après tout ne pas entreprendre de remplir, que d'être comme réduit à la remplir mal. Il est difficile de régler les heures des enfans ou de les faire compâtir avec des heures qui ne sont pas libres. Le grand devoir est de les conserver, & de ne pas leur

nuire quand on ne peut les servir qu'à contre-tems.

Le tems de les fevrer arrive ; & ce tems-là ne doit être ni trop long ni trop court. Il peut être également nuisible de le prolonger & de l'abrèger. Les meres qui s'ennuient d'une trop longue nourriture, manquent à la tendresse ; & cette tendresse donne dans l'excès , quand elle s'obstine à tenir au lait des enfans capables d'une nourriture plus solide , à qui d'ailleurs un lait trop vieux & trop abondant en sérosités peut nuire. C'est dans la nature que la prudence doit ici puiser tous ses conseils. Il y en auroit beaucoup à donner aux nourrices gagées ; mais les grandes fautes qu'elles font sont de celles que l'équité naturelle apprend à se reprocher. Qu'elles se souviennent que par leur engagement & par le droit de l'humanité seul , elles doivent traiter les enfans étrangers comme leurs propres enfans. Les polices leur imposent des loix aussi justes que sages : mais le motif de la justice touche communément trop peu des meres mercénaires, pour les rendre fideles à suivre ces loix. Souvent après beaucoup de négligences funestes dont elles ne se croient point comptables , elles

rendent enfin leurs nourrissons tels qu'elles les ont faits à leurs vrais peres & meres.

C'est alors que ceux-ci doivent commencer d'être attentifs à remplir à l'égard de leurs enfans, le double devoir que je leur ai prescrit pour eux-mêmes dans la seconde Partie de cet Ouvrage. Les enfans ont besoin d'être formés pour le corps & pour l'esprit.

A l'égard des soins de leur corps, on tombe dans les indiscretions en mille manieres. On tue les enfans par la peur aveugle de les laisser mourir de faim. Celle des enfans est insatiable. La raison ne leur apprend point encore à borner leurs apétits à leurs besoins. C'est à ceux qui les élevent de modérer leur avidité, de les accoutumer à se contenter d'un juste nécessaire ; de ne leur rien donner ou de leur rien permettre qui soit indigeste pour leur âge. Les enfans des riches & des grands sont de ce côté-là plus malheureux que ceux des pauvres. On leur sert à quatre ans ce qu'ils pourroient à peine supporter à vingt. Les meres dans toutes les conditions sont en ce point les plus déraisonnables, parce quelles sont plus sensibles à la tendresse qui les aveugle. Elles sont man-

ger à leurs enfans de tout & fans mesure. Elles leur feroient volontiers prendre à la mamelle , du vin , des liqueurs fortes , & tout ce qu'une sensualité funeste a fait inventer de plus nuisible à la santé même des adultes. Le grand mal c'est qu'on semble se hâter de rendre en effet les enfans aussi sensuels qu'intempérans. Ils sont naturellement encore plus friands que gourmands. Ils prennent du dégoût pour les nourritures communes , après en avoir goûté de plus délicieuses. Il faut être inexorable à ce sujet sur leurs répugnances & sur leurs caprices. C'est un des plus grands inconvéniens de la vie de ne pouvoir manger de tout ce qui se mange ; & la faute vient de l'indulgence des parens. Qu'ils ne laissent rien rejeter à leurs enfans de tout ce qui n'est pas nuisible. Qu'ils souffrent encore moins les préférences que ceux qu'ils élèvent font souvent des alimens les plus mal sains aux plus salutaires. De-là viennent les mauvais tempéramens & les infirmités radicales que la Médecine ne guérit point. N'oublions pas que c'est une vraie manie dans les parens , d'assujettir à la direction de cet art l'âge le plus tendre. Ce seroit aux Médecins sages à les en guérir. On

vit, dit-on, misérablement quand on ne vit que par les remèdes. C'est donc une imprudence inexcusable de rendre les remèdes comme nécessaires par l'habitude, quand ils ne le sont pas. Il est peut-être plus que rare qu'ils le soient aux enfans. Ils ont des maladies dont il faut que les causes aient leur cours; & quand les causes en sont des causes d'accident, il suffit presque toujours de corriger leur régime, ou de les élever avec moins de mollesse. Les enfans de la campagne vivent du grand air qu'ils y respirent, & de la dureté des traitemens qui les endurent de bonne heure aux injures des saisons.

Je ne parlerai point de nouveau des défauts du corps & de tout l'extérieur qui se réforme par l'art & par les exercices; c'est un mieux être que les parens ne doivent pas négliger de procurer à leurs enfans, quand ils en ont les moyens & les occasions. On n'a qu'à relire à ce sujet ce que j'ai dit au long dans le volume précédent. Ceux qui manquent de ces secours ont de quoi s'en consoler. Rien ne leur manque après tout qui soit essentiel à la vraie perfection de l'homme; & quand ils sont devenus capables de réfléchir, ils ont encore la

DES DEVOIRS. 151
ressource de pouvoir réformer par eux-
mêmes certaines mauvaises habitudes
qu'on leur a laissé prendre dans l'enfan-
ce. Il est pour les parens une attention
beaucoup plus indispensable , dont
mon plan demande que je les entretien-
ne plus au long.

CHAPITRE IV.

Nous ne pénétrons point les raisons ou les causes de l'inégalité des esprits ; mais l'expérience nous montre que leur plus grande différence vient de la culture , & que tous naissent dans l'imperfection. Tous les enfans pensent en enfans ; mais ils sont faits pour penser en hommes : leur raison se développe d'elle-même , mais elle a besoin d'être aidée par des leçons. Les peres & les meres sont leurs précepteurs nés. Ils aprennent promptement à parler ; mais ils ne parlent point sans idées. C'est donc dès-lors qu'on doit s'appliquer à les rectifier & à leur donner occasion d'en former de nouvelles. On imagine faussement qu'ils ne sçavent que ce qu'on leur aprend. Leur ame ne dépend des sens que pour les connoissances

ces qui doivent leur venir du dehors. Mais il est de l'institution du Créateur, que toutes leurs connoissances ne se perfectionnent qu'avec l'âge. C'est s'opposer à cette perfection, de les entretenir d'objets frivoles & de maximes sans principes. Ils ne sont pas faits pour le faux ; & le vrai s'insinue dans leurs esprits avec d'autant plus de facilité, qu'ils en portent en eux-mêmes les principes. On les élève par degrés jusqu'aux plus sublimes vérités, quand on les y conduit par celles qui sont les plus à leur portée. Le livre de l'univers est le premier dans lequel on doit leur apprendre à lire. Les enfans pensent en enfans ; mais ils sentent en hommes faits : ils portent dans leur fond les semences de tous les vices, mais on y découvre aussi celles de toutes les vertus. Ce sont celles-là qu'il faut cultiver de bonne heure. Qu'on les fasse réfléchir sur leurs propres affections, ils apprendront à les diriger à leurs vraies fins. S'il n'y a plus de mœurs parmi nous, c'est qu'il n'y a plus d'hommes propres à former d'autres hommes. Qu'on suive la nature dans les enfans, & qu'on fortifie les premières impressions qu'elle leur donne, soit pour la pratique du bien, soit pour la fuite du mal.

Qu'on

Qu'on les interroge sur ce qu'ils pensent de l'un & de l'autre, on les persuadera par leurs réponses. Les préceptes deviennent comme inutiles, quand les esprits sont convaincus. Les exhortations operent plus alors que les menaces & les mauvais traitemens. Les corrections deviennent quelquefois nécessaires; mais elles deviennent infructueuses par beaucoup de raisons. Examiner de quels principes les fautes des enfans viennent pour employer à-propos la douceur ou la sévérité. Les défauts de l'éducation ne se réparent gueres, ou ne se réparent que difficilement. Exemples des mauvaises conduites oposées à celles que les parens doivent tenir. L'exemple est chez eux la leçon la plus persuasive. En donner de bons, n'en point donner surtout de mauvais, &c.

A Ne consulter que ce que nous présumons de l'origine des ames, nous en inférerions qu'elles doivent naître toutes avec une parfaite égalité d'intelligence. C'est-là leur nature, & l'intelligence est une qualité dont l'idée ne paroît pas susceptible du plus & du moins. Ce plus & ce moins vient-il donc du plus ou du moins de perfection

des organes du corps que l'ame habite ? c'est une seconde présomption qui ne nous satisfait point sans nous laisser des incertitudes où notre ignorance se perd. Dieu ne nous a point donné de pénétrer les profondes raisons de ses œuvres. Nous voïons de l'inégalité dans les esprits, & les causes primitives ne nous en font point assez connues pour en décider avec assurance. Mais il y a pour nous deux vérités d'expérience qui n'admettent point de doutes.

1°. La plus sensible différence que nous remarquons entre les esprits, vient certainement de la culture, de l'étude & des réflexions. En second lieu, tous naissent en effet dans l'imperfection. Tous les enfans pensent en enfant, mais ils sont faits pour penser en hommes. Leur raison se développe d'elle même, & se fait jour comme au-travers d'un nuage qui la couvre. Ce nuage est plus ou moins difficile à percer: le fond de l'intelligence est un germe foible, qu'il faut aider à sortir d'une terre trop dure : c'est comme un poulet renfermé dans l'œuf, qui fait des efforts pour le casser ; mais il faut que la poule l'aide pour le faire plus promptement & plus aisément éclore. C'est

la grande attention, c'est l'indispensable dette dont les peres & les meres sont chargés envers ceux qui naissent d'eux. Ils sont les maîtres & les précepteurs nés de leurs enfans. Leurs leçons doivent commencer avec les premieres lueurs de discernement qu'ils y découvrent. Il en est qui paroissent prématurées; on s'en étonne, & c'est une nouvelle raison de cultiver plus soigneusement ces semences qui croissent déjà d'elles-mêmes. Il sera toujours surprenant que les enfans apprennent à parler avec plus de promptitude que les adultes. Mais il n'est pas douteux qu'ils ne parlent point sans idées, plus ou moins développées, qu'ils attachent aux mots qu'on leur apprend. C'est donc là le tems de les aider à rectifier ces idées, à les étendre, & de leur donner occasion d'en former de nouvelles. Ils en sont capables à proportion qu'ils sont biens conduits.

C'est une méprise d'imaginer qu'ils ne sçavent que ce qu'on leur apprend. Leur ame est le vrai principe de leurs connoissances, elle a son activité. Ses facultés ne dépendent des sens, que pour les connoissances qui doivent lui venir du dehors. Au-dedans ils ont des

notions simples. Ils comparent leurs idées entr'elles ; ils jugent, ils raisonnent. Mais il est de l'institution du Créateur & de l'œconomie de la nature, que toutes ces opérations soient d'abord imparfaites & qu'elles se perfectionnent avec l'âge & par les soins. C'est s'opposer à cette perfection ; c'est la retarder, de n'entretenir les enfans que d'objets frivoles ; de leur faire estimer les amusemens, de leur faire admirer, désirer ou craindre ce qui n'est pas digne de toutes ces affections. Qu'on leur donne tout pour son vrai prix. Qu'on ne remplisse point leur esprit de fantômes, & leur mémoire de contes de vieilles. Ils ne sont pas faits pour le faux ; le vrai s'imprimerait chez eux d'autant plus profondément qu'on le leur insinuerait de meilleure heure. On les élève par degrés jusqu'aux plus grandes vérités, quand on sçait les y conduire par celles qui sont le plus à leur portée. Un célèbre Mathématicien s'entretenoit un jour avec une petite fille de quatre à cinq ans ; la mere lui fit compliment sur la bonté qu'il avoit de se rabaisser à la conversation d'un enfant si jeune. Elle en sçait autant que moi, repliqua le sçavant ; & tout de suite il lui fit

un enchainement de questions qui paroissent beaucoup au-dessus de son âge, mais si nettement proposées que l'enfant n'hésita sur aucune à répondre avec une extrême justesse. Un homme d'esprit en interrogeoit une autre sur ce qu'on nomme le catéchisme : c'est apparemment, lui dit-il, celui de M. que vous apprenez. Non, Monsieur, repliqua dédaigneusement la jeune fille, on m'en enseigne un meilleur. Alors elle lui fit un petit précis des vrais principes & des devoirs de la religion, qui lui fit souhaiter que tous les enfans fussent instruits dans une pareille école. L'univers & ses merveilles sont sur-tout un livre qui n'est pas plus fermé pour eux que pour les adultes. L'admiration que le spectacle leur cause, leur en feroit tirer les conséquences naturelles pour en reconnoître l'auteur, pour peu qu'on aidât leurs réflexions. Cette attention seroit infiniment préférable à celle de charger leur mémoire de mots décousus, dont ils ne comprennent pas le sens, & qui n'impriment point d'idées dans leur esprit.

Je ne vois rien dans l'éducation de plus pernicieux pour eux, que de les remplir, comme on fait communément,

de faux préjugés & de fausses maximes sur la conduite de la vie. Les premières impressions sont celles qui se gravent le plus aisément dans l'ame, & qui s'effacent le plus difficilement. Ce qui fait que les instructions puisées dans la raison n'entrent dans l'esprit de beaucoup d'hommes faits que par l'effort des réflexions & de la méditation, c'est qu'on les en a détournés par des insinuations contraires & non naturelles. Rien ne devoit être plus aisé que d'apprendre aux enfans à penser de tout avec justesse. Il ne s'agiroit que de suivre leurs ouvertures naïves, & de les perfectionner ; mais on rompt le fil de leurs connoissances nées. On leur inculque des façons de penser sans principes, qui les obligent à retourner sur leurs pas quand ils veulent faire quelque progrès vers le vrai qu'on leur a fait perdre de vue. Ce progrès seroit chez eux aussi facile que rapide, si ceux qui les conduisent les menotent par les routes que la nature leur ouvre. Qu'on en fasse l'essai de bonne heure, on s'apercevra qu'il n'est point d'idées où la raison saine & non prévenue puisse entrer plus avant, que celles que nous avons données dans les premiers chapitres de ces

ouvrage. On mene loin les hommes, quand on les prend par des sentimens qu'ils ne peuvent se desavouer.

D'honnêtes gens ont déjà pensé qu'il feroit d'une grande utilité de mettre cette maniere d'instruire en forme de catéchisme ou de dialogues familiers. C'est un travail que mon âge & mes infirmités ne me permettront pas d'entreprendre. Se trouvera-t-il quelqu'autre main qui veuille ou qui puisse l'exécuter avec succès? Je le souhaite beaucoup & je l'espere peu : le goût de notre siecle n'est pas celui de la réforme des mœurs ; & ce goût dépravé n'est propre qu'à refroidir le zele le plus animé, par la peur d'être infructueux.

Il est vrai que les enfans pensent en enfans ; mais on peut dire qu'ils sentent en hommes faits. Les objets des sens font sur eux des impressions vives. L'amour du plaisir & l'averfion pour la peine, font chez eux plus dominans, parce que ce font des affections naturelles & qu'elles ne font pas encore modérées par la raison. Peu capables de réfléchir, ils n'agissent que comme par instinct ; & cet instinct qui les domine devient en eux la source de tous les vices, dont on decouvre les funestes se-

mences. La passion de leur bien-être les rend intempérans, sensuels, délicats, envieux, jaloux, impatiens, ennemis de la contrainte, sujets au dépit, à la colere, aux emportemens, à la violence. Ils ne sont arrêtés que par l'impuissance de l'âge, & n'auroient souvent besoin que de plus de forces pour se porter aux derniers excès : mais avec toutes les semences des grands vices, on remarque aussi chez eux celles de toutes les grandes vertus ; & celles-ci sont d'autant plus capables d'y croître de bonne heure qu'elles peuvent être plus aidées par les premières lueurs de la raison qui les aprouve, & qui condamne tous les vices contraires.

Nés sociables, ils s'attachent aux personnes qui les élevent ; ils veulent leur plaire ; ils les flattent ; ils les caressent pour en obtenir ce qu'ils souhaitent. Ils en sont reconnoissans ; ils ne veulent point qu'on les trompe sur ce qu'ils ont envie de sçavoir, ni qu'on manque aux promesses qu'on leur a faites. Ils rendent avec plaisir les petits services dont ils sont capables, quand on leur en rend dans le besoin. La maxime qui nous apprend à faire pour les autres ce que nous voulons qu'ils fassent
pour

pour nous, est un principe né qu'aucun d'eux ne méconnoît. Demandez-leur s'ils souffriroient le mal qu'ils font, ou les mauvaises manieres qu'ils ont pour qui que ce soit ; leur reponse est toute prête & la conséquence qu'on en tire contre eux les frappe jusqu'à les interdire. Considérez-les dans les petites sociétés qu'ils font avec ceux de leur âge, vous leur entendrez faire des conventions toutes fondées sur l'égalité ; ce sont comme autant de petits législateurs qui s'imposent des loix ; & s'ils établissent entr'eux quelque subordination pour le bien commun, les places ou les rôles ne sont point distribués par caprice. C'est au mérite, c'est aux talens du corps & de l'esprit, & sur-tout aux avances que l'âge donne, qu'ils accordent la préférence. Ils haïssent, ils déposent, ils chassent de la société ceux qui violent ces petites conventions. Ils détestent les menteurs, les fourbes, les voleurs, les ambitieux qui veulent dominer & prendre une autorité qui ne leur est pas déferée. Ils paroissent enfin n'ignorer aucun des principes nécessaires pour fonder des républiques sages, & pour rendre les sociétés heureuses.

On les voit tous d'ailleurs amoureux

Tome III.

Q

de leur propre excellence ; le desir de la gloire est chez eux comme dans les hommes faits , encore plus dominant que l'amour de la justice. Ils aspirent à primer en tout , à tout faire de la maniere la plus parfaite , à gagner dans leurs jeux , à vaincre dans leurs combats. L'infériorité les afflige ; & plus que tout le reste , ils craignent de paroître coupables. Ils ont toutes les ruses des grands criminels pour dissimuler , pour exténuer , pour excuser leurs fautes. Rien ne leur coûte tant que de les avouer , rien ne les humilie plus que d'en être convaincus ou d'être surpris sur le fait. La honte naturelle de certaines actions leur fait chercher le secret pour se les permettre , quand même elles ne leur ont jamais été défendues. Ils vérifient ce que nous avons redit plus d'une fois , que l'homme est né pour la justice , & que c'est toujours un état violent pour lui , de se sentir injuste.

Je conclus de-là , que s'il est si peu de jeunes gens qui répondent à cette destination de leur constitution naturelle , c'est que leur penchant à s'y conformer n'est point aidé par ceux qui sont chargés de leur enfance. Cicéron remar-

quoit que si de son tems il n'y avoit plus de mœurs dans Rome, c'est qu'il n'y avoit plus d'hommes pour en former d'autres. Quand une fois l'oïfiveté, l'intempérance, les débauches, le jeu, le luxe, la mollesse, & les autres vices que ceux-là traînent après eux, ont gagné les esprits, les hommes qui ne sont plus hommes se soucient peu d'en former qui leur succèdent, ou ne les forment que tels qu'ils sont eux-mêmes devenus. Ils négligent les soins de l'éducation qui les gênent; les enfans sont abandonnés à leurs propres caprices, où la contagion du goût dominant les fait élever dans les principes de la dépravation de leur tems.

Le dirai je? & pourquoi ne le dirois-je pas? il est naturel aux écrivains de caractériser leur siècle. A voir parmi nous la négligence ou les travers d'une infinité de peres & de meres, on souhaiteroit que comme dans quelques sages républiques la discipline de l'enfance fût aujourd'hui commise à la direction des loix. Envoyez vos enfans à Sparte, disoit Agésilaüs à Xénophon; c'est-là qu'on apprend à obéir pour apprendre à commander: c'est-là qu'on forme des législateurs, des généraux d'armée,

de grands magistrats, de bons citoyens. J'aimerois mieux qu'il eût dit en un mot, c'est-là qu'on apprend aux hommes à vivre en hommes.

Mais je reviens, & je dis que le grand art de les former consiste à suivre en eux la nature, à cultiver, à fortifier les premières impressions qu'elle leur donne, soit pour la pratique du bien, soit pour la fuite du mal. C'est-là ce qu'on nous dit de la méthode de Socrate pour instruire les jeunes gens; il leur faisoit moins de leçons que de questions. Il les interrogeoit, & les conduisoit adroitement à décider eux-mêmes par leurs réponses tout ce qu'ils devoient faire ou fuir.

On se plaint quelquefois de n'être pas assez riche pour donner des maîtres à ses enfans; je dirois à ceux qui font ces plaintes: que n'êtes-vous vous-mêmes leurs maîtres? ou que ne les accoutumez-vous à devenir eux-mêmes leurs juges? Demandez-leur sur chaque vice & sur chaque vertu, ce qu'ils en pensent; ils vous apprendront qu'ils approuvent, qu'ils estiment, qu'ils aiment tout ce qu'il y a de convenable, de bien-séant, de juste, d'honnête, & qu'ils blâment & détestent tout ce qui se fait con-

tre la justice, contre la bienfiance, contre l'honneur : par-là vous les amenez à rougir, à se reprocher, à s'interdire tout ce qu'ils blâmeront. Vous les animerez à se porter d'eux-mêmes à ce qu'ils estimeront. Ils sont hommes par le cœur ; rien ne leur est plus pénible & plus humiliant que de se sentir coupables : rien ne leur est plus doux que d'être contents d'eux-mêmes, & de n'être troublés par aucun remords.

Cette manière de les instruire par raisonnement est la plus propre à s'insinuer dans leur cœur. Les préceptes & les défenses cruës ne font souvent qu'irriter les passions ou les exciter. Nous croïons qu'on nous commande ou qu'on nous défend sans raisons, quand on ne nous en allegue point. Nos penchans ne veulent point être contraints ; ce sont des ennemis toujours en garde, qu'il ne faut point attaquer de front : l'art consiste à les tourner, à les surprendre, à les enveloper pour les désarmer. Tout devoir a son principe ; & ce principe est dans le cœur : c'est de-là qu'il faut le tirer. Le commandement est comme superflu, quand on a convaincu celui qu'on veut faire obéir, que ce qu'on lui demande est juste : & je ne puis trop

le redire, les enfans trouvent la conviction de cette justice dans leurs propres sentimens, quand on sçait les y faire réfléchir. Ils se moquent de ce qu'on leur ordonne & de ce qu'on leur interdit sans les instruire.

Se contenter alors de les menacer ; de les maltraiter, de les punir de leurs desobéissances, c'est leur apprendre en quelque sorte à s'applaudir de leurs fautes, c'est leur donner une idée d'injustice qui leur fait haïr & leurs devoirs & ceux qui les leur imposent. La correction sans doute a ses utilités ; elle est quelquefois nécessaire, mais très-souvent elle reste infructueuse ou devient nuisible. J'aurai plus d'une fois occasion de parler de ce devoir, & je me renferme ici dans la maniere dont il convient aux parens de le remplir. Vous peres, dit un Apôtre, gardez-vous bien d'aigrir le mauvais naturel de vos enfans, d'irriter leur tempérament, de redoubler en eux la chaleur de l'âge & l'ardeur des passions naissantes : précepte sage qui vous interdit les corrections qui se font par caprice, par humeur, avec colere, avec emportement, & qui pèchent infailliblement par l'excès. Souvenez-vous qu'il convient bien

mieux à l'affection d'un père de ramener un enfant au bien par ses propres sentimens, que de l'y réduire par la crainte. Cette ressource ne doit être employée que quand vous avez épuisé toutes celles que la douceur & la tendre amitié suggerent. Instruisez, remontrez, rappelez les enfans à leurs propres lumières, à leurs mouvemens secrets : accoutumez-les à comparer leurs allures à leurs devoirs ; exhortez-les, ranimez-les par la vûe de la honte dont ils se couvrent, du danger des mauvaises habitudes, des regrets qu'ils auront de leur indocilité, quand les occasions leur en feront voir les funestes suites ; de la satisfaction qu'ils auront de n'avoir rien à se reprocher. Quand ces moïens ne réussissent pas, il est rare qu'on réussisse par d'autres : ce que la raison, ce que l'honneur, ce que les vûes du devoir ne feront pas faire, on ne le fera point par la crainte. Le bien ne se fait comme il faut, que par l'amour du bien.

Les fautes des enfans sont plus ou moins graves, soit du côté de leur objet, soit par le principe qui le leur fait commettre. Il en est qui ne sont que les fruits de la légereté, de l'étourderie, de l'imprudence naturelle à leur

• âge. Celles-là ne méritent que des reproches, que des remontrances & rarement des punitions. Mais il en est qui viennent de l'humeur, des travers de l'esprit, & de la malignité du cœur. La colere, les dépits, les bouderies, l'audace, l'insolence, la hauteur, la fierté, la suffisance, l'opiniâtreté, l'amour de l'indépendance, les ruses, les menfonge; c'est sur ces caracteres que les parens ne doivent jamais mollir, ne jamais céder, ne jamais rien relâcher de leur autorité, ne rien passer. Il faut comme forcer les enfans à se refondre eux-mêmes du côté de l'humeur; la contrarier constamment; ne jamais rien accorder à leurs dépits; leur refuser sans pitié ce qu'ils demandent par caprice; les contraindre à demander ce qu'ils refusent, par le desespoir de faire changer de conduite à leur égard; les réduire enfin par une fermeté qui ne se démente point, à devenir doux, faciles, complaisans, toujours égaux, toujours prêts à se plier aux manieres des autres, prévenans, affables, modestes même avec ceux qui sont au-dessous d'eux. Leur apprendre à ne jamais contester avec personne, à ne point prendre de tons hauts, affirmatifs, décisifs;

à s'accomoder avec toutes sortes de caractères ; à céder souvent contre leurs propres inclinations , pour le bien de la paix ; à se conduire en tout avec franchise , avec ingénuité , sans artifice , sans envie de surprendre & de tromper. Ce travail est pénible avec quelques-uns ; mais les parens doivent se souvenir qu'un homme à former n'est pas un petit ouvrage , & que cet ouvrage pourtant n'est qu'une partie de leurs engagemens.

Les défauts de l'éducation ne se réparent gueres , ou ne se réparent qu'avec peine : rien pourtant de si commun que les mauvaises éducations. Donnons - en quelques exemples. Il suffit quelquefois de mettre le mal en contraste avec le bien , pour apprendre à ceux qui le font , à se le reprocher. Nous voyons des parens qui semblent se faire une étude sérieuse de former leurs enfans : c'est du moins une juste présomption que leur conduite fait naître. La négligence est la moindre de leurs fautes : mais leurs attentions sont moins utiles que funestes. On se hâte de remplir les enfans de l'esprit du siècle , de les dresser à ses manières , de leur inspirer l'amour de ses vanités , & de leur

apprendre les moïens d'y parvenir. C'est là le but important où des soins qui paroissent pressés tendent. On ne travaille qu'à dépraver plus promptement ce que les saines instructions n'auroient pas empêché peut-être, mais ce qui se seroit dépravé plus lentement & toujours avec quelque réserve. Les empressements de quelques autres peres sont encore plus vifs, mais moins raisonnés. Ils semblent n'aimer leurs enfans qu'autant de tems que les bêtes aiment leurs petits ; ils s'en amusent, ils les caressent, ils les accablent de douceurs, tandis qu'ils sont incapables de sentir & de profiter de cette affection toute animale : commencent-ils à devenir plus raisonnables ? ils deviennent indifférens ; on ne les regarde plus qu'avec un air sévere. On ne leur parle qu'avec une autorité seche qui paroît craindre de ne pas les tenir assez bas. Chez les grands alors, il faut qu'un fils n'appelle plus son pere que Monsieur, & sa mere que Madame : de tels parens veulent se faire respecter, & se font haïr. Ils perdent la confiance de leurs enfans, & les accoutument à païer leur indifférence d'indifférence : les respects qu'ils en exigent ne sont plus que des res-

pects forcés, qu'un mépris dissimulé qui trompe pour ne pas déplaire. De-là les desseins de les tromper en tout le reste, les conduites artificieuses & cachées qui font ignorer leurs allures & leurs véritables inclinations ; les souhaits d'être affranchis d'une subordination qui n'est plus animée de la tendresse filiale. Ces parens qui s'en rendent indignes, ont raison dans un sens de ne vouloir plus porter les noms de peres & de meres ; ils n'en ont plus les affections.

Le tems d'en marquer le plus aux enfans, c'est l'âge où la raison commence à s'ouvrir. Les parens ne peuvent rien faire de mieux alors que de s'entretenir souvent avec eux, que de les admettre à leurs conversations sérieuses, que de parler devant eux de leurs affaires, de leurs biens, de leur œconomie, de leurs desseins, & de leurs prévoiances pour l'avenir, dont les pensées sont toujours trop tardives dans la jeunesse. Les hommes se font avec les hommes ; c'est-là leur destination naturelle. Malheur à ceux qui ne trouvent dans leurs parens rien moins que des hommes qui les instruisent ou qu'ils puissent imiter sans risque de leur ressembler !

Le bon exemple est sur-tout en effet pour l'âge tendre, la leçon la plus nécessaire & la plus efficace. Les impressions que les objets des sens font sur nous alors, sont toutes d'autant plus profondes, qu'elles sont moins raisonnées. Les vices s'impriment dans l'ame avec autant de facilité que les vertus. Il y a seulement cette différence, que la vertu consiste à contenir les penchans de la nature dans leurs justes limites, & que le vice leur laisse ou leur donne un plein effor vers les excès. Un des devoirs les plus essentiels des peres & des meres, est donc de ne rien laisser voir en eux que leurs enfans ne puissent ou ne doivent imiter. Plus les enfans les respectent, plus ils se croient autorisés à se permettre ce qu'ils leur voient faire, à penser, à parler comme eux. C'est pour eux comme une espece de loi naturelle, tandis qu'ils ne raisonnent point encore. Il ne leur vient point dans l'esprit que ceux qui les conduisent soient de mauvais guides. Un fils marche sur les pas de son pere, une fille sur ceux de sa mere : on en fait un proverbe fondé sur une expérience presque universelle. Tout un royaume se forme sur son roi, les villes sur leurs gouverneurs, les va-

lets sur leurs maîtres. C'est un goût de dépravation qui ne demande que d'être justifié par des exemples authentiques. Mais les enfans se forment sur leurs parens, par une espece de nécessité naturelle. L'autorité que les parens ont sur eux, leur est comme un commandement de leur ressembler. Des commandemens contraires n'ont plus de force sur eux : la jeune écrivisse ne veut point écouter les leçons que sa mere lui fait de marcher droit.

On sent bien que pour parer cet inconvenient, la leçon la plus naturelle que j'aurois à faire aux peres & meres, ce seroit de se corriger eux-mêmes pour user avec plus de fruit de l'autorité qu'ils ont de corriger leur famille. Mais, le dirai-je, on en voit d'assez indignes pour ressentir une maligne joie de voir quelquefois échaper à la plus tendre enfance des traits de dépravation qui ne sont que les fruits de leurs discours & de leur exemple. Il semble que ce soit un second plaisir pour eux de se voir renaître dans leurs enfans par le vice, comme ils s'y sont vûs renaître par le sang. Ceux qui s'allarment de cette corruption prématurée, sont au-moins plus raisonnables. Mais quelle est leur res-

source ? de se décharger de l'éducation de leurs enfans , de se reconnoître incapables d'un soin que la nature & leur engagement leur imposent, & de le confier à d'autres mains. Faut-il les en louer ? sont ils du-moins excusables ? à quelles conditions le sont-ils ? c'est ce qui mérite une instruction particuliere.

C H A P I T R E . V.

Précautions nécessaires aux parens obligés de confier l'éducation de leurs enfans à des soins étrangers. Les mœurs régulières & la probité reconnue sont des qualités essentielles dans le choix des personnes. On se méprend, quand on confond la science avec la vertu. Ceux qui savent le plus ne sont pas toujours les plus honnêtes gens. Ceux qui ne savent que ce qu'on apprend dans les écoles, sont communément les plus ineptes. Les parens pèchent principalement du côté de la fin qu'on doit se proposer dans les études des enfans ; ils reglent leur destinée sans consulter leurs talens naturels & ceux qu'ils sont capables d'acquérir. Ils ne veulent pas qu'on leur apprenne ce

qu'ils jugent mal-à-propos inutile à leurs vûes. Les plus grandes fautes qui se commettent dans les affaires ou dans les engagements du monde, viennent toujours de quelque ignorance de ce qu'on a négligé d'apprendre. Négligence inexcusable des parens sur le genre de vie qu'ils veulent faire prendre à leurs enfans. Le grand desordre de notre siècle est de disposer d'eux prématurément. Suites de ce desordre. Injustices des dispositions où plusieurs sont à leur égard. Les uns n'en voudroient point avoir, d'autres les aimeroient plus, s'ils n'étoient pas en si grand nombre. Mauvaise œonomie de leur refuser les soins de l'éducation sur ce prétexte. Fautes impardonnables de ceux qui la leur refusent par avarice, ou qui leur en ôtent les moïens par leurs dissipations. Point de prédilections entre les freres, à-moins qu'elles ne soient fondées sur une supériorité de talens sans équivoque. La plainte la plus juste des enfans, c'est l'inégalité de la distribution des biens paternels. Examen des usages, des coutumes, ou des loix sur ce sujet. Les droits de la nature sont au-dessus de toutes les dispositions arbitraires. Sages & justes restrictions que la conscience des parens

y doit mettre. Réflexions particulières sur l'éducation propre & convenable aux filles.

LE dérangement de confier les enfans à des mains étrangères pour les former, fut long-tems inconnu dans le monde. Les premières nourrices que l'histoire nous fait connoître, n'étoient que des porteuses ou des meneuses destinées à soulager les meres du poids de leurs nourrissons; à leur apprendre à marcher, à veiller sur leurs démarches encore chancelantes, tandis que les meres étoient occupées de quelques autres soins domestiques. Les grandes sociétés qui se formerent depuis; ces républiques si sages & si renommées par le nombre des grands hommes qu'elles formerent, furent long-tems sans maîtres & sans aucune profession de sciences. Celle des mœurs étoit leur unique étude; mais cette étude étoit comme sans étude. La frugalité, la modération, la simplicité, la probité, la justice, l'équité, l'amitié sociale, l'hospitalité, les services réciproques, la compassion, la bienfaisance qui regnoit entre les citoïens, étoient les leçons vivantes qu'ils faisoient aux jeunes gens
de

de toutes ces vertus, dont les principes sont nés dans le fond de l'humanité. C'étoit comme sans réflexion, que les enfans se laissoient aller à ces penchans propres à la créature raisonnable. Ils se reconnoissoient en quelque sorte dans leurs peres, comme leurs peres avoient la satisfaction de se reconnoître en eux. Il suffisoit presque pour les faire revenir de leurs petits écarts, de leur remontrer qu'ils se rendoient indignes de leur patrie.

Ces heureux tems ont été trop courts; & les nôtres sont trop pervertis pour y trouver la bonne éducation si facile & si commune. Les parens qui conservent encore quelques restes d'affection naturelle pour leurs enfans, sentent le besoin qu'ils ont d'être élevés hors de chez eux, ou d'être mis au moins sous d'autres surveillans. Ce n'est pas même leur seule ineptitude qui leur rend cette précaution comme nécessaire; ce sont leurs situations qui la leur prescrivent. Ils ont des professions, des emplois, un commerce, ou d'autres affaires qui les occupent tout entiers. Il vaut mieux qu'ils se déchargent alors d'un devoir qu'ils négligeroient trop, ou dont ils s'acquitteroient mal. L'essen-

tiel est donc de ne pas abandonner comme au hasard, le choix des lieux & des personnes à qui les enfans doivent être confiés. Il est aisé de sentir tout le danger des méprises, mais difficile de les éviter. Les peres & les meres sont souvent peu capables de ce discernement. Mais entre les qualités qu'on cherche dans les gouvernantes, dans les maîtresses, dans les maîtres, dans les précepteurs & dans les gouverneurs, il en est une dont il importe avant tout de s'affurer. C'est une probité bien reconnue, des mœurs régulières. Je ne dis pas que les premières instructions dont la jeunesse est susceptible, que les élémens des lettres, que la connoissance des anciens & des nouveaux usages du monde, que les exercices & les principes généraux des arts & des sciences, soient inutiles. Tout ce qui tend à cultiver l'esprit, peut servir à former le cœur. Mais on se méprend, quand on confond la science avec la vertu. Souvent plus on est savant en certains genres, moins on est honnête homme. Ceux qui ne savent que ce qu'on leur apprend dans les écoles, sont même communément les plus ineptes des hommes pour leur bien propre & pour celui des sociétés.

Le mal vient en partie des mauvais maîtres & des mauvaises méthodes.

Je m'engagerois ici dans des réflexions inépuisables, si je voulois détailler tout ce qu'il y a de plus nuisible qu'utile dans les études. Les lecteurs pourrout suppléer en quelque sorte à mon silence, par le peu que j'ai dit dans le volume précédent, de l'obligation de cultiver son esprit, de la nature des sciences, & de la préférence qu'on doit donner aux unes sur les autres, & surtout de la fin qu'on doit se proposer en toutes.

C'est du côté de cette fin que les parens péchent le plus. Ils donnent des maîtres à leurs enfans; ils les font aller aux écoles. Mais que veulent-ils qu'ils aprennent? Leur grand souhait est-il qu'ils deviennent plus honnêtes gens. Je ne dis pas qu'on ne le veuille, ou qu'on ne le voulût, si des mœurs trop austères, une probité trop scrupuleuse ne devoit point nuire aux vues de fortune qu'on a sur eux. Leur état est déjà comme fixé sans égard à leurs inclinations, à leurs talens, à leurs mœurs.

Il est naturel que l'artisan souhaite que son fils soit artisan; que le mari

chand destine le sien pour le commerce. S'ils ne réussissent pas dans leurs professions, le mal n'est que pour eux : encore faudroit-il que leurs parens fussent plus attentifs, plus judicieux, plus desintéressés dans ces sortes de destinations de coutume. Ils sont plus à portée d'étudier les inclinations de ceux qui leur appartiennent dès la plus tendre jeunesse, & d'essaier leurs talens pour ne les pas forcer. Le fils de l'artisan le plus habile qui sera le plus inepte pour sa profession, pourroit exceller dans une autre. Le penchant & le goût font d'ordinaire les grands maîtres.

Mais les vues de ceux qui mettent leurs enfans dans les études, devroient être infiniment plus desintéressés. Le défaut de desintéressment fait commettre à plusieurs une des imprudences qui peuvent leur être les plus nuisibles. Dans les colleges, l'un ne veut point que son fils aprenne du Grec ; l'autre veut que le sien soit dispensé de s'exercer à faire des vers, tandis que ces connoissances qu'on leur interdit seroient peut-être les plus conformes à leur caractère, & les plus propres à déterminer leur vrai talent. Il est bon d'apprendre un peu de tout, tandis qu'on en a le tems & les

moïens. Cette science comme universelle qui n'occuperait d'abord que la superficie de l'esprit, seroit comme une premiere couche qui recevrait ensuite les couleurs les plus convenables.

Il est rare que ceux qui ne négligent aucune sorte de science soient également capables d'exceller en toutes. Mais il est des professions qui demanderoient, pour être exercées comme il faut, qu'on eût au-moins quelque teinture des connoissances qui leur paroissent les plus étrangères. C'est ce qu'on a dit autrefois de la profession de l'orateur. C'est ce qui conviendrait encore plus à tous ceux qu'on destine aux fonctions publiques, aux différens Ministeres de l'Etat & de la Religion, à tous ceux enfin qui doivent gouverner les autres hommes par quelque sorte de subordination, qu'ils leur soient soumis. Peuvent-ils en effet les bien gouverner sans connoître leur caractère, les divers objets de leurs occupations, les différentes sortes d'intérêts qu'elle leur donnent, & les passions particulieres qui peuvent en naître? Quand on réfléchit un peu sur les fautes que commettent ceux qui sont revêtus de quelque autorité, on voit au premier coup-d'œil que ce sont principa-

lement les lumieres qui leur manquent : c'est l'ignorance qui les expose aux indiscretions, & qui les jette dans les imprudences : ils jugent & se conduisent mal, parce qu'ils n'ont pas l'esprit assez pourvû de connoissances.

Nous parlerons dans la suite des qualites du cœur qui leur sont les plus nécessaires. Disons ici que c'est une des attentions essentielles que les parens doivent faire sur leurs enfans, quand il s'agit du genre de vie qu'ils veulent leur faire prendre par préférence. Tel seroit honnête homme dans une place, qui se corromproit dans une autre. Il y a des proverbes populaires qui nous aprennent que dans cette espece d'œconomie, les enfans du siecle sont plus prudens que ceux que l'Evangile appelle les enfans du royaume, & que nous apellerions les amis de la justice. Il faut, dit-on, qu'un homme qui ne mange point de lapin, se fasse fermier d'une garenne. Un homme friand de pâtisserie, ne doit point être pâtissier ; il mangeroit son fonds. Les présens de même aveugleroient celui qui les aime, s'il étoit juge. Les parens donc qui connoissent ou qui doivent mieux que tout autre connoître le fond de leurs enfans, doivent craindre sur-tout de les enga-

ger dans des emplois propres à favoriser leurs mauvaises inclinations. Ils se rendent par-là comptables du mal qu'ils y font ; ils en font de plus comptables au public. Rien ne nuit tant au bon ordre que les gens déplacés ou faits pour d'autres places que celles qu'ils occupent.

Difons-le avec une liberté qui ne peut déplaire qu'à ceux qui n'aiment ni leurs devoirs particuliers ni l'intérêt de leur patrie. Le grand defordre & l'un des abus les plus intolérables qui re-gnent parmi nous dans tous les états, c'est de disposer prématurément du fort de la jeunesse, ou de la laisser trop maîtresse d'elle-même. Ce font de jeunes arbres ou des baliveaux qu'on élague ou qu'on élève avant que leur tige foit assez forte pour porter la tête qu'on leur laisse ; ils se courbent, ils tombent d'eux-mêmes, les coups de vent les renversent ou les cassent. On se hâte de retirer des études ou des exercices des enfans qui donnoient d'ailleurs de meilleures espérances, s'ils eussent été cultivés plus long-tems & plus sagement. On les produit dans le monde, on veut qu'ils voient les compagnies, qu'ils fassent des connoissances utiles à leur avance,

ment, mais presque toujours pernicieuses à leurs mœurs. Les vûes ambitieuses déterminent quelquefois jusqu'au choix qu'on peut faire des écoles. Le soin de l'éducation des enfans semble n'y entrer pour rien ; bien ou mal élevés, ils en sortent avant le tems, & n'ont plus alors d'autres occupations que les spectacles ou le jeu. Leurs passions naissantes prennent un essor dont elles ne reviendront peut-être jamais. On voudroit qu'ils devinssent époux & peres de famille, avant l'âge même où la nature les en rend capables. La société par-là tombe comme en enfance ; on élude la sagesse des loix, qui demandent de la maturité pour être admis aux charges ; on obtient des dispenses d'âge & d'étude ; il ne resteroit que d'en obtenir de capacité, de sagesse, de probité. Tout ce qu'on ambitionne en effet pour les enfans, c'est de leur faire prendre, soit dans l'épée soit dans la robe, un rang qui leur tienne lieu de mérite. Quels reproches les parens n'ont-ils pas à se faire, quand les qualités essentielles manquent à ceux que leur ambitieuse impatience expose à se déshonorer, à se perdre, à les faire repentir eux-mêmes de leurs empressemens déraisonnables ?

Deux

Deux autres défauts qu'ils ne doivent point se pardonner, ce sont les prédilections qu'ils ont pour quelques-uns de leurs enfans, ou des aversions déraisonnables qu'ils ont quelquefois pour eux, en quelque nombre qu'ils soient, ou quand ils se multiplient trop à leur gré. Tous les degrés de dépravation se font remarquer dans un siècle où les mœurs sont aussi généralement corrompues que dans le nôtre. Nous voions des époux qui contre le penchant & l'ordre de la nature, seroient charmés que leur union restât sans fruits : ils voudroient ne jamais devenir peres & meres ; & le souverain bien pour la brutale passion qui les a fait se rechercher, seroit de vivre pour toujours dans une stérile incontinence : les enfans qui leur naissent n'en sont que les restes forcés. Que dire de tels époux ? qu'ils n'auroient été faits que pour les tems & les lieux où régna l'exécration inhumanité de tuer les enfans, ou de les exposer pour s'affranchir de la peine de les élever. D'autres parens ne sont pas aussi dénaturés ; ils aimeroient leurs enfans s'ils en avoient moins. Ils regardent donc la bénédiction de leur mariage comme une disgrâce ; ils n'examinent point si les enfans

sont bien nés, s'ils ont d'heureuses inclinations, s'ils donnent de grandes espérances. Ils les comptent, & leur nombre les dégoûte des soins qu'ils leur doivent; ils craignent de n'avoir pas de quoi les pourvoir tous, & négligent la ressource la plus assurée qu'ils pourroient leur procurer, je veux dire celle d'une bonne éducation, qui suppléeroit en eux aux grands biens par un grand mérite.

Cette économie mal entendue n'est quelquefois que celle d'une avarice féroce, qui fait refuser aux enfans les maîtres & les autres secours dont ils auroient besoin pour se former ou pour s'avancer. Ils seront riches, mais inepetes pour toutes les fonctions dont leur fond plus cultivé les eût rendus capables. Leurs peres en rougiront, ou n'en seront que plus coupables s'ils n'en rougissent point. Mais de tels enfans font l'infamie des peres qui ne pensent qu'à jouir du monde, & qu'à dissiper leurs biens dans les plaisirs. Ils jouent & se ruinent; ils absorbent leur patrimoine, avec la dot de leurs épouses. Il faut que leurs malheureux enfans reglent leur destinée sur les dissipations & sur les pertes de ceux qui devroient y pourvoir.

Je passe aux prédilections ; ce sont des défauts que les parens ont peine à se reprocher : il en est peu même qui veuillent se les avouer. Tous ou presque tous les regardent comme les effets d'un penchant naturel dont ils ne sont pas les maîtres. Les enfans paroissent quelquefois mériter qu'on fasse en leur faveur des passe-droits ; mais ce mérite n'est ordinairement que dans l'aveuglement de la passion qui l'imagine. On se croit autorisé par ce faux titre , à tout faire pour ce fils bien aimé , tandis qu'on ne fait rien pour les autres. L'injustice est criante ; toute préférence est inique où les droits sont égaux. Tels sont ceux des enfans nés d'un même pere ; tous lui doivent être également chers. Du côté de la naissance , tous exigent de lui les soins essentiels de l'éducation : tous ont le même droit à ses prévoiances pour les pourvoir convenablement.

Il est vrai que tous les freres ne se ressemblent pas du côté des inclinations & des talens ; il en est dont la supériorité n'est point équivoque. Les attentions particulieres qu'un pere peut ou doit donner à ceux - là , ne sont plus alors l'effet d'une aveugle prédilection.

Q ij

mais d'un juste discernement. Les freres alors auroient tort d'en être jaloux. La supériorité d'un mérite reconnu leur impose l'obligation de lui rendre justice, & de trouver bon que leur pere commun la lui rende, pourvû qu'ils en soient tous traités selon ce qu'ils sont , c'est-à-dire en vrais fils, qui ne sentent leur infériorité que du côté des dons de la nature, dont les préférences ne sont jamais injustes. Personne ne mérite ces dons, & chacun doit être content de la mesure.

L'inégalité dans la distribution des biens paternels est la seule dont les enfans paroissent avoir un juste sujet de se plaindre. Il semble pourtant d'abord que le droit de primogéniture ou d'aînesse, qu'on voit établi chez les plus anciens peuples, eût eu quelque fondement dans la nature. Mais à le considérer de plus près, ce fondement étoit peu solide ; ce n'étoit que l'effet d'une tendresse plus vive que les peres & les meres ressentent pour les premiers fruits de leur union. Cette tendresse un peu plus raisonnée, leur auroit dicté qu'ils n'en devoient pas moins aux derniers nés de leurs enfans qu'aux premiers. Je trouverois même qu'il y a plus d'équité naturelle dans l'usage de certains païs,

qui donne aux cadets la meilleure portion de l'héritage de leurs peres, ou du-moins le choix entre les portions égales qu'on en a faites. C'est une espee de dédommagement qu'on leur procure, pour avoir joui moins long-tems que leurs aînés, des avantages de l'éducation paternelle. Les loix les plus sages veulent du-moins que les biens soient également partagés entre tous les enfans, quand le pere n'en dispose pas autrement avant de mourir. On présume que c'étoit sa volonté, parce qu'on présume avec raison qu'un pere équitable devoit avoir une tendresse égale pour tous ceux qu'il a mis au monde.

Que penser donc de certaines coutumes qui réduisent les cadets à ce qu'on nomme des légitimes, souvent si modiques, qu'elles ne peuvent suffire à leur subsistance? je conseillerai aux parens de ne pas régler leurs sentimens sur ces coûtumes. Les loix de la nature doivent toujours l'emporter sur les loix civiles: en vain se repose-t-on sur les dispositions de celles-ci, quand la conscience réclame. C'est un devoir de justice pour les peres, de pourvoir aux besoins de tous ceux qui sont nés d'eux, quand ils ont des biens suffisans. Ils péchent con-

tre ce devoir, quand ils abandonnent leur sort à des dispositions humaines qui les privent de leurs droits naturels : qu'ils en préviennent donc l'inconvénient par des prévoiances sages. Que pendant qu'ils vivent, ils assurent à leurs enfans au-moins une partie des droits dont ils seront privés après leur mort. Qu'ils les aiment comme eux-mêmes, & qu'ils songent qu'ils auroient trouvé leurs peres fort injustes, s'ils avoient plus écouté la coutume que la nature, pour laisser tout leur héritage à leurs aînés.

Après ces réflexions générales, il semble manquer encore ici quelques instructions particulieres sur l'éducation des filles ; le soin de leur enfance & de leur jeunesse est comme le partage propre aux meres : leur penchant naturel les détermine communément à souhaiter des enfans de leur sexe ; il en est peu que le caprice ou l'intérêt afflige d'accoucher d'une fille. Toutes voudroient n'en mettre au monde que de belles & de très-belles : c'est l'effet de la manie qui leur est comme naturelle. Le desir de plaire est chez elles sans modération. Nous avons fait observer que ce desir n'a quelquefois pour objet qu'

elles mêmes: elles l'idolâtrant, & veulent trouver des charmes dans leur idole. Jamais elles ne sont aussi laides à leurs propres yeux qu'à ceux des autres; & par cette même illusion, quelque difformes que leurs filles soient, elles s'empressent de les parer comme pour hâter la furieuse passion qu'elles auront un jour pour les parures.

C'est une faute qui se commet à l'égard de tous les enfans. La vanité des mères veut qu'ils soient parés jusques dans les bras des nourrices; & nous avons aussi remarqué que les garçons mêmes n'y paroissent que trop sensibles dans leur première enfance: mais dans les filles cette vanité ne fait que croître avec l'âge. Les mères ont donc de justes reproches à s'en faire: il étoit de leur sagesse & de leur devoir de les prévenir: moins vaines elles-mêmes, elles auroient formé des filles moins vaines. De fréquentes leçons de modestie les eussent rendues plus modestes. Il falloit les parer moins, pour contenir l'envie de se parer, qui semble naître en elles de leur propre fond.

Les riches & les grands les élevent encore avec plus de mollesse; on aura peine à croire que dans un siècle éclair-

ré l'éducation ait laissé vivre les femmes avec tant de foiblesse qu'elles semblent ne pouvoir, sans se gêner, sans même s'incommoder, faire usage des pieds & des mains que la nature ne leur a pas donnés pour être immobiles. Serait-il deshonorant pour elles d'avoir appris de leurs meres à veiller sur leurs ménages, à s'occuper à des ouvrages proportionnés à la délicatesse de leur tempérament? Que de malheurs au contraire elles préviendroient souvent si elles étoient formées sur le portrait que le sage nous a fait de la femme qu'il appelle forte ou vertueuse! Toutes les anciennes mœurs nous les peignent telles chez toutes les nations. Les femmes sçavoient aprêter les viandes, faire le pain, filer, coudre, présider à tous les travaux domestiques. Les reines & les filles des rois n'en étoient pas exceptées. Pénélope faisoit de la toile; la mere d'Alexandre lui faisoit ses habits. Deux grands empereurs, Auguste & Charlemagne, semblent s'être copiés pour obliger leurs filles à filer de la laine. Dans de grandes villes moins efféminées que celles-ci, les gens d'un certain rang y font encore apprendre aux leurs à se servir du moins elles-mê-

mes , à faire leur linge , à le blanchir ; tandis qu'on en voit ailleurs dont l'oïſive ignorance va juſqu'à ne pas ſçavoir tenir une aiguille. Comment le genre humain ſe déprave-t-il juſqu'à ſe reſſembler ſi peu ſelon les tems & les lieux ? L'autorité des mauvaiſes coutumes diſpenſe-t-elle les parens des devoirs que la nature leur impoſe ?

Il eſt aujourd'hui comme décidé dans certaines conditions , que les meres ne ſe mêleront point de l'éducation de leurs filles ; & la vérité , c'eſt que la plûpart des meres en ſeroient de fort mauvaiſes gouvernantes. L'uſage eſt donc de leur en donner d'étrangères , & qui preſque toujours ne ſont pas moins ineptes : aſſez ſouvent même le défaut de capacité n'eſt pas leur plus grand vice. Elles n'ont ni ſentimens ni mœurs ; leur grande affaire eſt de ſe faire aimer par intérêt de leurs pupilles ; elles leur ſouffrent tout , elles leur paſſent tout , elles les flattent , elles les caſſent juſques dans leurs fautes les plus marquées ; & le grand ſçavoir de pluſieurs eſt d'inspirer à de jeunes cœurs une fierté dont l'idée de leur naiſſance & de leur rang ne les remplira que trop tôt.

Des prétextes ſpécieux en font relé-

guer d'autres dans les cloîtres dès qu'elles savent marcher & parler. On veut les mettre à couvert des dangers domestiques, des mauvais exemples, des négligences, & des séductions. On veut suppléer à l'instruction qui leur manqueroit dans la maison paternelle : cette voie est souvent la meilleure. Il se trouve quelquefois dans ces maisons des génies heureux, des maîtresses d'une grande capacité : mais le succès répond-il toujours aux espérances ? quels fruits rapportent les filles des leçons qu'on leur fait ? ce sont presque toujours des puérités, de fades préjugés, des scrupules imbécilles. Elles s'effarouchent de la politesse & des usages du monde les plus innocens : tout l'avantage qu'elles ont recueilli d'en avoir été séparées, c'est d'être devenues presque insociables. Que d'occupations elles vont donner à des meres, qui croïoient avoir beaucoup gagné de s'affranchir de la peine de les bien élever !

Entre ces meres, il en est qui se dédommagent du mauvais succès de leur négligence, par les injustices & par les mauvais traitemens. Elles font de leurs filles leurs esclaves ou leurs servantes ; elles les retiennent dans une gêne con-

tinuelle, & leur font regretter l'espece de liberté dont elles ont joui dans une autre sorte d'esclavage ; elles travaillent à les dégoûter du monde, pour les forcer à le quitter de nouveau par impatience. Les filles font-elles laides ? les meres en rougissent : font-elles belles ? les meres en sont jalouses : par l'un ou l'autre de ces caprices, on cherche à s'en défaire.

Il est vrai que de sages considérations font craindre avec raison d'avoir chez soi des filles à garder. Ce sexe demande une extrême vigilance. Ceux qui sont instruits de ces secretes aventures, sont étonnés de trouver si peu de filles qui se soient conservées au milieu des dangers de se corrompre ou d'être corrompues. Les parens paroissent excusables de chercher ou de saisir les occasions de les établir promptement. Un des anciens Sages de la Grece vouloit qu'on ne mariât les filles que quand elles sont devenues femmes par la raison. Chez nous la maxime contraire passe en proverbe ; un homme fait & femme à faire : mais ce qu'on peut dire du succès de ces sortes de mariages, c'est qu'il est pour le moins très-équivoque. Salomon dit que les femmes prudentes ou les femmes faites embellissent les mai-

sons ; & que celles qui manquent de sagesse détruisent les mieux établies. Ce qu'il y a de plus à remarquer dans l'expérience , c'est que les parens qui marient leur filles trop jeunes , sont communément à leur maris de fort mauvais présens. Rien de plus ordinaire que de voir ceux qui les épousent trouver leur tourment & leur malheur dans celles qui sembloient leur donner les meilleures espérances.

Je n'ai point parlé de la culture de leur esprit ; un préjugé comme général semble leur avoir de tout tems interdit les études sérieuses. Mais ce préjugé n'a certainement point été fondé sur leur incapacité naturelle. Tous les siècles au contraire nous ont parlé de femmes illustres par leur savoir. On pourroit mettre en ce nombre la Reine de Saba , qui fit un voïage exprès pour conférer avec Salomon , sur la réputation de ses grandes connoissances. Chez les Grecs , on voit la fameuse Cléobutine , fille du Philosophe Cléobule , embarrasser les plus habiles par la force de ses raisonnemens. Il paroît que les Egyptiens , chez qui les sciences sont nées , n'en exclusoient point les filles. Cléopâtre si justement décriée par ses

mœurs, avoit appris plusieurs langues, & n'ignoroit pas même les secrets de la science hermétique. Dans le quatrième siècle, Alexandrie vit encore une fille plus innocente & plus malheureuse, enseigner les matières philosophiques avec un éclat qui causa de la jalousie même à l'Evêque de cette grande Ville. Les Satyriques & les Auteurs de théâtre ont attaqué les femmes savantes du côté du ridicule, mais ils n'en vouloient qu'aux fausses savantes. Le grand reproche qu'ils leur font, c'est d'être incommodes à leurs maris; mais à ce titre, les femmes de beaucoup de savans n'auroient pas de plaintes moins justes à faire de leurs maris. Mettons donc à l'écart les fausses savantes & les faux savans; il en résultera que la science en elle-même n'est pas plus étrangère aux femmes qu'aux hommes. A consulter la nature, l'obligation de cultiver son esprit autant qu'on le peut, est égale pour les deux sexes.

Difons donc seulement que du côté de la convenance, il est comme naturel que les femmes mariées soient plus occupées des soins du domestique que les hommes. Ces soins donc les engagent dans une infinité de petits détails, qui

leur laissent peu de loisir pour les études longues & suivies. C'est je pense tout ce qu'on a dit de raisonnable, pour établir que ces études leur sont comme interdites. Ce sont principalement les devoirs personnels de leur engagement, qui leur ôtent le loisir de se remplir de connoissances moins nécessaires que satisfaisantes. Je n'en aplaudis pas moins aux souhaits d'un savant Anglois, qui se faisoit l'idée la plus touchante du commerce d'un homme de lettres avec une femme du même goût, qui pourroit l'aider dans ses études, ou l'en délasser par des entretiens où les plaisirs de l'esprit auroient plus de part que ceux des sens.

J'aplaudis sur-tout aux parens qui profitent de l'enfance & de la première jeunesse de leurs filles, pour leur donner au-moins une teinture de quelques langues & de quelques sciences, dont elles peuvent retirer de grandes utilités pour le commerce & pour les agrémens de la vie : un peu de latin qui les aide à mieux entendre leur propre-langue ; un peu d'Histoire, de Géographie, de Physique générale, de Logique, de Métaphysique, &c. Je voudrois sur-tout qu'on les instruisît de la regle des mœurs

& des principes de la religion, selon la méthode que je propose. Les exemples que j'ai cités plus haut, montrent qu'elles en sont capables ; & les exemples de cette sorte d'éducation sont aujourd'hui moins rares qu'ils ne l'étoient dans les siècles précédens.

Il en est des femmes comme des hommes ; la culture de l'esprit ne défend pas toujours de la corruption du cœur. Mais il est ordinaire pourtant que ceux qu'on a remplis de bonne heure de certaines vérités ne soient pas si susceptibles des mauvaises maximes & des impressions du mauvais exemple, que ceux dont l'ignorance permet à leurs penchans de prendre un plein effor. L'avidité des femmes pour les amusemens & pour les dissipations du monde, vient même communément de ce qu'elles n'ont rien de solide dans l'esprit : plus instruites elles trouveroient de quoi remplir leur momens desœuvrés dans des lectures plus intéressantes pour la curiosité naturelle, que celles dont elles ne s'amusent quelquefois que pour en être bien-tôt dégoûtées, par le frivole & par les folles idées qu'elles y puisent. Les instructions lumineuses leur sont même d'un grand secours,

200 L A R E G L E
quand le retour de l'âge ou les dégoûts
du monde les ramene à la piété qu'on
leur a fait connoître. Que les parens
ne négligent pas de jeter dans leurs
jeunes cœurs, des semences qui peu-
vent tôt ou tard y produire de bons
fruits.

C H A P I T R E V I .

*Les devoirs des enfans à l'égard de leurs
peres & meres , sont des devoirs de justi-
ce , de reconnoissance , & d'affection na-
turelle. Si cette affection se déprave dans
quelques-uns , eux-mêmes ils se le repro-
chent : ils ne deviennent point ingrats
sans remords. Les Latins exprimoient
cette affection tendre des enfans par le
terme de piété , dont nous nous servons
pour exprimer l'amour filial que nous
devons à Dieu notre vrai pere. Diverses
sortes de dispositions & de conduites con-
traires à ce premier devoir. Le second
est la docilité ; devoir fondé sur la néces-
sité des progrès , qu'ils ne peuvent faire
sans le secours des instructions que l'in-
docilité leur fait haïr. Dieu fait à leurs
parens une obligation de les instruire ;
&*

& par-là même il leur en fait une de les écouter. Rien ne leur est plus recommandé par les sages, & rien ne les intéresse plus, s'ils sont sages eux-mêmes. C'est contre eux qu'ils péchent : s'ils ne le prévoient point pour eux, ils le voient dans les autres. Rien ne leur déplaît plus dans le monde, que les gens sans éducation. Ceux-ci leur apprennent par les reproches qu'ils s'en font, ceux qu'ils auront à se faire, s'ils les imitent. Ils violent d'ailleurs en ce point l'autorité de leurs pères, toujours regardée comme l'autorité de Dieu même, tant qu'ils ne commandent rien de contraire à la conscience. S'ils commandent des choses déraisonnables ou trop dures, les enfans peuvent leur faire de sages & respectueuses représentations : mais dans l'impuissance de faire révoquer le commandement, le plus sûr est d'obéir. Au reste, l'autorité des pères sur les enfans n'est pas sans bornes, l'âge les émancipe ; mais le respect doit s'étendre au-delà même de la vie des pères. Ce respect est un respect de confiance & de tendresse qui tient contre toutes les disgrâces de la nature & de la vieillesse. Son affaiblissement n'a jamais de justes excuses. Divers principes de dépravation qui font mépriser les parens ou les mères.

connoître. Les exemples en sont communs, mais la faute toujours inexcusable, quand même les parens sont méprisables par des qualités personnelles. L'injustice criante est de refuser aux parens les secours réels dans leur indigence ou dans leur caducité. Le tems d'un établissement est la circonstance où les enfans ne doivent déférer qu'avec réserve à la volonté de leurs peres. Divers abus de notre siecle, qui se commettent des deux côtés à ce sujet.

LEs devoirs des peres & des meres à l'égard de ceux qui naissent de leur union, sont des devoirs de justice; & la raison que nous en avons rendue, c'est que ce sont des devoirs de penchant. Nous ne perdons point de vue notre principe. Dieu ne nous donne point d'inclinations inutiles. Tous les mouvemens que nous éprouvons par une suite de la constitution de notre être, nous indiquent des obligations naturelles, dont il ne nous reste qu'à découvrir l'étendue pour en fixer les bornes; & ce doit être en nous l'usage de la raison saine qui juge des convenances morales par les rapports que les objets ont entr'eux. Ceux des enfans avec

leurs peres & meres font si sensibles, qu'il n'est pas nécessaire de les y faire beaucoup réfléchir pour les apercevoir. Ils n'ont rien qu'ils n'aient reçu de ceux qui les ont mis au monde, ou que Dieu ne leur ait donné par eux. Ils sont comme des écoulemens ou des portions de leur substance. Les ruisseaux ne tiennent pas plus étroitement à leurs sources, & les plantes à leurs germes. Les comparaisons sont superflues pour faire entendre ce qui se fent au premier mot; on dit tout quand on dit qu'ils sont leurs enfans. Les hommes ne naissent pas de la terre, & leur génération fait leur dépendance de ceux dont ils la reçoivent; ils naissent dans la foiblesse; leur vie ou leur conservation dépend de mille soins qu'ils sont incapables de prendre d'eux-mêmes, & de mille secours qu'ils ne peuvent se procurer. Si leur corps croît & se fortifie; si leurs pieds s'affermissent; si leur langue s'étend; si leur esprit s'ouvre; si leurs connoissances s'étendent; si leur raison se perfectionne; s'ils acquierent des talens & de l'industrie; s'ils sont formés aux usages de la vie; s'ils deviennent hommes faits capables de se conduire par eux-mêmes, & d'entrer dans les engagements de la

société; s'ils y trouvent des établissemens convenables & propres à les faire subsister, indépendamment de ceux qui les ont élevés, ce sont autant de nouvelles dettes qu'ils contractent à leur égard.

Les enfans qu'on pourroit nommer les plus mal nés le sentent. Il n'en est point qui n'éprouvent de l'affection pour leur parens; & si cette affection se déprave, la raison le leur reproche: ils ne deviennent point ingrats sans remords. Leurs devoirs en effet à l'égard de leurs parens sont des devoirs de reconnoissance, qui leur imposent l'obligation d'une tendresse d'autant plus vive, qu'elle est plus juste. On a remarqué plus d'une fois qu'au moment que les petits chats commencent d'ouvrir un œil, leur premier mouvement est d'étendre leurs pattes vers leurs meres, & de leur embrasser la tête d'un air comme amoureux: il semble que la nature se hâte en eux de rendre hommage à celle dont ils ont reçu l'être & la lumière. C'est un semblable mouvement que les enfans doivent éprouver à la vue de leurs peres & de leurs meres, & qui doit s'augmenter à proportion de leurs connoissances. Mouvement ten-

être & respectueux que les Latins nom-
 moient en eux du nom de piété, dont
 nous nous servons pour exprimer l'a-
 mour filial que nous avons pour Dieu
 comme notre premier & vrai pere. Il est
 de mauvais augure quand les enfans
 cessent de bonne heure d'être pénétrés
 d'un sentiment si naturel. On en voit qui
 deviennent en effet indifférens pour
 leurs peres & meres; ils s'ennuient de
 leur compagnie, leur présence les gê-
 ne; ils cherchent à se dérober à leurs
 yeux, à s'échaper, à fuir l'espece de con-
 trainte où trop d'attention même à leurs
 besoins les retient. Ils reçoivent de mau-
 vaise grace leurs amitiés & leurs bien-
 faits; ils substituent les dépités à la grati-
 tude. Il semble qu'on leur fasse tort de
 les habiller proprement & de les bien
 garnir contre l'injure des saisons. Le bien
 que les parens leur font les impatienté,
 & leur donne une espece d'aversión
 pour des soins qu'ils ne sçauroient trop
 reconnoître. Leur ingratitude sur-
 tout éclate quand on veut leur donner des
 leçons & les forcer d'en recevoir. Mal-
 heur à ces indociles! Que la raison
 vienne à leur secours, ils comprendront
 que le bonheur de leurs années avan-
 cées dépend de la docilité des pre-
 mieres.

Le devoir en est fondé sur leurs besoins & sur la nécessité des progrès qu'ils ne peuvent faire sans les instructions qu'ils haïssent. C'est d'eux-mêmes qu'ils se rendent ennemis quand ils le deviennent de ceux qui sont leurs maîtres nés. Enfans indociles, Dieu qui ne vous a pas créé hommes faits, a chargé vos parens de vous former. Ce devoir de leur état vous indique celui de les écouter : Dieu les honore par le soin de votre éducation qu'il leur impose ; c'est une gloire pour eux d'achever en quelque sorte son ouvrage dans des créatures qu'il a tirées d'eux. Rien ne doit leur être plus touchant que cet honneur ; il leur est acquis par la convention naturelle de tous les peuples, & par ce sentiment d'équité qui ne peut refuser l'estime & la louange au mérite. C'en est un grand dans les peres & meres de former des enfans eux-mêmes louables ; & par-là les enfans bien élevés font la gloire des peres & des meres.

L'accord des hommes à leur rendre cette justice, est si général, qu'il est devenu le sujet d'un proverbe. Mais ici tout est réciproque : le commandement que Dieu fait aux parens de former leurs enfans à la sagesse, est le titre de l'au-

torité qu'ils ont sur eux, & de la docilité dont il fait un devoir aux enfans. Rien aussi ne leur est plus recommandé par les sages; & rien ne leur paroîtroit plus important & plus indispensable, s'ils étoient sages eux-mêmes. Mon fils, écoutez votre pere; mon fils ne rejetez point les avis de votre mere: c'est ce qu'on trouve incessamment répété dans ce que nous apellons le livre de la sagesse.

D'où vient donc qu'on voit tant d'enfans indociles? c'est qu'ils ne sentent pas la liaison de leur devoir avec leur intérêt: occupés du plaisir présent, ils haïssent le travail & la contrainte; ils n'aiment que les amusemens & la dissipation. Le grand défaut qu'on leur reproche, ou le grand malheur qu'on déplore en eux, c'est d'être peu capables de prévoir l'avenir: mais l'étude du passé peut suplée en eux à ce défaut de prévoyance. C'est un conseil à leur donner; c'est une attention de sentiment qui ne leur est pas plus étrangere qu'aux hommes faits. Qu'ils se demandent ce qui leur déplaît le plus dans la face & dans le commerce du monde, dès qu'on commence à les y produire: ne sont ce pas les gens qu'on nomme sans éducation?

tion ; gens sans connoissances acquises, sans sentimens, sans manieres, sans politesse, sans qualités sociables ; gens désagréables, incommodes, insupportables, mal reçûs par-tout, ineptes à tout, réduits à mener une vie fainéante, désœuvrée, misérable ; gens en effet qui n'ont employé leur jeunesse qu'à se préparer une vieillesse malheureuse par leur libertinage, par leurs débauches, par leurs dissipations, par une oisiveté qui ne leur a laissé que des vices & des tourmens d'esprit sur le malheur de ne s'en être pas corrigés dans la saison propre à prendre de meilleurs plis.

Que les jeunes gens, qui doivent craindre de leur ressembler, les écoutent ; ils en trouveront quelques-uns qui ne s'en prennent qu'à leurs parens ; ils se plaignent de leur défaut d'affection, de leur négligence à les instruire, à leur donner des maîtres ; d'une avarice qui leur a fait plaindre des dépenses préférables à l'avidité de laisser de plus grands biens à leurs familles. Je l'ai dit, & sans doute il est des peres qui méritent ces reproches & beaucoup d'autres. Ceux-ci sont souvent punis par leurs enfans des torts qu'ils leur auront faits.

Que

Que n'avoient-ils moins d'indifférence pour leur bien, moins d'indulgence pour leurs caprices ? que ne les forçoient-ils à recevoir des leçons dans le tems propre à les donner ? Mais les enfans sont toujours ici les plus coupables ; ce n'est presque toujours que d'indocilité qu'ils s'accusent, quand ils se plaignent du tems mal employé de leur jeunesse. Quelque peu de soins qu'on prenne pour eux, ces soins ne seroient pas sans succès, s'ils n'en abusoient point. Ce sont eux qui se rebutent du travail ; ce sont eux qui se font une étude de fatiguer leurs maîtres, de les dégoûter, de tromper leurs parens, de se dérober à la vigilance de tous les surveillans qu'on leur donne. C'est-là ce que plusieurs content avec complaisance dans l'ennivrement de leur libertinage ; c'est-là ce que plusieurs au-moins confessent souvent long-tems avant de s'en repentir, & ce qu'ils confessent enfin très-amerement lorsqu'ils s'en repentent trop tard.

Ce sont les funestes suites de l'indocilité que les jeunes gens doivent craindre ; ce sont les exemples qui méritent toute leur attention quand on les leur propose. Point de motifs plus pressans

pour leur faire goûter les instructions & les corrections des peres & des meres. C'est contre eux-mêmes qu'ils pechent, quand ils refusent de se soumettre à cette discipline domestique & naturelle : c'est contre l'ordre de Dieu qu'ils se révoltent ; leur dépendance est trop marquée pour leur laisser le moindre prétexte de la méconnoître. Personne n'a plus de pouvoir sur eux que ceux dont ils ont reçu la vie. Si quelques peres abusent de ce pouvoir, ils en sont privés, & rien n'est plus honteux pour eux. Les exemples en sont rares, & n'ont pas échappé pourtant à la prévoiance des loix ; leur esprit est de ne laisser aucun des membres des sociétés sans protection. Les enfans opprimés par une domination trop violente, ont droit d'y recourir. Mais enfin l'autorité des peres a paru si sacrée, que les loix n'ont pas souffert que les enfans y donnassent impunément des atteintes ouvertes. La sévérité des loix Romaines & de plusieurs autres, étoit allée jusqu'à donner aux peres droit de vie & de mort sur leurs fils rebelles : c'étoit un excès contraire au penchant de la nature ; c'étoit éteindre dans les cœurs toute affection filiale & paternelle. Mais cet excès même

doit apprendre aux enfans que leur obéissance est sans bornes, quand leurs parens ne leur commandent rien d'injuste ou d'impossible : rien ne leur est moins pardonnable que les résistances opiniâtres, que leurs soulevemens, que leurs contradictions à des volontés qui ne les engagent point à faire le mal que la conscience leur interdit. Qu'ils se reprochent donc les répugnances marquées, les murmures secrets, les dépités cachés, la mauvaise humeur, & tout ce qui leur fait exécuter de mauvaise grace, avec négligence, à contretens, des ordres qui leur déplaisent. Qu'ils songent que toutes leurs envies de secouer un joug si légitime, sont des especes de rébellions contre le pere des peres, qui les a mis dans une dépendance aussi nécessaire que sage.

On me demandera si les parens n'exigent pas quelquefois des choses qui semblent peu raisonnables, peu sensées, peu convenables soit à leur propre intérêt, soit à celui de leurs enfans : ne leur en défendent-ils pas aussi de très-indifférentes, & sans autre raison que leurs caprices ? le desavouer, ce seroit montrer qu'on connoît peu les hommes. Mais je répons d'abord que le devoir

des enfans, que leur état, c'est d'obéir. S'ils ont plus de jugement que leurs peres, s'ils sentent l'imprudence ou la petitesse de leur esprit; s'ils reconnoissent que c'est l'humeur seule qui les guide dans certains commandemens qu'ils leur font; je ne desaproouverois pas qu'ils leur en fissent des remontrances respectueuses, qu'ils leur insinuaissent avec douceur des réflexions capables de les frapper & de leur faire sentir leurs travers: qu'ils faissent sur-tout les momens du calme de leurs passions pour s'en faire écouter avec une attention plus desintéressée: les peres ne sont pas toujours en colere ou de mauvaise humeur. Mais si les enfans n'en ont pas toujours de capables de revenir & de reconnoître leurs torts, le plus sûr pour les enfans est de ne pas s'en croire ou s'en rendre les juges. Le mérite de l'obéissance peut les dédommager du sacrifice de leurs propres lumieres. On a beaucoup loué chez les Hébreux la soumission des Réchabites aux défenses de Jonadab leur pere & leur aieul; toute sa postérité ne devoit point boire de vin, ne posséder ni vignes ni terres labourables, ne jamais bâtir de maisons, & se contenter d'habiter sous des ten-

tes. Ces défenses étoient sujettes à des inconvéniens plus réels & plus nuisibles que les utilités que cette famille pouvoit retirer de la singularité de ce genre de vie qui les rendoit comme étrangers à la société dont ils étoient membres. Mais le respect pour la volonté d'un pere l'emporta chez eux sur tous les raisonnemens ; & leur exemple parut louable , quoiqu'ils obéissent sans obligation d'obéir.

Car il faut remarquer à ce sujet que le pouvoir des peres a des bornes , & ne s'étend pas au-delà du tems où les enfans ont besoin de leur direction : la nature les émancipe par la maturité de l'âge , & les loix civiles en ont fixé le terme. Mais le respect pour la personne des peres doit s'étendre autant que leur vie ; disons même qu'il doit durer au-delà de la fin de leurs jours , & se conserver pour leur mémoire. Il est même du fond & comme de l'instinct de la nature , que la jeunesse respecte ceux qui n'ont sur elle que la seule supériorité de l'âge. Toute l'antiquité nous rappelle la vénération qu'on avoit pour les vieillards ; les cheveux blancs étoient un titre d'honneur pour lequel on exigeoit des attentions & des déférences

respectueuses. Les premiers établissemens de subordination dans les sociétés fonderent sur ce même titre l'honneur qu'on rendoit à ceux qui les gouvernoient : par tout on les nomma les vieillards, les anciens, ou les peres, parce que leur autorité n'étoit que comme une image ou qu'une attribution volontaire de l'autorité naturelle que les peres avoient toujours eue sur leur propre famille. Mais le respect pour un vrai pere qu'on regarde comme la souche immédiate, a dans le cœur des racines beaucoup plus profondes : la force du sang agit comme s'il ne faisoit que couler des veines du pere dans celles du fils. Que puis-je dire de plus sensible ? ce respect est naturel.

C'est un respect qui n'est point mêlé de la crainte & des réserves qu'une personne respectable mais étrangere, inspire ; un respect d'amour, de confiance, de complaisance. On est quelquefois surpris de voir des enfans à qui l'âge a déjà donné du discernement, marquer tous les égards les plus respectueux pour des peres & des meres dont les disgraces naturelles, la figure, les manieres & les défauts les plus rebutans, n'offrent rien que de hideux & de méprisable aux yeux

D E S D E V O I R S. Et
des autres. Ces enfans font nés de ceux
qu'ils respectent ; ils le sentent : ne cher-
chez point d'autres raisons de ces airs
aussi soumis qu'empressés que vous leur
voïez à la présence des auteurs de ce
qu'ils font. Tout enfant qui n'éprouve
pas ces sentimens pour ceux dont il
tient le jour , est un enfant dénaturé
qui se déprave ; & cette dépravation se-
roit pour nous un vrai sujet d'étonne-
ment , si nous ignorions en combien de
manieres & par combien de sortes de
causes les enfans se gâtent ou sont gâ-
tés dans les divers progrès de leur âge.

Le mal naît quelquefois dans le sein
même des familles : un mari débauché
méprise ouvertement sa femme ; il aime
éperdument sa fille ; & cette fille prend
de lui les sentimens qu'il a pour sa mère :
c'est un exemple vivant qui me vient
dans l'esprit ; & cet exemple a la même
force du côté des femmes qui méprisent
leurs maris. Ne cherchons point d'excuse
même spécieuses pour certains en-
fans ; il n'en est que trop qui sont nés
hauts & fiers ; il en est qui s'entêtent de
bonne heure de leurs bonnes qualités &
de leur suffisance. Ils commencent de dé-
daigner leurs parens & de les regarder
comme au-dessous d'eux ; ils affectent

116. LA REGLE

avec eux de la hauteur ; ils leur font des réponses audacieuses & dures ; ils font sans égards pour leurs avis & pour leurs commandemens les plus exprès ; ils se prévalent des avantages qu'ils leur ont procurés , pour insulter à leur ignorance , à leurs manieres de penser , à leur état , à leur profession qui les dégrade au-dessous de celle à laquelle ils les ont destinés. Peut-on nommer enfans ceux qui ne reconnoissent les bontés de leurs parens que par ce mépris ingrat ? Le fils d'un artisan avoit fait d'assez mauvaises études ; & cependant il étoit parvenu à ce que nous apellons la prêtrise : cet état, tout grand qu'il est , ne put encore satisfaire son ambition. Pour achever de se relever dans son esprit ; il acheta des lettres de licencié en Droit dans une Université de Province. A tous ces hauts titres il prétendit que son pere devoit lui céder le pas aux funérailles de sa mere. La fille d'une mere née de moiselle , disoit un jour avec un grand serrement de cœur , que son pere n'étoit qu'un manant. Que répondre à des pensées si bisarrement folles ? que la fille de ce pere étoit sa fille , & qu'il étoit son pere. Il y a long-tems qu'un sage l'a dit : rien n'est si honteux pour un fils,

que de rougir de l'auteur de sa naissance, & rien de si commun pourtant chez ceux qu'on nomme les gens de fortune, ou les enfans riches des parens pauvres. Ils aimeroient mieux être nés de la terre que d'un pere qui n'a ni noblesse ni biens : leur dédaigneuse vanité ne cede qu'à celle dont on est surpris de trouver plus d'un exemple ; c'est celle des fils qui deshonorent leurs meres pour persuader au monde qu'ils sortent d'un sang plus illustre que celui de leurs peres. Enfans indignes, qui n'auroient pas mérité de naître, si la naissance pouvoit se mériter.

Les peres & les meres ne sont souvent d'ailleurs que très-vicieux ou très-imparfaits ; mais on répond aux enfans qui se permettent de mal parler d'eux : étoit-ce de vous que nous devions apprendre leurs défauts & leur turpitude ? votre respect pour des personnes si cheres ne devoit-il pas vous faire tout souffrir de leur part, plutôt que de vous résoudre à les décrier ? Dans les idées du peuple hébreu, la postérité de Cham devint à jamais odieuse pour un mépris moins marqué que ce mauvais fils avoit eu pour son pere. Noé surpris par la force du vin qu'il ignoroit, tomba dans

une indécence qui n'étoit point au fond deshonorante par elle-même : mais Sem & Japhet ne se permirent pas même de la voir : chez eux la nature se fit une es- pece de crime d'avoir la plus legere oc- casion de moins révéler leur pere. Le vôtre n'est pas innocent dans des foi- bleses que vous pourriez lui reprocher ; mais c'est sur celles-là mêmes que vous devriez vous faire comme un devoir de ne pas ouvrir les yeux. Vous les voiez malgré vous ; mais dissimulez-vous les, ou n'en conservez que le souvenir né- cessaire pour veiller à vous les interdire à vous-même. Ce pere est de mauvaise humeur, impatient, emporté, violent ; il répand incessamment la tristesse, le trou- ble, & la division dans son domestique ; il est sujet de plus à des passions hon- teuses ; ses ivrogneries, ses débauches, son avarice, ses rapines & ses injustices sont connues dans le monde ; on l'y mé- prise, on l'y déteste. Mais songez que toute la part qu'il vous est permis de prendre à ce mépris, c'est de vous af- fliger, d'en rougir pour lui, d'en rougir sur-tout pour vous-même, si l'impres- sion que ses vices font sur vous, va jus- qu'à ne plus vous le faire regarder avec les yeux d'un fils respectueux. Il est vor

tre pere ; & ce titre ne s'efface point par les taches de sa vie les plus deshonorantes pour tout autre que pour vous. L'honneur que vous lui devez est indépendant de toutes ses qualités personnelles : séparez toujours en lui l'homme d'avec le pere.

L'homme est un abîme de foiblesses & d'infirmités ; il ne demeure jamais dans le même état ; il passe du plus aimable dans le plus dégoûtant. Les maladies & les accidens le défigurent, l'âge & les travaux l'épuisent ; son esprit tombe avec son corps. Il est des caducités qu'on nomme une seconde enfance, où la raison semble s'affoiblir avec la même proportion qu'elle s'étoit fortifiée dans la premiere. Il est même des esprits toujours foibles, toujours bornés, toujours ineptes pour les connoissances qui demandent quelque pénétration ; leurs manieres de penser dégoûtent, fatiguent, impatientent ; elles excitent quelquefois des envies de rire. Les hommes de ce caractère se font fuir par ceux qu'aucun engagement n'oblige à vivre avec eux ; on les laisse pour ce qu'ils sont ; on les traite comme on traite les fous & les imbécilles, selon leur démence ou leur folie. Mais un fils

qui retrouve un tel homme dans son pere, aura-t-il droit d'en user de même avec lui ? Qu'au contraire son pere ne s'aperçoive jamais qu'il ait remarqué en lui les disgraces de la nature. Cette retenue peut coûter aux meilleurs esprits ; elle demande des attentions, des réserves, de la modération, de la douceur, de la patience. Mais le cœur des enfans doit être ingénieux à montrer à leurs peres & meres qu'ils ne manquent jamais aux sentimens que ces qualités leur prescrivent. Il ne leur sied point de prendre à leur égard des airs dédaigneux & méprisans, de se permettre d'en plaisanter, de les railler de leur ignorance ou de leurs ingénuités, de leur reprocher insolemment leur bêtise. Mon fils, dit le sage, traitez sur-tout avec affection la vieillesse de votre pere : si sa raison s'affoiblit, s'il manque de sens, pardonnez-lui cette décadence, & ne le méprisez pas pour un épuisement dont vous êtes peut-être la principale cause. Quelle indignité dans certains enfans, de se faire une espece de jeu de la démence de leurs parens ! on en voit qui ne rougissent pas de donner cette scène aux étrangers.

Eccli.
v. 14.

Mais quelle affreuse idée donnent-ils

d'eux ! qu'elle conduite plus capable de les faire eux-mêmes justement abhorrer, quand ils abandonnent à l'indigence des parens dont ils tiennent peut être tous leurs biens ? On suppose même qu'ils ne leur en aient point amassé ; que ce soient des parens nés pauvres, qui n'aient subsisté que par un travail qu'ils ne peuvent plus soutenir : on suppose que ce soient des paresseux ou des dissipateurs, qui n'ont pas sù prévoir leurs derniers besoins, ou qui se sont peu mis en peine d'y pourvoir. Dans toutes ces circonstances ils ne cessent point d'être ce qu'ils ont été pour ceux qui les laissent souffrir : c'est toujours d'eux que les enfans ont reçu la vie, l'éducation, la première subsistance. Et qu'oposent des enfans dénaturés à l'indispensable devoir que la reconnoissance leur impose ? Leurs parens, disent-ils, leur sont à charge ; eux-mêmes ne subsistent qu'avec peine : ils imaginent des cas où le fils ne seroit pas obligé de partager avec son pere le seul morceau de pain qui lui resteroit pour l'empêcher de mourir. Chimériques extrémités, raisonnemens qu'une affection vraiment filiale ne fit jamais.

L'antiquité s'est fait un plaisir de nous transmettre de cette affection, des

exemples, où les efforts de la nature montrent à la raison saine que rien ne lui doit paroître trop difficile pour remplir les devoirs qu'elle lui prescrit. On voit un fils qui se vend pour païer les dettes de son pere & pour lui procurer une sépulture honorable: une fille qui va tous les jours dans la prison nourrir le sien de son propre lait, pour le soustraire à la rigueur d'un jugement qui le condamnoit à mourir de faim. Prodige de tendresse qui fit regarder cette généreuse fille comme la mere de son propre pere, & qui lui mérita cette vie qu'elle avoit sù lui conserver par une si vertueuse ruse. On compte au rang des actions mémorables d'un pieux héros, l'effort qu'il fit d'emporter son pere sur ses épaules pour le sauver des ruines de sa patrie. Ces sortes de louanges sont de celles que tous les cœurs avouent par penchant. On voudroit les avoir méritées par des actions du même genre. Que ces actions apprennent donc aux enfans à se reprocher leurs torts, quand ils sont assez inhumains pour n'être plus touchés des plus extrêmes besoins de leurs parens. Le nombre en est toujours trop grand pour entreprendre de les peindre en détail.

Le tems vient de leur choisir des établissemens: l'ordre de la nature & l'économie de la société le demandent: c'est la circonstance décisive, où les pères & les enfans font réciproquement les plus grandes fautes. Nous avons parlé dans le chapitre précédent de celle des pères & des mères; on a vu que leurs intentions sont souvent peu réfléchies, peu prudentes, trop capricieuses, trop passionnées, trop aveuglées. Leurs volontés sont quelquefois tyranniques & cruelles; mais quelquefois aussi l'indocilité des enfans n'est pas animée de principes moins déraisonnables. Leur grande passion c'est l'indépendance. Ils s'obstinent à ne rien vouloir de tout ce qu'on leur propose; ils refusent ce qui leur convient le mieux; ils voudroient l'impossible: leur vanité les fait aspirer à des places qui ne sont pas faites pour eux & pour lesquelles ils ne sont pas faits. Ils voudroient qu'on sacrifiât pour eux leurs frères & leurs sœurs comme s'ils étoient des fils uniques: ils préfèrent leurs inclinations dominantes à leurs vrais intérêts. Qu'on leur laisse le libre choix de leur destinée, la vertu n'y présidera point: elle ne les a pas encore pénétrés jusqu'à de

venir dans leur cœur un principe déterminant. Seront-ils honnêtes gens dans leurs professions & dans leurs emplois ? c'est la moindre de leurs attentions.

Par toutes ces considérations, il paroît juste qu'ils consentent à se laisser déterminer par ceux qui les connoissent mieux qu'ils ne se connoissent eux mêmes, par ceux qu'ils n'ont point de raisons de soupçonner d'un défaut d'affection. Le nœud conjugal est celui sur lequel il leur est permis d'avoir plus de réserve à ne pas donner un consentement trop aveugle ou trop indifférent. Qu'ils ne se laissent point engager sans avoir beaucoup réfléchi sur le caractère personnel des femmes ou des maris que les parens ont résolu de leur donner. Qu'ils se défient beaucoup de la disproportion de l'âge & de la condition ; qu'ils craignent plus que tout le reste les mariages d'intérêt. Les parens, dit le Sage, donnent à leurs enfans le logement & les richesses ; mais une épouse prudente & sage est un don du Seigneur, & les filles doivent penser de même des époux qu'on veut leur faire prendre. Une des plus sensée que je connoisse, refusa même de voir celui qu'on lui proposoit, par cette seule réflexion :

flexion : Tous ceux qui m'en ont parlé , disoit-elle , me vantent beaucoup ses grands biens ; mais pas-un ne me dit l'usage qu'il en fait : a-t-il des sentimens ? a-t-il des mœurs ? est-il généreux & bienfaisant ? voilà ce que je voudrois savoir.

C'est ainsi que les enfans bien nés doivent savoir tout concilier , résister quand il le faut à des volontés injustes ou manifestement dangereuses ; mais céder par une déférence de respect à celles qui n'ont rien de contraire au but essentiel d'un engagement qui n'a rien d'ailleurs que de plus ou de moins conforme à leur goût particulier. Les mariages forcés sont toujours odieux & presque toujours funestes ; ils ont pourtant quelquefois leur remède : les bonnes manieres constantes d'un des époux gagnent enfin le cœur de celui dont les répugnances avoient été les plus marquées , & les mariages d'inclination sont souvent au contraire les moins heureux. Il y a des loix qui les interdisent aux enfans avant un certain âge ; & ces loix ont leur sagesse à l'égard des mariages à faire ; mais à l'égard des mariages faits , elles sont sujettes à des inconvéniens inévitables à toutes les loix humaines.

La conscience réclame contre leurs dispositions, & la conscience est une loi qui doit toujours être écoutée. Malheur à ceux qui se couvrent de mauvais prétextes pour n'y pas être fidèles !

Il reste aux enfans mariés une espece de devoir trop négligé dans notre siècle; où les anciennes mœurs sont tombées dans un décri qui les a fait oublier ou dédaigner: les parens se hâtent de renoncer à l'autorité qu'ils ont sur leurs enfans. Un pere voit à peine son fils depuis sa premiere enfance jusqu'à la puberté; son éducation finit avec cet âge, & son éducation n'a consisté qu'à demeurer éloigné pour quelques années de la maison paternelle: on l'y rappelle, mais avec la résolution de l'en bannir bien-tôt pour toujours. C'est un établissement prématuré qu'on lui prépare ou qu'on lui cherche: ce fils n'est rien moins qu'un homme fait; ce n'est qu'un enfant pour les mœurs, pour la raison, pour la sagesse & pour tout ce qui fait les hommes. Mais il deviendra pere, & le nom que le sien porte ne risquera pas d'être éteint. C'est le souhait suprême ou la maniere de nos grandes maisons; comme si le bonheur de la société dépendoit de ces noms qui ne

lui donneront que des membres onéreux ou pour le moins inutiles : les familles les moins illustrées donnent dans le même travers. Les riches sont les signes des grands, & veulent que leurs enfans soient élevés à la grandeur; c'est à-dire, pour parler juste, que leur éducation soit aussi négligée que si c'étoit le moindre de leurs soins.

Or quels seront les sentimens & la conduite de ces enfans peres de famille? Ils mépriseront leurs peres imprudens, & prendront les conseils qu'ils voudront leur donner pour des injures, pour des atteintes à la liberté dont ils les ont mis en possession. Ce défaut de respect & de confiance ne sied pas même à ceux que les peres ont formés le plus soigneusement avant de les mettre hors de leur discipline. La prudence des jeunes gens est toujours courte, & doit sentir le besoin qu'elle a de l'expérience d'un âge plus avancé. Les fils sages ne devoient rien faire d'important, ne rien projeter, ne rien entreprendre sans les avis de leurs peres, ou sans les avoir du moins consultés. Les filles précipitamment engagées dans les soins du ménage, dans le commerce du monde & dans les dangers où leur jeunesse

les exposés, devroient en user de même à l'égard de leurs meres quand elles sont assez heureuses pour en avoir de raisonnables.

Ce qu'on auroit droit d'exiger de moins de tous ces enfans mariés avant la maturité convenable, c'est qu'ils souffrissent qu'on les avertît de leurs fautes & qu'on leur aprît à n'en plus faire. Mais le plus grand nombre n'est-il pas même incapable de goûter ce conseil? On en voit qui ne craignent rien tant que les entrevues de leurs peres & de leurs meres; leur déplaisir le plus sensible, c'est de les voir jeter les yeux sur leurs allures, & s'informer trop curieusement de leurs affaires domestiques. Ce sont des oiseaux échappés qu'on suit en vain pour les remettre en cage; des singes qui traînent leur chaîne, & qui la retirent au moment qu'on est prêt de la reprendre.

On regardoit autrefois comme le comble du bonheur d'un homme, de voir ses fils & les fils de ses petits-fils, & ce seroit peut-être aujourd'hui la source du déplaisir le plus affligeant: peut-être suffiroit-il d'avoir vécu plus d'un demi-siècle, pour se souvenir qu'il étoit encore ordinaire alors de voir des

Familles entieres, enfans & petits-enfans, se faire la fête la plus touchante de se réunir sous les yeux de leurs aïeux & de leurs aïeules, & donner au monde le spectacle de la subordination la plus naturelle & la plus édifiante. C'étoit un reste d'image de ces heureux tems, où les peres étoient comme les princes & les arbitres souverains de leur postérité déjà nombreuse. Je conseille donc aux enfans bien nés de se rapeller souvent ces premiers élémens de l'œconomie de la nature; que dans l'indépendance où les loix les affranchissent de l'assujettissement à leurs parens, ils ne perdent point le sentiment de cette premiere dépendance naturelle; que ce sentiment leur inspire par reconnoissance pour ceux qui les ont mis au monde, un attachement respectueux pour leur personne, qui ne finisse qu'avec leurs jours, & qu'ils conservent pour leur mémoire tandis qu'ils vivront eux-mêmes. Je sens ce que je leur conseille, & je souhaite que tous ceux pour qui je le dis, le sentent, pour aprendre encore à ceux qui naîtront d'eux, à le sentir.

 CHAPITRE VII.

Le premier attrait des hommes pour la société, c'est la ressemblance de leur nature. Cette ressemblance vient d'une origine commune; ils sont tous fils du même pere. Leur devoir général dans les sociétés est donc un amour vraiment fraternel, qui n'excepte aucun des membres qui les composent. Nos relations avec nos proches sont plus sensibles; mais celles que nous avons avec les plus éloignés, nous imposent à-proportion les mêmes devoirs. C'est comme une convention de la nature, que tout homme regarde un autre homme comme un autre lui-même. Tout homme s'aime & veut son bien-être: tout homme doit donc avoir pour un autre la même bienveillance. Cette bienveillance est la base des sociétés; c'est par elle qu'elles se forment, & sans elle nous n'aurions aucun droit aux avantages qui peuvent nous en revenir. Mais ces avantages n'en sont point le premier motif. Nous ne recherchons les hommes que parce qu'ils sont hommes; leurs qualités personnelles n'entrent pour rien dans l'amour que nous leur devons: les plus

mauvaises ne nous permettent pour eux aucun sentiment d'indifférence ou d'aversion. Point d'antipathies naturelles. Les plus difformes & les plus méchans des hommes sont hommes ; & par-là tout prétexte de ne les aimer pas nous est ôté. Raisonnement sans réplique contre les antipathies. Les plus fortes ne sont pas invincibles ; & c'est une victoire nécessaire d'en triompher. L'excuse de ceux qui prétendent ne haïr dans les hommes que leurs défauts , se contredit sur-tout dans les fausses amitiés. L'héroïsme de celles qu'on a nommées parfaites, est une chimère : leur plus grand caractère est la preuve de leur plus grande injustice. Elles ne sont excusables que quand elles n'affoiblissent point la bienveillance générale, ou quand elles n'ont que la seule vertu pour objet. Elles sont alors le lien le plus doux des sociétés qui ne sont parfaites qu'entre des hommes respectivement vertueux. La bienveillance générale nous donne une ressemblance de devoir avec Dieu même. Manière dont on la voit pratiquée dans les premiers âges du monde. Elle ne s'affoiblit que par les passions qui altèrent la santé de l'ame. Vices contraires à cette disposition dans la vie sociale : c'est sur elle que nous fon-

donc la nécessité de toutes vertus convenables à l'humanité. L'affabilité, la douceur, les prévenances, la compassion, &c. La bienveillance passe naturellement à la bienfaisance. Il est des bienfaits libres, il en est de devoir. Raisons, manières, occasions, nécessité, motifs de pratiquer les uns & les autres. La bienfaisance est une qualité si louable, qu'elle réduit les hypocrites & les ambitieux à la contrefaire pour parvenir à leurs fins. Elle est si conforme à la nature, que tout homme insensible aux besoins de ses semblables, cesse d'être homme : s'il se réjouit de leurs maux, c'est un monstre.

LE premier lien de la société des hommes, est, comme nous l'avons dit, le penchant qu'ils ont à s'unir. Ce penchant a sa source dans la ressemblance de la nature : mais cette ressemblance fait au moins présumer une origine commune. Il n'étoit point difficile à Dieu de créer une infinité de natures parfaitement semblables, sans qu'elles eussent entre elles ni liaisons ni dépendance. Le potier, maître de sa matière & de la forme qu'il veut lui donner, fait ainsi sur sa roue autant de vases

vases égaux qu'il lui plaît. Mais comme on voit que tous les êtres vivans ont dans leur constitution la faculté de se reproduire, on conçoit qu'un seul couple de chaque espece a suffi pour en peupler la terre, l'air & la mer : & comme on voit encore dans leurs différentes conformations un dessein général de sagesse, qui destine chacune de leurs parties à des usages convenables à la conservation du tout ; il est naturel de penser que par une invention de la même sagesse, ce sentiment de ressemblance qui concilie tous les animaux avec ceux de leur espece, est un reste de celui de la propagation qui fit naître chacune d'elle d'une seule union de leurs sexes.

Ce sentiment en effet, tout vif qu'il est dans les générations immédiates, s'affoiblit par degrés. Multipliez-les au centuple & bien moins encore, la parenté se méconnoitra parmi nous, quoique les successions de pere en fils ne soient point interrompues. Un homme ne dit point d'un autre homme, il est mon parent au centieme degré. Supposez-en quelqu'un qui vive quatre ou cinq cens ans, il pourra voir tout un grand roïaume peuplé des descendans

du même pere ; & les plus éloignés de ceux-ci se regarderont alors comme des étrangers, quoiqu'ils ne composent tous qu'une seule famille. C'est le point de l'éloignement où nous nous trouvons tous à l'égard des hommes que nous ne considérons plus comme nos parens : ils le sont en effet ; & le penchant que nous avons pour ceux que nous nommons semblables, est réellement un penchant de freres qui doit nous en inspirer les uns pour les autres toutes les affections.

Tel est donc le devoir général de tous les membres d'une société, de quelque maniere qu'elle se forme ; un amour vraiment fraternel, un amour même qui dans la disposition du cœur ne doit exclure aucun des autres hommes, parce qu'ils sont tous freres. Il se lie des amitiés particulières ; on les a beaucoup vantées, on les a fait admirer ; mais qu'on les examine de plus près, on trouvera qu'elles n'ont point leurs principes dans la nature, & qu'elles n'ont souvent pour lien que le plaisir ou l'intérêt propre ; intérêt toujours préjudiciable à quelque égard à l'intérêt général qui ne doit être déterminé que par des relations de besoins ou de secours réciproques.

Les premières & les plus voisines de ces relations sont celles que nous avons expliquées dans les chapitres précédens; celles des époux avec les épouses, des peres à l'égard des enfans, & des enfans à l'égard des peres. Mais toutes les autres nous imposent à-proportion les mêmes devoirs. L'éloignement ou la proximité ne met aucune différence dans la nature des sentimens mutuels que nous nous devons tous.

C'est en effet comme une convention générale de la nature, que tout homme regarde un autre homme comme un autre lui-même. Tout homme s'aime & veut son bien; tout homme doit donc avoir pour un autre homme la même bienveillance. Cette affection se déclare d'elle-même à la présence de son objet. Nous apliquons nos membres à leurs usages, sans avoir réfléchi que c'est pour ces usages qu'ils nous ont été donnés. Nous nous lions de même aux hommes par un mouvement sans délibération; nous aimons d'abord ceux qui sont les plus proches de nous, nos parens & nos domestiques. Cette amitié s'étend ensuite à nos voisins, ensuite à nos concitoyens, & puis à tous les hommes, uniquement parce qu'ils sont hommes comme nous.

Toute disposition d'indifférence est donc dès-là même contraire au mouvement de la nature. N'aimer pas quelqu'un, ne lui vouloir pas du bien, c'est lui dire, vous n'êtes pas homme. Nous sommes nés bienveillans & bienfaisans pour nos semblables. Un homme qui se verroit dans l'abondance de tous les biens, sentiroit son inclination contrainte, s'il ne pouvoit en faire à personne. Il le voudroit, & pourquoi voudroit-il en faire à quelqu'un, si ce n'étoit parce qu'il seroit homme comme lui ? Je sçais que la supposition que je viens de faire est une supposition métaphysique. On ne peut dire qu'un homme considéré comme seul soit dans l'abondance de tous les biens ; il lui manqueroit celui de la société, parce qu'il ne seroit pas sans besoins naturels qui lui rendroient le secours de quelque autre nécessaire. Malheur, dit le sage, à celui qui se trouve seul ; s'il tombe, il n'a personne qui l'aide à se relever. Celui qui seroit comblé de tous les biens pourroit donc être bienfaisant par une sorte d'intérêt, ou par la vûe du retour qu'il obtiendrait pour ses bienfaits, quand un autre lui devroit nécessaire.

Mais la nature ne se dément point

dans l'économie des mouvemens qu'elle nous inspire. Nos penchans ont entre eux des dépendances mutuelles; celui de la bienveillance est la base de tous les autres: c'est par elle que la société se forme sans aucuns vûes intéressées des avantages qui nous en reviendront; & sans la bienveillance, nous n'aurions en effet aucun droit à ces avantages. On ne nous voudroit aucun bien, si nous n'en voulions point aux autres; nous ne leur en ferions que quand nous aurions besoin d'eux: & comme les besoins actuels ne sont pas toujours réciproques, ils ne nous feroient pas plus de bien que nous leur en voudrions faire. Le sentiment leur manqueroit; & quand le sentiment nous manque, il est rare que nous agissions par la seule vûe des devoirs les mieux marqués. Le bien, comme je le disois ailleurs, ne se fait proprement que par l'amour du bien.

Si la bienveillance ainsi définie fait le premier devoir de la société, n'est-ce pas en conséquence un soin très pressant pour nous, d'examiner par combien de défauts nous y manquons? & qui pourroit les compter? Faisons d'abord une réflexion générale qui nous les fera mieux remarquer: c'est que cet

amour bienveillant que nous devons à tous les hommes, est indépendant de leurs qualités personnelles; il n'a pour objet en eux que la nature qui nous est commune. Les plus mauvaises qualités du corps, de l'esprit, & du cœur même, ne font point disparoître cet objet. Tous les hommes sont pour nous des hommes, quelque défectueux que nous les trouvions. On dit pourtant, on voudroit du-moins se persuader, qu'il y a des antipathies naturelles: le sont-elles en effet? nous l'avons dit, & nous l'avons dit avec plus que de la vraisemblance. L'attrait que nous avons les uns pour les autres, nous vient de la ressemblance de notre constitution primitive, & du dessein du Créateur qui vouloit nous disposer aux différentes unions que nous aurions à former par ce reste du sentiment d'une origine commune. L'attrait & l'aversion ne sont pas assurément les effets du même principe. Quelle est donc en nous la cause de ces aversions qui semblent se déclarer à la première vue de certaines personnes? Nous ne le sçavons pas, disons-nous; & ce qu'il y a de certain, c'est que nous ne sçaurions nous rendre aucune bonne raison de ce défaut d'attrait

ou de bienveillance pour quelques-uns des hommes plutôt que pour d'autres. Ces aversions ne sont pas générales pour les mêmes personnes ; les plus rebutantes à certains yeux sont aimables à d'autres. De-là je conclus que cette différence d'affections ne vient pas du fond d'une nature qui se ressemble en tout le reste. Que manque-t-il en effet aux objets de vos antipathies, pour vous inspirer un sentiment qui ne doit avoir que l'humanité pour objet, comme l'humanité seule en est le principe ? sont-ce eux qui ne sont pas hommes ? Leur extérieur vous choque ; ils sont laids, difformes, dégoûtans ; ils ont l'air rude, le regard impudent ou farouche, la voix désagréable, le maintien décontenancé, la démarche fote. Je ne dirai pas tout. Les antipathies sont trop bizarres, pour épuiser tout ce qui n'est pas de leur goût. Mais à consulter nos goûts, pour combien peu d'hommes ne manquerions-nous pas du degré de bienveillance que nous devons à tous ? A les considérer avec attention, vous trouveriez une espèce de caprice dans la nature, elle les marque de tant de singularités, que ce seroit un prodige d'en rencontrer deux assez

ressemblans pour s'y méprendre. En est-il moins vrai que tous sont ce qu'est celui qui vous plairoit le plus, hommes comme vous & pour vous, qui ne l'êtes pas plus qu'eux.

Avec une imagination féconde, un dessinateur vous feroit cent millions de figures grotesques, où vous ne pourriez pourtant méconnoître la figure humaine. Apliquez cette image à tout ce que la face du monde vous offre d'objets qui nous forcent à la même reconnoissance : ce sont des hommes que vous voïez ; & c'est à cette simple vûe que vous devez vous sentir porté sans raisonnement à leur vouloir du bien. Voïez quelles seroient les conséquences de la disposition contraire : si vous manquiez au devoir de la bienveillance, vous seriez capable de manquer aux devoirs de la justice la plus rigoureuse, dont je vous parlerai dans le chapitre suivant ; devoirs dont aucune sorte d'éloignement ou de dégoût pour les personnes ne peut vous dispenser. Il faudra que vous vouliez du bien, que vous en fassiez même quelquefois à ceux qui vous haïssent, & qui vous haïssent le plus gratuitement. La justice voudra que vous sacrifiez votre intérêt avec votre goût, pour la remplir toute entière.

Ne cherchez donc point dans la nature la justification de vos différentes antipathies; il n'en est point de légitimes, & par conséquent point de naturelles: il n'en est point, dis-je, que la raison ne puisse & ne doive vaincre. La raison nous fut donnée pour diriger nos affections & pour les ranimer quand elles s'affoiblissent par les impressions des sens, & par quelque cause que ce soit. Vous ne sçavez pas pourquoi vous n'aimez point certaines personnes: mais ne sçavez-vous pas que vous devez les aimer. C'est-là que le vrai penchant de l'humanité vous conduit; vous vous égarez quand vous sortez de cette route. Redressez vos inclinations, combattez les opositions que vous sentez à la bienveillance, vous y réussirez. L'expérience nous apprend qu'il n'est point d'antipathies insurmontables. Ne cessez point de vous reprocher les vôtres, jusqu'à ce que vous les aiez vaincues; c'est une victoire nécessaire.

Certains défauts défigurent la nature; mais il n'en est point qui la détruisent: les travers de l'esprit & les vices du cœur semblent nous inspirer des aversions plus raisonnées, & n'en sont pas plus justes; elles le sont même d'au-

tant moins, qu'elles sont plus réfléchies. La bienveillance que nous devons à nos semblables est une disposition de penchant ; elle ne distingue point entre leurs bonnes & leurs mauvaises qualités : elle a pour objet leurs personnes ; ils sont ce que nous sommes ; & ce lien d'union que leurs imperfections ne rompent point, est une loi toujours subsistante, une loi qui prévient tous les raisonnemens, une loi d'attrait telle que celle qui fait dire que chacun de nous est entraîné par son plaisir. Il est en un mot de la nature, que nos semblables nous plaisent, & que nous voulions le bien de ce qui nous plaît.

On demandera s'il n'est pas naturel de haïr le vice & les imperfections : oui, ce sentiment est un sentiment de l'homme ; & le vice doit nous être d'autant plus odieux qu'il peut affoiblir en nous un amour nécessaire. Mais ici notre excuse est menteuse ; nous ne manquons point d'humanité, disons-nous ; nous n'avons point d'indifférence réelle, point d'aversion pour certains hommes ; ce ne sont que leurs défauts qui nous donnent pour eux de l'éloignement. Pourquoi donc en aimons nous d'autres sans haïr leurs vices ? en aimerions-nous

Un seul si les défauts étoient capables d'étouffer en nous toute bienveillance ? les amis, les plus parfaits amis font-ils des hommes irréprochables ? l'illusion des fausses amitiés du monde ne va-t-elle pas souvent jusqu'à ne se lier que par la conformité des plus mauvaises inclinations ? les voleurs de grand chemin les plus scélérats n'ont-ils pas des amis ? leur défaut c'est de borner leur bienveillance, ou de ne l'attacher qu'à certaines qualités. Elle doit être générale pour tous les hommes de quelque caractère qu'ils soient, par cela seul qu'ils sont hommes.

Je l'ai déjà dit, on a beaucoup vanté les amitiés particulières ; on en a fait des éloges magnifiques & des descriptions pompeuses. On a cru porter ce sentiment jusqu'à l'héroïsme, quand on a dit que cette amitié étoit une confusion de deux âmes qui s'étoient livrées l'une à l'autre sans réserve, & qui n'avoient plus de volonté ni de liberté propre. Dans cette unité d'affections qui faisoit disparaître toute distinction des personnes, on ne pouvoit plus dire qu'un ami prêtât ou donnât à son ami. Les noms de bienfaits, d'obligations, de reconnoissances, de remerciemens, n'avoient

plus de sens & n'exprimoient plus de devoirs : celui qui vouloit bien recevoir de l'autre étoit censé le bienfaicteur, & s'il restoit quelque nécessité de gratitude, elle étoit à la charge de celui qui donnoit. Tout cela, pour le bien caractériser, ressent la chimere ; mais donnez-lui quelque réalité, vous trouverez que cette amitié si faussement considérée comme parfaite, est également contraire aux principes de la nature & de la vertu, que je ne distingue ici qu'en ce que l'un détermine par devoir à ce que l'autre inspire par penchant. Selon les vaines spéculations des Panégyristes de l'amitié particulière, elle ne pouvoit subsister dans sa perfection qu'entre deux amis ; & ce seul caractère suffit pour montrer que ce n'étoit qu'une chimere alambiquée qui ne sortoit point du fonds de l'humanité, mais qu'en la supposant réelle, ce n'en étoit qu'une dépravation consommée. L'honnête homme, l'homme conduit par le penchant & par la raison, ne peut être qu'aimé de tous les hommes, & doit faire dans l'occasion pour quelque homme que ce soit ce qu'on prétendoit qu'il ne feroit que pour son ami particulier.

Je remarque à ce sujet que les insti-

tuteurs des sociétés qu'on nomme Religieuses, ont tous défendu sévèrement aux personnes qui les composent, ce qu'ils appellent les amitiés particulières. Ils en présentoient le danger & les mauvais effets, & ces mauvais effets se réalisent en plus d'une manière dans les cœurs & dans la conduite de ceux qui ne veillent pas à se détourner de cet écueil de la perfection qui fait leur objet.

Doit-on donc s'interdire absolument tout ce qui peut s'appeler des amitiés particulières? non, pourvu que ces amitiés soient sages, réglées, réservées surtout de manière qu'elles ne tendent point à refroidir les amitiés de devoir, & qu'elles n'éteignent point le sentiment de la bienveillance générale qui ne doit excepter personne. S'il est d'ailleurs des amitiés fondées sur les qualités personnelles, des amitiés qu'on puisse nommer parfaites; ce nom ne leur convient qu'autant qu'elles naissent de la considération de la vertu seule capable de les rendre desintéressées & constantes. C'est l'excellence de notre nature, d'avoir des penchans susceptibles de règles, qui nous en font des devoirs; & l'accomplissement de ces devoirs nous

montre dans l'homme tout ce qu'il doit être. C'est pour cette perfection que nous sommes nés-tous ; & c'est comme par un instinct involontaire , que nous l'aimons & que nous la révérons dans les autres.

Il est donc naturel aussi que notre penchant à la bienveillance, qui naît de la seule ressemblance des hommes avec nous , soit beaucoup fortifié par l'idée de leur mérite personnel. J'ajouterais bientôt que ce mérite est de plus le lien le plus essentiel de la société ; que la justice en ce sens , qui comprend tout ce que nous apellons des vertus , peut seule rendre une société , douce , paisible , inaltérable ; & qu'enfin l'union parfaite ne peut subsister qu'entre des hommes réciproquement vertueux. Aïons pour ceux qui le sont , une sorte de bienveillance qui leur donne la préférence dans notre estime & dans les liaisons de choix que nous pouvons faire avec eux. Souhaitons de les avoir pour amis ; mais sans dédaigner ceux dont les qualités vicieuses sembleroient justifier notre indifférence. Je le redis toujours , ils sont ce que nous sommes ; & c'est un commencement de notre perfection de leur tenir compte de cette

prérogative. Par-là même nous nous rapprochons des parfaits, dont le caractère est d'être amis de tout le genre humain.

Remontons plus haut, & considérons que la bienveillance générale nous donne une ressemblance de devoir naturel avec l'auteur & l'ordonnateur de toute société parmi les hommes. Ils ne sont tous que comme une grande famille dont il est le père; il les aime en vrai père, il ne hait rien de tout ce qu'il a fait. Il fait lever son soleil sur les méchans comme sur les bons; il pleut sur les justes & sur les injustes. Il n'exclut aucun homme enfin des soins de cette bonté générale qui le fait pourvoir aux besoins de toutes ses créatures,

Soïons donc parfaits comme il est parfait, bons comme il est bon; ne démentons point notre propre nature, qu'il a faite pour lui ressembler. Étudions ses vrais mouvemens dans les exemples que les premiers âges du monde nous en ont donnés. Ils s'empressoient de marquer de la bienveillance à ceux des hommes qui leur paroissent les plus étrangers, à des hommes qu'ils voioient pour la première fois, & que souvent au moins ils ne devoient jamais

revoir. Ils couroient au-devant d'eux ; & regardoient comme une espece de grace qu'ils voulassent bien accepter les raffraichissemens & l'hospitalité qu'ils leur offroient. D'où leur venoit ce sentiment empressé, ces prévenances si généreuses, si desintéressées ? de l'humanité, de ce je ne sçais quel mouvement qui résulte de notre constitution naturelle, tant qu'elle n'est point altérée par des préventions d'éducation, de naissance, de distinctions orgueilleuses, de mauvaises habitudes, & par toutes les sortes de vices qui rendent les hommes insociables.

Dès qu'ils le paroissent, on a raison de présumer comme de certains animaux, qu'ils sont malades, ou qu'il y a de l'altération dans les affections de leur ame. Tel est l'effet des haines déclarées & violentes qui en causent dans les dispositions du corps même. L'insensibilité qui n'éprouve aucunes émotions à la présence de l'homme le plus inconnu ; l'abord froid & réservé, l'air farouche ou dédaigneux, les regards hauts & méprisans, la sombre & morne misantropie, qui ne marque qu'un fond d'indifférence, ce sont autant de dispositions ou d'indispositions contraires au
penchant

penchant de la nature, qui ne peut jamais être sans une sorte de bienveillance qui naît de celle qu'elle a pour elle-même. Nous nous voyons, & nous devons nous aimer jusqu'à quelque degré dans ce qui nous ressemble. C'est ce qui nous arrive infailliblement & comme malgré nous à l'égard des personnes dont les traits ont quelque rapport avec les nôtres. Nous prenons pour elles un goût dont nous ne découvrons enfin les raisons qu'après des réflexions que plusieurs ne font jamais. Il en est de même à l'égard de celles en qui nous apercevons quelque ressemblance avec d'autres que nous aimons singulièrement. Ce germe de bienveillance vit dans les bons cœurs pour tous les hommes indifféremment. C'est de-là que nous avons tiré dans la doctrine des mœurs les devoirs de l'affabilité, de la douceur, de la complaisance, des manières officieuses, prévenantes, respectueuses, faciles du-moins & propres à donner de la confiance à ceux qui nous approchent.

Allons plus loin : c'est ce même sentiment de l'humanité bienveillante qui nous attriste, & qui nous fait comme partager les maux que nous voyons

souffrir aux plus étrangers & souvent aux plus scélérats des hommes. C'est ce sentiment qui nous trouble à la vue des dangers qui les menacent, ou des accidens fâcheux qui leur arrivent en notre présence. Nous nous félicitons alors de notre bon naturel; nous louons ceux que nous voyons susceptibles des mêmes impressions. Nous condamnons donc tacitement alors ceux qui sont sans compassion; nous les condamnons même ouvertement dans l'occasion, quand nous les y voyons insensibles; & par-là nous nous condamnons nous-mêmes, si notre compassion n'est pas universelle pour tous les malheureux.

Examinons de près ce sentiment; nous trouverons qu'il est un de ceux qui nous imposent un devoir indispensable. Demandons-nous pourquoi nous ne sommes pas insensibles aux situations douloureuses de ceux qui ne nous sont unis par aucune liaison ou par aucun intérêt particulier. C'est uniquement parce qu'ils sont hommes comme nous. Il est donc naturel à l'humanité d'être compatissante; c'est donc pour nous un devoir de l'être, parce qu'en tout c'est un devoir pour nous de vivre & d'agir selon notre nature.

Par la même raison, nous donnons le nom de dénaturés à ceux qui sont cruels & qui se portent à faire du mal à leurs semblables. Nous les nommons barbares ; & ce mot dans son vrai sens, signifie qu'ils sont étrangers à l'humanité ; qu'ils sont les ennemis & les destructeurs de la société, qui ne se forme & qui ne peut subsister entre les hommes, que par la bienveillance mutuelle qu'une même constitution leur donne. C'est en effet dans cette disposition qu'il faut se figurer & supposer les hommes, quand on veut juger de ce qu'ils sont ou de ce qu'ils seroient dans ce qu'on appelle l'état de nature, c'est-à-dire antécédemment à tous les liens particuliers qui les unissent pour former entre eux ce qu'on nomme la société.

Dans cet isolé détaché de tout engagement, ils sont disposés à la bienveillance les uns pour les autres, comme un homme l'est à l'amour pour les femmes sans en avoir jamais vû, comme un pere à la tendresse pour ses enfans qui sont encore à naître. C'est la nature enfin, dit Cicéron, qui nous pousse à vouloir être utiles à nos pareils ; & les loix des sociétés qui l'ordonnent ne sont formées que d'après notre propre

penchant. Ce penchant est par conséquent ce qu'on nomme une loi naturelle, dont l'obligation se déclare à la seule vûe des objets que la société nous offre, sans qu'aucune autre loi plus expresse nous l'impose.

La bienveillance n'est pas en effet une disposition qu'on puisse se figurer oisive; elle passe d'elle-même à la bienfaisance. On ne veut pas sincèrement du bien, quand on laisse passer les occasions d'en faire, quand le besoin l'exige, ou quand on est sensible au plaisir d'être utile. Telle est la nature de ce qu'on nomme les bienfaits libres. Les législateurs se contentent de les louer, de les conseiller, de les recommander comme essentiels à l'entretien de la société, mais si conformes d'ailleurs au penchant de la nature, qu'il suffit de le réveiller & de l'exciter, pour le faire efficacement agir. Si vous voyez, dit Moïse, le bœuf, l'âne, ou la brebis de votre frere & même de votre ennemi qui s'égare, n'affectez point de ne les pas voir, & ramenez-les lui. S'il est éloigné de vous, si même vous ne le connoissez pas, emmenez chez vous ces animaux jusqu'à ce qu'il vienne les reprendre. Uiez-en de même à l'égard de

Exod.
xxij. v.
4. Deut.
xxij. v. 1.

tout ce qu'il perd & que vous trouvez. Ne considérez aucun de ses biens comme étranger à vos soins. Si son bœuf, si son âne est tombé sous le faix, ne passez point sans l'aider à se relever. N'inquiétez point, ne molestez point l'étranger, ne lui faites point de mal ; c'est-là le moindre degré de bienveillance qu'on doit aux hommes ; & ce degré suffit communément dans la société, même au plus grand nombre de ceux qui la composent. On peut vivre avec eux sans en recevoir de bons offices, pourvu qu'ils s'abstiennent de nuire.

Le commerce de secours, de services, & de bienfaits, ne s'étend qu'à peu de personnes ; mais la bienfaisance n'en doit exclure aucune, lorsque les besoins sont présents, & qu'on n'est pas dans l'impuissance d'y pourvoir. Que seroit-ce de ne point nuire, pour celui qui doit desirer d'être utile ? Si celui qui vous hait a faim, donnez-lui du pain, dit le Sage ; s'il a soif, donnez-lui de l'eau pour boire. Il est d'ailleurs de bons offices qui ne coûtent à rendre que de le vouloir ; remettre en son chemin quelqu'un qui s'égare, lui montrer le gué d'une rivière, l'instruire de ce qu'il a besoin de sçavoir, lui indiquer les lieux qu'il cherche, l'a-

dresser aux personnes qui peuvent l'instruire de ce qu'il a besoin de sçavoir ; lui permettre d'allumer sa lampe à la nôtre, de puiser de l'eau dans une fontaine ou dans une eau commune ; l'avertir d'un pas dangereux qu'il va rencontrer ; lui donner le couvert pendant le mauvais tems ; lui donner un conseil sincere quand il le demande : ce sont-là de ces petits devoirs qu'on a considérés comme des parties du droit naturel, & dont on a laissé l'exercice au seul penchant de la nature. Ce penchant, s'il agissoit selon toute sa force, iroit si loin, dit Plutarque, que s'il étoit possible, nous permettrions aux autres de se servir de nos yeux, de nos oreilles, de tous nos talens & de toute notre industrie, pendant que nous dormons. Il n'est rien sur-tout, ajoute Cicéron, qui nous soit naturellement plus doux que le plaisir d'instruire & de former les esprits qui n'ont pas les connoissances que nous pouvons leur donner. C'est le bienfait le plus précieux, parce qu'il n'est point de besoin qui nous rende tous plus imparfaits que celui de sçavoir, & rien qui puisse être plus nuisible à notre vraie destination, que d'ignorer ce qui nous convient ou

ce qui ne nous convient pas dans la vie.

Cette vie d'ailleurs est sujette aux disgrâces, aux incommodités, aux revers, à l'inconstance de toutes les choses humaines, aux extrémités de la plus affreuse indigence. L'inégalité seule des fortunes & les subsides imprévus dont les besoins politiques des états surchargent une infinité de citoyens qui ne peuvent seuls en soutenir le poids; les services rendus sans récompenses; les salaires les plus légitimement dûs, mal payés; la mauvaise foi, les violences, les usurpations, les injustices de toute espèce, font voir à la bienfaisance en combien de manières elle peut & doit s'exercer. Ceux dont le cœur est vraiment libéral, cherchent des occasions ou des raisons de donner, quand elles ne s'offrent pas d'elles-mêmes. Il est des biens dont ce cœur ne peut jouir seul; ils lui pesent quand il ne peut les partager avec personne. Les bienfaits sont l'usage naturel des biens superflus. Il est des exemples de cette sorte de bienfaisance; nous les louons; la bénédiction des peuples en est la récompense; je dis cette récompense d'estime & de respect qu'on ne peut re-

fuser à la vertu désintéressée ; vertu que le penchant anime, & que le penchant même infinue.

Si ce penchant n'agit pas assez dans certains cœurs, ils n'ont pour se le reprocher, qu'à l'aprofondir. Celui qui s'attendrit sur les besoins des autres, ne fait alors que se souvenir de lui-même. Mettez-vous à la place de ces hommes abandonnés à toutes les especes de disgraces les plus accablantes ; des infirmités de naissance ou d'accident, des plaies incurables, des membres mutilés qui les rendent incapables de tout travail ; des calamités qui leur ôtent tout espoir de trouver des moïens de subsister de leur industrie ; des affaires domestiques dérangées par des injustices étrangères, des miseres secretes qui n'ont pas encore la force de s'avouer. Dans ces extrémités, quelles seroient vos réflexions ? vous diriez sans doute que l'œconomie de la Providence se dément ; que la nature est imparfaite, s'il n'est pas dans tous les cœurs un sentiment qui porte ceux qui peuvent tout à secourir ceux qui ne peuvent rien & qui n'ont rien. Changez donc le cas ; remettez-vous dans votre premier état ; & faites ce que

VOUS

vous croïez qu'on auroit dû faire pour vous.

Ne trouvez-vous pas en effet plus qu'étonnant, que ce sentiment agisse si peu sur le cœur de ceux qui sont dans l'abondance & dans les prospérités, & que si peu se le reprochent? Sont-ils d'une autre nature que ceux qu'on a vûs quelquefois se dépouiller de leurs propres habits pour les donner à ceux qui n'en avoient point? La Philosophie nous a donné de ces exemples; les histoires chrétiennes en racontent un assez grand nombre. La générosité de cette bienfaisance l'a fait admirer dans tous les tems. Il est si naturel, & par-là même si louable aux hommes d'assister les hommes, qu'on aime mieux les voir pécher par l'excès que par le défaut de donner. Les conseils de la Morale ne vont que jusqu'à persuader quand on a deux habits, d'en donner un. Je donnerai réellement à l'indigent, dit Sénèque, de manière que je ne me réduise pas moi-même à l'indigence. Ma compassion pour les misérables ne doit pas aller jusqu'à me rendre l'objet de la compassion des autres. Mais si je ne donne aucun secours à celui qui souffre, tandis que je ne souffrirai rien moi-même

258 LA REGLE
du bien que je puis lui faire, j'oublie
qu'il est homme, & je démens la na-
ture.

Rien ne peut donner une plus mau-
vaïse idée des sociétés que d'y voir ré-
gner la mendicité. C'étoit-là, dit un pro-
phete, la grande iniquité de Sodome,
Ce sont les cupidités insatiales, l'amour
des commodités trop recherchées, la
passion pour les superfluités & pour la
magnificence; c'est en un mot l'avarice,
la mollesse & le luxe, qui ferment
le cœur & la main de ceux qui pour-
roient faire le plus de sortes de biens à
ceux qui vivent au milieu d'eux. Les
nécessités extrêmes ne sont pas le seul
objet de la bienfaisance; on peut même
la regarder alors comme une obligation
de justice rigoureuse & digne de l'atten-
tion des loix, quand les besoins de la
société l'exigent. Les aumônes alors
sont des impôts dont le penchant de la
nature n'a plus le mérite. Mais il est
d'autres sortes de bienfaits qui n'ont
besoin que d'être dirigés par la pruden-
ce, & dont la sage dispensation se me-
sure sur l'état de celui qui donne & de
celui qui reçoit.

Le prêt gratuit dans un besoin pres-
sant & dont on prévoit les avantages

pour l'avenir, est une espece de devoir qui doit coûter moins qu'aucun autre au cœur bienfaisant, & qu'il a le plus d'occasions de faire. Il semble en effet que ç'ait été là le premier sujet que les hommes aient eu de se donner des preuves de leur bienveillance réciproque dans les sociétés naturelles. C'est même encore un des secours les plus fréquens que les voisins puissent attendre de leurs voisins : tous ne sont pas également pourvus de certaines commodités de la vie ; les plus communes même peuvent leur manquer à tous dans des rencontres imprévûes. Il est donc du bon cœur qu'ils se prêtent mutuellement ce qui leur manque, ou qu'ils prêtent à ceux qui n'ont pas ce qu'ils ont, par le seul plaisir de prêter. C'est par-là qu'un pseaume caractérise le juste ; il fait du bien, dit-il, & prête tout le jour. Que chacun se demande ici ce qu'il pense de ceux qui lui refusent ces sortes de services qui ne dépendent que d'une bonne volonté. Ne regarde-t-il pas comme indigne de l'humanité, de ne pas vouloir faire tout le bien qu'on peut ?

Un prêt en argent qu'on peut faire sans s'incommoder, peut prévenir la ruine & la désolation de toute une fa-

mille ; il sauve l'un de la perte & de l'opression qu'il va souffrir ; il donne au marchand entendu le moïen d'établir son commerce ; il assure à l'ouvrier un gain sûr qu'il manqueroit faute d'avances. Il procure au laboureur le moïen d'ensemencer sa terre ; à celui qui n'a que des talens , l'entrée dans un certain emploi qui le fera subsister. Quel est l'homme bienveillant qui ne dût pas s'applaudir dans la prospérité , d'avoir toutes ces sortes de biens à faire ? & s'il en possède lui-même assez pour les procurer sans espérance de retour , que d'objets ne s'offriront pas à son esprit pour exercer la générosité d'un penchant qui devrait être singulièrement celui de tous les riches ? Il s'en trouve quelques-uns qui semblent compter avec eux-mêmes pour donner à leurs libéralités toute l'étendue qu'elles peuvent avoir. Ce sont des travaux qu'ils entreprennent exprès pour donner de l'ouvrage aux mercenaires desœuvrés : ce sont des fortunes chancelantes qu'ils se font un plan de soutenir , des familles ruinées qu'ils relevent , de pauvres enfans qu'ils adoptent pour les élever jusqu'au tems d'un établissement qui les défende de la misere. Ce sont de pau-

vres filles qu'ils pourvoient d'une dot convenable à leur naissance. Ce sont des métiers qu'ils font apprendre, des maîtrises qu'ils paient aux artisans, qui ne peuvent faire pour eux-mêmes ces avances nécessaires. Ce sont quelquefois de grands sujets qu'ils ménagent à l'état, par les secours qu'ils donnent à de jeunes gens dont les talens ne demandent que d'être aidés pour arriver à la perfection qui promet les plus grands succès. Ce sont enfin des établissemens communs dont toute une ville ou toute une campagne recueillera de grandes utilités. A la vûe de ces généreux usages des grandes richesses, on demande pourquoi les exemples en sont si rares, & pourquoi la bienveillance sociale s'éteint dans ceux qui devoient tous en être des modeles. Les bienfaits donnent une idée si naturelle de grandeur aux hommes, que c'étoit la vanité de tous les anciens princes des nations, de se faire nommer bienfaiteurs ; *benefici vocantur*.

Cette vanité n'est pas encore sans imitateurs ; l'ostentation fait moins rechercher le mérite du bien, que la gloire de le faire. On n'aspire par ses libéralités, qu'à la réputation d'être li-

béral ; c'est le vice alors qui se masque des apparences de la vertu ; c'est l'intérêt qui cherche à parvenir plus sûrement à son but sous le voile d'un déintéressement trompeur. On entre par quelques bienfaits d'éclat dans une administration qui procurera les occasions de mille sourdes rapines. C'est finesse , c'est artifice ; & comme cette fausse bienfaisance n'est point animée de ses vrais motifs , on ne doit pas s'attendre qu'elle en garde les règles. Nous voyons des gens qui se ruinent dans un premier poste pour mieux avancer leur fortune. Ils s'attachent moins au soin de placer à-propos leurs bienfaits , qu'à celui de trouver des bouches qui les publient. Les misères cachées qui demandent des libéralités secrètes , ne sont point du goût de ces gens-là. Ce sont des Pharisiens qui font sonner de la trompette devant eux , quand ils veulent distribuer des aumônes. Ne comptons donc point ces singes de la bienfaisance au rang des cœurs vraiment bienfaisans. Toutes les vertus sont ingénues & simples ; elles vont droit à leur objet , sans détourner leurs vues ailleurs. Ce qu'on doit vouloir uniquement dans le bien qu'on fait , c'est de le

faire : mais cette simplicité d'intention ne doit pas agir sans prudence. Il y a du discernement à faire dans la qualité des personnes & dans la nature des besoins ; il y a des préférences dûes, un ordre à suivre, & des précautions à prendre.

La bienfaisance est une vertu sociale. Il est donc naturel que ce penchant suive les degrés par où la société se forme. Ceux qui nous sont liés de plus près y doivent avoir la première part quand les besoins sont égaux. Il est d'une justice de convenance, que les parens passent avant les étrangers, & les plus proches avant les plus éloignés. La nature & le sang se recrient, quand on voit quelqu'un les négliger dans ses libéralités, & prodiguer quelquefois à des inconnus les biens que l'ordre obligeoit de leur donner ou de leur laisser. C'est quelquefois un défaut d'affection qu'on ne se reproche pas assez pour en sentir toute l'injustice ; un caprice trop écouté dont on ne sçauroit se rendre de raison légitime ; un mécontentement fondé sur des sujets plus frivoles que réels. On croit ne faire que punir ses proches pour de mauvaises qualités qui ne doivent entrer pour rien dans le degré d'affection que nous devons à leurs

personnes. Un vieux conseiller d'état deshéritâ sa fille parce qu'elle étoit laide, & son testament fut justement cassé. Nos proches sont nos proches, indépendamment de ce qui les caractérise, & même de leurs procédés peu convenables à notre égard. Les loix ont à peine trouvé d'autres causes d'exhérédation, que certains traits qu'on peut nommer dénaturés; encore leurs sanctions sur ce sujet doivent être considérées comme des menaces ou des permissions, plutôt que comme des dispositions absolues qu'on puisse toujours légitimement suivre, en consultant plus attentivement la nature. Elle a ses imperfections qui peuvent, comme je l'ai dit, refroidir nos affections, mais jamais les étouffer. Un fils docile & respectueux, fidele à concourir aux soins qu'on prend de son éducation, justifie le degré de prédilection qu'on lui donne sur des freres insolens & libertins. On ne doit point se les reprocher, pourvû qu'on ne refuse pas le nécessaire aux plus indignes.

Le mérite à-proportion doit toujours influencer beaucoup dans la dispensation des bienfaits libres. Ceux dont les mœurs sont réglées, dont la probité n'est point suspecte, invitent naturelle-

ment à les secourir, à leur procurer les moïens d'arranger leurs affaires, à leur rendre la vie moins pénible ou plus commode. S'ils ont des sentimens, s'ils ont rendu de petits services, s'ils marquent de la reconnoissance pour ceux qu'on leur a déjà rendus; ce sont des invitations à continuer de leur en rendre.

Les libéralités des seigneurs doivent commencer par leurs vassaux & par tous ceux qui dépendent d'eux, par ceux qui sont de leur domestique. Les riches, quelque part qu'ils habitent, doivent regarder premierement autour d'eux; répandre sur ceux qui se trouvent sous leurs mains, sur leurs voisins, sur leurs concitoïens, sur ceux de leur province. Par-tout où il y a des hommes, on trouve des biens à faire. L'attention générale est de n'en point faire qui nuisent à ceux qui les reçoivent. Il est des caracteres qui semblent n'être faits que pour abuser des bontés qu'on a pour eux, qui perséverent dans le libertinage dont on veut les retirer. D'autres deviennent fiers, insolens, ingrats, fainéans surtout. Ceux qui sont une espece de profession de vivre aux dépens du public, sont des especes d'ennemis de la société, qu'il faudroit en bannir. De sages répu-

bliques ne souffrent point de mendiants chez elles ; c'étoit manifestement le premier esprit de la loi de Moïse : on ne doit du-moins assister ces sortes de pauvres qu'avec beaucoup de reserve & dans des besoins extrêmes. La pauvreté volontaire est un genre de séduction dont on doit beaucoup se défier.

Au reste, le bien qu'on fait à des indignes n'est pas un bien perdu, quand on l'a fait sans imprudence ; la volonté de donner conserve son mérite. Un malhonnête homme obtient une aumône d'Aristote : le Philosophe en est blâmé, mais sa réponse est toute prête. Ce n'est pas le méchant, dit-il, que j'ai prétendu secourir ; c'est l'homme, c'est l'humanité, pour qui notre compassion ne doit jamais se démentir. C'est par ce sentiment que l'homme est homme ; il cesse de l'être, s'il n'est point touché des besoins de ses semblables, s'il ne s'intéresse point à leur bien-être. Est-il donc croïable, dit un poëte, est-il même concevable qu'un cœur humain se pervertisse jusqu'à se réjouir des maux d'autrui, jusqu'à s'accommoder de ses miseres, jusqu'à chercher à s'établir sur leurs ruines ? Quel monstre ! quelle peste dans la société ! nous en parlerons

ailleurs. C'est dans l'homme un vice d'autant plus criant qu'il est plus contraire à celle de ses affections naturelles, dont nous venons de donner l'idée. La société veut que nous soions bien-faisans & par penchant & par devoir. J'ai considéré cette disposition du côté de tous les objets qui peuvent ou qui doivent l'exciter & la mettre en exercice. C'est une obligation dont il en suit immédiatement une autre qu'il faut maintenant développer.

CHAPITRE VIII.

On ne peut mieux faire sentir la force des maximes des mœurs, qu'en montrant que les unes ne sont que des conséquences nécessaires des autres. Si c'est un devoir pour nous de vouloir & de faire du bien, même à ceux qui ne nous en veulent point; nous devons en vouloir surtout à ceux qui nous en font. L'obligation de la bienfaisance établit celle de la reconnoissance ou de la gratitude. Ce dernier terme exprime le sentiment qu'un bienfait produit dans l'ame de celui qui le reçoit, pour son bienfaiteur; & le premier est l'envie de rendre bienfait pour

bienfait. Un bon cœur ne s'en croit pas dispensé, même dans son impuissance. La vue de cette bienfaisance réciproque n'entre pour rien dans le bien que nous faisons aux autres. Ce qui touche le plus un cœur libéral, c'est de donner sans apparence de retour : mais ce retour se présume ; on l'attend de celui qui reçoit. Ne pas reconnoître un bienfait, c'est s'approprier le bien d'autrui : on ne le reçoit qu'avec une obligation tacite de le rendre. C'est ainsi que tous les cœurs ont raisonné sur l'ingratitude. Le plus impudent des ingrats n'ose avouer qu'il l'est. Ce défaut de reconnoissance suspend la bienveillance ; mais l'humanité doit l'emporter sur l'aversion qu'il donne pour les personnes. Une mauvaise moisson n'empêche pas qu'on ne continue de semer. Ce ne sont pas des méchants, mais des hommes qu'on assiste alors dans leurs besoins. Excuses frivoles, injustes, malignes des ingrats. Si le bienfaiteur a besoin d'excuses, c'est au cœur reconnoissant de l'excuser. Il en est qui craignent l'obligation que les bienfaits imposent : ce sont des ingrats d'inclination, mais de vrais ennemis des ingrats de pratique. Ils reconnoissent le devoir de la gratitude, & ne veulent pas avoir

à se reprocher de le violer. Ce sont dans la société des membres discordans , qui mettent obstacle à son bien-être. Les loix civiles ne donnent point d'action contre eux ; mais ils n'en sont pas moins détestés. La gratitude a besoin d'être dirigée par la prudence. Divers avis sur les défauts dans lesquels elle peut tomber. Dans quelques-uns on pourroit la nommer une gratitude ingrate. L'impatience de ne pouvoir s'acquitter d'un bienfait, va dans plusieurs jusqu'à haïr leurs bienfaiteurs. La vanité des grands est ingrate, sans ménagemens & sans scrupule. Ils croient les libéralités de retour au-dessous d'eux, tandis qu'ils n'en font jamais de vraiment gratuites. Le prêt est le bienfait où l'obligation de la reconnaissance est le plus indispensable. Emprunter sans envie de rendre, c'est filouterie. Reconnoître qu'on doit, & ne rendre pas, c'est banqueroute. Au reste, on satisfait à toutes les obligations de la gratitude, quand on en a le sentiment. C'est une discussion de cœur, de juger quelle sorte de bien on peut rendre, quand on ne peut en rendre un égal à celui qu'on a reçu.

R IEN ne dispose mieux les esprits à goûter les maximes des mœurs, que de leur découvrir la liaison qu'elles ont entre elles, de maniere que les unes ne soient que des conséquences des autres. Nous avons posé pour principe, que tous nos devoirs nous sont imposés par les penchans de notre nature ; & nous n'avons fait que la suivre, pour montrer qu'elle nous apprend ou qu'elle nous porte, même sans y réfléchir, à nous vouloir mutuellement du bien. De-là nous avons conclu que ce sentiment ne doit point se démentir pour les hommes mêmes les plus imparfaits & les plus méchans, même pour ceux qui nous veulent & qui nous font du mal. C'est ainsi que nous faisons remonter à notre principe ces préceptes de l'Evangile contre qui les inclinations corrompues des Chrétiens se révoltent si mal-à-propos: Aimez vos ennemis ; faites du bien à ceux qui vous haïssent : ils sont hommes comme vous. Le vice n'anéantit point la constitution du Créateur, & les devoirs qu'il en fait résulter pour nous. Toute la saine Philosophie raisonneoit de même. Nous nous voulons à nous-mêmes du bien ; par-là nous de-

avons en vouloir à nos semblables. Rien dans les hommes ne nous est étranger ; or si nous sommes obligés de vouloir indéfiniment du bien à tous les hommes, avec combien plus de justice en devons-nous vouloir à ceux qui nous en veulent & qui nous en font ?

C'est ce devoir qu'on nomme la gratitude ou la reconnoissance. Si nous voulons mettre quelque différence entre ces deux expressions qui semblent n'avoir qu'un même sens ; nous dirons que la gratitude est le sentiment agréable qu'une grace reçue produit dans notre ame ; sentiment qui lui fait chérir son bienfaiteur, qui nous dispose à lui rendre le bien pour le bien, si nous le pouvons, ou qui nous en conserve le desir dans notre impuissance même. La reconnoissance est un aveu de la dette que nous avons contractée par la gratification de ce qui ne nous étoit point dû, par un bienfait qui nous est venu de la pure libéralité d'un bon cœur. Nous lui sommes obligés, & nous ne nous croirons quittes, que quand nous aurons fait pour lui ce qu'il a fait pour nous, dans une espece de proportion qui se mesure encore moins sur le prix des bienfaits, que sur la maniere de les accorder.

Otez de la société cette bienfaisance de retour, vous en ôtez en quelque sorte toute bienveillance. Nous l'avons dit, le bien que nous faisons aux autres doit être une effusion naturelle de l'humanité; l'intérêt réfléchi n'y doit entrer pour rien. La libéralité qui ne seroit pas gratuite, ne seroit plus une libéralité digne de ce nom: ce seroit un trafic, un contrat de vente, qui ne seroit donner qu'avec la clause de l'équivalent. On ne s'en propose donc point, on n'en exige point pour un don, pour un bon office, pour un secours réel. Ce qui touche le plus un cœur bienfaisant, c'est de donner sans apparence de retour. Mais ce retour qu'on n'a point en vûe pour donner, on le présume, on l'attend par une espece de convention renfermée dans le fond même du procédé, qui contient une loi de réciprocque. Ce qu'on nous donne gratuitement n'est à nous que par une bonne volonté naturelle, qui doit être la même en nous que dans celui qui nous donne. Ne pas reconnoître un bienfait, c'est en quelque sorte s'approprier le bien d'autrui; c'est le retenir, non contre sa volonté, mais contre une obligation tacite de le rendre.

C'est

C'est ainsi que tous les cœurs se sont accordés à raisonner comme par instinct sur l'ingratitude ; il n'est point de vice qui nous fasse imaginer dans les âmes plus d'inhumanité, plus de perversité, plus d'indignité, plus de noirceur, une dépravation plus consommée. La haine, les inimitiés, la colère, les emportemens, les infidélités, les trahisons, les injustices, les vols, les attentats, les cruautés, les violences ouvertes deviennent plus criantes quand elles ont le caractère infiniment odieux de rendre le mal pour le bien. Nous croïons avoir dit d'un homme tous les maux qu'on en peut dire, quand nous disons que c'est un ingrat.

Parcourons toutes les histoires, écoutons les plaintes de ceux qui se sont vus abandonnés, ruinés, opprimés, décriés, deshonorés, livrés aux plus éclatantes disgrâces ; il n'est rien qui paroisse les rendre plus inconsolables que la pensée d'avoir aimé, secouru, protégé, comblé de biens les auteurs de leurs infortunes. Si celui qui m'outrage avoit été mon ennemi, dit un juste affligé, je l'aurois souffert. La vengeance a je ne sçais quoi de moins odieux dans les idées du monde ; on va jusqu'à la trouver hono-

rable. L'ennemi qui devoit en rougir, s'en glorifie ; mais le plus impudent n'ose s'avouer ingrat. Rien n'efface la honte de ce crime, parce que rien n'en peut éteindre les remords ; l'injustice en est si hautement condamnée par la voix de la nature, qu'on ne peut consentir à s'en reconnoître coupable. On la hait en soi, comme on la hait dans les autres. L'ingrat lui-même ne voudroit pas avoir fait des ingrats.

Cette espede d'averfion pour les mauvais cœurs, fufpend quelquefois le penchant des plus généreux & des plus defintéreffés. On voit des malheureux dont on ne peut jamais efpérer aucune forte de retour pour le bien qu'on va leur faire ou pour les fervices qu'on eft prêt à leur rendre. Ils font livrés à toutes les rigueurs d'une indigence defefpérée ; la vieilleffe & les infirmités les rendent incapables de tout travail ; & ils font en même tems privés du moindre foulagement, du plus léger des bons offices qui ne dépendent que d'une bonne volonté. Mais on eft refroidi, piqué même de les voir chérir fi peu la main qui les affifte & qui les foulage. On les juge d'autant plus indignes des fecours qu'ils demandent, qu'ils leur font plus

nécessaires. Mais après-tout le sentiment de l'humanité l'emporte sur cette indignité des personnes ; ce sont des coupables qu'on assiste, mais ce sont des hommes. C'est avec raison que l'ingratitude déplaît ; mais les besoins sont toujours une raison décisive pour la bienfaisance ; les mauvais cœurs ne doivent point rebuter les bons. Il vaut mieux que les bienfaits soient mal reçûs que refusés. Une mauvaise moisson n'empêche pas qu'on ne sème encore ; on peut même espérer qu'à force de donner à des ingrats, on les rendra reconnoissans ; c'est alors un double bien qu'on leur fait.

Mais où toutes ces pensées nous conduisent-elles ? à nous convaincre que la reconnoissance après les bienfaits est le sentiment le plus naturel ou le plus juste, & l'ingratitude le plus impardonnable. Forçons encore une fois ceux qui semblent la pardonner, à convenir que dans le fond de leur ame ils ne se la pardonnent point en effet, & qu'ils regardent la reconnoissance comme une obligation dont rien ne peut les dispenser.

En est-il quelqu'un qui nous donne son ingratitude pour ce qu'elle est ? de

combien de prétextes ne s'efforce-t on pas de la pallier ? de quel côté ne lui cherche-t-on pas des excuses ? Certaines gens m'ont fait du bien , dit un ingrat ; mais c'étoit par vanité , c'étoit par ostentation pure ; ils en sont païés par la réputation de libéralité qu'ils se sont faite. Il leur étoit avantageux de passer pour des hommes bienfaisans & généreux ; ils ont publié des bienfaits qu'ils devoient laisser ignorer à celui même qui les a reçûs. Ils ont révélé des miseres qui ne pouvoient être trop secretes pour l'honneur & pour l'intérêt d'une famille. Quel gré peut-on leur sçavoir d'une libéralité nuisible , & plus humiliante qu'utile ? Dans d'autres , la dureté naturelle ne s'est laissée vaincre que par l'importunité , que par la honte de laisser durer trop long-tems des besoins qu'ils auroient dû prévenir. Ils ont donné de mauvaise grace ; on auroit préféré leurs refus à leurs faveurs ; ils les ont reprochées en les accordant. Ils ont beaucoup fait valoir ce qui méritoit à peine d'être demandé. Rien ne coûte tant que ce qui s'obtient par des prieres. Les vûes intéressées ne se décelent que trop enfin dans des services qui paroissent plus importans : on y voit moins

de bonne volonté que d'envie de s'acquérir un droit pour en exiger d'autres.

Répondons. Les meilleures actions des hommes sont en effet sujettes à tant d'équivoques, qu'on ne finiroit point s'il falloit compter en combien de manieres ils peuvent mal faire le bien même. Mais la vraie reconnoissance est simple; c'est le sentiment du bien reçu qui l'excite; & ce bien n'en est pas moins un bien pour elle, quelque mal fait qu'il soit de la part du bienfaiteur. S'il a besoin d'excuses, c'est au cœur reconnoissant à les lui prêter; rien n'est si naturel que de bien penser de ceux qui nous en font: il est moins doux de le recevoir, que de pouvoir le rendre ou s'en souvenir. On se rend alors le témoignage d'être prêt à remplir toute justice. En quelque tems, dans quelques vûes, & de quelque maniere qu'on vous ait secouru; quoi qu'on vous ait donné, quelle que soit la chose qu'on ait faite pour vous, croïez-vous obligé d'en tenir compte: c'est une conduite simple, droite, sûre; vous n'aurez jamais aucun reproche à vous en faire. Vous risquez au contraire de donner dans mille autres sortes d'injustices, pour vous décharger de celle d'être ingrat. Vous ju-

aiment point ; ils sont résolus de ne les point aimer ; ils se persuadent moins qu'ils ne le pourront jamais , & comprennent pourtant qu'ils en contracteroient une double obligation , s'ils consentoient à recevoir des témoignages réels de leur bon cœur , de leur amitié , de leur pitié , même dans des situations fâcheuses.

Ce sont donc des ingrats d'inclination , mais de vrais ennemis des ingrats de conduite : ils reconnoissent les engagements de la nature , & les fuient pour ne pas se rendre coupables de les violer. Que doivent donc penser d'eux-mêmes ceux qui les violent ? que sont les ingrats dans la société ? des membres discordans qui la desunissent. Ne faut-il pas que les hommes , pour s'unir à d'autres hommes , aient pour eux de la bienveillance , de la bonté , de la complaisance , de la compassion , de la générosité selon les besoins ? Qu'ils ne trouvent pas dans ces sociétés des dispositions réciproques , tout lien d'union sera détruit entre eux : le bien ne se fera plus , s'il ne trouve point de retour.

De-là cette détestation de l'ingratitude dans laquelle tous les cœurs conspirent. Il y a , dit Cicéron , contre tous
ceux

ceux qui font le mal, une haine civile, & populaire; & cette haine est la même pour ceux qui ne rendent pas le bien qu'on leur fait. L'injure qu'ils font aux bienfaiteurs est comme une injure personnelle que chacun se croit faite à lui-même. Chacun veut son bien-être; chacun sent qu'il peut avoir besoin de la bienfaisance des autres: l'ingratitude en arrête le cours; & par-là les ingrats deviennent les ennemis communs des sociétés, & les ennemis particuliers de tous ceux qui les composent. Ils découragent les bons cœurs; ils ferment les mains libérales, & tarissent les sources où mille sortes de besoins peuvent obliger tous leurs concitoyens à puiser. Ceux qu'on nomme pauvres ne sont pas les seuls indigens; il est des bienfaits nécessaires à l'opulent même: il est donc de l'intérêt commun, que le devoir de la reconnoissance soit fidèlement rempli. La haine des ingrats est juste.

Les loix civiles ne donnent point d'action contre eux; on n'en trouve quelques vestiges que dans celles des Medes & des Perses, & dans celles d'Athenes; & ce n'étoit apparemment que contre quelques sortes d'ingratitude

plus criantes & plus marquées, que ces loix avoient décerné des peines : des dispositions plus générales n'eussent pas été possibles dans l'exécution ; tous les tribunaux n'eussent pas suffi pour la discussion de ce seul crime, sujet à des variétés infinies par la nature & par le prix des bienfaits. Mais il faut observer que s'il n'est puni nulle part, il n'en est pas moins détesté par-tout : nous ne le pardonnons point ; mais nous en laissons le jugement au souverain juge des cœurs, qui peut seul proportionner les peines aux mérites ; auteur de la nature, il veut que toutes les loix en soient fidelement gardées. Il nous suffit donc d'avoir montré que la reconnoissance est d'une obligation naturelle. Les ingrats n'auront point d'autres reproches à nous faire, que d'avoir trop insisté sur un devoir que leur propre cœur ne peut se desavouer. Eux-mêmes ils haïssent l'ingratitude, comment pourroient ils se la pardonner ?

Aidons maintenant ceux qui se sentent émus de gratitude, à bien diriger ses mouvemens. Ce n'est pas toujours son devoir qu'on aime, quand on s'empresse de le remplir ; il se mêle à cet empressement des motifs étrangers. On se

précipite, on agit fans intelligence & fans œconomie. Rien ne gête plus le bien que de le faire à contre-tems. Un bienfait n'est pas un prêt fait à terme; on ne doit pas négliger les occasions de le rendre à-propos; mais il faut quelquefois les attendre. Ne reffemblez donc pas à ceux dont on dit qu'ils rendent les visites comme les remedes, gens formalistes qui ne connoissent point le fond des devoirs de la politeffe, & qui n'en font consister le mérite que dans des démonstrations vuides des sentimens qui doivent les animer. Vous êtes impatient de marquer votre retour pour un service qu'on vous a rendu; cette inquiétude est louable en elle-même; mais elle est équivoque, & peut tenir plus de l'ingratitude que de la vraie reconnoissance.

Celle-ci se plaît à devoir, & ne s'en fait jamais une peine; de sa nature elle est comme éternelle: c'est ce qu'elle fait dire à ceux qui la sentent un peu vivement au moment qu'on les oblige. Leur cœur contracte alors une dette dont ils comprennent qu'ils ne devront jamais se croire assez quittes. Cette espece de dette ne doit donc jamais leur peser; c'est vouloir cesser d'être recon-

A a ij

noissant, de se trop hâter, d'en donner des preuves sans égard au tems, aux circonstances, aux besoins, à la nature des biens ou des services qu'on peut rendre, sans égard à la maniere dont ils pourront être reçûs. Ce sont toutes ces considérations qui décident du vrai prix d'un service ou d'un bienfait : il est d'autant plus cher & plus touchant, qu'il vient plus à-propos.

C'est ce même à-propos qu'il faut épier ou qu'il faut attendre pour rendre le bien pour le bien, service pour service, à celui qui vous a secouru, soutenu, protégé dans votre indigence, aidé par son crédit ou par ses gratifications : ce que vous avez résolu de faire pour lui le touchera-t-il ? lui conviendra-t-il ? Vous lui ferez un présent dont il peut se passer, ou qui ne sera pas à son usage. Ce n'est point-là ce qu'il attend de vous ; il vous réserve pour des occasions où vous lui ferez plus utile. Ne craignez point de paroître ingrat, si vous ne l'êtes point ; la bonne volonté se laisse toujours entrevoir quand elle est sincère. Voyez votre bienfaiteur, voyez-le même avec plaisir ; ayez pour lui des manieres officieuses & naïves, qui persuadent plus que les offres & les

protestations. Vous trouver^e comme à la gêne avec ceux qui vous ont obligés, c'est ressembler aux mauvais débiteurs, qui fuient la rencontre de leurs créanciers.

On en connoît, il n'est du-moins que trop de ces mauvais cœurs, qui dans l'impuissance de reconnoître ou de paier les bienfaits, en viennent jusqu'à haïr ceux dont ils les ont reçûs : rien ne leur est plus insupportable que de voir l'auteur de leur fortune. Il est plus noble de donner que de recevoir ; & dans l'économie des choses humaines, il arrive souvent qu'un homme reçoit de son égal ou de son inférieur les avantages qui le mettent au-dessus de lui. Sa vanité s'en trouve humiliée ; & qui dit la vanité, dit de tous les sentimens le plus intraitable & le plus contraire à l'humanité ; rien ne la satisfait plus que de n'être point ingrate à demi. Je ne veux rien vous devoir & je vous dois tout : puis-je ne vous pas haïr ? c'est-là son langage secret ; & si les cœurs étoient moins dissimulés, les exemples de ceux qui rendent ainsi la haine pour l'amour, paroïtroient moins rares.

La vanité des grands est ingrate avec moins de ménagement ; ils s'ima-

A a iij

ginent que personne ne peut les obliger, ou qu'au-moins personne n'a droit de le penser. Ils regardent tout le reste des hommes comme leurs tributaires nés ; ils croient avoir un droit acquis de disposer de leur tems, de leur travail, de leur industrie, de leurs talens, sans aucune obligation de retour. On leur fait des plaisirs ; mais dans leurs idées, on doit se trouver trop heureux de se dévouer à leurs usages & de se sacrifier pour eux gratuitement : il y a même entre eux & ceux qui les servent par préférence, une espece d'accord de penser dont ils se prévalent pour justifier leur ingratitude. Beaucoup de gens affectent un grand desintéressement dans l'exercice de leur bienfaisance ; ils ont, disent-ils, plus d'égard au mérite qu'au crédit, qu'à la puissance, qu'à la faveur. Le discours est honnête ; mais la conduite y répond-elle ? un homme de bien, mais pauvre, trouve-t-il quelquefois ces cœurs si desintéressés, plus disposés à lui rendre de bons offices, qu'au riche puissant. Quelque officieux qu'on soit, on se tourne naturellement du côté qui montre plus d'aparence de retour : mais cette aparence trompe. Le pauvre est d'autant plus reconnoissant, que son

état lui persuade qu'on n'attend rien de lui. Plus on montre au contraire d'empressement à servir les grands & les riches, plus on les persuade qu'on les sert par intérêt & qu'ils ne doivent rien au bon cœur ; illusion chez eux de tous les côtés. Dans les bienfaits libres & qui ne dépendent que de la bienveillance, on ne leur doit rien qu'en leur qualité d'hommes. Tous leurs autres prétendus droits sont chimériques ; & le devoir de la gratitude doit être chez eux d'autant plus agissant, qu'ils ont plus de pouvoir & de moïens de l'exercer. Si c'est par la vûe de ce retour plus assuré, qu'on se prête à les servir par préférence, leur sied-il de tromper une si juste attente ? Pourquoi coûte-t-il tant à leur fierté de s'avouer qu'ils ont des obligations très-réelles à ceux qu'ils regardent du haut de leur fausse grandeur, comme des hommes d'une nature inférieure ? Ne doivent-ils pas souvent aux plus petits des services importans qui méritent un retour ? est-il au-dessous d'eux de faire du bien par reconnoissance ? les avantages qu'ils retirent de la société ne doivent-ils pas les convaincre qu'ils n'y peuvent jamais faire de libéralités gratuites ? Tout y travaille pour eux, tout

y conspire à les décharger des peines & des inquiétudes de la vie, pour ne leur en laisser que les commodités & les douceurs. Qu'ils se reprochent donc du moins d'être ingrats pour des services plus directs, pour de bons offices personnels. Qu'ils soient hommes avec les hommes, bienfaisans pour tous par penchant, & par retour pour ceux qui leur ont fait quelque sorte de bien que ce soit.

En ce genre il n'en est point qu'il nous soit permis de ne pas rendre quand nous le pouvons: un bon cœur devrait ressembler aux terres fertiles, qui rapportent toujours plus qu'on n'y sème. Un ancien Poëte Grec vouloit que ce qu'on emprunte pour l'usage fût rendu, s'il se pouvoit, en plus grande mesure. Un prêt en argent doit se rendre au-moins avec exactitude; il n'est guere d'ingratitude plus odieuse que celle d'y manquer, & peut-être n'en est-il point de plus commune. On abuse de la facilité d'un cœur qui ne sçait pas refuser. Les délais l'indisposent; personne n'aime qu'on lui manque de parole. Il est dur d'être forcé de redemander ce qu'on a donné sans intérêt; & c'est à son ennemi qu'un emprunteur

ingrat rend enfin ce qu'il avoit emprunté de son ami. Disons - le naïvement ; si vous empruntez sans envie de rendre , vous êtes un filou que j'absous d'ingratitude ; c'est un vol dont vous êtes coupable. Mais si vous êtes dans l'impuissance de rendre au tems marqué , ne contractez point un engagement qui vous mettra dans la nécessité d'être infidèle : c'est une banqueroute frauduleuse que vous faites dans le commerce de bienfaits par qui la société s'entretient. Vous êtes ingrat , parce que vous avez voulu l'être : renoncez à de nouvelles graces , on ne vous en fera plus. Que tous ces emprunteurs de mauvaise foi ne sont-ils connus pour ce qu'ils sont ! on auroit de quoi prêter à beaucoup d'autres qui le mériteroient mieux , & la libéralité ne seroit plus si resserrée par les défiances.

Je reviens aux différens devoirs de gratitude que chaque sorte de bienfaits nous impose. Tous ne peuvent pas être rendus dans un équivalent de même nature ; la compensation ne s'en fait même pas de valeur à valeur. Ce n'est point le prix des dons qui fait le mérite de la bienfaisance & de la gratitude ; c'est une bonne volonté qui se paie par

une autre. On vous prête gracieusement un vase, un instrument, un ustensile que vous n'avez pas; vous prêterez avec le même cœur ceux que vous avez à celui qui vous a prêté les siens. On vous aide dans une affaire ou dans un ouvrage; vous aiderez dans un autre, selon votre talent, selon votre industrie, selon votre profession. Le laboureur laboure pour l'ouvrier, & l'ouvrier moissonne pour le laboureur. Le vigneron fait un présent de ses raisins, & le jardinier de ses fruits, & l'avocat leur donne des conseils ou défend leur cause. Le pauvre a tiré le riche d'un mauvais pas; & le riche tirera le pauvre d'une mauvaise affaire. Les hommes se rencontrent plus d'une fois; & dans l'alternative de leurs besoins, ils se rendent secours pour secours. C'est ainsi communément que leur bienfaisance réciproque contracte des obligations, & s'en acquitte dans les occasions & selon leur pouvoir. Si vous êtes sans force, on ne vous demande pas que vous vous chargiez d'un pesant fardeau. Si vous êtes boiteux, vous ne vous acquitterez pas d'un bienfait par de longues courses; mais avec de mauvaises jambes, vous avez des mains qui

peuvent être utiles ; vous avez des iëux qui peuvent veiller à la garde de ce qu'on voudra vous confier. Ce que vous ne sçauriez faire par vous-même, vous le ferez par les vôtres, par vos enfans, par vos domestiques, par vos amis. Soïez reconnoissant, & vous éprouverez que la reconnoissance est ingénieuse à ne pas être en reste. Si quelqu'un vous a sauvé la vie, vous ne devez pas même souhaiter de pouvoir lui rendre un service égal : mais cette vie que vous devez, vous la croïez chargée de la dette continuelle d'aimer celui de qui vous la tenez, de ne lui refuser aucun des bons offices que vous pouvez lui rendre, de lui montrer que vous vivez pour lui toutes les fois qu'il vous sera possible ou permis de vous livrer à ses usages.

Ce que je dis de la vie, je le dis de la fortune, je le dis de l'honneur. Les bienfaits doivent nous rendre plus reconnoissans à-proportion qu'ils nous sont plus chers. Ce sont nos propres affections qui mettent le premier prix à ce que nous apellons des biens, ce qui nous étoit le plus nécessaire, ce que nous desirions avec le plus d'ardeur, c'est ce qui fait toujours sur nous les impres-

sions les plus agréables & les plus vives ; c'est ce que nous recevons avec le plus de plaisir. Mais quand il s'agit d'apprécier l'équivalent que la reconnaissance nous oblige de rendre , c'est sur l'affection d'un bienfaiteur que nous devons le mesurer. Un homme vous a fait une gratification , mais c'étoit de son superflu ; un autre vous en a fait une pareille, mais de son nécessaire : le bienfait est égal , mais la gratitude ne doit pas l'être. Vous devez plus à celui qui vous a donné d'une affection plus généreuse.

Au reste, toutes ces discussions sont des discussions de cœur, dont le cœur doit être lui-même le juge. Imprimez bien dans le vôtre le sentiment de la gratitude ; & ce sentiment vous éclaircira sur toutes les différences des obligations que vous aurez à remplir : vous satisferez à toutes, si ce sentiment ne vous abandonne point. Le défaut d'occasions de vous acquitter, l'impuissance même ne vous en ôtera point le mérite ; on vous tiendra compte de l'aveu que vous ferez de devoir ; & cet aveu n'aura besoin ni de protestations ni d'excuses, s'il est sincère ; il acquitte même jusqu'aux débiteurs insolubles,

s'ils le font de bonne foi. L'humanité n'est point tyrannique, & n'exige de nous que de nous vouloir du bien mutuellement, soit que nous puissions ou que nous ne puissions pas, ou nous prévenir, ou marquer notre retour. Il n'est pour nous aucune sorte d'obligation, quand le pouvoir nous manque : c'est toujours la bonne ou la mauvaise volonté qui nous rend innocens ou coupables.

CHAPITRE IX.

Le devoir de la bienfaisance n'a pour objet que le bien que nous pouvons faire aux autres sans nous nuire à nous-mêmes. Le premier droit de l'homme est fondé sur son premier penchant ; c'est à lui de se conserver. C'est sur ce droit que nous fondons les devoirs que nous nommons de justice rigoureuse, dont on n'est dispensé que par la nécessité qui n'a point de loi. Cette justice consiste à rendre à chacun ce qu'on lui doit ; & ce qu'on lui doit, c'est ce qui est à lui, ce qui lui appartient : la loi qui défend de le lui ôter, est singulièrement la loi de la na-

ture. Il y a une égalité privée & une égalité harmonique parmi les hommes : il ne faut pas confondre ces deux égalités. De l'égalité harmonique de la société résultent les devoirs qu'on doit aux supérieurs dans l'ordre de la société ; & de l'égalité privée dérivent les devoirs que tous les hommes sans distinction doivent comme hommes les uns aux autres. C'est sous ce point de vue que la Morale nous dit que nous naissons tous égaux. C'est sur ce droit d'égalité qu'est fondée la maxime, ne faites point aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'ils vous fissent. Toute entreprise contraire est criante. Les hommes ne peuvent disposer des autres hommes, sans violer la nature. L'esclavage dans tous ses degrés présente une idée de tyrannie révoltante. L'indépendance des hommes n'est pas contestable : le droit qu'ils ont de défendre leur vie contre les attentats n'est pas équivoque ; c'est pour nous un devoir de la conserver. Nos jours sont à nous, mais de manière qu'il ne nous est pas même permis de les terminer par une mort volontaire : c'est folie pure, c'est fureur insensée dans ceux qui se la donnent. Nous avons à-proportion le même droit de défendre ce qui nous est donné

pour notre conservation. Nos biens acquis nous sont vraiment propres, quand nous les possédons à des titres légitimes : quels sont ces titres ? Tout homme, tout peuple chassé de ses possessions, conserve le droit d'y rentrer. Le vol, les usurpations violentes, les invasions gratuites des pays, sont sujettes à l'indispensable obligation de restituer ce qu'on a pris. Il n'est pas même innocent de désirer le bien d'autrui. Tout échange, toute vente, tout commerce doit être fait avec une équité qui donne un juste équivalent. Les promesses pour l'avenir doivent être exécutées avec la même fidélité. Si cette fidélité manque, toute confiance se perd, & tous les liens de la société sont rompus. Cette confiance est de droit naturel, & l'obligation devient double quand elle est fondée sur des conventions expresses. Avis sur les promesses. On s'en impose quelquefois sur ce qu'on appelle les promesses involontaires, qui n'obligent point. La justice que nous nous devons demande un jugement impartial.

L'EXERCICE de la bienveillance n'a pour objet que des secours libres. L'obligation de cette vertu se borne à ce que chacun peut de bien pour les

autres, sans nuire à son propre bien. Le premier droit de la nature est fondé sur son premier penchant, c'est celui de se conserver. L'homme s'aime premièrement lui-même, & cet amour doit être le premier satisfait : c'est la maxime proverbiale, que tout amour bien ordonné doit commencer par-là : personne n'est obligé de se priver de son nécessaire. La négligence du bien gratuit a donc toujours en nous une excuse au-moins spécieuse ; c'est celle de notre bien-être, qui ne doit point en souffrir. Mais par une suite du même principe, il est pour nous des devoirs que nous nommons d'une justice rigoureuse, & dont le violement ne peut en quelque sorte être justifié que par le droit même de nous conserver, ou par une nécessité dont on dit qu'elle n'a point de loi.

Cette justice indépendante de toutes conventions, consiste à rendre à chacun ce qu'on lui doit ; & ce qu'on lui doit c'est ce qui lui appartient, ce qui est à lui, ce qui lui est tellement propre qu'un autre ne peut le lui disputer, le lui refuser, se l'approprier & le retenir, sans usurpation. La loi qui le défend est singulièrement la loi de la nature. Nous
naïssons

naïssons tous égaux ; mais de cette égalité d'harmonie qui constitue l'essence d'une société raisonnée & raisonnable , qui a mis les hommes dans une dépendance mutuelle les uns des autres. Ainsi nos devoirs ne se réduisent point simplement aux bons offices & aux actes de justice que nous nous devons réciproquement comme hommes & comme créatures de la même espèce ; mais encore à ce que nous devons à nos concitoyens suivant leur rang , & surtout aux magistrats & aux princes comme chefs d'une société dont nous naissons membres & sujets. Je traiterai de ces derniers devoirs dans le quinzième & le seizième chapitre , pour ne considérer ici que cette égalité privée que la Morale a eu en vûe lorsqu'elle a dicté ces maximes : *ne faites point aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'ils vous fissent ; rendez à chacun ce qui lui est dû.*

Or qu'avons-nous qui nous soit propre à notre être , tout ce qui dépend de notre nature , tout ce qui nous est personnel. Tout homme est ce qu'il est , indépendamment de tout autre homme ; ce qui les fait tout ce qu'ils sont leur est donc propre. Aucune personne privée ne peut prétendre aucun droit sur no-

tre existence, sur notre corps, sur l'usage de nos membres, sur nos facultés, & sur les fruits de nos travaux. Nous ne commençons à connoître une dépendance légitime qui nous assujettit, que celle de nos parens; encore leur pouvoir est-il moins un empire réel qu'une tutelle d'affection dont le tems même est plus ou moins limité selon les usages & les loix de chaque pays. Nous arrivons ensuite à une majorité comme naturelle, qui nous met dans la jouissance de ce qui nous est propre; nous disposons alors de nous-mêmes avec une liberté pleine & entière; & nous usons de nos biens par un droit tellement exclusif, que toute entreprise sur ce droit nous semble souverainement injuste & contraire à la nature.

Il y a de l'inégalité dans les dons qu'elle nous a faits, mais point d'infériorité dans le droit qu'elle laisse à chacun d'user des siens. Si vous avez de meilleurs iens, vous verrez plus clair ou plus loin que moi; mais vous n'aurez point de droit de m'ôter les miens: ils sont à moi comme les vôtres sont à vous. Ce seroit une contradiction de dire qu'il est permis à chacun de faire ce qu'il peut, & que d'un

autre côté chacun peut repousser la violence qu'on voudroit lui faire. Si vous m'attaquiez justement, je serois injuste de vous résister ; si pourtant je venois vous attaquer le premier, si je m'avisois de vouloir exercer sur vous quelque empire, ne me demanderiez-vous pas à quel titre je le présume ? ne réclameriez-vous pas cette propriété de votre être & de votre personne, qui doit vous rester franche ? Vous valez peut-être mieux que moi, me diriez-vous ; vous êtes du-moins plus parfait, ou vous le paroissez par des avantages que je n'ai point ; vous êtes plus grand, mieux fait, mieux constitué, plus robuste : je ne le nie point, & je vous prens pour tout ce que vous êtes ; mais tel que je suis, je ne suis point à vous, je n'ai rien qui ne soit à moi. Je ne suis point votre créature, je ne suis point votre tributaire. Si vous pouvez me nuire, je puis vous nuire aussi, tout foible que je suis. Si vous êtes plus fort contre moi, j'emploierai contre vous l'artifice & la ruse. Si le pouvoir de nuire vous permet en un mot d'attenter à ce que je suis, ce droit est mutuel entre nous. Si vous prétendez en jouir seul, vous jugez dans votre cause ; vous

violez cette loi d'équité qui veut que tout soit égal entre les égaux. Vous démentez ce sentiment qui vous défend de faire aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. C'est-là que votre propre cœur vous ramene ; c'est ainsi que vous êtes fait.

Rien donc ne fut plus étranger à l'humanité, rien de plus contraire à la droite raison, qui nous fait juger au vrai de ce que nous sommes, que la pensée de ceux qui dirent les premiers, *que notre*
 Sap. 5. *force soit la loi de la justice.* Il fallut même
 v. 11. que la dépravation des premières impressions de la nature eût fait de prodigieux progrès avant de conduire les hommes à disposer souverainement des autres hommes. L'esclavage dans tous ses degrés présente une idée si révoltante, qu'on a besoin de toute la certitude des faits, pour ne point douter de la réalité de cette tyrannie des hommes sur les hommes, qu'on a vû regner si long-tems, & dont on ne voit encore que trop de vestiges. Sans la certitude de nos chronologies, on présumerait presque que le monde est plus ancien qu'on ne le dit, & qu'il a fallu des siècles infinis pour introduire cette inégalité de sentimens & de procédés entre

des égaux. Comment sur-tout la concilier avec les notions du juste & de l'injuste, qui n'ont jamais été méconnues d'aucune nation, quelque abruti qu'on l'ait trouvée d'ailleurs? Est-ce une question qu'on puisse regarder comme sérieuse dans un traité des mœurs & des droits naturels des hommes, d'examiner s'il est quelque sorte de servitude qui ne leur soit pas contraire? Nous avons une juste horreur du droit de vie & de mort que certaines loix donnoient aux maîtres sur leurs esclaves; nous frémissons des traitemens inhumains qu'ils exerçoient sur eux-mêmes par caprice, & que nous détesterions quand ils ne seroient exercés que sur des bêtes.

Redescendons par degrés de ces excès crians à de moins intolérables, & nous trouverons que les principes qui condamnent les uns les condamnent tous; c'est l'égalité de la nature, c'est l'indépendance où nous naissons les uns des autres; la contester, c'est dire aux hommes qu'ils ne sont pas hommes. Comment les uns se permettent-ils donc encore de trafiquer de la liberté des autres, de les acheter & de les revendre? Réservez à décider plus nettement s'il y a quelque ombre de justice

dans ce commerce, quand nous traiterons des conventions expresses qui referrent les liens des sociétés. Ici nous ne parlons que des conventions tacites qui conservent à chacun de nous ses droits naturels, & qui doivent les rendre sacrés à tous nos égaux.

Celui de défendre notre vie n'est point équivoque; le desir de nous conserver qui naît avec nous, rend cette défense nécessaire: c'est un devoir. S'il étoit permis à quelqu'un de terminer nos jours, ce seroit à nous; nos jours sont plus à nous qu'à tout autre. Disons qu'ils ne sont qu'à nous: mais ils ne nous sont accordés que pour en jouir, & nous ne pouvons en disposer que selon les ordres de celui qui nous les a donnés. Je ne m'arrêterai pas à démasquer de nouveau les illusions de ceux qui sont allés jusqu'à louer le faux héroïsme de certains fameux désespérés qui se donnoient eux-mêmes la mort: ce n'étoit chez eux, comme je l'ai dit dans le volume précédent au dernier chapitre, qu'un dépit de vanité, que l'entêtement d'une fausse gloire & d'une fausse honte, qu'une vraie bassesse d'ame qui les faisoit succomber à des craintes indignes de la constance d'un

homme qui connoît la vraie grandeur ; qu'un excès d'impatience qui croioit avoir droit de s'épargner des maux attachés à la condition d'une nature mortelle ; que quelque passion violente, en un mot, qui troubloit leur raison. Toutes les suppositions qu'on peut faire pour excuser une mort volontaire, n'en sépareront jamais l'idée de fureur ou de folie, qui nous font regarder ceux qui se la donnent comme indignes de tout honneur, & dignes des traitemens ignominieux qu'on fait à leurs cadavres.

En vain cite-t-on les usages ou les loix de quelques nations qui forçoient leurs citoyens à terminer eux-mêmes leurs jours en quelque maniere que ce fût. Quel que fût le prétexte de ces usages, il est évident qu'ils étoient tous contraires au droit de la nature, qui ne fixe le terme de la vie d'aucun homme, & qui fait à tous un devoir de la conserver tant qu'ils le peuvent, à quelque accident qu'elle puisse être sujette. Celui qui nous la donne à ces conditions, est sage ; jamais il ne nous mettra dans le cas de vivre injustement, si ce n'est dans celui de nous laisser plutôt ôter la vie que de commettre une injustice : mais dans cette extrémité, c'est

lui qui veut que nous cessions de vivre. Il nous a donné notre ame, il nous la redemande, il en est le maître, mais un maître aussi bon que juste, qui ne nous retire une vie sujette aux miseres, que pour nous en dédommager par une vie souverainement heureuse. Tel est l'ordre & la fin de ses desseins sur nous, qui nous tient dans une dépendance universelle de ses volontés pour tous les tems.

Il nous ordonne ou nous permet de vivre tant que nous pouvons vivre avec justice. Personne ne peut donc attenter à notre vie, sans violer le droit que nous avons de défendre ce qui nous appartient. Cette défense est juste; elle est autorisée par la constitution de la nature; elle est uniforme dans le penchant qui porte tout ce qui vit à se préserver de tout ce qui peut lui nuire. Ce penchant ne se dément point en nous, tant que la raison qui doit le diriger ne se déregle point elle-même par défaut de jugement, par des sensibilités qui l'offusquent, ou par des transports de passion qui l'alienent.

Mais la raison qui nous conseille de nous défendre, ne nous permet qu'une défense prudente, nécessaire, & toujours

jours juste. Les terreurs paniques, le ressentiment, la haine, la colere, l'emportement, & les excès n'y doivent entrer pour rien. Ceux qui cherchent à nous perdre sont des ennemis souvent peu capables de se faire craindre; ils ne peuvent pas tout ce qu'ils veulent; les projets de leur malice peuvent être déconcertés par des précautions sages: leurs plus terribles menaces ne sont souvent que les preuves de leur impuissance. Prévenir leurs attentats, ce seroit en commettre un dont l'injustice n'auroit point d'excuse. Il ne nous est pas permis de leur vouloir du mal au moment qu'ils nous mettent dans la nécessité de repousser celui qu'ils veulent nous faire. Leur vie ne doit nous répondre de la nôtre, que quand il ne nous reste plus d'autre moïen de la conserver. Un homme est digne de la mort au moment qu'il porte un coup mortel, si ce coup ne peut être paré que par un équivalent. Il n'est plus de loi qu'il puisse réclamer, quand il viole la première loi de la justice, qui défend à tout égal d'entreprendre sur son égal, & qui conserve à chacun ce qui est à lui.

Rien n'est plus à nous que notre vie;

Tome III.

Cc

le cas de la conserver aux dépens de la vie d'un autre, est rare : je le réduis à la seule impossibilité bien marquée de la conserver autrement ; & cette décision le rend encore infiniment plus rare. La regle qui nous donne ce droit est incontestable ; la nature n'y met point d'exceptions : & par le même principe, il n'est permis à personne de nous attaquer impunément dans ce qui nous est donné pour notre conservation. Ceux qui nous frappent, qui nous accablent de coups, qui nous causent des meurtrissures, qui nous font des plaies, qui nous estropient, qui nous font violence pour nous assujettir à leurs usages, qui nous enlèvent le fruit du travail de nos mains, nous font des injustices que nous ne sommes point obligés de souffrir, qui nous permettent de nous défendre, de nous procurer des dédommagemens, de revendiquer nos droits, de reprendre ce qui nous est enlevé, quand nous le pouvons.

Ce fut par ces injustices que la paix des sociétés commença d'être troublée, & qu'elle ne l'est encore que trop souvent malgré la prévoiance des loix. Rien n'est plus ordinaire à notre vanité,

que de nous faire oublier ou haïr l'égalité. Nous usurpons un empire injuste sur les foibles ou sur ceux qui ne sont pas assez infociables pour nous résister, & nous ne nous reprochons point ces usurpations qui n'en sont pas moins injustes parce qu'elles sont impunies. Mais il en est d'autres plus contraires encore aux loix de la société, parce qu'elles tendent à la troubler plus ouvertement dans des possessions qui ne nous sont pas moins propres, quoiqu'elles ne soient qu'acquises.

Nous avons observé que tout conspire à nous persuader que le genre humain commença par un seul homme & par une seule femme. La terre leur fut donc abandonnée sans réserve par celui qui les avoit créés pour l'habiter & pour la peupler. Il ne se trouva point de concurrent qui pût leur disputer le choix de leurs habitations & des moïens qu'elles pouvoient leur procurer de subsister. Leurs premiers enfans vécurent avec eux jusqu'à la maturité de l'âge, qui leur donna la force & l'industrie de pourvoir à leurs propres besoins. C'est l'oeconomie de la nature, qui n'a cessé de subsister que par les vûes détournées de quelques législateurs. Quand les fre-

res les & sœurs furent devenus maris & femmes, il leur fut permis de se séparer de leur pere & de leur mere, & d'aller fixer leur demeure dans les lieux plus ou moins éloignés de l'habitation paternelle. Mais il étoit presque aussi naturel qu'ils en restassent assez près pour former une société de voisinage, société liée par la proximité du sang & par les affections réciproques qu'elle inspire. Par ce voisinage, tous les secours de la vie pouvoient continuer de leur être communs par un concours de travail & d'économie dont les produits fussent partagés proportionnellement à tous les membres réunis dans un seul corps.

Nous nous figurons aujourd'hui cette communauté de biens comme impossible: mais ou ce sont nos passions qui nous trompent, ou ce sont elles-mêmes qui la rendent impraticable. Si nous revenions à la justice, nous reviendrions bien tôt à cette antique égalité dont le souvenir seul excite encore les regrets de tous les peuples.

Mais avant toute supposition de dépravation dans les penchans des hommes, on conçoit qu'ils ont pu chercher à vivre indépendans les uns des autres, sans autre lien que la bienveillance ré-

reciproque qui leur est naturelle. La nécessité même, ou la simple vûe d'une substance plus commode, put les déterminer à s'éloigner : alors ils s'emparèrent des lieux qui n'étoient à personne; c'étoit un droit qu'on ne pouvoit leur disputer; & telle fut la premiere origine de ce que nous apellons nos biens acquis. Il étoit naturel que les enfans succédassent aux possessions de leurs peres, ou qu'elles passassent à leurs plus proches. Les loix n'ont rien trouvé de plus équitable pour régler les droits & l'ordre des hérédités. Ce que la raison nous dicte en faveur des familles particulières, doit s'étendre aux colonies de familles associées qui s'établirent les premières dans des contrées qui n'avoient point encore eu d'habitans; chacune d'elle y dut avoir une portion de domaine qu'une juste proportion rendit égale à celle de toutes les autres, & que le droit uniforme des successions assurât à sa postérité.

C'est donc à cette constitution primitive & dictée par l'égalité de la nature, qu'il faut rapeller toute la justice que les hommes en société se doivent les uns aux autres, & les sociétés aux sociétés. Que chacun jouisse de la pos-

session tranquille des biens qui lui sont devenus propres par les titres que nous venons d'énoncer. Les exceptions qu'on a mises depuis à cette règle générale, peuvent avoir eu des motifs légitimes ; mais ils ont été souvent plus spécieux que solides ; & ceux-ci n'anéantissent jamais le droit de réclamer contre les usurpations manifestement injustes. Tout homme, tout peuple chassé de ses possessions par la violence, conserve dans cette oppression la prétention d'y rentrer. L'usurpateur & les voleurs de toute espèce sont dans une indispensable obligation de rendre ce qu'ils ont pris ; & les invasions gratuites qu'on honore du beau nom de conquêtes, ne sont que de vrais larcins.

Les loix puisées dans le sein de la bienveillance sociale, ne se bornent pas à défendre d'usurper le bien d'autrui ; *vous ne le desirerez pas*, disent-elles. La seule envie qui nous pique de voir posséder à nos égaux ce que nous n'avons pas, est une espèce de vol du cœur que nous leur faisons. La jalousie qui nous afflige de l'égalité de leur fortune avec la nôtre, est un desaveu de l'humanité qui nous est commune. Le sentiment que nous en avons doit nous causer de

la joie de leur bien-être, nous faire compâtrir à leurs pertes. Comment nous permettroit-il de chercher à nous approprier ce qu'ils possèdent, par tous les moyens injustes qu'une aveugle cupidité nous inspire ? Je n'entrerais point dans ce détail, que je desespérerois d'épuiser. La seule pensée que nous vivons avec nos égaux, à qui nous ne devons pas faire ce que nous ne voudrions pas qu'ils nous fissent, cette seule pensée suffit pour nous interdire tout ce que mille passions ennemies nous suggéreroient pour leur nuire, pour les ruiner, pour nous enrichir de leurs dépouilles.

La société qui nous oblige à l'exercice d'une bienfaisance réciproque, nous fait encore une obligation plus étroite de l'exercice de la justice. Nos besoins nous engagent à commercer souvent entre nous de nos droits ; & ce commerce exige une bonne-foi mutuelle qui nous conserve à chacun les nôtres par la compensation la plus équitable. Nous donnons afin qu'on nous donne ; nous vendons pour être païés ; nous empruntons à condition de rendre ; nous nous engageons par des conventions & par des promesses mutuelles ; & c'est dans tous ces traités que notre équité doit

être inviolable. Tout échange que nous faisons d'un bien pour un autre , doit être d'un équivalent dont l'estimation soit au-moins sans fraude & sans surprise. Ne rien donner pour ce qu'il n'est pas , n'en point déguiser les qualités , n'en point cacher les défauts ; ne point tromper sur le poids & sur la mesure ; ne point se prévaloir de l'ignorance de celui qui ne sçait pas le prix des choses , pour les lui surfaire ou les lui sur-vendre ; ne point user d'équivoque dans les conditions dont on convient , pour avoir un prétexte de les interpréter en sa faveur : ce sont-là des procédés d'une justice si triviale , que personne ne peut s'en écarter & ne pas sentir ses torts. Ici je n'apprens rien à mes lecteurs ; je leur insinue seulement qu'ils sont eux - mêmes les juges de leurs injustices , quand ils font ce qu'ils sentent bien qu'ils ne doivent pas faire.

Nous traitons de nos intérêts pour l'avenir autant que pour le présent. Nous nous faisons des promesses , nous nous donnons des assurances ; & c'est sur-tout de ces engagemens que la duplicité , l'artifice , & le mensonge , doivent être sévèrement bannis. Nous risquons tout , si la mauvaise foi trompe

notre confiance. Nous fondons nos plus cheres espérances sur l'idée d'une probité sincere, sur une garantie que nous avons raison de considérer comme inviolable. Si ceux qui nous ont promis manquent à leurs promesses, s'ils se jouent de leur parole, s'ils nous l'ont donnée sans envie de la tenir, s'ils nous ont répondu de ce qui n'étoit pas en leur pouvoir, nous devenons les victimes d'une crédulité fondée sur ce qu'il y a de plus sacré dans les loix de la nature; il ne nous reste que de renoncer à la société des trompeurs. Eux-mêmes voudroient-ils être trompés comme ils trompent? que deviendroient-ils s'ils ne pouvoient plus compter sur la fidélité de personne? trouveroient-ils quelque sûreté dans leur état, s'ils présumoient seulement que les autres ne seront pas plus justes avec eux qu'ils le sont à leur égard? C'est ainsi, dit un philosophe, qu'aucun homme ne peut vivre heureux s'il n'a pour objet de ses vûes que lui-même, s'il tourne tout à sa propre utilité. Soiez tel pour les hommes, que vous voulez qu'ils soient pour vous; vivez en quelque sorte pour eux, afin de vivre en paix pour vous-même.

C'est votre intérêt que je fais maintenant venir à l'appui de votre devoir. Je pourrois vous montrer que tout homme qui viole celui dont je vous parle, doit en effet plus craindre qu'espérer de la société dont il rompt le lien le plus essentiel. La défiance qu'il y répand le réduit à se défier de tout lui-même, quand il est connu pour ce qu'il est. L'artifice, l'audace, la force, & la violence sont des ressources aussi trompeuses qu'elles sont contraires à l'humanité qui les déteste. L'homme infidèle ou sans foi vit désormais parmi des ennemis secrets ou déclarés, dont l'indignation ne doit lui rien présager que de funeste : son sort est celui des tyrans dont l'injuste puissance n'est jamais assez affermie pour n'être pas renversée par une catastrophe imprévüe. C'est un présage comme naturel que les peuples ont tiré de tout tems de la prospérité des injustes. Ce préjugé confus peut donc conspirer à nous empêcher de l'être.

Mais il vaut mieux vous rappeler encore aux conventions tacites de ce penchant qui nous porte à nous lier les uns aux autres. Ce penchant est soutenu par une confiance naturelle & par la

conviction secrete qu'il y a pour le genre humain certain droit commun qui, sans conventions expressees, conserve à chacun de nous les biens & les avantages qui lui sont propres. Quand à ce droit inné nous ajoutons les conventions volontaires, quand nous prenons des engagements précis, quand nous nous faisons des promesses, c'est une double obligation de les tenir exactement & religieusement. Chose promise, dit-on, c'est chose dûe. Ne faisons donc jamais que des promesses sérieuses; n'en faisons point sans une sincere envie de les exécuter. Ne promettons point ce que nous ne pouvons pas: c'est le métier des affronteurs, qui vendent chèrement de la fumée, qui font compter leurs dupes sur un crédit immense qu'ils n'ont pas. Il en est d'autres à qui la vanité fait prendre de pareils engagements; ils sont bons à tout: les voilà tout prêts à vous servir, à remuer leurs amis, à vous procurer de grandes protections; & la vérité, c'est qu'ils n'ont ni crédit, ni pouvoir, ni connoissances utiles; vanité funeste à ceux qui comptent sur leur parole. Ils les privent de tout ce qu'ils leur ont promis sans pouvoir le leur procurer, C'est quelquefois le bon

cœur qui fait donner dans le même piège ou dans la même injustice. On promet par la honte de refuser ; mais par cette timide tromperie, on fait tout le mal qu'on feroit par l'effronterie la plus résolue. Quiconque promet avec un air d'affection ce qu'il ne peut pas, empêche de chercher ailleurs des ressources plus assurées. Le tems se passe, le moment décisif arrive, une entreprise échoue, une affaire est manquée, un procès est perdu, faute d'avances & de sollicitations. Dirai-je qu'on est alors obligé de restituer ce qu'on fait perdre à ceux qu'on amuse ou qu'on abuse ? la conscience seule en est le juge, & la conscience sincère sent toujours jusqu'à quel point elle est injuste. Il est certain que personne ne voudroit avoir été trompé par ces promesses aussi trompeuses dans le fond qu'elles paroissent officieuses. On ne doit pas du-moins se croire innocent, quand on ne cherche pas à réparer, en la manière qu'on le peut, les torts qu'elles ont faits.

Il est des promesses qu'on nomme involontaires, & qui par-là sont censées nulles ; mais il faut bien démêler ici l'équivoque : on s'en impose. On croit avoir promis malgré soi ce qu'on

n'a promis que dans une extrémité d'affaires ou de besoins qui sembloit ne point laisser d'autre ressource : mais rien pourtant ne forçoit alors à promettre ; on pouvoit s'en dispenser ; & c'est une mauvaise foi de se croire dispensé d'exécuter ce qu'on a promis. L'amour-propre & l'intérêt se font aisément ces sortes d'illusions ; & peu de promesses seroient exécutées, si tous les prétextes de les violer étoient écoutés. La promesse involontaire est celle qui se fait par les menaces & par la violence ouverte. C'est pourtant toujours un mal de promettre alors , parce que c'est un mensonge ; mais on ne doit rien, parce qu'au fond on n'a rien promis. Telles sont les promesses qu'on fait aux voleurs ; ils n'ont aucun droit d'exiger ce qu'on leur promet , parce qu'ils n'ont aucun droit d'exiger qu'on le leur promette ; ils ne voudroient pas qu'on en exigeât autant d'eux : c'est toujours la grande regle ou la regle décisive.

Ne cessons point , en un mot , de consulter la nature sur ce que nous nous devons respectivement ; & ses réponses naïves & desintéressées nous apprendront en mille manieres , que nous ne sommes destinés à vivre ensemble que

318 L A R E G L E
pour y vivre avec justice, & que la justice n'est que le jugement impartial que nous devons porter entre nous & nos égaux. Nous leur devons tout ce que nous pouvons penser qu'ils nous doivent : nous leur devons donc des sentimens ; donnons-en les preuves.

C H A P I T R E X .

Les biens du corps & ceux qui servent à sa conservation, nous sont moins chers que ceux de l'ame & ceux qui conservent sa vie. Cette vie consiste dans le sentiment de l'excellence de notre nature, qui veut des égards, de l'estime, de la gloire, & ce qu'on appelle en un mot de l'honneur. Tout ce qui peut y donner atteinte est injuste. A cet égard tout homme est homme pour un autre homme : ce n'est point par ses qualités personnelles, par sa fortune, par sa condition, par son rang, mais par sa nature, qu'il exige de nous des considérations & des procédés tels que nous les exigeons de lui. Ce sont des devoirs réciproques à qui le monde, qui les qualifie de politesse, n'ôte pas le nom de devoirs. C'est par

L'observation de ces devoirs, que la société devient douce. On les regarde comme des especes de conventions ; mais ils ont leur principe dans la nature ; & c'est sur ce principe, que les honneurs qu'on appelle de distinction, sont fondés. La reconnoissance des peuples a consulté son penchant, pour les accorder par préférence à certains hommes. Mais sans ces distinctions, les sentimens respectueux ne leur seroient pas moins dûs jusqu'à quelque degré. Les conditions basses n'avilissent point les hommes ; ils veulent qu'on distingue toujours leur personne de leur fortune. Dans l'indigence même, le refus des secours les offense moins que le mépris : à leur place on penseroit comme eux. Rien n'est injuste pour un homme, qui ne le soit pour tous ; c'est le droit de leur égalité. Détail infini de toutes les sortes d'injustices qu'ils se font en ce genre par leurs manieres, par leurs jugemens, par leurs discours. Funestes effets de ces injustices pour les sociétés & pour les particuliers. Nécessité de les réparer, dont l'obligation réduit souvent au desespoir, par l'impuissance d'y satisfaire.

L Es biens du corps & ceux qui sont nécessaires à sa conservation, ne sont pas les seuls biens dont la justice nous défend de nous contester mutuellement la propriété; nous avons à conserver une autre sorte de vie qui nous est infiniment plus précieuse & plus essentielle à notre bien-être : c'est la vie de notre ame; vie propre à l'homme, & qui nous distingue des bêtes; vie qui consiste dans le sentiment de l'excellence de notre nature, & dans un penchant invincible pour la gloire. Ce penchant nous donne droit à des égards, à des attentions, à des prévenances, à des déférences, à des témoignages réciproques d'estime & de respect. L'honneur enfin, c'est la nature qui le crie par toutes les bouches, l'honneur nous est plus cher que la vie.

Voilà donc le bien que l'équité nous défend le plus rigoureusement de nous refuser, de nous contester, de nous enlever: tous les torts qu'on peut nous faire dans le reste de ce que nous appelons nos biens, ne nous causent point de perte pareille à celle de cette vie dont la privation nous dégrade & nous met dans les sociétés au rang de ceux
qui

qui ne font plus. On comprend ce que je veux dire ; on sçait ce que c'est que la mort civile : la peine en est si dure & si contraire au plus irrésistible de nos penchans , que plusieurs préféreroient celle de ne plus vivre , au tourment de vivre deshonorés. Delà l'expression de tuer de l'épée de la langue , pour dire , flétrir l'honneur & la réputation par des discours diffamans.

Dans ce précis de pensées , nous voïons d'un coup-d'œil à combien de fortes de devoirs réciproques ce second objet de la justice naturelle nous engage ; nous y voïons la diversité des atteintes que nous pouvons donner à ce droit qui veut que chacun de nous jouisse des prérogatives attachées à la dignité de la créature raisonnable. Ici tout homme est homme pour un autre homme ; l'étranger & l'inconnu qui vient à vous , n'a pas moins de droit à votre affabilité , que ceux qui vous sont les plus proches & les plus familiers : nous l'avons déjà dit par rapport au bien que vous devez lui vouloir & lui faire. Il y a plus ici ; c'est par justice que vous lui devez ce que j'appelle de l'honneur : ce ne sont point ses qualités , mais sa présence seule , qui vous interdit les

airs d'indifférence & de froideur, la fierté, la hauteur, & toutes les manières qui se ressentent du mépris. Comment avons-nous pû laisser entrer dans notre esprit tant de sortes d'illusions qui nous font traiter nos égaux avec des inégalités de considérations si marquées? A-t-il dépendu de nos caprices, de nos préventions, de nos antipathies, de notre aversion, de notre brutalité, de notre vanité sur-tout, de dégrader les uns au-dessous des autres, de les mettre tous dans notre estime au-dessous de nous-mêmes? avons-nous réussi par nos dépravations personnelles, à créer des hommes de différentes especes? croions-nous du-moins qu'ils aient dû renoncer aux prétentions d'être mieux traités de nous, parce que nous méconnoissons leur droit; ou qu'ils ne sentent plus nos insultes, parce qu'il nous est devenu comme naturel de les insulter? Contentons-nous qu'ils nous méprisent, tout méprisables que nous les jugeons: à quel titre prétendons-nous qu'ils nous honorent & qu'ils nous respectent, tandis que nous les regardons comme les plus viles des créatures?

Je me représente à ce sujet un cahos

d'injustices qu'il est plus naturel de déplorer que facile de le démêler assez pour en peindre tout le desordre. Je vois des gens qui s'oublieroient eux-mêmes jusqu'à me faire un crime d'être humain pour les hommes, de quelque condition qu'ils soient. Si je n'en fais aucune différence, j'ignore, dit-on, les usages du monde, c'est-à-dire que la dépravation du monde ne m'a point encore gâté l'esprit ; c'est-à-dire que mon cœur n'a point cessé d'être droit. Quelle injure fais-je au riche, si je ne le respecte pas plus que le plus pauvre ? Dieu n'a-t-il pas fait l'un & l'autre ? ne sont-ils pas tous deux ce que je suis ? C'est delà que je tire ce que je dois à mes semblables ; & ce que je leur dois, c'est ce que je sens que j'exigerois d'eux. Si le grand me méprise, ne doit-il pas consentir que je lui rende mépris pour mépris ? y consent-il ? Le monde regarde la politesse comme un des usages les plus propres à rendre la société douce ; il donne le nom de devoirs aux démonstrations qu'elle prescrit : je ne le desavoue point. Mais qu'on remonte au principe d'où ces devoirs sont nés, on trouvera que ce principe n'en exclut personne. Les hommes se complaisent

dans la supériorité que la raison leur donne sur tout ce qui respire ; ils s'estiment , ils se respectent ; & ce sentiment leur fait respecter ce qui leur ressemble. Telle est l'impression secrète qui les porte à des prévenances , à des déférences , à des témoignages réciproques d'une vénération qui doit se manifester par tous les dehors de leur conduite.

C'est de-là que les honneurs que nous appellons de distinction , sont venus. Ces honneurs de cérémonial ont été décernés à ceux qui sont revêtus de la puissance ou de quelque partie de la puissance qui gouverne les sociétés , à ceux qui se sont dévoués eux-mêmes à l'utilité publique par des sacrifices généreux. Ces distinctions leur sont accordées comme une espece de récompense de leurs peines & de leur dévouement. La reconnoissance des peuples a consulté son penchant pour les gratifier. On a compris qu'après les biens nécessaires à la vie du corps , il n'étoit rien qui dût leur être plus touchant que ces témoignages qui leur persuadent ou qui leur font présumer qu'ils vivent dans les esprits par une préférence de sentimens plus respectueux. Mais ces mêmes

sentimens ne leur feroient pas moins dûs jusqu'à quelque degré, quand rien ne les distingueroit par leur état. Dans le plus extrême besoin même de secours, le mépris nous offense plus que les refus. Les conditions qu'on regarde comme les plus basses, n'avilissent point les hommes; ils ne cessent point de vouloir qu'on distingue leur personne de leur fortune. Tous sont ainsi faits; & quiconque les confond avec la bassesse aparente de leur état, leur feroit une injure qu'il trouveroit mauvais qu'ils lui fissent dans les mêmes circonstances.

Dans la premiere Partie de cet Ouvrage, nous avons approfondi ce desir de la gloire qui vit impérieusement dans tous les cœurs; & nous en avons conclu qu'il est en nous de l'institution du Créateur, qui nous l'a donné pour un dessein digne de sa sagesse & convenable à la haute destinée pour laquelle il nous a faits. C'est donc pécher contre cette institution, de déprimer par des sentimens de mépris, ce qu'il a mis de plus excellent dans notre nature: son ordre est que nous nous traitions tous selon ce que nous sommes, & que nous nous prévenions mutuellement par des dé-

monstrations d'honneur, selon l'expression d'un Apôtre ; c'est-là l'équité qui fait la loi des égaux. Je ne puis trop insister sur la dépravation qui nous la fait méconnoître ou violer en mille manières.

Ne semble-t-il pas que le genre humain ne soit qu'un assemblage mal assorti de créatures disparates, quand on voit, comme on le dit, la moitié du monde se moquer de l'autre, ou chaque homme attentif à relever dans tous quelque sorte de ridicule ? Qui nous a donné le droit de nous railler, de nous plaisanter incessamment ? comment cette malignité s'introduit-elle dans des cœurs nés bienveillans ? On se la permet, on l'applaudit ; nous aimons les railleries & les railleurs, mais pourvu qu'ils ne nous attaquent point. Nous sentons donc au fond leur injustice & la nôtre, quand nous les imitons. Rien n'est juste pour un homme, s'il ne l'est pour tous les autres. Les termes injurieux, les discours insultans, les reproches humilians, les noms qui caractérisent les infâmes & les victimes de l'opprobre public, sont des infractions criantes du droit de la nature ; ce sont des torts souvent d'autant plus énormes qu'ils sont irréparables.

Les réputations sont pour nous comme des biens sacrés, & les médisances, comme des especes de sacrilèges. Les larcins des médisans sont pires que ceux des voleurs de grands chemins : ceux-ci ne ruinent leurs égaux que dans leur fortune, & ceux-là les ruinent dans leur honneur. Les torts sont la mesure des injustices. Est-ce legereté d'esprit, est-ce malignité de cœur, qui rend celles de la médifance si communes ? Si celui qui se plaît à médire n'est pas ennemi particulier de ceux dont il dit du mal, je le déclare ennemi du genre humain, je le dénonce à tous ceux dont il flétrit la renommée. Qu'en penseront-ils ? est-ce un homme comme eux ? Qu'il se le demande à lui-même. Parmi qui vit-il ? se croit-il parmi ses pareils ? reconnoît-il dans la société quelque loi de justice, s'il méconnoît celle qui lui défend de dépouiller les autres d'un bien dont il est peut-être jaloux qu'il mourroit pour le conserver ? Quel est l'a-veuglement, quelle est la manie qui le fait aller fouiller dans les tombeaux & rechercher les disgraces des familles pour les révéler ? sçait-il même toujours ce qu'il débite ? ne fait-il pas souvent plus de mal qu'il ne pense, par la dé-

mangeaison d'ajouter à ce qu'il croit le mieux sçavoir ? c'est un prodige de paroles, qui s'abîme de dettes, qui se surcharge d'injustices qu'il ne pourra jamais réparer, & d'autant plus coupable, qu'il les commet presque toujours gratuitement. La médifance en contient de tant de sortes & de si variées, que je ne puis en donner ici que comme de legeres esquisses : ce sont des plans à remplir que je présente ; & pour les remplir, chaque médifant pourroit fournir du sien plus que je n'en dirois dans des volumes. Les hommes ne conversent presque ensemble, que pour se dire du mal les uns des autres ; c'est-là le grand assaisonnement de leurs entretiens les plus picquans. Ne justifient-ils pas ainsi continuellement l'extravagante pensée de celui qui soutenoit que nous naissions tous en état de guerre, & que notre premier penchant étoit celui de nous nuire & de nous entre-détruire ? une telle guerre se conçoit-elle entre des freres ?

Les fureurs de la calomnie sont plus inconcevables encore ; elles seroient incroyables, s'il étoit quelque excès d'injustice où le cœur de l'homme une fois dépravé par les passions, fût incapable
de

de se porter ; elles se caractérisent ou se condamnent d'elles-mêmes. Nous n'avons toujours que la plus simple des questions à faire. Le calomniateur voudroit-il être calomnié ? Les plus scélérats ne peuvent renoncer à l'honneur ; il n'est point de crimes qu'ils ne commissent pour le conserver. C'est donc un des plus grands excès de leur scélératesse , de former le projet d'en dépouiller les autres par de fausses imputations. Ici les loix n'ont pû se taire. Les impostures avérées, les accusations sans preuves, les faux témoignages, ont été reprimés par des peines sévères & proportionnées aux taches qu'elles faisoient à la réputation des accusés.

La gloire de la probité, dont chaque homme a droit de jouir tandis qu'il n'est pas manifestement convaincu d'y manquer, est d'ailleurs trop nécessaire à la confiance mutuelle que les intérêts de la société demandent qu'ils aient les uns pour les autres, pour que ceux qui se permettent d'y donner atteinte, fussent rester impunis. Leur moindre peine a toujours été de voir retomber sur eux la note d'infamie dont ils avoient voulu noircir leurs égaux. La voix de la nature s'éleve contre eux,

sans attendre celle d'une autorité publique & vengeresse de leurs forfaits. Les calomniateurs de Socrate furent réduits à se pendre de desespoir; détestés par une conspiration générale de tous leurs concitoyens, ils parloient, & personne ne daignoit leur répondre; chacun leur refusoit de son feu pour allumer le leur; on avoit horreur de l'eau dans laquelle ils étoient entrés. On les regardoit enfin comme des monstres indignes de participer au commerce des hommes.

Les délateurs, ces autres pestes du genre humain, n'ont pas été les objets d'une haine moins universelle. Ceux qui faisoient cet infâme métier étoient récompensés sous les tirans & sous les mauvais princes; mais les bons croioient qu'il étoit de leur bonté de les punir. Tite & Trajan firent prendre ceux qui s'étoient signalés sous les regnes précédens, pour en purger les leurs. Tite, après les avoir fait battre à coups de fouet & de bâton, à la vûe de tout l'amphithéâtre, ordonna de plus que les uns fussent vendus pour être esclaves, & les autres transportés dans les plus affreuses îles. Trajan les fit jetter pêle-mêle dans de vieux vaisseaux, afin que

les vents les éloignassent de toutes les terres ouvertes à leurs délations, & que si les tempêtes & les flots en jetoient quelqu'un sur des rochers, il y fût réduit à mener la vie la plus dure, desespéré sur-tout d'avoir laissé derrière soi tout le genre humain dans une parfaite sécurité. C'est ce que nous aprenons de Suétone & de Pline; & Tacite ajoûte que ce genre d'hommes ne peut jamais être assez puni. Nous aplaudissons à ces exemples, nous adoptons ces réflexions. Que prononcerions-nous contre ceux qui voudroient nous persuader que c'est le zele & la religion qui les anime? S'il en est de ce genre, ne balançons point à leur déclarer que toute leur religion se réduit aux fureurs fanatiques. Mais qu'ils soient de meilleure foi : c'est l'avarice de Judas qui leur fait vendre leurs freres; c'est l'envie de faire fortune au prix des infamies. La seule humanité si lâchement violée, suffit pour les rendre dignes de notre juste détestation. N'en parlons plus; avançons dans nos réflexions.

Est-ce assez pour ne pas pécher contre la justice que nous devons à nos égaux, de ne pas relever leurs ridicules, de ne pas chercher à leur en donner de

faux par des faillies qui découvrent en nous autant de travers d'esprit que de malignité ? est-ce assez de ne pas céder à la demangeaison de publier leurs fautes les plus legeres & les plus secretes ? est-ce assez de ne point leur en imputer de controuvées , de ne point les accuser sur des présomptions , de ne point les déférer sur de simples soupçons , ou par une perfidie toujours détestable ? N'est-il pas de principe qu'il y a pour nous une complicité de consentement qui nous rend coupables du mal que nous n'empêchons pas quand nous le pouvons ? Comment donc si peu de gens se reprochent-ils la complaisance inhumaine qu'on a pour les médifans ? cette complaisance qui les fait écouter avec une avidité qui ne se lasse point , & qui les encourage ou qui leur en fait dire plus qu'une certaine retenue ne voudroit s'en permettre dans les moins scrupuleux. N'est-il pas vrai qu'ils médiroient moins , s'ils s'apercevoient de quelque déplaisir dans ceux qui les écoutent , s'ils étoient quelquefois ouvertement desaprouvés , si l'indignation qu'ils causent en certains momens osoit se déclarer ? Quand on est humain , quand on hait l'injustice , lais-

se-t-on battre impunément ceux qu'on peut défendre ?

D'où vient à d'autres cette inquiète curiosité qui leur fait suivre toutes les allures du monde un peu suspectes, qui les anime à pénétrer le secret d'une intrigue, qui leur fait regarder comme de précieuses acquisitions toutes les scandaleuses découvertes qu'ils peuvent faire ? n'est-il pas des hommes en effet dont on peut dire que c'est-là toute leur étude & toute leur science ? ce sont des sçavans d'une érudition consommée dans ce genre. Quels personnages dans la société ! laissez-les faire, ils en banniront tout ce commerce de confidences nécessaires qui ne roule que sur l'estime & sur la réputation des personnes. Ils inspireront des défiances & des perplexités aux esprits les moins crédules. Sont-ils si curieux en effet pour se taire ? n'ont-ils pas tout le caractère de ces vains sçavans qui croient ne rien sçavoir, si quelqu'autre ne sçait qu'ils le sçavent ? Leur vanité se satisfait à vous apprendre ce qui sans eux seroit ignoré. C'est d'un air d'intérêt qu'ils vous révelent des secrets qu'il vous étoit peut-être important d'ignorer. Ce sont les anciennes taches d'une famille dont

E e iij.

l'honneur ne devoit rien souffrir de la flétrissure d'un ancêtre. Ces médifans qui ne parlent quelquefois qu'à l'oreille, causent tous les maux des médifances publiques. Ils refroidissent la bienveillance qu'on avoit pour ceux qu'ils décrient sourdement ; ils inspirent des réserves dans la justice même qu'on croioit leur devoir. Ils ôtent aux uns leurs protecteurs ; ils privent les autres des graces qu'ils étoient près de recevoir ; ils mettent des obstacles inconnus à leur établissement , à leur fortune ; ils répandent des ombres sur les vies quelquefois les plus innocentes ; ils rompent des liaisons utiles ou nécessaires. La défiance que la seule incertitude de nos connoissances nous donne ; la prudence même qui voudroit pouvoir n'agir que par des sûretés sans équivoque , suspend ou fait abandonner des relations qui deviennent suspectes. Tous ces torts que les mauvaises confidences font, sont comme irréparables, ou ne sont jamais assez réparés. L'obligation pourtant, comme nous l'avons dit, en est indispensable, & ne trouve d'excuse que dans l'impuissance ; c'est-à-dire que quand on n'a pas craint de nuire, il ne reste souvent que les regrets desespérés d'avoir nui.

Ces vûes doivent nous inspirer de sages attentions dans l'exercice même de certains devoirs de la justice. C'en est souvent un très-pressant de reprendre ceux qui pechent, & nous en parlerons plus particulièrement ailleurs. Mais cette obligation, qui n'a pour objet que l'utilité de ceux qu'on reprend, ne nous autorise point à leur nuire. Reprocher en public des fautes secretes, c'est une médifance; les reprocher en présence de ceux dont l'estime & le respect sont nécessaires aux coupables, c'est souvent leur causer une perte plus defavantageuse que de les priver d'une partie de leurs biens. Je dis plus; notre propre intérêt, l'intérêt de la bienveillance & de la justice que nous devons aux plus scélérats, doit nous faire souhaiter au moins de pouvoir nous dissimuler qu'ils le sont, lors même que nous sommes forcés de les reprendre de leurs excès les plus marqués. Fait-on du bien sans peine à ceux dont on pense mal?

Ceci nous conduit à parler de la plus commune injustice de sentimens, que nous faisons à nos égaux; ce sont les mauvais jugemens.

Ne jugez point, dit l'Evangile, de peur que vous ne soiez jugés; c'est à-

E. e. iiii.

dire qu'il y a dans les mauvais jugemens une injustice qui ne fera point impunie; nous-mêmes nous en sommes les juges. Nous ne voulons pas que les autres jugent mal de nous. Ces jugemens ont deux objets; ils tombent sur les actions des hommes ou sur leurs personnes. Quand les actions sont manifestement mauvaises, telles que celles qui sont contraires à la loi naturelle, nous les jugeons alors mauvaises sans injustice. Ce qui est mauvais en soie peut devenir bon par l'intention qui le fait faire, & l'ignorance même en est coupable. Mais l'injustice des jugemens que nous devons nous interdire, c'est sur-tout d'attribuer de bonnes actions à des intentions mauvaises; c'est encore de pencher du côté du mal, quand les actions sont indifférentes. La bonne ou la mauvaise disposition du dedans nous est également inconnue. Nous n'avons pas droit de supposer l'une plutôt que l'autre. Juger mal de ce qui peut être bon, c'est être prêt à condamner l'innocence même.

Les fautes d'ailleurs les plus manifestes ne suposent pas toujours une dépravation dominante dans celui qui les commet, On peche par foiblesse & par

surprise ; le sage est capable d'imprudence : il n'est point en cette vie de vertus sans fragilités. Les mêmes fautes peuvent se commettre par des motifs plus ou moins imparfaits. Il est injuste d'attribuer à la malignité de la passion ce qui peut être le fruit d'une conscience convaincue , mais trompée. Ne jugeons jamais du cœur des hommes ; il n'est point de notre ressort. La justice ne nous permet ni soupçons ni conjectures. Quand il s'agit de penser mal , il y faut être forcé par l'évidence ; & par le défaut de cette précaution , les mauvais jugemens que nous faisons des personnes , sont toujours encore plus injustes que ceux que nous portons de leurs actions. Nous les traitons pour tout ce qu'ils ne sont pas ; nous prenons pour eux le fantôme que nous nous en faisons.

Mettons au premier rang de ces faux jugemens ceux qui n'ont point d'autre fondement que ces antipathies déraisonnables dont nous avons parlé dans le septième chapitre. Les hommes sont-ils ce que ces injustes aversions vous disent qu'ils sont ? vous les jugez alors sans les connoître. Ne vous est-il pas comme naturel de juger mal des per-

sonnes à qui vous ne voulez point de bien ? voudriez-vous être jugé définitivement par ceux que vous sçavez qui ne vous aiment point ? & la fausseté des jugemens qu'ils font souvent de vous, ne doit-elle pas du-moins vous inspirer de la défiance sur la vérité des vôtres ?

Ceux que vous croiez les plus défintéressés, sont-ils jamais en effet sans quelque intérêt secret de penchant ou de foiblesse ? L'inclination comme naturelle, qui nous fait presque tout rapporter à nous-mêmes, l'opinion que l'amour-propre nous donne de notre pénétration, notre asservissement aux impressions des sens, la facilité que nous avons de juger sur les apparences, & notre peu d'habitude à réfléchir ; tous ces principes ne font-ils pas que nos jugemens sont presque toujours trop précipités pour n'être pas faux ou superficiels ? Nous ressemblons à ceux qui jugent des affaires par l'étiquette, & des livres par la reliure. Nous nous croions tous physionomistes ; nous décidons d'un homme au simple regard.

Je ne nierai pas que cette sorte de science n'ait ses principes dans la nature ; tous les mouvemens du corps, quand ils ne sont point forcés, sont des

images de ceux de l'ame. Chaque humeur, chaque passion, chaque caractère de l'esprit, a son air particulier, son geste, sa démarche, son ton de voix, ses allures; mais peu de gens sont capables de ces découvertes, & ce ne sont jamais des regles sûres. L'œconomie de la nature, & cet accord des impressions de l'ame & du corps, sont dérangés par les nécessités & par les accidens de la vie. Les intérêts contraignent les inclinations; la servitude est obligée de se contrefaire: l'hypocrisie s'en fait une étude, & la vertu s'opose à la liberté des mauvais penchans. Socrate ne nia pas que le sien ne le portât à certains vices dont on le soupçonnoit; mais il avoit sù le vaincre. Qui peut donc se croire assez clairvoiant pour percer toutes ces obscurités? Rien n'est moins sensé que de se former des idées fixes sur des vûes incertaines; & rien n'est plus injuste, quand il s'agit de juger mal des hommes. On se méprend à leurs situations; on les voit par leurs mauvais côtés & dans de faux jours. On est trop porté d'ailleurs à juger par impression, à desapprouver tout ce qui choque, à n'estimer que ce qui plaît, à se rebuter même de ce qu'on avoit approuvé, par les

moindres dissonances des impressions dont les sens sont frappés.

Ce qu'on doit regarder comme certain, c'est que les dehors de l'homme ne décident jamais infailliblement de son fond. Ce sont les cœurs qu'il faut s'appliquer à connoître; & les cœurs, comme je l'ai dit, ne sont gueres de notre compétence. Il n'y a qu'un long commerce, des expériences souvent réitérées, qu'une uniformité de conduite qui puisse donner quelques assurances sur lesquelles pourtant il est toujours téméraire de compter. Il n'arrive que trop souvent qu'on se reproche d'avoir mal jugé de ceux qu'on ne connoissoit pas assez pour s'être trop flaté de les connoître à fond sur de trompeuses présomptions.

Il est encore plus à craindre de donner dans le faux & dans l'injuste, quand on ne forme ses jugemens que sur ceux des autres; ils ne sont ni plus pénétrants, ni plus circonspects, ni plus désintéressés que nous. Nous ne jugeons pas du caractère des absens dont on nous parle, avec plus de vérité que nous jugeons alors de leur figure. Rien de tout ce qu'on nous en dit ne leur ressemble. Ceux qui nous les peignent

font des aveugles qui ne les voient point, ou des gens trompés qui les peignent avec le masque qu'ils ont sur le visage. Ils les animent par des intérêts dont ils n'ont jamais eu la moindre vûe ; ils leur attribuent des intentions qu'ils ne peuvent avoir ; ils déplacent leurs motifs, & leur font faire par une raison ce qu'ils font par une autre, lors même que leur ignorance est sans malignité : mais ils sont d'ailleurs pleins de dispositions infiniment plus suspectes ; & selon les personnes dont ils nous parlent, ils nous donnent de nouveaux sujets d'une juste défiance. Les plus gens de bien ne sont pas sans préjugés, sans crédulité, sans antipathies, sans intérêts secrets dont ils ne se défient pas eux-mêmes. La seule différence des inclinations, des goûts, du caractère, & du genre de vie, suffit pour rendre ceux des autres défavorables dans leur esprit.

Ne croïez jamais aisément le mal de ceux que vous sçavez avoir des ennemis ou des envieux, de ceux qui sont capables d'en faire par leur fortune ou par leurs talens. Ne prenez jamais de parti dans les querelles personnelles ; celui qui parle le premier paroît tou-

jours avoir raison. L'équité veut qu'on ne juge personne sans l'entendre. Ne comptez pas plus sur les bonnes & les mauvaises réputations ; ce sont des règles très-équivoques des mérites & des démérites. Il n'est point de cas où ce que le public pense ou dit d'un homme, ne puisse être contraire à la vérité. Mettez-vous en tête de remonter jusqu'à l'origine de plusieurs mauvais bruits qui se répandent, vous trouverez souvent qu'ils n'en ont point, ou que ce qui s'est dit par une première bouche, ne ressemble point à ce que les autres ont redit. Ce n'est très-souvent d'ailleurs qu'un envieux, qu'un jaloux, qu'un concurrent qui seme ces faux bruits que la crédulité fait trop avidement. C'est un indiscret qui lâche une parole sur un soupçon téméraire. C'est une personne distinguée par son rang ou par son autorité, qui se prévient & qui fait éclater son mécontentement par des discours chagrins & peu mesurés. Ces discours se répandent & se répètent avec emphase. Telles sont les premières sources de ce qu'on nomme ensuite l'opinion publique qui tyrannise les esprits, & qui devient la source empoisonnée de mille faux jugemens par-

ticuliers. Secouez le joug de cette injuste reine du monde ; ne jugez mal de qui que ce soit ; ne le croïez que sur l'évidence. Faites - vous une maxime générale de ne jamais juger par impression , ni sur des rapports confus. N'écoutez ni vos goûts ni ceux des autres ; approfondissez tout , ramenez tout à la règle des justes jugemens qui ne doivent point être portés sans connoissance. Défiez-vous de vous - mêmes & de tous les autres hommes ; mais n'appliquez point la mauvaise opinion que vous en aurez , sans un examen sérieux & des preuves non suspectes. Ne vous arrêtez point aux apparences ; ne soupçonnez point le mal où vous ne voïez que du bien. Jugez des fautes même les plus marquées avec réserve , avec indulgence ; soïez fâché de vous y tromper quelquefois : mais souvenez - vous qu'il est toujours moins dangereux d'estimer les autres au-dessus de leur prix , que de tomber dans une injuste estimation de ce qu'ils font.

Ce sont-là constamment les dispositions où vous souhaitez qu'ils soient à votre égard ; c'est une partie de la justice de sentimens que vous leur devez. Ce devoir rempli vous facilitera tous

les autres que cette même justice vous impose, & que je vous ai détaillés dans ce chapitre ; l'estime, la vénération, l'honneur que la nature exige que vous rendiez à tous vos égaux. Vous ferez moins tenté d'en médire, de les calomnier, de les déferer, de les décrier, & de les rendre méprisables par vos recherches ou par vos attentions indiscrettes à leur conduite ; & si vous ne pouvez les excuser, vous les tolérerez. C'est une obligation d'une trop grande étendue, pour ne pas la traiter exprès.

CHAPITRE XI.

La bienfaisance & la justice ne suffisent pas seules pour faire vivre les hommes tranquilles ; ils ont des défauts qui les rendent incommodes les uns aux autres. Il faut qu'ils se tolèrent : mais les motifs qui les unissent ne laissent point d'excuses à leur intolérance ; une sympathie naturelle les porte à se rechercher. Il est peu d'esprits qui puissent soutenir une entière solitude, volontaire ou forcée. Mais leurs besoins réciproques sont le lien de la société le plus nécessaire. Ceux dont nous devons tirer le plus de secours

eours sont communément ceux qui nous font le plus souffrir. Mais ceux-là mêmes nous devons les aimer ; comment ne les supporterions-nous pas ? c'est comme accuser Dieu des imperfections de ses créatures, ou des différens caractères que la nature leur donne : la variété en est infinie. L'incompatibilité se déclare de tous les côtés. Mais enfin tels sont les hommes ; & l'humanité nous oblige à les prendre tous pour ce qu'ils sont. Foibles tous, ils doivent porter les fardeaux les uns des autres. Ils n'ont pas droit de se faire des crimes de la privation des qualités qu'ils n'ont pas reçues ; elles ne se donnent pas au mérite. Les uns n'ont plus de force que les autres, que pour supporter leurs foiblesses : c'est par-là qu'ils prouvent qu'ils valent mieux qu'eux. L'impatience n'est pas une vertu. La douceur qui s'irrite cesse d'être douceur. Toutes les bonnes qualités consistent à n'être point altérées des mauvaises qui leur sont contraires. Le premier sentiment que celles-ci doivent produire en nous, c'est la pitié. Les fautes de ceux qui pechent contre nous ne sont pas toujours délibérées ; il faut leur pardonner ce que souvent ils ne se pardonnent pas eux-mêmes. Nous avons tous besoin qu'on

nous tolere. Nous avons des défauts, & le plus grand, c'est de croire n'en point avoir. Point de vertus sans mélange. On ne s'avoue pas même les vices dont on a donné l'exemple. Nous sommes aveugles sur ce que nous avons de fâcheux : il en est qui semblent ne le devenir qu'à force de bonnes qualités. Personne ne doit être plus tolérant que ceux qui se sont corrigés de quelque défaut. Deux sortes de personnes demandent une indulgence singuliere, les jeunes gens & les vieillards. Les bonnes qualités du corps & de l'esprit s'alterent par des accidens : s'il y a plus de malice que de malheur, la qualité des personnes doit arrêter toute impatience. On est quelquefois coupable des maux qu'on souffre de leur part. La société n'est souvent qu'une troupe d'incommodes qui ne veulent point être incommodes : c'est par-là qu'elle devient intolérable.

SUPOSEZ tous les hommes bienfaisans & justes ; qu'ils soient tous portés à se faire tout le bien qu'ils peuvent, à ne se rien refuser de ce qu'ils se doivent ; vous lierez la société par des nœuds qui la rendront aussi sûre qu'utile : mais avec ces avantages, elle

aura toujours ses peines & ses defagrémens, s'il n'y regne pas un esprit de tolérance mutuelle. Tous ont des défauts personnels; & ces défauts les rendent souvent plus à charge les uns aux autres, à proportion qu'ils se sont plus nécessaires. Les liaisons du sang, celles des alliances & des affinités, celles de la domesticité, du voisinage & des habitations communes se forment indépendamment des caractères particuliers qui ne sont communément rien moins que faits les uns pour les autres. Par ces contrastes de tempéramens, d'esprits, de génies, d'humeurs, d'inclinations, d'habitudes, il arrive que l'homme trouve jusques dans sa propre maison des especes d'ennemis qui troublent sa paix ou qui la forcent de l'acheter à des conditions dures. Cette situation mêle aux douceurs de sa vie des amertumes que la patience seule peut adoucir. Mais les motifs qui nous engagent à nous souffrir, se tirent si naturellement des principes qui nous unissent, que notre intolérance n'a jamais d'excuses légitimes.

C'est une simpatie sans raisonnement & sans vûes d'intérêt, qui nous attire ou qui nous porte les uns vers

Esij.

les autres. Faites rencontrer deux hommes nés aux deux bouts du monde , & soiez témoin des premières impressions qu'ils éprouveront en se voiant. Allez dans ces régions éloignées qui sont habitées par des hommes que nous apellons sauvages ; montrez-vous à quelques-uns d'eux , vous les verrez vous regarder avec une avidité mêlée de complaisance & de joie. Leurs premiers mouvemens feront de vous faire mille démonstrations d'une amitié muette mais naïve. Vous-même n'aimeriez-vous pas mieux la compagnie d'une de ces figures d'hommes , que d'errer seul dans ces terres inconnues ? ce ne seroit pour vous que comme un fantôme vivant , mais vous vous plairiez avec lui. Vous voudriez pouvoir lui communiquer vos pensées & vos sentimens ; vous voudriez pénétrer le secret des siens. Au défaut de la parole , vous converferiez avec lui par signes ; vous en feriez votre ami , votre confident. Votre penchant pour lui seroit tel qu'il est pour ceux qui vous sont les mieux connus.

Telle est la force de cette ressemblance qui nous fait chercher la société par une secreté indigence de notre nature , qui ne ressemble point à celle qui nous

donne des besoins plus sensibles & plus présens, mais qui n'est pas au fond moins réelle. Nous ne soutenons la solitude libre ou forcée, que par des efforts de raison qui l'affoiblissent toujours & qui souvent la font perdre. Nous ne sommes pas faits pour vivre isolés, lors même que nous paroissions trouver toutes nos ressources en nous-mêmes. Mais il y a plus; nous avons mille sortes de besoins plus réels les uns que les autres, qui nous rendent les secours de nos égaux nécessaires; & c'est là le grand & l'indispensable lien qui forme les sociétés.

Or considérons-les l'une après l'autre, ou jugeons de toutes par celle où nous vivons. De quels membres sont-elles composées? c'est une prodigieuse différence, souvent même des contrariétés si marquées de tempérament, d'humeur, d'inclinations, de vûes, d'affections; de procédés, de manières, que rien ne paroît plus inconciliable. Comment donc la paix & le bien-être de la société peut-il s'entretenir entre des caractères si peu sociables? je l'ai dit, c'est par les devoirs qui résultent des principes qui la forment, par ces devoirs de bienveillance & de justice

dont nous venons de montrer les obligations & l'étendue. Comment ne supporteroit-on pas du-moins ce qu'on est obligé d'aimer? C'est la réponse générale à toutes les sortes de plaintes que nous croïons avoir à faire les uns des autres. C'est notre nature que nous accusons : parlons plus exactement ; c'est en quelque sorte à Dieu même que nous nous en prenons des défauts des créatures qui nous ressemblent. Nous blâmons sa sagesse, nous l'outrageons jusqu'à nous croire plus sages que lui : c'est-là le fond secret de notre intolérance , dont mille réflexions simples peuvent nous dévoiler l'injustice.

Tous les hommes naissent imparfaits ; c'est le sort de tous les êtres créés ; tous ont des foiblesses & des fragilités, tous ont des qualités, qui sans être mauvaises en elles-mêmes , ne simpathisent pas. Il y a même des opositions de tempérament naturelles. Les uns sont nés gais, enjoués, ouverts ; les autres sérieux, sombres, réservés ; les-uns délicats, & les autres robustes ; ceux-ci sont actifs, & ceux-là sont lents. Il en est de hardis & de timides, de doux & de revêches, d'affables & de farouches. L'étendue des esprits est inégale jusqu'à

l'étonnement ; on en voit sans ouverture, sans pénétration, sans discernement, tandis que d'autres conçoivent tout à la première vue, & découvrent dans les premières vérités jusqu'à leurs dernières conséquences. Les sensibilités sont des énigmes à deviner. On ne comprend pas comment certains hommes sont si frappés des objets les moins capables d'inspirer des passions qui deviennent chez eux intraitables. La raison se perd dans la variété de leurs goûts : à peine en est-il un qu'on puisse nommer universel. Tous veulent leur bien ; mais cette tendance générale qui n'est point réfléchie, leur fait prendre des routes infiniment opposées pour arriver au même but, qui seroit unique pour eux s'ils étoient tous également capables de réfléchir. Notre grand desordre & notre grand malheur est de n'agir que comme par instinct, ou plus par sentiment que par lumière.

Au milieu de cette espèce de confusion d'idées, il nous reste un point fixe que nous ne devons jamais perdre de vue. Toutes ces différences que nous remarquons dans ceux qui nous sont unis, viennent se concentrer dans une qualité qui nous est commune avec eux ; c'est

l'humanité qui nous oblige à les prendre tous pour ce qu'ils sont par le fond, sans égard aux diversités de ce qui leur est propre. Ils ne se sont point faits : si les uns sont mieux partagés que d'autres des dons de la nature, ce n'est pas qu'ils en aient été plus ou moins dignes. On ne mérite point, quand on n'est pas encore. Si vous avez plus de sens, plus de raison, plus de bon esprit, plus de bon cœur, plus de courage ; si vous vous possédez mieux que ceux qui vous inquietent & qui vous sont à charge, bénissez la main qui vous a distingué d'eux par une bienveillance toute gratuite ; mais ne leur faites point un crime de n'avoir pas de bonnes qualités qu'ils n'ont pu se donner. Soiez reconnoissans sans être injustes. Justifiez la sagesse de celui qui vous a formés, & montrez qu'il ne vous a donné des forces que pour supporter les foibles. Ne triomphez point vainement de leurs foiblesses ; ne les méprisez point, ne les insultez point ; souffrez-les. C'est-là l'usage & la preuve de tout ce que vous croiez avoir de meilleur qu'eux.

L'impatience & l'intolérance ne sont pas assurément des vertus. Il vaut mieux sans doute pouvoir supporter les imparfaits,

faits , que d'avoir besoin d'être supporté par les parfaits. Le croïez-vous être ? je viens de vous apprendre à vous en assurer. Les forces ne se connoissent que quand elles sont éprouvées. Les bonnes qualités ne consistent qu'à n'être point altérées par leur conflit avec les mauvaises. La douceur qui s'irrite des mauvais traitemens, cesse d'être de la douceur. Vivre en paix avec ceux qui la haïssent, c'est ce qu'on appelle être pacifique. L'humanité se dément quand elle ne sçait pas compâtir à toutes les imperfections qu'elle traîne après elle. Le premier sentiment que les défauts qui nous incommodent doivent produire en nous, c'est la pitié. Presque tous ceux qui nous paroissent pécher contre nous, sont plus malheureux que coupables. Si nous étions à leur place, nous sentirions qu'au fond personne ne peche que malgré lui : c'est au-moins toujours défaut de lumiere & de connoissance. Rien de si commun que d'ignorer ce qui convient & ce qui ne convient pas. Le discernement exact des vrais biens & des vrais maux demande plus d'étendue d'esprit, plus d'attentions au-moins que le commun des hommes n'en fait ou n'est capable d'en faire dans certain-

nes dispositions. Ce n'est qu'une longue expérience, que des retours fréquens sur les fautes qu'on a commises & sur leurs mauvais effets, qui nous mène à la conviction de leur injustice. Un ascendant de passion n'emporte que trop souvent vers ce qu'il y a de pis, au moment même qu'on voit ce qu'il y a de mieux.

N'imaginons donc point que ceux que nous avons à tolérer ne fassent jamais à notre égard que des fautes délibérées ; ils croient avoir raison quand ils ont tort. Ils voient les objets sous des jours trompeurs : c'est leur malheur plutôt que leur malice. Plaignez-les au lieu de vous en plaindre ; pardonnez-leur ce que souvent ils ne se pardonnent pas eux-mêmes. Ils s'affligent d'être d'un si mauvais naturel ; ils se reprochent leurs vivacités, leur promptitude, leur résistance, leurs entêtemens ou leurs emportemens déraisonnables. Ils vous ont offensés, & bien-tôt ils en rougissent. Ne devez-vous pas être plus sensibles à leur humiliation, qu'aux chagrins qu'ils vous causent ? Il est peu de ces caractères comme décidés pour le mal, qui le fassent pour le faire, ou qui ne se repentent point de l'avoir fait ; & ceux-là même

sont dignes d'une double pitié. Le comble du malheur, dans des hommes nés pour la justice, est de la violer & de n'en avoir point de regret.

Mais une considération qui nous rend la tolérance plus indispensable, c'est le besoin que nous avons nous-mêmes d'être tolérés. On fait des fautes à notre égard, & nous en faisons à l'égard des autres. Ils ont des défauts qui nous rendent leur société désagréable & pénible; & nous en avons qui ne leur rendent pas la nôtre moins onéreuse. Il n'en est point de plus intolérable que celui de ne vouloir rien souffrir; & c'est-là l'injuste fond de tous les cœurs & de toutes leurs impérieuses sensibilités. Nous nous irritons aux moindres contradictions; nous nous récrions aux désagréemens les plus légers qu'on nous cause, comme si nous étions incapables d'en causer de plus piquans & de plus injustes, à-proportion que nous nous les reprochons moins. Si d'ailleurs vous ne faites point dans le commerce de la vie de ces fautes dont vous souffrez, devez-vous être inexorable pour ceux qui les commettent? pensez-vous que ce soit une bonne qualité de ne sçavoir pas se faire aux défauts des autres, de pou-

Ggij

voir les ménager & de ne le vouloir pas ? votre délicatesse n'est elle pas en cela même très-injuste ? n'est-elle pas ennemie de cette paix de la société que vous voulez y trouver ? c'est le grand défaut de ceux qui croient n'en point avoir.

Regardez-y de plus près ; la vertu n'est point impatiente , parce qu'elle est équitable ; elle dissimule , elle pardonne ; elle sçait que les hommes ont besoin qu'on leur fasse grace sur une infinité de foiblesses , d'indiscrétions , de travers , de vivacités , d'ignorances & d'ineptitudes que les plus sérieuses attentions ne corrigent point. Un grand nombre fait ce qu'il fait dans l'impuissance de mieux faire. Du reste , la vertu , telle que je la peins ici , n'est-elle pas plus rare qu'on ne peut le dire ? en qui voit-on de bonnes qualités sans mélange ? ce sont communément en nous les vices qui s'offensent des vices. Ceux dont nous souffrons le plus sont ceux que nous avons ; c'est notre vanité qui se sent blessée de la vanité des autres. Les esprits suffisans nous indignent , parce que nous le sommes nous-mêmes. L'excès de notre amour-propre nous rend insupportable tout ce qui lui

déplaît, tout ce qui le contrarie, tout ce qui lui résiste, tout ce qui l'humilie. Nous ne trouvons de juste que de nous contenter; & cette envie nous aveugle sur les plus justes mécontentemens que nous donnons. Les autres ont toujours tort avec nous, & nous ne l'avons jamais avec eux.

Nous avouons - nous quelquefois nos défauts les plus palpables? excusons-nous ceux-mêmes dont nous avons donné l'exemple, ceux que nous avons causés par notre négligence, par l'irrégularité de notre conduite, par nos mauvais traitemens? Les parens & les maîtres ne peuvent souffrir que leurs enfans & leurs domestiques les imitent. Ils se font de leur indépendance un droit d'être vicieux sans conséquence; leurs passions sans modération les rendent insupportables. Ils introduisent chez eux la mauvaise humeur & les chagrins; délicats à l'excès sur les choses les plus simples, ils se plaignent sans cesse à contre-tems & sans sujet. Ils sont défiants, soupçonneux, entêtés, violens. On se lasse de ces mécontentemens déraisonnables; les esprits s'aigrissent contre eux; les cœurs se ferment; on se roidit contre la dureté de

leurs traitemens ; on les offense, parce qu'ils ne cessent d'offenser tout ce qui les environne.

Malheur à ceux qui ne se connoissent pas assez pour comprendre de quelle patience on a besoin pour les supporter ! or qui sont ceux qui parviennent à ce degré de connoissance ? Il n'y a que ceux à qui nous faisons porter tout le poids de nos foiblesses, qui puissent juger de ce qu'elles pesent. Nous sommes aveugles sur ce que nous avons de plus fâcheux. A qui la vanité toujours contente d'elle-même, permettra-t-elle jamais d'apercevoir ou de soupçonner même ce qu'il y a de dégoûtant dans sa personne, de choquant dans son esprit, d'offensant dans ses manieres, de travers dans son humeur ? Que chacun de nous se fasse une nécessité de tout souffrir de l'incertitude même de ce qu'on souffre avec lui : c'est jusques-là que l'équité de la tolérance doit aller ; & la méprise au contraire va quelquefois jusqu'à se croire aimable par les endroits les plus rebutans. Il est des fâcheux qui ne le sont en quelque sorte qu'à force d'avoir trop de bonnes qualités apparentes ; la trop bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes les fait manquer aux

égards : ils présumant que les autres doivent tout leur passer, & ne leur pardonneroient point ce qu'eux-mêmes ils se pardonnent.

Dès que nous croïons nous distinguer de nos égaux par quelques avantages, rien ne s'efface plus aisément de notre esprit que l'idée de l'équité. Personne ne devrait être plus ami de la tolérance, que ceux qui se sont corrigés de quelques défauts marqués. Ils sçavent ou doivent sçavoir combien il en coûte pour vaincre ses inclinations naturelles, pour réparer les négligences ou les vices d'une mauvaise éducation, pour quitter l'objet d'une passion dominante, pour déraciner une habitude invétérée par un long usage. Ce souvenir devrait les disposer à la pitié pour ceux qui sont encore aux prises avec leurs mauvais penchans ; & ce sont communément les plus impitoiables : l'intolérance est leur écueil. Il semble qu'après s'être vûs agités par les passions les plus violentes, ils ne puissent les apercevoir dans les autres qu'avec des yeux d'ennemis. Incapables de pardonner ce qu'ils ont eu besoin qu'on leur pardonnât, ce n'est chez eux qu'amertume de zèle, que reproches durs,

qu'insultes humiliantes, que repréhensions aigres. Voudroient-ils qu'on les eût ainsi traités, quand rien ne paroît plus incorrigible qu'eux ? pourquoi sont-ils sans indulgence pour ceux qui ne font que ce qu'ils ont fait ?

Fixons ces moralités générales par quelques applications particulières, & ne craignons point de nous trop étendre sur un devoir d'une pratique journalière & comme universelle. Il est deux sortes de personnes qui demandent de nous une indulgence singulière, les jeunes gens & les vieillards ; ceux-ci, par la prévoïance de l'avenir, & ceux-là par le souvenir du passé. Ce n'est que tard que nous comprenons ce qui nous est vraiment utile. Le plaisir est la première impression qui nous emporte ; nous le poursuivons, nous cherchons à nous le procurer aux dépens de nos intérêts les plus chers. Nous ne voulons point qu'on nous contraigne dans ce penchant ; tout ce qu'on fait pour nous en détourner nous paroît injuste & nous devient intolérable. Nous nous révoltons contre l'autorité qui nous gouverne. Toute notre jeunesse se passe dans les indocilités, dans les desobéissances ouvertes, dans les ruses pour dérober nos déran-

gemens ou dans le libertinage qui se met au-dessus des reproches & des corrections. A combien de sortes de personnes ne nous rendons-nous pas à charge? que d'inquiétudes & de tourmens ne leur causons-nous pas? Quand donc l'âge, les réflexions, ou les desagrémens même de cette vie tumultueuse, nous ont forcés d'en revenir, nous sied-il d'être si rigoureux sur des foiblesses dont nous avons si long-tems éprouvé les bifarrerries? Le besoin que nous avons eu d'une si longue indulgence de la part de ceux que nous faisons souffrir, ne doit-il servir qu'à nous en rendre plus incapables? Voudrions-nous qu'on nous eût traités avec toute l'inflexibilité que nous avons souvent pour ceux à qui nous avons autrefois ressemblé? Je ne dis pas qu'il faille conniver à leurs desordres: mais n'est-il pas un milieu de conduite entre approuver l'injustice & la tolérer, entre la rigueur excessive & la dissimulation lâche? La douceur, la patience, les ménagemens de prudence, réussissent presque toujours mieux que la colere & les emportemens. La reconnoissance & l'honneur ont plus de pouvoir sur certains caracteres, que la crainte & les dépit; ils rougissent enfin d'être si

long-tems incommodes. Les égards & les conseils ramènent ceux que les injures, les menaces, & les mauvais traitemens n'auroient fait qu'aliéner de plus en plus. Que toutes ces considérations nous rendent donc plus modérés dans les chagrins que nous éprouvons de la part d'un âge indocile par où nous avons passé.

Prévoions aussi ce qui peut nous arriver si nos années se prolongent : il n'est rien qui nous déplaît plus à nous-mêmes que ce déclin qui nous fait baisser de jour en jour vers l'âge caduc, ensuite vers la décrépitude. Nous voudrions ne point cesser d'être jeunes, & nous devenons vieux : le sentiment de cette fatalité doit donc nous aider à vaincre nos répugnances pour ceux qui le sont déjà. Nous les considérons comme les plus insupportables des hommes, & nous serions bien fâchés qu'on ne nous supportât plus quand nous leur ressemblerons. Figurons-nous que c'est nous-mêmes qui sommes devenus tels que ceux que les altérations de l'âge ont rendus les plus incommodes & les plus dégoûtans. Ce sont des humeurs chagrines à qui tout déplaît, des censeurs éternels des complaisances même

qu'on a pour eux ; ce sont des infirmités qui forcent à leur rendre incessamment les services les plus desagréables dont ils ne sont jamais contens. L'esprit baisse avec l'affoiblissement des sens ; la raison se déränge avec le tempérament : il ne reste souvent en eux de tout l'homme , qu'un fantôme hideux que la mort ne semble épargner que pour le suplice des vivans. Ne trouveriez-vous pas que ce seroit une inhumanité de souhaiter la vôtre ou de ne pas l'attendre avec patience , si vous étiez tombés dans des extrémités aussi desespérées : & qui vous a répondu que vous n'y tomberiez pas ? Tolérez pour mériter qu'on vous tolere au besoin. C'est ce besoin qui demande de vous le plus de prévoiance , parce que c'est celui dont on vous menace en quelque sorte , quand on fait pour vous des souhaits d'une longue vie , qui ne vous déplaisent point.

Considérez ensuite en combien d'autres circonstances vous voudriez qu'on vous rendît cette compassion de justice que d'autres exigent de vous. Ceux qui répandent le plus de desagrémens dans les sociétés , sont souvent ceux qui sont nés avec le moins d'imperfections. Les

figures les plus gracieuses, les caracteres les plus lians, sont la proie des accidens les moins prévûs & les plus inévitables : il est même des personnes dont on peut dire qu'elles ne sont jamais ce qu'elles devroient naturellement être, ou qui ne paroissent jamais ce qu'elles sont de leur propre fond. Quelle est la santé, la vigueur, la beauté, les agrémens, qui puissent échaper à ces ravages qui font des corps les mieux constitués & les plus accomplis, des objets hideux & des especes de monstres dans l'humanité? C'est une maladie populaire qui les a défigurés ; c'est un coup, c'est une chute qui les a contrefaits ou mutilés ; ce sont de longues infirmités qui les ont jettés dans la langueur, & qui les rendent incapables du travail & des soins que leurs besoins demandent. Leur volonté n'a point de part au changement qui les rend dégoûtans ou sans utilité pour ceux qu'ils surchargent par la nécessité de les nourrir & de les servir. Dites-vous donc à ce spectacle : il pouvoit m'en arriver autant, il m'arrivera peut-être pis ; & demandez-vous dans cette supposition, si vous vous accoutumeriez à ne plus être regardé que d'un mauvais oeil, à ne plus essuier que des manieres dédai-

gneuses, que des rebuts, que des reproches insultans sur vos malheurs, à vous entendre souhaiter la mort dans des momens de dépit, à voir ceux à qui vous seriez lié, vous rendre la vie d'autant plus ennuieuse qu'ils auroient avec vous des engagemens plus étroits. Pour quelle offense, diriez-vous, se venge-t-on de moi par des traitemens si rigoureux ? on m'aimoit autrefois ; que ne me suporte-t-on donc du moins ? que n'a-t-on quelque pitié d'un changement dont je ne suis point coupable ? Imaginez-vous que ceux qui sont ce que vous pouvez devenir, vous font toutes ces questions quand vous paroissez les tolérer avec tant d'impatience.

Du côté des inclinations & des mœurs, les altérations sont encore plus tristes & plus ordinaires ; les caractères les plus paisibles deviennent emportés ; la gaieté se change en mélancolie ; les sentimens les plus élevés & les plus généreux sont abattus par les craintes & pervertis par les espérances humaines. Les situations & les besoins forcent la nature, l'alterent, la changent, la bouleversent. Les disgrâces ôtent l'usage du bon esprit. Un homme qui n'est aujourd'hui ni ridicule ni vicieux, n'a

point d'affurance de ne l'être pas demain. Dans quels travers, dans quels defordres ne voïons-nous pas donner des gens qui valaient mieux que nous? s'ils ne nous instruisent pas de ce que nous sommes, ils nous avertissent de ce que nous sommes menacés de devenir. La vertu ne peut présumer d'être hors d'atteinte à des événemens qui n'épargnent pas la vertu même, & contre lesquels ses efforts ne peuvent rien? Vous êtes riches, & la mendicité vous attend au bout de toutes les démarches que vous ferez pour la prévenir. Plaignez donc des incommodés qui ne vous le foit devenus que par des accidens qu'ils ne se font point attirés; ne leur imputez point des manieres infociables dont leur volonté n'est point complice. C'est l'adversité qui les a jettés hors de leur mesure & de leur naturel. Ne les condamnez point, n'éclatez point injustement contre eux; vous allez avoir besoin de plus de pitié que d'indignation des fautes qu'on vous verra commettre, & des inconvenances où vous tomberez si votre bonheur n'est pas constant: pouvez-vous en répondre?

Suposons qu'il y ait plus de mauvaise volonté que de foiblesse dans les objets

de notre tolérance, les motifs en seront toujours pressans pour nous du côté des personnes ; & nos impatiences ne seront jamais sans injustice. De qui souffrons-nous le plus ? de ceux avec qui nous avons un commerce plus nécessaire, plus familier, plus continuel, de nos proches, de nos domestiques, de nos voisins, de ceux sans qui nous ne pouvons vivre, de qui nous attendons des secours, du travail, de l'industrie, des ressources à tous nos besoins.

Les époux sont souvent mal assortis, leurs humeurs ne compâtissent point ; ils ont des penchans & des vûes qui ne se concilient point ; l'un & l'autre est souvent incapable ou même ennemi des soins qui leur sont propres : l'un voudroit épargner, & l'autre dissipe. Ils donnent chacun de leur côté dans des travers qui les indisposent & dont ils ne veulent point revenir. La desunion s'augmente de jour en jour : on ne se raccommode que pour se brouiller avec moins d'espérance de retour. Ils ont de petits défauts plus pardonnables, mais toujours choquans. Le dégoût & les froideurs mutuels en sont les fruits comme naturels : on en vient jusqu'à chercher à se chagriner mutuelle-

ment. Toutes ces atteintes qu'on donne aux conventions de la première & de la plus étroite des sociétés, la rendent d'autant plus amère qu'elle devoit être plus douce. Que faire ou que dire à ceux qui troublent ainsi le repos de leur vie par le contraste de ce qu'ils font ou de ce qu'ils devoient être l'un pour l'autre ? Tolérez-vous, modérez-vous, faites-vous violence pour vous souffrir. N'augmentez pas le mal par vos impatiences, ne le rendez pas incurable par vos dépités. Prenez-vous chacun pour ce que vous êtes ; songez que vos défauts réciproques ne rompent point vos liens ; rappelez-vous à l'irrévocable loi de votre engagement. Vous vous êtes promis, vous avez juré de vous aimer jusqu'à la mort. Attendez qu'elle vous sépare, & reprochez-vous que si vous ne vivez pas en paix, c'est que vous ne vivez pas dans la justice. Le moindre degré de celle que vous vous devez mutuellement, c'est de vous supporter.

Les enfans deviennent le tourment des peres & des meres, & les peres & les meres celui de leurs enfans ; les freres & les sœurs s'accordent rarement, & vivent quelquefois en ennemis. Mais
qu'oi

quoi qu'ils puissent faire. les uns contre
 les autres, quelque insupportables qu'ils
 puissent se devenir tous, le sang recla-
 me toujours contre ceux d'entre eux qui
 rendent haine pour haine & mauvais
 traitemens pour mauvais traitemens.
 Les parens doivent à ceux qui sont nés
 d'eux la justice de ne jamais les exclure
 de leur tendresse, quelque vicieux &
 quelque incorrigibles qu'ils les trou-
 vent. Les indocilités, le défaut de res-
 pect, l'ingratitude, les aversions mar-
 quées, les révoltes ouvertes, sont des
 outrages bien douloureux pour eux; on
 les plaint, ils ont un fardeau bien pe-
 sant à porter: mais c'est le leur, c'est
 celui que la nature ou leur état leur im-
 pose; qu'aucune impatience ne leur
 inspire la résolution de s'en décharger.
 La dureté, l'inhumanité, les rigueurs,
 & les violences extrêmes sont chez eux
 sans excuse. Qu'un bon pere soit même
 toujours prêt à recevoir dans sa maison
 un fils prodigue que la misere y rapel-
 le; que ses entrailles soient émues à la
 vûe de son repentir; qu'il se réjouisse
 de le recouvrer; qu'il le reçoive avec
 la même complaisance que s'il le voïoit
 naître une seconde fois pour lui. Il n'est
 point de ressentiment qui ne doive être

haïni d'un cœur où l'amour paternel a dû régner pour toujours.

Je suppose de même qu'un fils ait reçu de ses parens un mécontentement réel, un de ces mécontentemens qu'il n'a point mérité par sa mauvaise conduite, un de ces mécontentemens de caprice & de quelque injuste prédilection pour ceux qui lui sont égaux par la naissance, je le plains aussi ; mais je ne l'excuse point, s'il s'irrite contre la main qui le frappe, jusqu'à la haïr, jusqu'à rendre inimitié pour inimitié ; jusqu'à ne plus respecter ceux dont il a reçu tout ce qu'il est : l'épreuve est dure, mais il est juste qu'il se retire. Il est fils, & les devoirs d'un fils ne cessent que quand il n'a plus ni pere ni mere ; qu'il soit patient jusqu'au bout, il aura rempli son devoir avec la consolation de n'avoir rien à se reprocher. Combien donc celui qui ne souffre de ses parens que ce qu'il mérite, doit-il être plus tolérant ? c'est alors la loi de l'équité qui lui prescrit la mesure de sa patience.

Il y a long - tems qu'on a dit que la concorde entre les freres étoit rare ; mais elle n'en a jamais été moins indispensable. On dit une amitié de freres,

pour dire une amitié parfaite. S'ils ont des desagrémens à souffrir les uns des autres, leur patience doit être l'ouvrage de l'amitié même, mais d'une amitié de justice formée par des nœuds antérieurs à toute considération des inclinations & des caracteres qui leur sont propres. A chaque différend qui les divise, à chaque mouvement de colere ou d'envie qu'ils conçoivent les uns contre les autres, à chaque traitement disgracieux ou violent qu'ils se font, on leur dit : *pourquoi vous nuisez-vous ? vous êtes freres ; & c'est leur avoir tout dit.* S'ils devenoient infociables entre eux, avec qui pourroient-ils former une société dont les liens leur rendissent la tolérance plus nécessaire ou plus juste ? Il entre dans les familles des étrangers qui n'y sont introduits que pour y rendre des services : ce sont donc des hommes qui servent d'autres hommes. Les droits de la nature sont égaux entre eux. Réser-
 vons à parler ailleurs de ceux qu'ils se donnent réciproquement par des conventions volontaires, & disons seulement que ces conventions ajoutent une nouvelle raison de justice au devoir qui les engage à se passer mutuellement leurs défauts. Ils en ont tous ; & com-

ment peuvent-ils convenir de vivre ensemble , si ce n'est à condition de se souffrir , selon la mesure de patience dont chacun d'eux aura besoin. Que d'injustices ils se font , s'ils ne sont pas fideles à cet engagement !

Il est inconcevable que nous nous en permettions de tant de sortes dans les relations les moins étroites , mais également nécessaires , que la société nous donne. Nous oublions cette regle si simple & si sensible , qu'un juge équitable ne doit pas prononcer autrement dans sa propre cause que dans celle d'un étranger ; que tout ce qu'il y a de raisonnable ou de déraisonnable dans un homme à l'égard d'un autre , est réciproque , quand ils se trouvent dans les mêmes circonstances , parce que la raison qui leur sert de regle est universelle , & ne s'applique pas aux personnes , mais aux cas particuliers. Les voisins s'incommodent sans le vouloir ; le mal qu'ils peuvent se faire doit donc se compenser entre eux. Vous êtes sans cesse aux emprunts , & vous ne pouvez souffrir les emprunteurs ; on interrompt vos occupations & votre sommeil , & vous interrompez celui des autres ; on fait du bruit au-dessus de vous , & vous en

faites au-dessous. A côté de vous, les domestiques & les enfans font un vacarme continuel ; & chez vous ce sont les chiens, les oiseaux, ou des instrumens aussi desagréables qu'importuns. Un ouvrier vous rompt la tête par le fracas de son métier, & vous l'empêchez par la mauvaise odeur du vôtre. Toute la vie se passe dans ces plaintes retorquées, & des deux côtés également injustes.

La société n'est qu'une foule d'incommodes qui ne veulent point être incommodés ; c'est un de ces concours populaires où les derniers venus voudroient passer les premiers ; ils poussent, ils pressent, & trouvent mauvais que ceux qui sont devant leur résistent, & que ceux qui sont derrière les pressent à leur tour. C'est ainsi que nous allons à nos fins, sans égard pour ceux que nous rencontrons dans notre chemin. Nous ne pouvons avancer sans eux ; ils nous sont nécessaires, & presque toujours les nécessités sont réciproques. Il faut souffrir pour moins souffrir. Souffrez les défauts des hommes, pour ne pas être privés de leurs secours ou de leurs services. Nous voulons tous vivre, & nous ne vivons pas sans être

quelque part & sans dépendre de quel qu'un. Tâchons donc de nous accommoder de ceux avec qui nos situations & nos besoins nous lient ; prenons-les pour ce qu'ils sont , dans le desespoir de pouvoir nous passer d'eux ; ils nous sont à charge , nous leur pesons ; composons avec eux , supportons-les afin qu'ils nous supportent ; c'est la règle d'équité que la nature nous défend de violer.

Par l'essai des applications que je viens d'en faire , il est aisé de juger qu'elle n'a point de bornes ; elle s'étend à tout ce qui nous est réciproque dans les imperfections des hommes. Nous n'avons point d'empire naturel sur leurs corps , nous en avons moins encore sur leurs esprits. La liberté de penser est d'un droit naturel , comme celle d'avoir l'usage propre de ses membres. Ne pas tolérer nos égaux dans leur manière de penser , dans leurs sentimens particuliers ; vouloir les dominer , ce seroit l'excès de l'intolérance ; ce seroit la tyrannie la plus intolérable. Nous n'avons contre leurs entêtemens même les plus déraisonnables , que la ressource de leur donner d'autres lumières & de les persuader.

CHAPITRE XII.

L'intolérance conduit à la colere, & la colere à la vengeance. Injustice de ces mouvemens ; ils nuisent à l'homme même , mais ils tendent à détruire la société. La premiere injustice de la colere , c'est de ne faire aucun discernement dans ses objets. Elle viole par là les devoirs les plus sacrés , & dispose à rompre tous les liens les plus étroits des hommes entre les hommes. La vengeance d'ailleurs s'exerce en tant de manieres , que si rien de tout ce qui peut blesser leurs caprices ou leurs humeurs ne restoit impuni , leur vie commune ne seroit plus qu'une guerre aussi continuelle qu'universelle. Le seul récit des excès où la colere se porte , fait frémir & remplit d'horreur. On la voit étouffer dans l'homme tous les sentimens de l'homme : plus d'aparence d'union ni de paix. S'il étoit permis de se livrer à ses emportemens , si quelque homme en avoit le droit , ce droit leur seroit commun : mais ils apartiennent tous au même maître ; lui seul a droit de punir ceux qui

maltraitent leurs égaux ; & cette égalité leur défend de se punir mutuellement ; ils pechent les uns contre les autres, mais aucun d'eux n'est juge en sa propre cause ; & cette maxime est fondée sur des raisons sensibles & tirées de la vûe de nos foiblesses. Nous n'en connoissons ni la réalité ni la mesure : nous ne sommes pas même sûrs des motifs qui nous font agir. Nous ne sommes pas plus éclairés sur le fond de ceux qui nous offensent, ou dont nous nous croïons offensés. Les aparences nous trompent, des intérêts cachés nous animent ; & la colere est celle de toutes les passions qui nous aveugle le plus par ses sensibilités excessives : c'est souvent la justice & la vérité qui la blessent. On ne trouve de juste alors que de se venger ; & le coupable devient le juge de ceux qui ne le sont point. S'il est réellement offensé, l'est-il au point qu'il l'imagine & c'est un abîme de discussions qu'il est incapable de pénétrer. Il offense plus les autres par ses méprises & par ses faux jugemens, qu'il ne s'en croit offensé par des fautes imaginaires toujours moindres qu'il ne les croit. S'il en croit son ressentiment, les peines ne seront jamais assez rigoureuses. Illusions de ceux qui ne se croient animés

animés que du zèle de la justice. Ce zèle se masque sous les dispositions les plus injustes ; il en est souvent le fruit.

L'INTOLÉRANCE, de quelque côté que nous l'aïons considérée, ne nous a point suggéré d'excuse que nous puissions lui prêter. Toute impatience à se souffrir mutuellement est injuste dans les hommes ; ils sont tous imparfaits ; & cette égalité de destinée leur fait une loi de porter les fardeaux les uns des autres : c'est une justice réciproque qu'ils se doivent. Mais l'impatience est chez eux le prélude ou le germe de la colère ; & la colère est un desir commencé de la vengeance. La colère, comme nous l'avons dit ailleurs, est toujours homicide, lors même qu'elle ne tue pas ; l'obligation de la modérer est un des devoirs de l'homme à l'égard de lui-même ; il se nuit, il trouble sa paix, il se dégrade, il s'avilit ; s'il se la permet, il perd toute la dignité que la raison lui donne. Relisez le seizième chapitre du volume précédent, vous y verrez cette vérité revêtue de tout son éclat dans le point de vue qui vous plaçoit alors vis-à-vis de vous. Mais tournez-vous maintenant du côté de ceux qui sont les ob-

jets de la colere & de la vengeance, vous acheverez de vous convaincre de toute l'énormité de l'injustice qui les accompagne.

A qui s'en prend le vindicatif? a-t-il quelque droit de rendre le mal pour le mal? est-il juge de ceux qu'il condamne? a-t-il assez d'équité pour les punir? voudroit-il que ce talion fût toujours permis? la société subsisteroit-elle où chacun pourroit à son gré se faire raison des torts & des offenses particulieres qu'il croiroit avoir reçues, où toutes les inimitiés réciproques pourroient se satisfaire impunément? Le genre humain ne seroit occupé que de sa propre destruction; tous les hommes périroient par la main des hommes, ou mourroient avec le regret d'en laisser vivre quelques-uns après eux. Parlons plus simplement, & suivons pas-à-pas la colere, pour découvrir tous ses égaremens, & les excès où son emportement nous précipite, quand nous ne résistons pas à ses premiers mouvemens.

Quel est l'objet de ce transport subit qui vous souleve, de ce qui vous anime à le fraper, à l'écraser, à le consumer, si vous laissez prendre à ce même feu tout son effort? C'est peut-être quelque-

fois la personne que vous avez chérie le plus tendrement, que vous avez crüe la plus nécessaire au bonheur de votre vie, de qui vous avez reçu des preuves de l'attachement le plus sincère, à qui vous devez le plus d'amour, de tendresse, de reconnoissance, & de respect : c'est une épouse, un pere, une mere, des enfans, des bienfaiteurs, des maîtres, des supérieurs. La colere est aveugle ; elle ne fait plus aucun discernement de ce qui l'irrite, & des raisons plus ou moins pressantes qu'elle a de pardonner. Elle est donc prête à rompre tous les liens de la société les plus sacrés, à violer tous les devoirs qui résultent des unions les plus étroites, à perdre ce qu'elle a de plus cher & de plus nécessaire. Est-ce à ces conditions que l'homme cherche à se lier avec les hommes ? à qui d'entre eux restera-t-il attaché, s'il prétend n'en épargner aucun, dès qu'il pourra lui déplaire ou l'offenser. Il n'en est point qui n'ait ses défauts, & qui ne puisse choquer sans envie de choquer. Tous les vices sont naturellement ennemis des vices ; & si tous les vices permettent de traiter en ennemis ceux qui les ont, que deviendra la concorde & la paix ? la vie com-

mune ne sera plus qu'une guerre continuelle, qu'un combat de mauvais traitemens réciproques ; on s'y vengera des vengeances ; les plus forts auront tout à craindre des plus foibles ; les poisons feront ce que le fer n'aura pas osé faire. Si la main ne peut attenter à la vie, la langue attaquera l'honneur. On ne sera jamais sans allarmes sur des fautes que la haine n'aura dissimulées que pour les punir plus sûrement ; on portera la peine de celles même qu'on n'aura point commises. Il suffira que quelqu'un se croie offensé, pour s'armer contre les offenses les plus chimériques ; mille préventions déraisonnables en font voir dans la conduite la plus simple & la plus régulière. Il est des sensibilités si bisarres, qu'on ne les devine point ; on les blesse sans le vouloir & sans le sçavoir ; la vanité seule en donne de tant de sortes, qu'il n'est point d'attentions qui puissent se promettre de ne la choquer par aucun endroit. Il est des humeurs comme naturellement intraitables, des caractères difficiles, emportés, sombres, défiants, soupçonneux, crédules. La vie la plus pure, les procédés les plus innocens, ne sont pas hors d'atteinte à la noirceur des calomnies.

à la malignité des faux rapports. Une parole échappée sans malice peut être empoisonnée par la malice d'un autre, jusqu'à paroître une insulte impardonna- ble. Imaginez, si vous pouvez, quelle sûreté vous pourriez vous promettre dans une supposition qui vous ôteroit toute espérance d'impunité pour les fautes les plus legeres, réelles ou présumées. Exposé sans cesse à devenir la victime de vos propres foiblesses ou des passions des autres, rien ne pourroit vous rassurer où la colere ne respecteroit ni les promesses les plus sacrées, ni les engagements les plus indissolubles, ni les amitiés les plus inviolables, ni les biens qu'on auroit reçûs de vous, ni ceux qu'on en pourroit encore attendre: & n'est-ce pas jusqu'à ces excès qu'elle est capable de se porter? Qui l'arrêteroit?

Voiez-la dans l'emportement de ses fureurs; ou rappelez vous ce que vous en avez entendu dire. Elle se venge de tout ce qui lui déplaît selon ses forces, selon son crédit, selon sa puissance, selon ses desirs, ou selon les moiens qu'elle a de nuire, sans égard aux personnes. L'ennemi le plus impuissant ne l'est souvent que pour rendre ses ven-

geances plus éclatantes par la noirceur de ses entreprises. Ne frémissez-vous pas quand on vous parle d'incendies, d'empoisonnemens, de meurtres domestiques ? Un seul homme égorge à la fois tout ce qui vit dans sa propre maison ; sa fureur augmente à chaque victime qu'il immole à son ressentiment : il n'épargne pas même l'enfant au berceau, qui n'a pû l'offenser. Que vous dit votre cœur au récit de ces inhumanités ? saisis d'horreur & d'étonnement, ne vous demandez-vous pas comment la colere peut étouffer ainsi dans l'homme tout sentiment de l'homme ? Vous plaignez un tempérament ardent facile à prendre feu sur les moindres contradictions, qui s'emporte & qui revient avec la même facilité : mais les emportemens réfléchis, les haines implacables, qui ne respirent que la violence & les excès, vous indignent, & jettent dans votre ame un fond de tristesse qui la pénètre. C'est un sentiment mêlé de compassion pour ceux qui sont l'objet de cette rage, & d'aversion pour ceux que vous en voyez munis. Est-ce ainsi que la nature nous a faits ? sommes-nous destinés ou condamnés à vivre ensemble, si nous sommes capables de nous mordre, de

nous déchirer, de nous assassiner si cruellement ? où fuir si la société n'étoit qu'une troupe de furieux, dont chacun dût craindre d'éprouver la férocité de tous les autres ?

Remarquez en effet que s'il étoit permis à quelqu'un de se venger, la vengeance seroit permise à tous : c'est le point fixe où nous devons la considérer. De quel droit un homme entreprend-il sur un autre homme ? ils sont nés égaux. Ne me disputez point cette égalité : je suis tout ce que vous êtes : vous n'êtes point à moi, je ne suis point à vous : tous deux nous avons un maître commun, de qui nous dépendons dans tout ce que nous sommes. Si nous nous faisons des torts, lui seul en est le juge ; lui seul en est le vengeur : c'est le droit qu'il s'est réservé. Ces vérités sont simples & fixent tous nos doutes les plus spécieux sur l'injustice des vengeances réciproques, que nous pourrions croire avoir droit de tirer les uns des autres. Assétons-nous & calculons : je puis pécher contre vous & vous pouvez pécher contre moi : mais vous n'êtes point mon juge & je ne suis point le vôtre : personne ne l'est dans sa propre cause, s'il n'est pas injuste. Nous con-

venons de cette maxime, & c'est l'équité qui nous la suggere : mais si nous l'approfondissons, nous trouverons que ce sentiment, qui résulte de l'égalité de notre nature, est fondé d'ailleurs sur des raisons de sagesse & tirées de nos imperfections. *Que le Seigneur juge entre vous & moi. Dieu nous jugera.* C'est ainsi que la voix de la nature s'exprime chez toutes les nations. Nous sentons que nous ne sommes point les juges les uns des autres ; & comment le serions-nous ?

Nous connoissons-nous assez ? à peine savons-nous ce qui se passe au-dedans de nous. Nos jugemens à ce sujet ne sont qu'un cahos d'illusions & de mécompte ; nous ignorons jusqu'à ce que nous voulons & pourquoi nous le voulons. Nous ne démêlons jamais avec assez d'affurance les motifs secrets qui nous animent : nous éprouvons des combats de desirs : nous ne discernons pas toujours les justes des injustes, ni jusqu'à quel point ils le sont : la connoissance enfin de nous-mêmes, qui nous est la plus nécessaire, est l'objet d'une étude continuelle, où nos progrès sont toujours infiniment bornés.

Mais à l'égard de ceux qui nous sont le plus étroitement liés par les relations

même domestiques, pouvons-nous seulement présumer que nous les connoissons jamais à fond? nous n'en jugeons que par les dehors, par les démonstrations, par les apparences. Les apparences nous trompent, & ne sont souvent formées que sur un plan concerté de nous tromper. C'est par le cœur que les hommes font ce qu'ils font; & le cœur est hors d'atteinte à notre pénétration la plus attentive: notre propre cœur a toujours d'ailleurs trop de part à nos jugemens pour nous laisser décider avec desintéressement du peu de lumieres que nous avons: quand la colere surtout nous anime à la vengeance, elle est comme je l'ai dit de toutes les passions la plus aveugle. Ce n'est pourtant alors que cette passion que nous consultons sur la réalité des offenses, sur leur énormité, sur le droit de les punir & sur la mesure du châtement. Vous vous croïez offensé, mais l'êtes-vous en effet? c'est un premier doute qui demande d'autant plus d'attention & de retenue, que la colere en est moins capable.

L'amour déréglé de vous-même & toutes le passions dont il est en vous le principe, vous causent des sensibilités

excessives, parce qu'elles sont toujours injustes; c'est la justice, c'est la vérité qui les blesse. Vous vous irritez d'un refus ou d'un reproche qu'on vous fait, & vous méritez l'un & l'autre; on vous a traité selon ce que vous êtes, & vous vous recriez qu'on manque à ce qu'on vous doit. On s'opose à des prétentions que vous vous arrogez sans titre; on vous arrête dans une entreprise que vous n'avez aucun droit de faire; on vous représente l'indiscrétion de vos procédés ou de vos discours; on vous contredit sur des fauffetes que vous débitez; c'est votre vanité, c'est votre présomption qu'on humilie; c'est votre indocilité, c'est votre opiniâreté, ce sont mille irrégularités de conduite, dont on vous blâme, & que vous ne pourriez vous desavouer vous-même, si vous saviez ou si vous vouliez vous rendre justice; mais la justice qui vous plaît, c'est de vous satisfaire aux dépens de tous les devoirs & de toutes les convenances; & ce qui vous fâche, c'est de ne le pouvoir impunément. On vous empêche de faire tout le mal que vous voudriez & vous vous en vengerez. Ce sont-là presque toujours au vrai les sujets de vos emportemens les

plus incapables de se contenir ; vous êtes le seul injuste dans vos mécontentemens , & vous prétendez ne point reconnoître d'autre juge que vous-même. Vous allez vous faire des satisfactions de la part de ceux à qui vous seul en devez. Votre ressentiment est votre seul regle. Que faites-vous ? où vous précipitez-vous ?

Si vous aviez encore quelque idée de justice, si vous aviez quelque intérêt qui vous mît dans la nécessité de l'obtenir des autres ; si vous le desiriez , choisiriez-vous des juges que vous sauriez indisposés & prévenus contre vous ? consentiriez-vous que la haine & la colere fussent les arbitres de ce que vous mériteriez ? vous soumettriez-vous volontiers à des arrêts prononcés dans l'emportement ? Des dispositions naturellement & notoirement moins ennemies ne sont-elles pas dans les tribunaux des sujets de récusation qu'on ne rejette point ? Le desintéressement parfait n'est-il pas du moins présumé pour rendre des jugemens équitables ? or c'est tandis que la haine la plus aveugle vous anime contre un homme que vous le jugez , que vous entreprenez de le punir : vous êtes injuste , & d'autant plus que votre haine est pres-

que toujours gratuite; vous vous vengez & vous êtes au fond l'offenseur.

Je vous mettrai pourtant, si vous voulez, dans des circonstances plus favorables. Je vous suppose offensé: le cas est rare quand nous savons juger de tout dans l'exacte vérité; n'importe, vous êtes offensé: mais l'êtes-vous d'abord autant que vous le croiez? On peche contre vous par les procédés: mais peche-t-on par le principe qui fait agir? Ce sont les mauvaises volontés qui rendent les hommes coupable: il seroit injuste de leur faire des crimes de ce qu'ils font sans dessein de déplaire ou de nuire; ils le font par ignorance. Elle va quelquefois jusqu'à leur faire considérer comme un bien le mal dont vous vous plaigniez. C'est foiblesse, c'est fragilité naturelle qui les fait tomber dans certaines fautes; où leur penchant les entraîne; c'est légereté d'esprit, c'est imprudence, c'est précipitation qui ne leur laisse pas le tems de réfléchir sur les conséquences d'une action qui ne déplairoit pas à tout autre que vous. Ils n'étoient pas obligés de connoître tout le fond de vos délicatesses & de vos intérêts cachés: ils se font repentis de vous avoir déplu peut-être un moment

après. L'injure qu'ils vous ont faite est réparée par le regret qu'ils en ont conçu, par le déplaisir qu'ils en ressentent; vous voulez enfin les punir lorsqu'ils ne sont point coupables, ou lorsqu'ils ont cessé de l'être. Vous leur faites premièrement vous-même l'injustice de leur prêter des desseins ennemis qu'ils n'ont jamais eus: vous calomniez leurs motifs. Ils étoient plus innocens ou moins injustes que vous ne vous les figurez: tout ce qui ne fut que l'effet de leurs fragilités y trouve des excuses qui doivent vous desarmer. Dans cette confusion d'idées qui vous expose à tant de méprises: dans une perplexité de jugemens différens que vous pouvez en porter, êtes-vous assuré de n'en point juger injustement? ce ne sont peut-être d'ailleurs que vos indispositions pour eux qui sont leurs crimes: vous ne les aimez point; vous avez pour eux de l'antipathie, de l'envie, de la jalousie; leur fortune ou leur mérite vous déplaît: s'ils dépendent de vous, ce sont vos hauteurs, vos prétentions injustes, vos vexations, vos exactions, la dureté de votre commandement, qui les aigrit. Vous les offensez en mille manières; & s'ils vous offensent à leur tour, ce n'est qu'à vous

seul que vous devez vous en prendre : votre humeur difficile , vos caprices , vos inégalités leur deviennent insupportables. Ils souffrent & s'échappent , & votre sensibilité devient alors la mesure des offenses.

Quelle peine méritent - elles ? il n'en fera point d'assez rigoureuse , si vous en croïez votre ressentiment. Une parole indiscrete empoisonnée par la médisance ; une démarche innocente interprétée malignement ; un faux rapport avidement saisi par votre crédulité , vous fera prendre les résolutions les plus violentes contre un offenseur imaginaire ou calomnié. Vous vous armez de tout ce qui viendra s'offrir à votre esprit pour le décrier , pour le deshonorer ; vous en direz avec le mal que vous en sçavez , tout celui que vous ne sçavez pas ; vous révélez les secrets les plus inviolables. Vous brûlez , comme Samson , toutes les moissons des Philistins , pour l'offense d'un particulier ; vous ruinez , si vous pouvez , toute une famille pour une faute personnelle dont elle n'est point complice ; s'il faut frapper , vous fraperez à l'aveugle & sans mesurer vos coups.

Est-il en effet des vengeances modérées

rées ? Laissez les injures à l'estimation des ressentimens ; laissez agir la colere, ou voiez ses emportemens dans ceux qu'elle anime ; y remarquerez-vous quelques égards ? est-elle capable de quelque retenue ? tout instrument lui paroît propre à la servir ; elle ne met aucune différence entre les torts. Elle tuera pour le plus vil intérêt , pour réparer ou pour prévenir la perte la plus legere ; elle croira ne point sortir des bornes de la modération , quand elle se permettra les derniers excès : à ses yeux, la souveraine injustice n'a rien que de juste. La vengeance veut, en un mot , se satisfaire , & croit ne pouvoir jamais faire assez de mal à ceux dont elle croit avoir reçu de mauvais traitemens , de quelque nature qu'ils soient.

Il vous viendra peut-être dans l'esprit que la vôtre est plus juste & moins aveugle ; c'est , vous direz-vous , l'intérêt de la justice même qui vous anime ; vous ne voulez que la maintenir dans le droit de n'être pas impunément violée. Vous croiez qu'il est bon de ramener un brutal à la raison qu'il méconnoît ; vous craignez d'augmenter par l'impunité l'insolence d'un agresseur qu'aucune considération n'arrête ; vous ne voulez

que faire craindre , par le châtement ; des fautes que l'exemple rendroit contagieuses. Spécieuses illusions , mais toujours suspectes & presque toujours trompeuses. La colere la plus emportée conserve un sentiment confus de son injustice ; & pour se satisfaire sans remords , elle cherche à se déguiser ses vrais motifs. N'aimons point à nous tromper , soions sinceres avec nous-mêmes ; nous reconnoîtrons que c'est notre propre intérêt qui fait communément tout notre zele , & sur-tout quand nous jugeons dans notre propre cause. Nous ne haïssons les injustices que quand elles nous attaquent ou paroissent nous nuire au-moins par contre-coup , ou par des intérêts éloignés qui nous donnent des craintes ou des espérances moins réelles que chimériques. Sondez-vous à fond , vous êtes témoin du violement de toutes les loix ; le monde est inondé de prévarications qui ne vous affligent point ; vous n'en êtes que le froid spectateur. Vous pourriez quelquefois vous opposer au desordre , mettre des barrières au brigandage ; & vous le laissez tranquillement tout ravager autour de vous : mais au moindre coup de langue qu'on vous porte , vous brûlez

lez de faire porter à celui qui le lâche, toute la peine qu'il mérite. Vous voilà prêt à lui jeter la première pierre; vous vous croiez le ministre de la vengeance publique, tandis que vous vous vengez d'un trait qui n'offense que vous. Vous vous vengez donc au fond pour vous venger; vous punissez sans connoissance, sans droit, sans équité. Je vous l'ai dit, la tolérance mutuelle est la loi souverainement équitable; & toute vengeance vous est interdite, parce que dans aucun cas vous ne voulez point qu'on se venge de vous.

J'ajoute que quand vous seriez chargé d'office ou par devoir d'état, de punir ceux qui pechent & de les corriger, toute satisfaction propre vous seroit interdite. La correction ne doit se faire que pour l'utilité de ceux qu'on corrige. Un effort d'amitié, la compassion de la charité semblent autoriser à relever ceux qui tombent, à leur refuser des services dangereux dont ils abuseroient, à leur faire souffrir de salutaires privations, à les retenir dans une contrainte nécessaire, à les frapper pour les guérir. Tout est comme permis alors au zèle discret, mais jamais rien à la colère; toute pensée de punir où cet in-

juste sentiment peut se mêler , doit être rejetée. Nul prétexte ne peut justifier la vengeance ; il n'en reste qu'un seul qui paroît séduisant , & qu'il faut achever de dissiper , pour anéantir le préjugé comme dominant qui le favorise.

C H A P I T R E X I I I .

On se prévaut du principe , que l'honneur est plus cher que la vie , pour autoriser les vengeances qu'on se permet de tirer de certaines injures : mais on raisonne mal sur le principe ; & l'inconséquence naît d'une double méprise sur la nature de l'honneur , dont le desir nous est naturel. Cet honneur ne peut être blessé par aucune injure , ni réparé par la vengeance. Dieu qui nous a créés pour la justice , a mis la gloire qui la suit hors d'atteinte à toutes volontés étrangères. Personne en ce point ne peut être blessé que par lui-même. Portrait de l'honnête homme : tandis qu'il reste ce qu'il doit être , la conjuration du monde entier ne peut le deshonoré. Quels noms donne-t-on à ceux qui veulent le flétrir ? on les regarde comme des infâmes , indignes de

l'estime publique ; on les dégrade dans les sociétés policées. Comment ceux qu'ils ont outragés s'en vengeroient-ils & ils se deshonoreroient eux-mêmes par ce qu'on a fait pour les deshonorés : c'est une contradiction. Celui qui rend une injure pour une injure est plus coupable que celui qui l'a faite le premier ; elle n'a point dans le vindicatif les spécieuses excuses qu'elle pouvoit avoir dans l'offenseur. Celui qui se venge se permet ce qu'il a condamné : c'est un travers. Sa modération mettroit son honneur dans un plus grand jour. Mais il y a dans le monde un préjugé qui trouve la vengeance belle : ce préjugé n'est qu'un éblouissement qui n'est pas d'accord avec lui-même. La modération, la patience, le pardon des injures, ne cesse pas d'être reconnu pour une vertu par les plus vindicatifs. Tous les sages ont jugé la vengeance indigne de l'homme. Les exemples de l'oubli & du pardon des injures ont été loués de toutes les nations, & le sont encore. Raisons de ces éloges. La véritable grandeur d'ame éclate dans ceux qui ne se trouvent point offensés des injures : ceux qui ne peuvent les supporter sont vraiment les âmes basses.

JE me figure qu'un homme plein du faux honneur vient d'abord me rappeler mes principes, pour s'autoriser à le venger. Nous avons établi qu'il nous est permis de défendre notre vie contre ceux qui l'attaquent; l'amour en est en nous plus que légitime. La nature ne nous donne pas seulement un droit incontestable de la conserver, c'est un devoir inviolable qu'elle nous en fait; tout homme capable de se l'ôter lui-même a cessé d'être homme; c'est la raison qui l'abandonne; & nous ne regardons point comme des actions humaines celles où la raison ne préside point. Toute morale, toute idée de devoirs est anéantie, si nous croïons pouvoir agir contre les penchans que notre auteur nous a donnés pour regle. Tel est le desir de notre conservation, qui doit durer en nous autant que la raison saine. Ce desir ne s'éteint que par le desespoir, que par la fureur, ou par la folie.

Or nous avons observé dans l'homme un autre desir qui n'est pas moins invincible, qui l'est même plus; c'est celui de la gloire ou de l'honneur. La force en est si reconnue, que toutes les bouches s'accordent à dire que l'hon-

neur nous doit être aussi cher & plus cher que la vie. Par cette parité de nos affections, la défense de notre honneur nous doit être pour le moins aussi permise que celle de notre vie. Nous avons droit de repousser ceux qui l'attaquent; nous avons droit de nous venger des atteintes qu'on lui donne: c'est par ce raisonnement qu'on est venu jusqu'à trouver cette sorte de vengeance honorable, jusqu'à s'en faire une loi dont on ne peut se dispenser sans se deshonoreraux yeux d'un certain monde.

Je reconnois non ce raisonnement, mais cette illusion. Je sçais la force du préjugé qu'elle a formé dans un grand nombre d'esprits, & les fureurs qu'elle allume dans les ames qu'elle maîtrise: mais pour les en faire revenir, je vais leur montrer que cette illusion n'est née que d'une double erreur, que d'une double méprise sur la nature de l'honneur où notre penchant nous fait aspirer.

Cet honneur ne se détruit point par un affront, & ne se rétablit point par la vengeance. Il seroit trop aisé de deshonorer les hommes, s'il ne falloit que les outrager insolemment; que leur dire des injures atroces; que les décrier par

des insinuations malignes ; que répandre d'eux de mauvais bruits ; que de les accuser par des délations sourdes ; que d'imaginer contre eux des calomnies ; que de leur imputer des actions honteuses & dignes du mépris public. Dieu qui nous a créés pour la justice , a mis la gloire qui la suit hors d'atteinte à toutes les entreprises du dehors ; c'est au - dedans de nous que cette gloire réside ; sa pureté ne peut être ternie par aucunes volontés étrangères : & de-là cette maxime si célèbre parmi les sages , que personne ne peut être blessé dans son honneur que par lui-même.

Quelles idées vous formez - vous en effet de l'honnête homme , de cet homme qui mérite l'estime , la vénération , les louanges de tous les autres hommes ? ne dites - vous pas que c'est un homme modéré , qu'on ne voit donner dans aucun excès , qui n'agit jamais par humeur , par caprice , par promptitude ; qui se rend pour tous d'un accès facile ; qui se plaît à servir , en la manière qu'il le peut , ceux qui lui demandent sa bienveillance , sa protection , ses secours au besoin ; qui s'intéresse au bien de ses proches , de ses voisins , des plus inconnus même , s'il peut leur être utile ? un

homme integre , incapable de toute partialité dans les contestations & dans les démêlés ; qui se fait une loi de rendre à tous une exacte justice ; qui seroit fâché de faire le moindre tort à qui que ce fût ; qui prononceroit contre ses propres intérêts , si l'équité le demandoit ? un homme dont la probité n'est jamais tentée par l'apât d'un gain sordide ; qui pese le droit de chacun , sans égard pour les personnes ? un homme enfin digne d'une confiance sans réserve , fidele à sa parole , discret , prudent , inflexible dans l'amour des devoirs qui lient les hommes entre eux par l'observation de toute justice ?

Or tandis qu'il fera tel que vous vous le figurez , tandis qu'il ne démentira point lui-même ce caractère d'honneur que vous lui donnez , par qui pourroit-il être deshonoré ? la conjuration du monde entier lui fera-t-elle perdre une seule de ses vertus ? lui donnera-t-on des vices à force de dire qu'il en a ? lui fera-t-on faire de mauvaises actions , s'il ne veut pas ? s'il n'en fait point , si rien ne manque à l'intégrité de sa vie , sa gloire ne reste-t-elle pas entiere ? Cette gloire tient à ses bonnes qualités , & ses bonnes qualités ne font pas au

pouvoir d'une mauvaise langue ; tant qu'il les conserve , son honneur est invulnérable : les insultes les plus brutales, les paroles les plus outrageantes , sont des traits qui s'éteignent contre la fermeté de ses vertus, ou qui rebroussent sur ceux qui les ont lancés.

Que dit-on d'eux quand on veut caractériser leur malice ou leurs insolences ? leur donne-t-on les noms de quelques vertus ? ne les charge-t-on pas de tous les titres qui peuvent dégrader les hommes & les avilir ? Ce sont des envieux, des brutaux, des cœurs bas, des âmes lâches, des fourbes, des imposteurs qui foulent aux pieds la pudeur & la probité, des hommes enfin sans honneur. A ce cri qui part du fond de la nature ou d'un sentiment indélébile de l'honneur véritable, vous reconnoîtrez à-la-fois les deux vérités que je viens de vous insinuer, que l'honneur ne se perd point par les injures, & qu'il ne peut être réparé par la vengeance. Tout le déchaînement de l'envie, de la jalousie, ses insultes, ses mensonges, ses impostures, ses brutalités enfin les plus inhumaines, ne peuvent vous déshonorer, parce qu'elles ne peuvent vous ôter aucune des bonnes qualités
qui

qui vous rendent estimable. Mais supposez qu'elles fissent quelques taches à votre gloire, la vengeance seroit de tous les moïens le moins propre à les effacer.

Vous ne reconnoissez plus rien de l'honnête homme dans celui qui vous a fait des outrages ; vous le regardez comme indigne de toute estime, comme un infâme qui ne mérite plus que l'horreur publique. Vous en jugez sagement ; les loix humaines en ont toujours jugé de même. On dégrade dans les sociétés policées ceux qui par de fausses accusations ont déchiré la réputation de leurs concitoïens ; ceux qui sont convaincus d'avoir publié contre eux des libelles diffamans ; ceux qui leur ont imputé des crimes dont ils étoient innocens. Tel est votre offenseur : si son insolence s'est portée jusqu'aux excès que vous lui reprochez ; s'il étoit animé pour vous outrager, des motifs que vous lui prêtez ; s'il s'est servi des honteux moïens que vous dites, il s'est deshonoré lui-même ; il a mérité de l'être par les justes arrêts des tribunaux. Or comment prétendez-vous vous en venger glorieusement ? vous ferez pour réparer votre honneur, tout ce

qu'il a fait pour perdre le sien. Vous rendrez insulte pour insulte ; outrage pour outrage ; par-là vous le justifierez ou vous le ferez paroître innocent : ou les insultes que vous avez reçues de lui ne le deshonnorent point, ou celles que vous lui rendrez vous deshonnoreront encore plus.

Retournez-vous de tous les côtés, vous n'éluerez point la force de ce parallèle où les procédés se ressemblent ; le deshonneur qui les suit est le même. L'offensé qui se venge imite son offenseur : toute la différence qu'on peut imaginer entre eux, c'est que celui qui fait le premier un outrage, est quelquefois plus excusable que celui qui le rend ; celui-là peut-être emporté par la violence du tempérament, ne voit point son injustice, ou du-moins il n'y réfléchit pas. Il y a chez lui plus d'imprudence & plus de vivacité que de malice ; il se contiendrait, s'il étoit capable de délibérer un moment sur ce qu'il va dire ou faire ; il n'est point sans quelque apparence d'excuses, quoiqu'il n'en puisse alléguer de légitimes. Mais les insultes du vindicatif sont des insultes méditées ; c'est avec délibération qu'il se permet ce qu'il a condamné dans un

autre ; & cette circonstance aggrave son injustice : il est doublement coupable , & par-là même doublement deshonoré.

N'écoutez donc point cette sensibilité confuse qui vous anime à repousser une injure par une injure ; contenez vos mouvemens , dirigez-les sur les idées pures que je vous ai données du véritable honneur ; vous comprendrez que le seul moïen de le réparer ou de le conserver , c'est de ne pas donner dans le travers de vous rendre coupable pour punir un coupable. Montrez assez de fermeté d'ame pour n'être point ému des coups qu'il croit vous porter ; soïez assez généreux pour dédaigner de paroître offensé de ses brutalités. Que votre modération fasse paroître ses excès inexcusables ; ne vérifiez point ses reproches par vos œuvres ; mettez-le dans tout son tort. Il sera seul injuste , & ses outrages n'auront fait que donner un nouveau lustre à votre gloire. C'est le contraste du vice qui met la vertu dans tout son jour.

Mais j'entends votre réponse. Il est dans le monde un préjugé qui trouve la vengeance belle , qui la considère comme l'héroïsme des grands cœurs , qui croit qu'un homme se deshonoré s'il ne

se venge pas d'une injure; qui traite de lâcheté la moderation qui laisse cette injure impunie; qui veut qu'on risque sa vie même pour en effacer la tache: vous applaudissez à ces fausses idées de courage; vous craignez de les démentir par votre conduite. Rassurez-vous; ce n'est qu'un éblouissement qui va passer: attendez & vous le verrez se démentir dans ceux même dont les pensées peu digérées vous le causent. Demandez leur d'abord si la patience, si la moderation, si la clémence, si la générosité qui fait épargner ceux qu'on pourroit perdre, ne sont plus des vertus à leurs yeux. Demandez-leur en passant si ce n'étoit pas donner une grande louange à César, de dire de lui qu'il n'oublioit que les injures.

Remontez ensuite plus haut; cherchez dans les Philosophes des hommes plus capables de vous instruire & plus dignes d'être imités. Tous se sont accordés à trouver la vengeance indigne d'eux, à regarder le mépris des injures comme le caractère des grandes ames, à juger que les représailles les plus humiliantes pour ceux qui les disent, c'est de leur faire sentir qu'ils ne méritent pas qu'on les écoute. On avertit Socra-

DES DEVOIRS. 405

te que quelqu'un parloit mal de lui : c'est, dit-il, qu'il n'a pas encore appris à bien parler. La maxime générale étoit que la meilleure maniere de repousser les injures c'étoit de les oublier. On s'étonnoit qu'il s'ouffrît impunément le coup de pied qu'il avoit reçu d'un insolent : Eh quoi, dit-il, si quelque âne m'avoit frappé, le citerois-je en justice ? Aristote disoit de quelqu'un qu'il sçavoit parler mal de lui, je consens aussi qu'il me batte pourvu que je n'y sois point ; Les mauvais discours frappent l'air & ne brisent point les pierres. Les Athéniens firent abattre les statues de Demetrius Phaléreus ; il l'aprit, & se contenta de répliquer : ils n'ont pas la force d'abattre la vertu qui les avoit fait élever. On demandoit à Zénon comment il traiteroit ceux qui médiroient de lui : comme on traite, dit-il, des ambassadeurs qu'on renvoie sans réponse. Au moment que Diogene parloit contre la colere, un jeune imprudent osa lui cracher au visage : il est vrai, dit-il alors, que je doute si je ne devrois pas m'en fâcher ; mais je ne m'en fâche point. Diogene étoit trop sensé pour se croire deshonoré par un tel outrage. Le fameux Caton prit un tour aussi méprisant mais

L iij

plus ingénieux. Pendant qu'il plaidoit au sénat, Lentulus lui lança sur le front un crachat fort épais, & Caton lui dit en s'effuiant: Lentulus, ceux qui publient que vous n'avez point de bouche en ont menti, je suis prêt à l'attester devant tout le monde. Ainsi se venge-t-on par un orgueil même philosophique qui dédaigne le sentiment bas de la vengeance.

— Passez à des histoires d'un autre genre; transportez-vous chez une nation que les autres traitoient de barbares; allez chez les Hébreux, ou plutôt restez au milieu de ce monde qui trouve aujourd'hui la vengeance belle, & qui traite de lâches ceux qui ne se vengent pas. Lisez avec eux le récit du pardon que Joseph accorde à ses freres: ne verrez vous pas leur préjugé s'évanouir pour laisser agir les idées qui naissent de leur fond? Le cœur humain ne tient point contre les mouvemens que la nature suggere. Vous les verrez touchés jusqu'à l'attendrissement de la violence que ce frere si cruellement outragé se fait pour retenir ses larmes à la présence de ceux qu'il avoit vû prêts à tremper leurs mains dans son sang. Penseront-ils du moins que c'est

une ame basse, qui ne se sent point ? le considéreront-ils comme un homme qui se deshonne ? David se deshonnait-il quand il ordonna d'épargner Séméï dont l'insolence accabloit son roi d'outrages & le poursuivoit à coups de pierre ? ne leur paroîtra-t-il pas plus grand dans ce moment, que lorsqu'un mouvement confus de colere l'animoit à punir Nabal dont il se croioit offensé ? condamneront-ils le sage retour qui lui fit penser qu'il n'eût pû contenter son ressentiment contre cet insensé sans faire une tache à sa gloire ? Saül son ennemi le plus injuste & le plus furieux, n'est-il pas forcé de se condamner lui-même & de rendre hommage à sa vertu, lorsque tombé deux fois en sa puissance il le voit assez modéré pour l'épargner, lui qui cherchoit à le perdre ? ne confesse-t-il pas que David est plus digne de régner que lui ? C'est la pensée de Salomon son fils. La patience, dit-il, est préférable à la valeur ; & celui qui fait commander à son propre cœur vaut mieux que celui qui sçait prendre des villes : ainsi parle un homme à qui vous ne refusez pas le nom de sage.

Voulez-vous que je joigne encore à la maxime les suffrages de toute la

Prov. 16.
v. 32.

philosophie ? je vous montrai qu'en s'appliquant à rechercher la véritable grandeur de l'homme en lui-même , elle a trouvé qu'il ne devoit tirer que de son propre fond sa gloire ou sa honte ; que tout ce qui se passe au-dehors lui doit être indifférent , tandis qu'il est constant dans l'amour de la justice ; que ses sensibilités , que ses émotions involontaires aux traits des mauvaises langues n'annonçoient en lui que de la faiblesse. Elle n'a vû dans les mouvemens subits de la colere , dans l'impatience du ressentiment , & dans les transports de la haine que des preuves qui déposoient de toute l'imbécillité de son ame. Quelle est cette prétendue noblesse & cette supériorité de sentimens ? quelle est cette espece de constance & de fermeté qui ne peut tenir contre les plus legeres atteintes d'une insulte , & contre le fantôme d'un jugement desavantageux ?

Qu'est-ce qu'un homme offensé ? c'est un homme qui se sent vaincu par la malice ou par la seule imprudence des autres. Qu'est-ce en lui que le desir de la vengeance ? un abattement qui lui fait sentir qu'il n'est plus le maître de sa tranquillité , de son repos , de la paix ,

de ses affections ; qui ne trouve plus aucune force dans sa raison pour les modérer ; qui ne se possède plus. C'est l'expression dont on se sert pour exprimer l'impuissance où les transports du courroux le jettent ; joiët d'une passion furieuse & desespérée qui le déchire par ses ressentimens, qui l'agite par une animosité brutale, qui le fait agir sans aucune vûe réfléchie, qui lui fait faire ce qu'il ne voudroit pas & ce qu'il se repentira d'avoir fait. Ce n'est plus cet homme libre & maître de tous ses mouvemens ; c'est un esclave sous le joug d'une aveugle impétuosité qui le maîtrise, qui le met hors de toutes mesures, qui le précipite dans les écarts les plus déraisonnables & les plus pernicious, qui le fait travailler à son propre malheur, & se nuire infiniment plus que l'ennemi le plus déchainé n'auroit pû faire. Il veut repousser celui qui l'attaque, & donne des prises à tous ceux qui voudront l'attaquer, ou qui l'attaquent sans le vouloir, & sans même y songer.

Justifions cette peinture ; on ne sçauroit trop raisonner avec ceux qui ne raisonnent point, quand il s'agit de les tirer de leurs illusions. Je me sens, dit

un homme ébloui par la fausse gloire de ne pas laisser une insulte impunie ; je me sens , & je ferai voir que je ne suis pas assez lâche pour souffrir un affront : dites , lui repliquerai - je , que vous n'avez pas des sentimens assez nobles pour mépriser cet affront méprisable. Cette sensibilité dont vous vous glorifiez , est précisément ce qui montre toute la bassesse de votre ame , toute sa petitesse , toute sa faiblesse. C'est-là ce qui vous avilit , ce qui vous met au-dessous des ames les plus vulgaires , ce qui leur donne sur vous un ascendant qui les fera triompher de vous en mille manieres. Sera-t-il rien de plus aisé pour eux que de vous inquiéter , que de vous mettre incessamment hors de vous-même , que de ne pas vous laisser jouir d'un moment de tranquillité , que de vous rendre malheureux au sein de votre abondance , que d'empoisonner tous vos plaisirs , que de remplir enfin votre vie d'amertumes ? On sçaura par où vous êtes sensible ; un inconnu qui ne craindra point votre vengeance , lancera sur vous de son obscurité tous les traits de la médifance la plus maligne & des calomnies les plus noires. Un envieux satyrique vous couvrira de

ridicule ; un audacieux viendra vous insulter en face & vous desespérera par le mépris qu'il fera de votre courroux impuissant. Ce n'est pas tout ; vous serez offensé, comme je l'ai dit, par ceux-mêmes qui ne le voudront pas ou qui ne penseront pas à vous. Votre sensibilité qui ne raisonnera point, qui ne réfléchira même pas, se fera des sujets de tourment qui n'auront point d'autre réalité que celle qu'elle leur donnera dans votre esprit : une parole échappée sans malice & sans vûe de vous l'appliquer, un défaut de maniere ou d'attention, le refus ou la simple omission d'une déférence qu'on ne vous croira pas dûe, vous courroucera ; vous ferez sur cette aparence de mépris mille retours irritans ; vous ne pourrez vous débarasser de ce souvenir, qui vous échauffera jusqu'à vous faire perdre le sommeil & peut-être le manger. Vous ne vivrez plus, vous succomberez à ce déplaisir d'autant plus mortel qu'il sera plus vain. Les maux de l'imagination ne trouvent de remede que dans la raison que vous serez incapable de consulter.

C'est dans ce trouble irrémédiable que vous vous vantez de n'être pas une ame de boue qui ne se sent point. Vous

donnez donc, vous dis-je, le nom de courage à votre extrême foiblesse : vous sentez en effet, mais que sentez-vous ? une furieuse passion qui vous agite, des desirs effrenés sur qui la raison perd tous ses droits, une fureur inhumaine qui vous fait étouffer jusqu'aux moindres restes des sentimens de la nature, une fureur aveugle qui vous anime à faire le mal pour le plaisir de le faire. Vous voulez être injuste, parce que les autres le sont ou le paroissent à votre égard. Toute idée, tout sentiment de vertu vous abandonne ; tout ce qu'il y avoit de grand en vous, est abattu. Revenez aux maximes des sages, comprenez enfin que la vraie grandeur d'ame c'est de conserver une constance inébranlable à toutes les attaques du dehors ; que c'est d'avoir appris à se vaincre soi-même, pour se rendre invincible ; que c'est de montrer que rien ne peut nuire à celui qui sçait bien user d'un ennemi par cette noble fierté qui dédaigne ses insultes, & qui trouve plus de gloire à ne pas se sentir offensé de ses insultes, qu'à s'en venger. Ici je pourrois accumuler de nouveau des exemples de cette générosité que vous admireriez, & que vous croiriez dignes de vous servir de modeles.

Mais je finis par vous ramener encore une fois à ces jugemens trompeurs & frivoles qui vous peignent en beau la vengeance ; approfondissez - les , & vous les verrez se confondre par leurs contradictions. C'est la fatalité de tout ce qui dément en nous la nature , de se démentir soi-même. Si la vengeance étoit honorable , elle le seroit d'autant plus qu'elle seroit plus publique & plus éclatante. Faites donc publier devant vous que vous allez punir un insolent qui n'a pas craint de vous insulter , de vous accabler d'injures , de vous frapper , de vous décrier par des discours diffamans. Dites que vous lui ferez sentir qui vous êtes , que vous le ferez repentir de son audace & de ses brutalités , qu'il apprendra quels coups votre bras peut lui porter , que vous l'humilierez jusqu'au centre de la terre , que vous le ferez rentrer dans son néant. Attaquez - le dans une assemblée respectable , sous les yeux des personnes les plus distinguées , dans un palais , dans une maison royale , à la porte même d'un lieu saint , à l'aspect des autels. Mais si vous le faites , on vous dira que vous manquez de respect pour les lieux & pour les personnes , que vous péchez contre

toutes les bienféances, que vous violez toutes les loix de la politesse du monde. N'est-il pas établi que cette politesse impose des devoirs dont on ne peut se dispenser à l'égard des ennemis même les plus déclarés ? Certaines circonstances ne forcent-elles pas à vivre avec eux comme avec les meilleurs amis ; à leur rendre prévenance pour prévenance ; à prendre avec eux des airs de confiance ; à dissimuler enfin par la liberté d'un commerce aisé, les vrais sentimens qu'on a pour eux ; à s'interdire jusqu'au moindre air chagrin, quand on les voit paroître ? La vanité n'affecte-t-elle pas de pousser quelquefois plus loin la dissimulation d'une inimitié mortelle par des apparences ou par des traits même marqués d'une générosité dont elle veut se faire honneur ? c'est un bon office qu'elle rend à celui dont elle médite la perte. Elle n'attend pas qu'il le demande, elle se soucie peu même qu'il le sçache ; mais elle en prend pour témoins ceux dont elle veut surprendre l'estime ; elle a soin du-moins de leur en faire la confidence.

Etrange contraste de sentimens & de procédés ! bisarre éblouissement de vûe, qui vous représente une même action

comme honorable & deshonorante ! Vous servez ceux que vous haïſſez, pour vous faire eſtimer de certaines gens qui ſçavent que vous leur voulez du mal ; & devant d'autres vous n'oſez pas même avouer que vous leur en voulez. Vous les servez donc avec la réſolution de les perdre ; & des deũx côtés vous vous figurez que votre action ſera glorieuſe. Eſſaïez donc de concilier votre eſprit avec lui-même ; tirez-le de cette perplexité d'idées ſi contraires ſur un objet unique. S'il eſt beau de ſe venger, s'il eſt glorieux de rendre injure pour injure, pourquoi ne l'eſt-il pas toujours ? pourquoi ne l'eſt-il pas en tous lieux & devant toutes ſortes de témoins ? Quelle eſt cette eſpece de gloire qui ſe voit obligée de rougir d'elle-même en mille occaſions ; qui craint de ſe dégrader par ce qui doit la porter à ſon comble ? manque-t-on de reſpect & de conſidération pour quelqu'un, quand on ne fait rien devant lui qui ne ſoit noble & digne d'une grande ame ?

Ici le mécompte eſt ſenſible. N'écoûtez point ceux qui louent la vengeance pour rétablir l'honneur ; ce n'eſt chez eux qu'un préjugé confus & mal aſſuré

de lui-même ; un préjugé de passion qui ne s'est formé que par l'impatience d'un desir déréglé de la gloire qui la fait méconnoître , mais qui cede toujours aux impressions que la vraie gloire fait sur la raison saine & desintéressée. Voiez ces prétendus héros de l'honneur , qui trouvent qu'il est lâche de le laisser insulté sans représailles ; voiez-les dans l'occasion se croire obligés à rendre politesse pour politesse à leurs ennemis. Voiez - les observer à leur égard les bienséances qu'on observe dans les compagnies respectables. Cette fausse générosité que l'homme du monde affecte n'est-elle pas un hommage qu'il rend à la générosité sincere de l'homme de bien ? n'honore-t-on pas ce qu'on imite ? n'approuve-t-on pas ce qu'on se fait un devoir de copier ? Sondez enfin le vindicatif ; c'est la nature qui l'inspire , quand il se porte à servir un ennemi ; c'est la passion qui l'aveugle , quand il veut s'en venger. Quand il contraint son ressentiment par respect , il avoue qu'il est honteux de s'abandonner à ses transports.

Qu'il opte donc entre ces deux sentimens. Il n'est pas possible qu'il pense à-la-fois qu'une même action deshore ,

nore, & qu'elle honore : il faut convenir qu'il n'est point de l'honneur de rendre le mal pour le mal à ses ennemis, ou qu'il est contre l'honneur de leur faire du bien : quelqu'un le dira-t-il sans être démenti par son propre cœur ? Une idée trop pure, une trop vive impression de la véritable gloire, l'empêche ici de la méconnoître. Qu'il abandonne donc ceux qui trouvent la vengeance digne des grandes ames, pour se ranger du côté de ceux qui la regardent comme la preuve d'une extrême foiblesse. Il n'accordera jamais la vûe naturelle de l'honnête, qui défend de manquer à de petits devoirs à l'égard des ennemis, avec le préjugé qui permet de leur ôter la vie. Quand ce préjugé qui couronne la vengeance seroit plus ferme dans ses principes, plus unanime, plus universel, il n'en seroit pas moins vrai qu'il dément les premiers sentimens de la nature, & qu'il est fondé d'ailleurs sur l'idée de l'honneur la plus extravagante. C'est ce qu'on voit à la plus simple réflexion, dans ceux qu'on nomme duellistes.

J'étois tenté d'insérer ici le précis de tout ce qu'on lit à leur sujet dans le livre intitulé, *Les leçons de la sagesse sur*
Tome III. M m

les défauts des hommes : mais je me contente d'y renvoyer les lecteurs qui voudront s'instruire à fond de l'objet & des caracteres du duel. Ils y verront que l'honneur pour lequel il combat n'est rien de tout ce que le terme d'honneur exprime ; que c'est une chimere qui ne peut se définir, un honneur compatible avec le vice, un honneur tiré du vice même, un honneur de pur caprice & comique dans tous ses procédés. Ils y verront la différence de la véritable valeur & de la fausse ; ils y verront que supposé l'ame mortelle , l'honneur ne sert de rien au bonheur de la vie ; & que supposé qu'il y serve , il est fou de se sacrifier pour se rendre heureux quand on ne sera plus. Mais supposé l'ame immortelle , la vertu rentre dans tous ses droits ; que ce n'est que par elle qu'on arrive à la gloire ; & qu'il faut être furieux pour renoncer à cette espérance en faveur d'un fantôme d'honneur qui ne vaudroit pas les sacrifices qu'on lui fait , quand il auroit toute la réalité qu'un préjugé mal conçu lui prête. L'honneur du monde, quel qu'il soit, s'évanouit ; & rien de tout ce qui passe n'est digne de l'ambition d'une ame immortelle. Voiez les quatorze

CHAPITRE XIV.

Nous ne nous suffisons pas plus à nous-mêmes pour les besoins de notre esprit, que pour ceux du corps. Une indigence naturelle de délassement nous fait rechercher un commerce d'entretiens libres & d'amusement qui fait partie du bien-être de la société. Ce commerce demande de nous deux attentions, celle de nous faire aimer, & d'éviter de nous faire haïr & craindre. Qualités aimables ou haïssables. I. Un air d'affabilité, de prévenance, de bienveillance dans un abord ouvert : c'est du fond de ces dispositions que sont nés les saluts & les souhaits qu'on se fait en s'abordant ; on ne doit en excepter personne. Dans ce commerce les hommes sont égaux ; on se les concilie quand on contente leur amour-propre. II. Il y a pour l'extérieur des décences qui ne se prescrivent que par le sentiment qu'on en a ; on ne les néglige point sans donner contre soi des préventions : il y en a de propres aux deux sexes. Précis des unes & des autres.

Mm ij

III. Les grands parleurs offensent en mille manières ; ils sont insupportables quand ils sont de plus suffisans : c'est le caractère singulier des sots & des orgueilleux. IV. Les jeunes gens doivent être plus réservés que les autres. V. L'esprit de dispute & de contradiction pèche contre la liberté de pensées : elle est de droit naturel. VI. Les critiques, les médisans, les calomniateurs, les fourbes, les menteurs, les dissimulés, les mystérieux, sont tous haïssables selon la qualité de leurs vices. VII. Les indiscrets perdent la confiance, soit malice ou légereté d'esprit qui les fasse parler mal-à-propos. Les curieux fatiguent & resserrent les cœurs. Les traîtres sont haïs, quand même on aime leurs trahisons. Les médisans & les délateurs ne diffèrent gueres. VIII. Les railleurs sont insultans ; ils attaquent les hommes par l'endroit sensible. Personne n'est à l'épreuve du ridicule. Il est des railleries qui corrigent ; mais cette sorte de correction demande tant de précautions, qu'on ne doit pas la hasarder légèrement. Les critiques piquent encore plus que les railleurs. IX. Les flatteurs ne plaisent pas toujours à ceux mêmes qu'ils flattent ; mais ils déplaisent infailliblement.

ment à tous les autres. X. Ceux qui blessent la pudeur sont des Cyniques dont on doit fuir la société. XI. Il est des vicieux déclarés qu'on ne doit voir que dans des nécessités extrêmes ; on doit tout craindre d'eux. XII. Les sages doivent se conformer aux usages établis , quoique bisarres. Une singularité trop rigoureuse mécontente quand les usages n'ont rien de mauvais par eux-mêmes. Les faux officieux rebutent par leurs empressements déplacés.

LE but où nous tendons par notre penchant à la société , c'est notre mieux être. Il est peu d'hommes capables de soutenir la solitude , & de s'y procurer par leurs propres soins toutes les nécessités de la vie du corps. Mais notre ame a sa vie particulière , & cette vie n'est point sans une autre sorte d'indigence qui nous fait sentir que nous ne nous suffisons pas à nous-mêmes. Le spectacle que la nature expose à nos yeux exerce nos pensées ; il est digne de notre étude. L'univers est notre premier livre : nous observons la variété des êtres qui le composent ; nous en admirons l'ordre & les beautés ; nous voulons en pénétrer les merveilles.

nous y réfléchissons, & ces réflexions nous ramènent à nous-mêmes par mille retours que les divers rapports que nous avons avec ce tout nous suggèrent: mais cette étude est d'ailleurs une étude morte & languissante. Elle demande d'être ranimée par une mutuelle communication d'idées qui nous donne de nouvelles ouvertures & qui soutienne l'activité de notre esprit. Nous voulons qu'un autre sache ce que nous savons & qu'il nous apprenne ce qu'il fait: nos oreilles ne sont pas moins avides d'entendre que nos yeux de voir. Les entretiens muets que nous avons avec nous-mêmes deviennent notre tourment s'ils sont continuels; c'est une contention qui nous fatigue & qui nous épuise; nous avons besoin de relâche ou de distractions qui nous délassent par un changement d'occupations.

Ce sont ces besoins secrets qui nous font rechercher le commerce des hommes lors même qu'ils nous sont comme étrangers, ou qu'ils ne nous paroissent point nécessaires. Un voyageur s'entretient avec un voyageur qui suit la même route; ils ne se sont jamais vus, ils ne se reverront peut-être jamais; ils n'y pensent pas. Mais la satisfaction de

se parler leur fait trouver la longueur du chemin moins ennuyeuse. Il en est qui ne soutiendroient pas l'ennui des voitures publiques, s'il étoit ordonné d'y garder le silence. Le voisin veut connoître son voisin ; les connoissances s'étendent d'un quartier à l'autre ; les rencontres en font faire de nouvelles, & l'habitude les entretient. On se voit pour se voir & pour se parler, sans autre intérêt que celui du plaisir des conversations, ou d'une dissipation qui tire l'ame du sérieux des affaires ou de l'application trop longue au travail. De tout tems on s'est fait dans les sociétés des especes de divertissemens publics dont le nom même exprime le but qu'on s'y proposoit. On vouloit se divertir, c'est-à-dire se *détourner* par ces intermedes des occupations trop fatigantes, pour les reprendre ensuite avec un nouveau goût & de nouvelles forces. Tel étoit l'usage des jeux ou des fêtes qu'on donnoit au peuple : c'est ainsi qu'outre le commerce d'affaires & de besoins réciproques, nous en avons un dans les sociétés qu'on peut nommer un commerce d'amusement ; les liens en sont plus libres, & semblent ne nous imposer que des devoirs assez indifférens,

Mais ils ne le font pas autant qu'ils le paroissent. Ce commerce a pour objet une partie de notre bien-être : ce sont des douceurs & des agrémens que nous y cherchons ; ce sont des diversions dans nos ennuis ; ce sont quelquefois des lumieres dans nos doutes ; des consolations & des soulagemens dans nos peines, & l'intérêt que nous avons de nous procurer ou de conserver ces ressources demande de nous deux attentions essentielles ; la premiere, de nous faire aimer & rechercher ; & la seconde, d'éviter de nous faire craindre ou fuir. Il est des qualités naturellement aimables ; il en est de naturellement odieuses : nous avons le sentiment & des notions des unes & des autres. C'est sur ce principe que nous avons établi toute la science des mœurs. Les devoirs de la justice rigoureuse sont indépendans de ces bonnes ou de ces mauvaises qualités. Il est vrai pourtant que cette justice même suppose en nous une bienveillance naturelle qui sert à lier les hommes avec les hommes. Mais quand les liens sont formés, soit par des relations du sang, soit par des engagements de choix, l'exercice de cette bienveillance n'est plus libre ; nous sommes obligés

de

de tolérer ceux avec qui ces nœuds resserrés nous unissent ; de vivre avec eux , de les servir au besoin , de leur rendre le bien pour le mal. Les agrémens , au contraire , & les consolations que nous cherchons dans le commerce des indifférens , ne peuvent nous être accordés que par pure bienveillance : c'est donc à nous de la mériter , de nous la concilier , de la cultiver par nos manières , & de ne rien faire qui nous en fasse paroître indignes. Le grand art de vivre gracieusement avec les hommes , c'est de leur plaire ; & cet art s'apprend par l'étude de notre propre cœur. Nous naissons tous avec certains penchans uniformes ; nous nous aimons nous-mêmes , nous nous estimons , & nous voulons être aimés , respectés , ménagés , & honorés. Il y a des objets , des sentimens , & des conduites qui nous plaisent ou nous déplaisent au seul aspect ; il est des bienséances naturelles qu'on ne peut négliger sans choquer : l'usage en introduit d'autres qui paroissent moins essentielles & qui le sont toujours dans le principe qui les inspire. Nous avons ensuite nos goûts & nos affections personnelles , qui ne sont pas toujours aussi raisonnables qu'elles nous le paroissent ; & nous ne voulons pas

pourtant qu'on les blâme, qu'on les méprise, qu'on les contrarie. Nous avons même des défauts marqués que nous ne desavouons pas toujours, & que nous pensons qu'on doit au-moins dissimuler ou tolérer. C'est avec toutes ces dispositions que nous entrons avec nos égaux dans cette espèce de commerce que j'ai nommé d'amusement. C'est donc sur ces mêmes dispositions que nous devons nous y régler.

Je les réduis à deux attentions générales ; ne rien faire qui ne soit propre à nous faire aimer, éviter tout ce qui pourroit nous faire craindre. J'entre sur ces deux objets dans un détail qui servira comme de supplément à tout ce que j'ai dit jusqu'à-présent des devoirs de la société nécessaires. Ce ne feront point des redites, mais un précis qui réunira sous différens articles tout ce qui peut contribuer à nous rendre la société libre aussi douce qu'elle le peut être & que nous la souhaitons.

I. Selon nos maximes, nous avons à nous observer jusques sur notre premier abord ; il doit être à l'égard même des plus inconnus, ouvert, affable, accompagné d'un certain air de bienveillance qui se peint sur le visage

quand le cœur est véritablement humain ; c'est ce qu'on remarque dans ces peuples simples que nous apellons sauvages , parce qu'ils suivent sans affectation l'ingénuité de la nature , aux premiers aproches de nos Européens qu'ils ne s'avancent pas vers eux dans un appareil d'ennemis ; ils les considerent avec des regards avides , leur joie se déclare avec leur surprise ; ce sont les mouvemens de complaisance que les semblables éprouvent pour leurs semblables , des gestes respectueux & caressans. Leur premier empressement est de courir au-devant des besoins qu'ils leur suposent ; ils leur offrent des rafraichissemens , des alimens : l'hospitalité leur est aussi naturelle que nous l'avons fait observer chez les plus anciennes nations que l'Histoire nous fait connaître. On cesse d'être homme quand on voit les hommes sans être porté par une impression secreete à leur vouloir du bien : tous le souhaitent ; & c'est par cette premiere démonstration que nous commençons à les gagner. Ils veulent qu'on les aime comme ils s'aiment eux-mêmes ; & c'est par ce penchant réciproque , qu'on les a toujours vûs se prévenir par des témoignages de l'intérêt mu-

tuel qu'ils prennent ou qu'ils doivent prendre les uns pour les autres.

Ils ont de tout tems observé la convention comme tacite de ce que nous apellons se saluer en s'abordant, c'est-à-dire de se souhaiter les biens & les avantages qui leur sont les plus chers, la santé, le contentement, la paix, la prospérité, la protection, les bénédictions du ciel & de la terre. Que le Seigneur, que la paix soit avec vous, disoit-on chez les Hébreux. Si vous vous portez bien, je m'en réjouis; aïez soin de vous toujours bien porter: c'étoit-là par où les anciens Romains commençoient & finissoient leurs lettres, qui ne sont que des manieres d'aborder les absens ou de converser avec eux comme s'ils étoient présens. Nous rions quelquefois de la singularité des saluts chez les peuples de l'Orient; c'est le feu de leur imagination qui réchauffe en eux les affections de la nature; ils ne sont pas contens de leurs souhaits s'ils ne les exagèrent à l'excès; ce que nous blâmons en eux, n'est peut-être au fond qu'un reproche que nous nous faisons de nos froideurs ou de notre indifférence.

Quoi qu'il en soit, il reste établi par

mi nous qu'il y a des manieres affables, prévenantes, respectueuses, qui ne sont ou qui n'ont été dans l'origine que des expressions de l'affection mutuelle; qui ne se conservent ou qui ne s'achètent qu'à ce prix. La grande regle ou le grand intérêt que nous avons dans ce commerce sociable, c'est de l'étendre à toutes sortes de personnes; si vous en exceptez quelqu'un, vous lui faites une injustice dont il se ressent. Il croit avoir autant de droit que tout autre à ce fond de bienveillance qui nous est donné pour nos semblables, en cela même qu'ils sont hommes comme nous. Ce droit n'est point douteux tandis que nous ne nous considérons que dans cette égalité de la nature qui ne met entre nous aucunes distinctions, & que les distinctions même établies dans les sociétés civilisées, ne détruisent point. Dans les compagnies & dans les entretiens privés, chacun n'est que ce qu'il est personnellement; il n'est-là ni magistrat, ni juge, ni noble sur-tout; ou la noblesse est commune. Il en est une en effet que nous ne pouvons nous disputer, & dont le sentiment doit produire en nous l'affection respectueuse dont nous parlons, & dont nous nous

devons réciproquement les témoignages. Vous apercevez dans un cercle où vous entrez, un visage qui vous est nouveau : vous ne l'avez jamais vu ; mais c'est parce que vous ne le connoissez point, que vous devez être plus scrupuleux à lui donner les attentions que la prévenance générale exige. Il seroit peut-être trop tard d'y revenir, quand vous le connoîtrez : c'est celui dont l'estime & la familiarité vous eût flaté le plus, & vous l'aurez prévenu contre vous par un abord indifférent ou dédaigneux. Les premières impressions que nous donnons de nous sont souvent les plus décisives & les plus durables. Montrez-vous affable, humain, bienveillant pour toutes les personnes, indépendamment de leurs qualités naturelles ou de leurs perfections acquises. La différence des mérites est sensible ; mais évitez de faire trop sentir la différence des degrés de votre estime. Traitez chacun selon ce qu'il est ; accommodez-vous à la mesure de ceux que vous entretenez ; tenez-leur compte de ce qu'ils ont de bon, vous les rendrez aussi contents de vous qu'ils sont contents d'eux-mêmes.

Le grand secret de vous les concilier,

c'est de les tourner du côté de leur amour-propre. Il y a toujours de ce côté-là quelque espèce de justice qu'on peut leur rendre sans adulation. Parlez au laboureur de son labourage, à l'artisan de sa profession, vous les engagez à vous aimer par l'amour d'eux-mêmes : ils ne sentent point la supériorité que vous avez sur eux, quand vous avez la condescendance de converser avec eux familièrement. Sçachez en user de même avec tous les esprits, avec tous les âges, avec toutes les conditions. Faites-vous tout à tous ; soïez entre eux comme l'un d'entre eux. Les égaux se plaisent avec leurs égaux ; & si vous avez quelque avantage sur ceux que vous entretenez, ils vous sçavent un double gré de ne point vous en prévaloir. C'est cet air d'égalité qui fait l'agrément de ce qu'on nomme les amitiés ; c'est ce qui fait par-tout le charme des conversations, ce qui donne cette liberté d'esprit, cette ouverture de cœur, & cette confiance qui fait trouver une extrême douceur dans la communication des sentimens. A qui que ce soit enfin que vous parliez, qui que ce soit qui vous parle, on vous aimera si vous laissez entrevoir que vous aimez,

que vous vous intéressez à ce qu'on vous dit, que vous compâtiez aux maux qu'on vous conte, que vous vous réjouissiez des biens; si vous applaudissez à de sages conseils, si vous insinuez avec affection ce qu'il y auroit de mieux à faire, si vous sçavez placer à-propos les félicitations & les condoléances, si vous vous montrez sensible aux confidences qu'on veut bien vous faire.

II. Avec ces dispositions générales de bienveillance, il y a des attentions à faire sur l'extérieur; il y a des décences qui ne se prescrivent point autrement que par le sentiment que nous en avons; & par-là même elles doivent être si rigoureusement observées, que personne ne peut les négliger sans donner de soi des préventions desavantageuses. Ce sont des personnages qui nous sont comme distribués par la nature, & dont chacun de nous doit constamment soutenir le caractère.

L'air de pudeur, de modestie, de réserve, est celui des femmes; les agrémens semblent leur avoir été donnés en partage: mais ces agrémens doivent être ingénus; leur ôter leur naïveté, c'est leur ôter tout leur mérite. Les ornemens trop recherchés, les pa-

rures affectées sont un piège où les plus avides de plaire ont donné dans tous les tems ; leur amour - propre les séduit ; elles veulent se rendre aimables à leurs propres yeux , & déplaisent d'autant plus aux hommes , que plus de modestie leur feroit mieux. Elles se donnent de la rudesse , de l'effronterie , du ridicule , qui ne consiste en effet qu'à s'éloigner du naturel , qu'à sortir de son caractère. Les politesse , les prévenances , les manieres gracieuses , les respects seront toujours dans les compagnies pour celles qui les brigueront le moins ; c'est l'avis sage qu'on a donné chez toutes les nations aux personnes de ce sexe , & qu'il sera toujours funeste au grand nombre de ne pas goûter. On les méprise en secret , on en rit en leur absence ; & c'est beaucoup qu'on n'éclate pas , quand on les voit paroître si différentes de ce qu'elles devroient être , par les soins mal-entendus qu'elles ont pris de se défigurer.

Ce qui convient aux hommes , c'est une certaine dignité qui se peint dans leur air mâle , & qui ne doit être effacée par aucunes affectations efféminées. Rien de mou dans leur démarche , rien de précipité , rien de volage & d'étudié

dans leurs gestes , rien de recherché dans leur habillement , point de faste , point de pompe : qu'ils se présentent avec une assurance modeste , avec une gravité sans contrainte ; que leur sérieux n'ait rien de sombre , rien de fier , rien d'imposant ; que leur gaieté même ne se produise qu'avec réserve ; que leur affabilité soit enfin toujours respectable , & l'aisance de leurs manières la plus libre toujours respectueuse ; qu'ils s'interdisent tous les ridicules & toutes les impertinences qui font les petits-mâtres. Ils n'ont qu'à les regarder & se demander ce qu'ils en pensent.

Sur tout ce qui plaît ou déplaît , on peut s'instruire également par ses propres yeux & par ceux des autres. Il est mille sortes de gens qui n'ouvrent la bouché que pour blesser les oreilles , que pour causer du dégoût , de l'aversion , de l'ennui , des impatiences. Les tons nous frappent souvent plus que les pensées ; on dit sotement des choses agréables ; on en dit qui semblent dures , & qui n'offensent point l'assaisonnement des discours ; c'est le naturel ; & la grande étude d'un grand nombre d'hommes , aussi-bien que des femmes , est de s'en éloigner. Les voix contre-

faites , les mauvaises imitations , le langage précieux , les affadit. Mais l'usage de la parole qui nous fut donné pour nous concilier les hommes , nous fait perdre les douceurs de leur conversation par tant d'abus , qu'on ne peut se promettre de les épuiser par des observations & par des préceptes.

III. Ce n'est pas assez de ne rien dire que de sensé , pour se faire écouter gracieusement ; il est un tems de se taire , & c'est ce tems que ceux qu'on nomme les grands parleurs , ignorent ou qu'ils sont incapables d'observer. La langue leur démange , ils veulent parler & parlent seuls où tous ceux qu'ils entretiennent ont le même droit de parler qu'eux. Ce monopole offense & trouble la liberté du commerce , le plus libre des commerces , où chacun veut mettre du sien. Vous coupez la parole , vous interrompez ; à-peine trouve-t-on le moment de placer un mot qui vaut mieux que tout ce que vous dites. Parler sans cesse & toujours parler sensément , toujours parler à-propos , c'est un talent que les bornes & la stérilité de l'esprit humain rendent nécessairement plus que rare. Il est décidé qu'on ne parle jamais beaucoup sans beaucoup faire de fautes. Le

seul vuide , le seul frivole des discours ; le défaut de l'à-propos, dégoûtent également du grand parleur & de ce qu'il dit ; il ennuie plus qu'il ne croit plaire à ceux qu'il force à l'écouter.

Que sera-ce s'il veut encore les maîtriser par sa suffisance ? ce caractère est communément celui des fots ou des esprits les plus superficiels. Plus on a réfléchi , plus on est instruit , plus on se défie de son fond & de ses connoissances. Le vrai savant se dit toujours en lui-même , que son grand sçavoir est de ne rien sçavoir comme il faut ; il sçait confesser ingénument son ignorance, laisser dans le doute les choses douteuses. Les tons affirmatifs , les airs imposans , la suffisance, en quelque genre que ce soit, n'annoncent que de la vanité dans celui qu'ils inspirent. On voit qu'il aspire à la domination des esprits, & qu'il prétend donner ses pensées comme des oracles. Cette vanité révolte : rien n'est plus féant que de proposer avec modestie ce qu'on sçait le mieux, parce que rien n'est plus injuste & plus contraire à la foiblesse de notre raison , que de se donner pour infaillible. Il reste toujours quelque nuage sur nos découvertes les plus claires ; les faits les plus avérés

conservent toujours quelques incertitudes. On tire des principes les plus lumineux des conséquences louches. Trop de confiance en nos propres lumières, trop d'ascendant sur celles des autres, est une orgueilleuse usurpation qui nous rend odieux : il n'est personne, au contraire, qui n'aime les esprits modestes, qui ne se plaise avec eux, qui ne déteste au fond les superbes, & qui ne voulût les humilier. Nous souffrons qu'on nous instruisse, mais l'envie de nous en imposer nous choque ; la liberté de l'examen est un droit dont nous voulons jouir sans contrainte ; la liberté des pensées est celle dont nous sommes le plus jaloux. Il nous est permis de ne pas adopter celles des autres, mais jamais de les dédaigner avec un mépris insultant. Si nous voulons plaire, interdisons-nous sévèrement toutes les façons de parler trop affirmatives. Le sage veut que sur une infinité de sujets nous parlions comme si nous n'en étions pas instruits, & que nous nous montrions plus animés de l'envie d'apprendre, que de celle d'enseigner.

IV. C'est la leçon qu'il fait en particulier aux jeunes gens ; leur personnage est d'écouter beaucoup & de parler

peu, sur-tout parmi ceux que l'âge & l'expérience doit leur faire considérer comme leurs maîtres; qu'ils se taisent souvent, à-moins qu'on ne les presse d'expliquer leurs pensées; que leurs réponses soient toujours modestes & courtes. Il leur nuit plus communément d'en trop dire, que de n'en pas dire assez; le silence leur tient souvent lieu de sagesse: ils se rendent aimables par leurs réserves, & perdent par l'étourderie de leurs discours tout le fruit de ce qu'ils ont d'ailleurs de plus estimable. Leur âge forme contre eux un préjugé qui rend en eux toute affectation de sçavoir impertinente.

V. La suffisance n'est point sans un amour déréglé de ses façons de penser. On s'entête de ses préjugés & de ses opinions les plus déraisonnables: de-là naît l'envie de contredire les autres, & personne n'aime à se voir contredit. Un démenti brusque & sans ménagement nous irrite; la conviction d'une simple méprise nous humilie. La vérité ne nous plaît pas assez par elle-même, pour nous faire aimer à coup sûr ceux qui nous la découvrent; il faut, pour nous la faire goûter, que de douces insinuations l'assaisonnent. L'erreur ne

veut pas être combattue de front ; il en est qui nous deviennent chères, nous combattons pour elles comme pour des biens qu'on nous veut enlever. Les contestations s'échauffent ; on se dit de part & d'autre des paroles dures ou desobligeantes : on en vient jusqu'aux injures ; & des entretiens qui devoient resserrer les nœuds de la bienveillance mutuelle , se terminent à des aversions qui refroidissent & qui font rompre les sociétés les plus douces & les plus amusantes. Le tort est souvent des deux côtés ; on prend feu sur les sujets les plus indifférens & souvent les plus frivoles. Celui qui gagne le plus à ces disputes , est toujours celui qui cède le premier, lors même qu'il persévère à croire qu'il a raison ; c'est un petit sacrifice qu'il fait pour en recueillir plus d'estime que s'il s'obstinoit à vouloir triompher d'une opiniâtreté qu'on ne prend que pour ce qu'elle est, c'est-à-dire pour une des qualités les moins sociables.

Une réflexion simple qui devoit nous dégoûter de toutes ces contestations qui nous alienent & qui nous divisent , c'est que les plus vives ont pour objet les choses les plus incertaines & les moins susceptibles de certitudes.

Ce sont des préjugés d'éducation , des conjectures , des présomptions vagues. Les notions naturelles , les vérités évidentes , sont rarement contestées ; & si quelqu'un les contredit , il n'a besoin que d'être renvoié , sans autre réponse , à ce que son propre cœur lui dicte , à la bonne-foi , qui lui feroit avouer qu'au fond il n'en doute point. Sur tout le reste , rien n'est si juste que de laisser à chacun la liberté d'en penser ce qu'il lui plaît. Qu'on bannisse sur-tout des matieres de la religion toutes les opinions ; on en bannira ces disputes indécentes & ces acharnemens furieux qui divisent le plus les hommes par l'intérêt qui devrait rendre leur union la plus étroite , la plus douce , la plus féconde en consolations réciproques. Qu'on se souviene que rien ne doit entrer dans cet intérêt qui puisse être problématique , ou qui doive rompre l'union des cœurs , dès qu'il est susceptible du moindre doute.

On doit pardonner , ou du-moins se suggérer à soi-même des excuses pour ne point trop s'offenser de ce qu'il y a d'irrégulier ou de choquant dans les discours ; quand on présume ou quand on peut présumer qu'il ne vient que des vices

vices de l'esprit, de l'ignorance, & de la legereté, des préventions de naissance, d'un certain zele même pour ce qu'on croit vrai, quand ce zele est sans amertume. Mais toute parole qui blesse la charité, l'équité; tout ce qui se dit pour nuire, ou qui nuit sans être dit à ce dessein; tout ce qui porte l'idée de mensonge, de mauvaise foi, d'infidélité, de fraude, de tromperie, de surprise, fait justement supposer de la malignité dans le cœur; & le mauvais cœur ne peut que rendre odieux dans une société dont la bienveillance est l'ame & le devoir le plus indispensable.

VI. Je ne compte pas au rang de ceux qui se font nécessairement craindre & haïr, ces cœurs noirs & profonds qui se plaisent à semer de faux bruits contre ceux qu'ils n'aiment point, contre ceux dont le mérite leur fait ombrage, contre ceux dont ils envient la fortune ou la réputation; ces esprits qui ne sont attentifs qu'à donner de mauvais tours aux démarches les plus innocentes, des interprétations malignes aux discours les plus ingénus. Les calomniateurs déclarés, les fourbes de profession, ne se promettent pas sans doute de se faire aimer; ils sentent ce qu'ils méritent,

On ne les surprend point quand on les déteste. Ceux qui donnent des paroles sans dessein de les tenir, ceux qui se jouent impudemment de leurs promesses, ceux qui reviennent contre les engagements les plus solennels & les plus précis, n'esperent pas qu'on ait désormais pour eux quelque confiance. Ils se condamnent à vivre décriés, abhorrés, traités en ennemis de toute société familiere & communicative.

Mais il en est qui ne se rendent odieux que par l'affiduité des mensonges qu'ils regardent comme indifférens ; ils semblent s'être fait un plan de mentir pour plaire ; rien n'est plus contraire à la candeur, à l'ingénuité de la nature. La parole ne nous est donnée que pour nous communiquer nos pensées ; c'est la vérité que nous cherchons : nous ne voulons ni nous tromper ni qu'on nous trompe. Personne ne veut être la dupe d'un conte fait à plaisir, d'une histoire imaginée pour amuser, d'une fausse nouvelle, d'une fausse confidence. Ceux qui se plaisent à débiter des faussetés, de quelque nature qu'elles soient, se font mépriser & haïr comme à coup sûr, quand on vient à s'en desabuser. On ne les croit plus, on est en garde

contre leurs protestations les plus sérieuses ; on se fait une maxime de ne jamais compter sur leur parole ; ils deviennent comme odieux à ceux-mêmes qui ne voudroient pas les haïr. Un homme enfin qui ment même sans intérêt , sera toujours justement suspect de mentir pour l'intérêt le plus léger ; il ne dira point la vérité , quand elle pourra lui nuire.

Ce soupçon se forme aussi comme naturellement contre les caractères mystérieux & dissimulés ; on ne voit point l'intérêt qu'ils ont de l'être : eux-mêmes ils ne le savent pas : c'est un tic qui leur a pris. Ils se font une vaine idée de prudence & de discrétion sans objet & sans raison ; ce sont des visionnaires qui se taisent de peur d'être entendus par des fantômes. Ils savent ce qu'on leur demande ; ils peuvent le dire sans inconvénient , & le doivent à l'amitié sociale : mais ils se ferment, ils se boutonnet : c'est un oui, c'est un non qu'ils vous refusent. Ils peuvent vous faire un plaisir , & la pente de leur cœur y résiste ; la sincérité leur coûteroit trop pour vous satisfaire. Aprofondissez-les , définissez-les , c'est en effet le bon cœur , c'est la bienveillance qui leur manque : doivent-ils
O o ij

penfer qu'on leur voudra du bien de n'en pas vouloir affez pour sentir l'indécence d'un refus gratuit ? Faux mif-térieux, gardez pour vous vos myftères : on ne parle point à ceux dont on n'attend point de réponfe ; allez-vous entretenir avec les échos, mais d'une voix fi baffe que les échos eux-mêmes ne vous entendent pas.

VII. Les indiscrets donnent dans les extrémités contraires ; ceux-là fe taient quand il faut parler, & ceux-ci parlent quand il convient de fe taire. La familiarité donne de la confiance ; les cœurs s'ouvrent & fe répandent ; on fe conte mutuellement fes affaires, fes projets, fes allures, fes chagrins & les fujets qui les caufent ; on ne cherche qu'à fe foulager par les épanchemens, fans foupçonner les inconvéniens qui peuvent en arriver & fans les prévoir. Combien de chofes on fe dit dans ces entretiens particuliers, dans des cercles d'amis, dans l'intérieur des familles, qui ne doivent jamais fe redire ? On ne vous demande point le fecret, mais on fupofe que vous en fentez l'importance ou la néceffité ; c'eft l'idée qu'on fe forme de votre fageffe, de votre prudence, de votre dif-

cretion , de votre probité , de votre réserve , qui vous fait faire des ouvertures qu'on ne feroit point à d'autres. Ce n'est quelquefois qu'une certaine sympathie d'humeur & d'inclinations , qu'une ressemblance de destinée , qui donne du penchant à vous parler de ce qu'on croit que vous écouterez avec un certain intérêt de bienveillance & de compassion. C'est dans un moment de peine qu'on vous confie le desordre de sa fortune , les disgrâces des siens , ou les mécontentemens qu'on en reçoit. Vous entendez quelquefois des deux côtés des plaintes & des justifications ; on ne fait peut-être que vous sonder pour trouver en vous des conseils ou des consolations. Tout ce qu'on vous dit en ces occasions n'est que pour vous , & vous le comprendriez si vous aviez un bon cœur : mais le bon cœur est païé chez vous par le mauvais esprit , & souvent par une secrete malignité qui vous fait abuser du dépôt qu'on vous confie. Demandez-vous quel intérêt vous fait révéler ce que vous deviez tenir caché par un profond silence. Croïez - vous qu'on se plaise encore à vous entretenir , qu'on vous recherche , qu'on s'occupe à vous , qu'on vous fasse des confi-

dences si mal placées? Les indiscrets reconnus ne font point d'amis, ou perdent ceux qu'ils avoient.

L'indiscrétion ne vient quelquefois que de la legereté d'esprit ; & ceux qui vont redire ce qu'on leur a confié, sont moins odieux alors que ceux qui cherchent à pénétrer ce qu'on ne veut pas leur dire ; il y a chez eux un défaut d'équité qui révolte. Nous aimons souvent notre secret plus que tous nos biens, notre paix, notre repos, nos liaisons ; nos intérêts les plus chers dépendent, selon nos situations, d'un mot qu'on voudroit nous arracher. Les curieux sont des filoux avides du bien d'autrui, des usurpateurs qui veulent comme s'en emparer à force ouverte. Rien n'est plus insupportable dans les sociétés libres, que ces questionneurs éternels qui sont dans les entretiens de rencontre comme les voleurs sur les grands chemins pour épier les passans, & qui semblent à tous momens leur demander la bourse. Ils s'informent de tout ce qu'il leur importe le moins de sçavoir ; on s'impatiente de leurs questions aussi déplacées qu'importunes ; on les fuit, on se cache d'eux, on les craint comme ces ennemis en course qui ne marchent que pour surprendre & pour

faire quelques prises. Que veulent-ils faire de ce butin de connoissances dérobées que leur inquiétude amasse ? le moindre abus qu'ils en font communément, c'est d'avoir le plaisir malin de faire incessamment des rapports de ce qu'ils ont découvert. Ils font la contrebande gratuite, & débitent des marchandises défendues. La curiosité n'est aussi que comme l'espion de la médifance ; & les médifans de profession sont-ils d'un commerce aimable ?

VIII. On aime la trahison, mais on hait les traîtres ; & ce proverbe se vérifie pour les médifans, selon le degré de haine qu'ils méritent. Nous faisons tous beaucoup de fautes ; c'est un aveu que les moins imparfaits & les plus prévenus pour eux-mêmes sont forcés de faire : il n'est personne du-moins qui ne peche quelquefois par ignorance ou par foiblesse. Il en est qui sont emportés par des passions violentes ; ils font le mal qu'ils ne voudroient pas. D'autres tombent par des inattentions, par des surprises, ou par trop de confiance & de sécurité dans les occasions dangereuses. Mais est-il quelqu'un qui n'aime pas que ses fautes soient cachées ? n'est-ce pas un devoir d'équité de nous en épargner

mutuellement la honte ? c'est donc un intérêt commun qui fait haïr celui dont la langue se permet de publier ce qui peut nuire à la réputation de ceux-mêmes qu'il croit ne pas haïr. S'il est sans indisposition pour eux, sans envie, sans jalousie, sans intérêt de les décrier, de quels motifs est-il animé ? Si c'est vanité d'être le premier à révéler ce que personne ne sçait ; s'il ne fait que redire ce que d'autres sçavent, quel plaisir cruel peut-il y trouver ? Si ce n'est que legereté d'esprit, qu'impuissance de garder un secret, quel caractère plus à craindre & plus à fuir pour ceux que leur propre conscience accuse, & pour ceux-mêmes qui n'ont rien à se reprocher ?

Ceux-ci n'écoutent qu'avec peine des discours inconfidérés dont ils sentent l'injustice ; ils sont fâchés d'apprendre ce qu'ils ne voudroient pas sçavoir. On leur inspire du mépris & de l'éloignement pour des personnes qu'ils sont obligés de voir & de ménager. Les parens & les amis s'affligent des atteintes qu'on donne à la réputation de ceux qui leur sont chers. Le médisant fait trembler ceux qui ne sont pas irréprochables ; il leur apprend ce qu'il peut con-
tra

tre eux par ce qu'il fait de sang-froid contre des absens ou contre des inconnus qui ne lui firent jamais de mal dont il ait à se venger par celui qu'il débite d'eux : le moindre retour qu'il puisse attendre, c'est qu'on parlera de lui comme il parle des autres ; & fût-il d'ailleurs invulnérable, on apprendra tout ce qu'il faut pour le rendre odieux, quand on publiera qu'il se plaît à médire.

IX. L'esprit railleur est insultant ; il nous attaque du côté de la raison, qui fait notre véritable gloire ; nous donner en effet du ridicule, c'est montrer que nous manquons de sens. Il est vrai que ce défaut est comme universel ; il se remarque dans notre air, dans nos mouvemens, dans nos gestes, dans nos discours, dans nos actions, dans tout ce qui compose le spectacle de notre vie. Il suffit de nous observer pour nous surprendre dans des inconvenances, souvent au premier coup-d'œil. C'est la fatalité de tous les vices, d'être risibles autant qu'ils sont odieux ; & par-là les sujets que Démocrite avoit de rire, étoient inépuisables. Ce que nous appelons nos perfections & nos vertus donnent toujours elles-mêmes quelques prises à la raillerie. La raison ne domne

pas tellement sur ce que nous sommes & sur ce que nous faisons, que la réflexion n'y puisse toujours découvrir quelque trait insensé : mais le sentiment de la gloire que nous en tirons est in-traitable ; c'est de toutes nos passions la plus impatiente. Par quelque endroit qu'on la blesse, la douleur nous pénétre & nous donne de l'aversion pour celui qui nous a porté le coup.

Le railleur lui-même est plus sensible à la raillerie que tout autre ; une réplique le déconcerte. Qu'il ne se permette donc point ce qu'il ne peut souffrir ; s'il plaisante sans sujet, on le trouve aussi malicieux que sot ; si c'est avec sujet, sa malignité devient cruelle. Si celui qu'il raille reconnoît sa sottise, il l'afflige doublement ; s'il ne la reconnoît pas, il l'irrite : ce n'est plus une raillerie, c'est une insulte. On ne plaît à qui que ce soit, quand on se divertit à ses dépens.

Il en est qu'on corrige des fautes qu'ils font contre le bon sens, quand on sçait leur en montrer adroitement l'ex-travagance ; mais cette sorte de répréhension demande tant de précautions & d'attentions personnelles, qu'on doit toujours craindre de ne pas assez discer-

ner le moment d'en faire usage. Il est plus aisé de ne railler jamais que de railler à propos ; & quelque ennemi que nous soions de l'humiliation, nous soutenons toujours mieux un avis sérieux qu'un tour ironique. A quelque prix que ce soit, ceux qu'on nomme plaisans sont toujours de mauvais plaisans aux yeux de ceux qu'ils rendent ridicules ; ils ne s'en font point des amis, & sont bannis des sociétés par les faux agrémens qu'ils croient y répandre.

La raillerie pique, & la critique mord. Ce génie censeur se forme en nous par des causes plus ou moins mauvaises, mais toutes contraires à la bienveillance, à la tolérance, à l'indulgence, toutes opposées à l'esprit social qui se fait aimer dans le commerce libre du monde. Un instinct confus d'amour-propre, qui cherche à se donner la préférence sur tous ses semblables ; une envie secrète contre tout ce qui peut le rabaisser par comparaison, lui fait trouver un plaisir malin dans la découverte d'un défaut qu'il n'a pas ; une simple curiosité toujours avide de pénétrer ce qu'il ignore ; certaine complaisance de se dire à soi-même qu'on a le talent de connoître à fond les hommes ; un zèle

déplacé qui voudroit les réformer, au lieu de penser à se reformer soi-même : c'est par tous ces intérêts, ou par quelque autre indisposition plus ennemie, que nous sommes presque tous plus attentifs aux défauts des autres qu'à nos propres défauts, toujours prêts à les relever, à les censurer. Il s'en forme une habitude dans ceux qui ne réfléchissent point sur l'injustice de ce caractère : les moindres apparences du mal sont pour eux un appât qui les attire ; ils portent leurs regards jusqu'au fond des cœurs, pour y trouver de quoi reprendre & de quoi condamner. Défiez-vous de ce dangereux attrait ; évitez le piège du plaisir malin de cette critique impitoyable & sans ménagement ; & songez qu'à ce prix vous ne vous ferez pas plus d'amis que les satyriques de profession : ceux-ci ne sont utiles & ne doivent être tolérés dans les sociétés, que quand ils se contentent de déclarer la guerre aux vices qui les corrompent, sans attaquer les réputations particulières. Ils jouissent alors de la liberté des théâtres, où les censures masquées sous des noms imaginés, laissent aux spectateurs la satisfaction de n'être reconnus que d'eux-mêmes dans les peintures qui leur

resemblent le mieux. Mais si vous vous faites la réputation de n'épargner ni les défauts de la nature ni ceux de l'habitude; si vous faites passer indistinctement par votre langue ceux des amis avec ceux des ennemis ou des indifférens, on vous trouvera de la pénétration, du discernement, de l'esprit, en un mot, mais un esprit dangereux & vraiment infociable. On rit d'un homme inepte, qui ne trouve rien de bien fait que ce qu'il fait lui-même; mais on hait celui qui blâme tout, lors même qu'il ne blâme rien que de blâmable; & le défaut de ne louer que soi, n'est guere moins offensant.

Ce défaut vient d'un amour-propre impatient de se faire estimer, aimer, respecter; mais son impatience le fait donner dans la méprise: on l'en aime moins à-proportion qu'il croit se rendre plus aimable. Il déplaît en mille manières par ce qui plairoit le plus en lui, s'il montrait moins d'envie de s'en prévaloir. Cette envie toujours aveugle sur le véritable objet de notre gloire, ne s'attache communément qu'à des fantômes. Une ame vaine pense à se relever par des avantages dont nous connoissons tout le frivole & le néant,

quand nous les considérons avec des yeux désintéressés. On s'entête de sa figure, de ses agréments, de ses talents, de son nom, de sa race, de ses dignités, de ses emplois, de son ministère. Sont-ce-là des titres pour aspirer à des préférences, pour se relever au-dessus de ses égaux ? Les vertus seules, les vertus solides y donnent quelque droit : mais les vertus résident dans le plus secret des cœurs ; elles dépendent des dispositions qui les animent & des motifs qui les font agir : nous seuls nous pouvons nous en rendre témoignage ; & le témoignage de tous le plus suspect, c'est celui que nous nous rendons. Il est établi que personne ne peut être juge dans sa propre cause ; que toute louange doit nous venir d'une bouche étrangère. Il ne sied à personne & dans aucune circonstance, de se vanter de son mérite, quelque réel qu'il soit. Songez donc aux impressions de l'avantageuses que vous donnez de vous-même par la demangeaison de parler sans cesse de vous, par l'impatience d'être sans cesse le sujet des entretiens, & d'en ramener éternellement le fil à ce *moi*, que la modestie devrait bannir de votre bouche. Ceux qui vous écoutent sentent que l'or-

gueil seul est capable de se relever lui-même, & l'orgueil les révolte : ils ne veulent point que vous affectiez de dominer sur eux, & que vous les rabaissez par ce parallèle éternel de vos bonnes qualités & de vos belles actions sur les leurs. Souffrez au contraire qu'on loue devant vous les bonnes qualités que vous avez & celles que vous n'avez pas. Qu'il soit permis de rendre justice au vrai mérite, sans vous offenser. Ne soyez point jaloux qu'on vous préfère ce qui vaut mieux que vous : qu'on ne s'aperçoive jamais que les conversations languissent ou qu'elles vous attristent quand vous n'en êtes pas le sujet. La modestie, l'équité des sentimens, tout éloignement de partialité sur les différens mérites, ce sont-là les dispositions que vous devez apporter dans les entretiens familiers, qui vous y feront desirer, & qui vous en feront sortir vraiment satisfait ou sans déplaisirs dont vous ayez à vous plaindre, si ce n'est de vous-même.

X. Les flatteurs peuvent plaire à ceux qu'ils flatent, mais ils ne leur plaisent pas toujours, & déplaisent infailliblement à ceux qui les connoissent pour ce qu'ils sont, ou qui sont témoins de leurs

flateries. Le premier fond des hommes est de vouloir être pris pour ce qu'ils sont ou pour ce qu'ils ont droit de se croire. Ils aiment qu'on leur tienne compte de leurs bonnes qualités, de leurs bonnes actions, de leurs talens, qu'on ait de l'indulgence pour leurs faiblesses. Mais les complaisances outrées, les fausses louanges, les fausses douceurs, les adulations basses, sont moins pour eux des civilités que des insultes. On souffriroit presque plus volontiers d'être blâmé que d'être loué sotement. Les éloges qui ne persuadent point offensent. Le bossu n'attend pas qu'on le loue sur sa belle taille, ni l'aveugle sur ses beaux yeux. Il est des complimens d'usage qui se réduisent à donner à chacun les titres qui lui conviennent; on trompe ceux qui les reçoivent, s'ils ne les méritent pas; ils se sentent, & prennent alors les éloges pour des leçons officieuses qu'ils pardonnent. Mais dans le commerce familier, ils regardent les flateurs comme des charlatans qui veulent leur vendre chèrement des coquilles, ou paier leur bienveillance, leur faveur, ou leurs services, avec de la fausse monnoie. On nomme la vanité qui s'y laisse prendre, une sote va-

mité. Sa sottise est extrême, & ne le cède point à celle des personnes laides qui prennent plaisir à se voir peindre en beau.

Mais les adulateurs intéressés n'en sont pas quittes pour ce mépris de la part de ceux qui les entendent prostituer ainsi leur encens. Les préférences qu'ils donnent souvent aux plus indignes des caractères, révoltent ceux qui valent ou qui croient valoir mieux. Le mensonge, à quelque usage qu'on le mette, est toujours haïssable. Les plus modestes, les plus désintéressés sur l'opinion qu'on a d'eux dans le monde, les moins avides de louanges, sont blessés d'entendre louer ce qui ne le mérite point; c'est insulter à leur jugement, c'est vouloir confondre dans leur esprit les notions du bien & du mal: le partage du bien, c'est la gloire; la honte est celui du mal. C'est-là ce que la vérité nous montre; & ce qui nous plaît le plus dans les hommes, c'est la vérité. Soiez vrai, si vous voulez qu'ils vous aiment.

Compteraï-je maintenant au nombre des discours qu'on doit s'interdire dans les sociétés, ceux dont la pudeur est offensée? Disons-le à ceux qui semblent mettre tout leur esprit & tout leur mé-

rite à ſçavoir ramener-là les converſations les plus indifférentes ou les plus ſérieuſes. C'eſt une plaie que cette affectation de débiter des penſées impures a faite à notre langue ; on en a rendu les termes les plus ſimples & les plus ingénus ſuſceptibles des équivoques les plus ſales & les plus offenſantes. Malheur à ceux qui les travestiſſent ainſi juſqu'à faire rougir les honnêtes gens de leurs diſcours les plus modeſtes & les plus reſervés, par des applications impudiques. En vain ces effrontés ſe flattent-ils de plaire. On n'écoutra point les Cyniques, qui permettoient de faire en public des actions qui demandent du ſecret : ils bleſſoient les yeux, & nos oreilles ne ſont pas moins délicates ſur les bienséances que la nature elle-même preſcrit. Les observations en ont été générales, on les a faites comme par inſtinct ; & cet inſtinct ne perd ſes droits dans l'eſprit, que par la dépravation du cœur. Ceux qui ſe font comme un jeu de le démentir par l'impudence de leurs paroles, annoncent que leur goût eſt formé pour les ſaletés. Ce ſont des hommes à reléguer dans les lieux infâmes, des hommes à fuir pour tous ceux à qui la pudeur eſt chère.

Ce ne sont pas les seuls avec lesquels on doit éviter tout commerce qui n'est pas nécessaire. Il y a des méchans déclarés qui deviennent le juste objet de la haine publique ; ce sont ces insignes héros des mœurs dépravées dont ils sont les plus dangereux corrupteurs. Toute familiarité doit être réputée contagieuse avec eux. Le vice s'insinue chez nous par la seule impression de l'exemple ; on devient avare avec les avares, voluptueux avec les voluptueux. Il y a plus que de l'imprudence à se prêter à la société des gens déréglés, en quelque genre que ce soit, tandis qu'on se sent assez de facilité pour se laisser aller à leurs desordres, assez de lâcheté pour les dissimuler ou pour craindre de leur déplaire par une désapprobation marquée. Fuyez tous les pécheurs, tandis que vous pouvez le devenir avec eux, & que vous n'êtes obligé de les voir par aucun motif de devoir ou d'utilité pour eux. La nature qui veut des détachemens, ne permet pas de les chercher aux dépens de la vertu.

XI. Mais quand le danger cesse, la sociabilité ne doit jamais être assez intolérante pour n'avoir que de l'aversion de ceux en qui certains vices do-

minent ; voiez-les rarement en particulier , mais toujours poliment en public. Ne seriez-vous pas le premier banni des sociétés , si quelque loi vouloit qu'on n'y reçût que des parfaits ? Est-il équitable que vous évitiez pour leurs défauts des personnes qui pourroient avec le même droit vous fuir pour les vôtres ? A qui convient-il d'être si sévère & si délicat ? ne reste-t-il rien d'estimable pour la société dans les hommes les moins parfaits ? Ceux dont le commerce paroît le plus à desirer par des qualités éminentes , ne se rendent-ils pas quelquefois méprisables par des foibles qu'ils ne savent pas cacher ? Le cœur est si bizarre dans ses affections , que souvent on a soi-même du dégoût pour ce qu'on a de meilleur , tandis qu'on ressent une espece de complaisance pour ce qu'on a de mauvais. C'est à nous de savoir mieux user de ces sortes d'esprits qu'eux-mêmes. Ne nous dégoûtons pas du bon par trop de passion pour l'excellent. Les roses se cueillent parmi les épines ; on s'instruit avec des gens chez qui les connoissances les plus rares & les plus utiles sont restées infructueuses : il semble qu'ils ne les aient amassées que pour les distribuer à tous venans. Ils

sont pleins de découvertes, de faits, d'expériences, de principes sur les Sciences & sur les Arts, de maximes même sur la conduite de la vie, qui ne servent qu'à faire remarquer avec étonnement le contraste de leurs mœurs & de leurs discours: on perdrait à ne les pas connoître; ils apprennent à ne leur pas ressembler.

C'est le fruit commun qu'on peut recueillir de tous les défauts que la familiarité fait remarquer dans ceux qu'on entretient. Il est de ces défauts si bizarres & si particuliers, qu'on ne risque pas plus de les prendre dans le commerce de ceux qui les ont, que de devenir borgne avec les borgnes; ce sont des travers d'esprit naturels, un ridicule décidé qu'on s'est donné par une longue habitude ou par une mauvaise imitation d'un modèle auquel on n'étoit pas capable d'atteindre. Il en est dont on ne s'aperçoit que par l'incommodité qu'on en souffre, & cette incommodité même est une leçon de veiller à s'en défendre. En général il est toujours plus aisé de tolérer les imperfections les plus ordinaires que d'entreprendre de les corriger; & l'intérêt de simple délassement qu'on cherche avec les personnes qu'on

fréquente veut qu'on en revienne toujours à la maxime de les prendre pour ce qu'elles sont ; de les tourner en quelque sorte du côté de leur amour propre ; de dissimuler ce qu'elles ont de désagréables ; de s'accommoder à leurs goûts , & de savoir s'en faire aimer pour l'amour d'elles-mêmes. On adoucit par-là les plus farouches & les plus intraitables ; on les rend attentives à se contenir pour ne pas déplaire à ceux dont elles se voient aimées & qu'elles aiment toujours un peu par retour.

XII. Il s'introduit dans toutes les sociétés des usages qui tiennent moins de la raison que du caprice. Les plus sages même y dégénèrent en momeries pures , en représentations de théâtre , en mensonges d'actions. Les esprits sérieux , les caractères droits , les cœurs sîngeres en sentent le frivole & la bisarresie ; mais les coutumes font un torrent auquel l'esprit social veut qu'on se laisse entraîner quand elles ne mènent à rien qui soit mauvais en soi. Se roidir contre , s'en écarter , se dispenser de ce qui s'observe par le gros de la multitude ; c'est une singularité qui déplaît & qui fait perdre une partie des avantages ou des agrémens

que le train de la vie procure : ce seroit tomber dans les redites que je veux éviter, de détailler de nouveau les causes du mécontentement qu'on donne de soi, quand on ne se conforme pas à certains usages, à des civilités de coutume & de pure cérémonie. Le monde est persuadé que rien n'est plus équivoque & plus vuide de sentimens, que ces démonstrations extérieures de bienveillance, d'affection, de respect qu'on se fait réciproquement ; mais nous voulons de la part de nos égaux des sentimens & nous leur en devons : c'est-là le fond de la nature & l'origine de toute la politesse d'établissement. Nous sommes comme persuadés tous que les plus exacts à l'observer nous trompent, & nous leur saurions pourtant mauvais gré de n'avoir pas au-moins la complaisance de nous tromper. Nous ne pénétrons point le fond des cœurs, & nous trouvons dans cette ignorance le plaisir de nous laisser séduire par des apparences flatueuses. La seule politesse tient lieu de mérite à ceux qui n'en ont point, & l'impolitesse fait trouver le mérite le plus solide insupportable. Elle va jusqu'à le rendre odieux dans les sociétés polies. Elle donne l'idée d'un

homme indifférent, insensible, desobligeant; méprisant, & pas un de ces défauts ne paroît aimable, & ne se fait aimer.

Je finis par un défaut qui sous l'apparence d'une bienveillance empressée se fait infailliblement haïr. Figurez-vous ces esprits indiscrettement empressés qui sont toujours prêts à vous offrir des services que vous ne leur demandez pas; qui prennent à vos affaires un intérêt que vous ne voulez pas ou que vous trouvez mauvais qu'ils y prennent; qui voudroient s'en emparer & les mener à leur gré. Esprits vains, suffisans, impérieux; ils savent de tout, ils sont capables de tout: emploïez-les ou laissez-les faire: leur curiosité les porte à pénétrer le secret de votre famille; ils vous apprendront à la gouverner, à régler votre domestique, à corriger vos enfans, à leur inspirer les partis qu'ils doivent prendre: ils veulent s'intriguer dans les mariages, dans les raccommodemens: que leur arrive-t-ils? on les renvoïe se mêler de leurs propres affaires, qui sont souvent les plus mal réglées: chacun veut être maître chez soi; chacun se tient sur ses frontières pour les défendre contre ces sortes de conquérans

conquérans qui semblent aspirer à l'empire du monde: on les écarte comme les oiseaux qui viennent enlever ce qu'on sème dans son champ, comme les enfans qui portent la main sur tout ce qu'on leur montre. Quand on veut vivre gracieusement parmi les personnes indifférentes, conserver des liaisons amusantes, avoir accès dans les compagnies ou dans les maisons, il n'y faut porter que des yeux & des oreilles; éviter toutes les envies indiscrettes, de s'ingérer dans la conduite particulière de ceux qui ne se laissent voir que pour le plaisir des conversations dans lesquelles on ne s'entretient d'intérêt qu'autant que chacun le veut.

CHAPITRE XV.

Raisons d'avoir traité de la société naturelle, avant de parler des sociétés civiles. On a fait voir par-là les illusions de ceux qui prétendent que les hommes n'ont que des devoirs de convention. Nos obligations sont antérieures à toutes les ordonnances humaines; celles-ci n'eussent point été nécessaires, si tous les hommes eussent été fideles aux loix

de la nature. Ils s'en écartent, mais Dieu leur a donné des moyens pour les y contenir : l'autorité des peres les y contenoit pour un tems. Ce n'est point l'origine, mais un modele de l'autorité des Rois ou des premiers arbitres des peuples. On les nomma peres de la patrie, quand ils en eurent les affections ; c'étoit la vûe des peuples on les établissant. Cette ressource devint comme nécessaire : il étoit presque impossible que la communauté de biens subsistât dans des sociétés nombreuses & trop dispersées. Il convint mieux que chaque famille eût ses possessions propres. Ces possessions furent contestées, enlevées par la fraude ou par la force ; les autres passions des hommes les rendirent ennemis par leurs accroissemens, & troublerent leur paix. Dans ces contestations on convint de prendre des arbitres pour en décider ; on convint, dis-je, de sacrifier une partie de son indépendance, pour le bien commun. Telle fut la cause & l'origine des sociétés qu'on nomme civiles. Le choix se trouva comme tout fait par l'instinct de la nature ; l'autorité de gouverner se donnoit au meilleur. Les fonctions de ces premiers guides des peuples donnoient moins l'idée d'une domination que d'un

ne servitude : mais dans les progrès de la dépravation , l'abus de la puissance la rendit tyrannique ; il fallut fixer par de nouvelles conventions l'étendue du commandement & de l'obéissance ; il s'établit des gouvernemens de différentes formes. Ceux qui se rendirent maîtres des peuples par la force furent des usurpateurs. Dans ce point de vûe , les grands empires ont été justement nommés de grands brigandages. Aucun homme ne peut dominer sur les hommes que de leur consentement. La seule différence entre les sujets libres & les esclaves , c'est que ces derniers sont forcés à l'obéissance , & que les premiers n'obéissent que parce qu'ils en sont convenus. Le despotisme n'est qu'une tyrannie palliée sous un nom moins odieux. Sentimens d'Aristote , des Grecs , & des Romains conformes à ceux que la nature nous dicte.

JUSQU'ICI j'en'ai considéré la société que telle qu'elle a dû se former par le seul penchant qui porte & destine les hommes à vivre ensemble sans autres conventions que celles qui résultent de leurs affections & de leurs besoins réciproques. C'est-à-dire que je ne les ai

Q q ij

considérés que dans l'état d'une égalité de nature qu'ils ne peuvent se contester; & ce plan m'a paru le seul convenable pour établir solidement les devoirs de l'homme à l'égard des autres hommes. Il est d'ailleurs le plus propre à dévoiler sans peine les méprises où les surprises des moralistes ignorans, perversis, ou mal intentionnés. Les uns se sont imaginé, les autres ont crû pouvoir persuader que nous n'avons d'obligations mutuelles que celles dont nous sommes convenus par les vues politiques d'un amour propre bien entendu, qui ne nous engage qu'autant qu'il étoit de notre intérêt particulier de nous engager, ou que nous y sommes contraints par la raison du plus fort; ce système croule de lui-même en toutes ses parties & par mille endroits. J'en ai démontré toute la foiblesse dans la première partie de cet ouvrage.

On a vû là que nos mœurs ont des principes antérieurs à toutes les loix humaines & positives; des principes sur lesquels je viens d'établir des devoirs indépendans de toutes ces loix; des principes qu'elles ne peuvent contredire sans paroître injustes, & dont elles tirent elles-mêmes toute leur force

D E S D E V O I R S. 469
quand elles y sont conformes, & c'est
ce que je confirmerai dans tout ce qui
me reste à dire.

Il est certain que ces sortes de loix
n'eussent point été nécessaires si tous
les hommes eussent été fideles à vivre
selon les loix de la nature ; & dans ce
sens il fera toujours vrai qu'il n'est point
de loi qui soit faite pour l'homme juste.
Tous sont nés pour la justice, mais tous
ont des penchans qui les en écartent
quand la raison cesse de leur en mon-
trer les limites ou de les y contenir. Ils
sont capables de ces fragilités, & nous
avons fait voir ailleurs qu'elles n'ont
rien de contraire à la sagesse de leur
auteur. Il les a créés imparfaits, mais en
leur assurant pour arriver à leur per-
fection des moïens dont le fidele usage
fait le mérite de la récompense qu'il
leur destine.

Entre ces moïens je conte comme le
premier, la dépendance où les enfans
naissent. Par l'ordre de la génération les
peres deviennent en effet les chefs né-
cessaires d'une société qui sort d'eux,
& qui pour un tems ne subsiste que par
eux. Ils sont obligés par impression d'en
former les sujets & pour le corps &
pour l'esprit, & cette obligation leur

donne sur eux une autorité naturelle; d'où quelques moralistes ont dérivé l'autorité des Rois. Cette idée n'est pas sans quelque justesse, quand on ne considère l'autorité des peres que comme tempérée par les affections paternelles; & c'est dans ce point de vue que pour définir les bons rois, on les a nommés les peres de la patrie. Toute la différence alors consiste en ce que les rois sont des peres d'adoption qu'on s'est choisis pour trouver en eux tous les avantages qu'une affection tendre & bienfaisante procure à des enfans qui sont nés de ceux qui les gouvernent.

Telle en effet paroît avoir été la cause & l'origine des premiers gouvernemens d'institution; tels on se figure avec raison ce qu'on nomme les premiers rois. Il subsiste encore quelques peuples qui ne reconnoissent ni supérieurs ni maîtres. Ils vivent dans l'égalité de la nature, & chez quelques-uns la communauté des biens conserve une union parfaite. Mais leur exemple ne nous persuade pas assez qu'il eût été possible que cette œconomie subsistât par tout & long-tems. Il parut plus convenable que chaque famille possédât des biens en propre & qu'elle en eût la jouissance

tranquille. La distribution des biens communs eût été sujette à trop d'inconvéniens quand les familles se fussent multipliées & trop dispersées par l'éloignement des habitations. Mais supposons un partage même égal, la paresse des uns & le travail des autres y dut mettre bien-tôt des inégalités : de-là les envies & les plaintes. La cupidité d'ailleurs qui ne fait pas se renfermer dans le nécessaire, se croit plus pauvre à proportion qu'elle devient plus riche; elle croit ne rien posséder quand elle ne possède pas tout, & le frein de la justice n'est pas assez fort pour arrêter ses usurpations. L'abondance inspire l'amour des superfluités, & le superflu n'a point de bornes : la vanité veut des distinctions; l'amour de la domination souffre impatiemment des égaux. Les hommes sont plus que capables de toutes ces passions, qui les rendent ennemis les uns des autres & troublent nécessairement la paix de la société. Le genre humain ne doit donc pas vivre dans l'anarchie; l'indépendance absolue n'étoit pas compatible avec un bien-être sans altérations. Il fallut sacrifier une partie de sa liberté pour trouver la sûreté de son intérêt particulier dans une dépendance

qui devenoit juste en devenant commune ; l'égalité n'en souffroit point , & le droit de vivre à son gré n'étoit restraint que pour le mal. Voulez-vous, disoit Saint Paul , ne rien craindre de la puissance publique ? faites le bien : c'étoit parler juste en réduisant toute puissance des hommes sur les hommes à la fin de son premier établissement.

Or dans la nécessité d'un gouvernement de cette espece , la convention se trouva comme toute faite. Ce fut , dit un Philosophe , la nature même qui la dicta : son instinct est de mettre ce qui vaut le mieux au-dessus de ce qui vaut le moins. C'est le plus fort des taureaux qu'on voit à la tête du troupeau : c'est le plus grand des éléphants qui marche avant tous les autres ; & parmi les hommes , le plus raisonnable , le plus judicieux le plus équitable , est censé le plus grand ; on s'en remettoit donc à l'arbitrage du meilleur en ce genre. C'étoient les qualités de l'esprit & du cœur qui décidoient de la préférence dans le choix d'un guide & d'un modérateur de l'utilité publique. De-là naissoit le bonheur des nations chez qui personne n'y pouvoit être le plus puissant s'il n'étoit le plus estimable. Un homme peut tout

ce

ce qu'il veut quand il croit ne pouvoir que ce qu'il doit : ces arbitres sages, prudents, modérés, étoient attentifs à tous les besoins. Ils persuadoient, ils dissuadoient en montrant ce qu'il y avoit d'utile & d'inutile; ils contenoient la main des esprits inquiets; ils défendoient les foibles contre les plus forts; ils pourvoïoient à ce que rien ne manquât à ceux qu'ils avoient pris sous leur tutelle; ils éloignoient d'eux les dangers; ils leur procuroient avec bienveillance tout ce qui leur étoit nécessaire. Leurs fonctions enfin donnoient moins l'idée d'une roïauté que d'une servitude volontaire; aucun n'essaïoit encore ce qu'il pourroit sur ceux dont il avoit reçu tout son pouvoir. Il n'y avoit de part & d'autre ni sujet ni desir de nuire; on obéissoit avec plaisir à ceux qui commandoient avec bienveillance, & ceux-ci ne pouvoient menacer les desobéissans de rien de pis que de cesser de les gouverner.

Mais insensiblement les grands vices s'introduisirent; & dans les progrès de la dépravation, la roïauté dégénéra par l'abus de la puissance: ce fut une tyrannie dont les peuples impatiens ne purent plus supporter le joug. Il fallut

fixer par des conventions précises l'étendue du pouvoir & de l'assujétissement : ainsi s'établirent différentes sortes de gouvernemens légitimes & propres à former entre les hommes des sociétés conformes à leur nature.

Sur ce principe je dois compter pour rien les entreprises que des brigands ou des ambitieux ont faites sur la liberté de leurs égaux pour usurper sur eux une domination violente. Il est clair que dans ce point de vûe les grands empires n'ont été que de grands brigandages ; ce fut avec raison que l'antiquité ne connut ces conquérans que sous le nom de voleurs ou de capitaines de voleurs. Il seroit même superflu d'examiner à quelles conditions & dans quel tems les dominations usurpées deviennent légitimes ; aucun homme ne peut jamais regner sur les hommes que de leur consentement exprès ou justement présumé. La seule différence qu'on peut mettre entre les sujets libres & les esclaves, c'est que ceux-ci sont forcés à l'obéissance, & que ceux-là n'obéissent que parce qu'ils sont convenus d'obéir.

Il est de même étranger à mon plan de parler de cette sorte de gouvernement qu'on nomme despotisme, & qui

n'est au fond qu'une tyrannie passée sous un nom moins odieux: mon but est d'établir la regle des devoirs réciproques de ceux qui gouvernent & de ceux qui sont gouvernés. Or on ne doit rien à ceux qui ne reconnoissent aucunes loix. Les regles de la nature ignorées dans les païs soumis aux tyrans faisoient gémir en silence tout un peuple que la crainte avoit subjugué. Ce sont des monstres avec lesquels on ne doit avoir aucune société, disoit Cicéron: tout ce que nous leur devons, c'est une extrême aversion de leur pouvoir inique. Personne ne doit obéir à ceux qui n'ont pas droit de commander.

D'où viennent les terribles révolutions qui affligent l'Asie depuis tant d'années? C'est qu'il est une conviction dans le cœur des peuples, que la puissance usurpée sur les rois légitimes est une puissance que la violence a élevée. Aristote après avoir défini les sortes de gouvernemens qu'il croit conformes à la saine raison, traite celui-ci de barbare; & sans en tirer cependant aucun exemple, il se contente de dire qu'il n'est ni naturel, ni juste, ni utile; ne pourrions nous pas ajoûter qu'il est impie & criminel devant Dieu, dont ces

R r ij

spectres de terreur ne sont que de fausses images.

Il n'est point naturel, & cela suffit pour le proscrire. La nature, comme nous l'avons dit ailleurs, donne à tous les hommes le droit de se conserver, de se défendre, de jouir de tous les biens qui leur sont propres, & sur-tout de leur liberté ; ce sont-là chez eux des penchans invincibles : comment donc se seroient-ils oubliés eux-mêmes pour sacrifier tous ces droits inaliénables au caprice d'un seul homme ? par quel vertige auroient-ils consenti qu'il fût le maître absolu de leurs personnes, de leurs biens & de leurs vies ? On ne présumera jamais que les affections naturelles se soient jamais assez éteintes dans tout un peuple pour établir une domination si despotique ; nous aprenons au contraire, ou nous lisons dans tous ceux qui nous ont parlé des premiers gouvernemens civils, que les peuples ne les demandèrent ou n'y consentirent que dans la vue de maintenir leur liberté, de jouir avec plus de sûreté des avantages que la société procure, d'assurer aux foibles une protection contre les plus forts ; de conserver enfin cette prérogative de l'égalité.

qui défend aux uns de faire aux autres ce qu'ils ne voudroient pas qu'on leur fît : c'étoit donc à ces objets que la puissance de ceux qui gouvernoient étoient reſtrainte. Le domaine abſolu , l'autorité ſans limites eût été contraire à tous les penchans de la nature , à la liberté des citoiens , au but d'une dépendance volontaire , dont ils ne contractoient l'obligation que pour leur mieux être : c'eût été ſe livrer à toute l'opreſſion qu'Eſope faiſoit craindre aux Athéniens dans la fable de l'Hydre roi des grenouilles , qu'il dévoroit les unes après les autres.

Ajoutons que ſi quelque peuple eût eu la folie d'accorder le deſpotiſme à celui qu'il choiſiſſoit pour le gouverner , ce gouvernement n'eût pas été juſte. La promeſſe d'une obéiſſance ſans réſerve eût toujours été néceſſairement reſtrainte par le droit naturel ; ce droit nous impoſe des obligations indiſpenſables ; nous avons pour loi notre conſcience ou les notions du bien & du mal moral , dont il ne nous eſt jamais permis de nous écarter. C'eſt Dieu lui-même qui par ces notions nous fait des devoirs de faire ce qu'elles nous montrent comme juſte , & de fuir ce qu'elles nous

montrent comme injuste. Or il est juste d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ; c'est la maxime des maximes : elle résulte de la nature même des choses. Le Créateur a seul un vrai droit d'affujettir les créatures libres à ses volontés ; & ce seroit se soustraire à cette obligation , de se soumettre aux volontés arbitraires d'un homme : ce seroit la souveraine injustice. Le despotisme ou la puissance absolue n'est donc pas un gouvernement qu'il ait permis aux peuples de choisir ou d'adopter.

Il reste à demander s'il eût pu leur être utile d'être ainsi gouvernés ; & cette question ne peut se décider que par plusieurs considérations. Lorsqu'un Prince oublie qu'il est le pere de son peuple , lorsqu'il veut ignorer qu'il n'est que le chef d'une famille nombreuse , toujours prête à joindre le plus tendre amour aux honneurs & aux respects qu'elle lui rend ; lorsqu'un Prince oublie que c'est-là son titre le plus grand & le plus vrai , tout est renversé , & le genre humain est déchû de ses espérances. Mais si le Prince est pénétré de cette vérité de devoir & de sentiment , & s'il agit en conséquence , sans doute les nations ne peuvent qu'être infini-

ment heureuses. C'est actuellement à l'Histoire à nous dire si ce grand principe du bonheur des hommes a été plus en usage qu'en oubli ; si les Princes n'ont pas le plus souvent dédaigné ce qui seul peut faire leur grandeur & leur gloire , pour se décorer d'un faux appareil , pour substituer aux titres de la nature des titres vains & remplis d'illusion , & pour chercher dans des sources chimériques le principe & l'origine de leur prééminence. Il faut l'avouer , combien y en a-t-il eu qui se sont méconnus ? Presque tous les Rois de l'antiquité ont prétendu descendre des Dieux ; ils se sont faits une honte de l'humanité ; ils se sont crus des Dieux eux-mêmes ; ils l'ont voulu faire croire aux hommes ; & afin d'être supérieurs aux loix , aux mœurs , aux usages , ils ont fait leur premier titre d'un mensonge ridicule , mais dont les suites ont été des plus funestes à toutes les nations du monde. On les a toutes vûes successivement abruties dans l'esclavage le plus stupide , & tantôt rendues féroces par la pesanteur de leurs fers , les secouer & les rompre tout-à-fait par des excès non moins tragiques & non moins criminels. L'homme sans

R r iij

frein & abandonné à lui-même est donc capable de tout ; plus il est élevé, plus il a besoin d'être soutenu. Ce n'étoit pas des titres qu'il falloit donner à ces Rois, c'étoit des aides, des secours, & des conseils modérateurs. Le despotisme enfin, qui a toujours été plus avide des uns que des autres, & presque toujours malheureux pour le Despote, a donc été incapable de faire le bonheur des hommes & de leur être utile.

C'étoit-là le sentiment des anciens peuples de l'Europe. Il semble que les Grecs & les Romains aient eu une idée de la dignité de l'espece humaine plus noble & plus élevée que par-tout ailleurs. Les Grecs regardoient le gouvernement de la Perse comme indigne de quiconque portoit le nom d'homme. Cette grandeur de caractère, peut-être quelquefois portée à l'excès, fut la source de toutes leurs vertus & de cette réputation qu'ils se sont faite dans tous les genres.

Les Romains de même ne voulurent jamais reconnoître qu'un pouvoir modéré ; après Romulus ils voulurent avoir des Rois, dit Tacite, mais à condition que le peuple auroit toujours un certain degré de puissance, & qu'il

ne donneroit pas plus de droit aux Rois qu'il s'en réserveroit pour lui-même. Telle est, ajoûte Cicéron, la condition de ce peuple libre, de pouvoir donner & reprendre par ses suffrages telle portion de puissance qu'il veut. Servius Tullius, sixieme Roi de Rome, fit, dit-on, des loix auxquelles les Rois mêmes devoient être assujettis; & tous les Empereurs, aussi-bien les mauvais que les bons, reconnurent toujours la puissance du peuple. Jules César refusa le nom de Roi qu'on vouloit lui donner, Auguste celui de maître; & Suétone fait ainsi parler Tibere lui-même dans le Sénat: Je vous ai souvent dit, Messieurs, & je vous le répète avec plaisir, qu'un bon, qu'un digne Prince que vous avez revêtu comme moi d'une si grande & si libre puissance, doit servir le sénat, tous les citoiens en général, & souvent même les particuliers.

Suét. in
Tiber. c.
29.

Trajan rejeta de même le nom de maître, pour ne prendre que celui de Prince ou de premier du peuple. Les deux Antonins, pere & fils, disent que ce ne sont point eux, mais le peuple qui regne; qu'ils tiennent tout du peuple & du sénat. Chez les Grecs nous entendons Thésée, Roi d'Athènes, qui dit dans les

Supliantes d'Æschile : Cette ville n'est point gouvernée par un seul homme ; elle est libre, & c'est le peuple qui regne. Démophon, son fils & son successeur, dit dans les *Asclépiades* : Je ne commande point tyranniquement à ce peuple comme à des barbares ; mais je fais ce qui est juste, & on me rend la même justice. Dans les *Supliantes* encore, les filles de Danaüs disent au Roi d'Argos qu'il est lui seul la ville & le peuple, & qu'il peut leur accorder le secours qu'elles lui demandent contre l'oppression des Egyptiens : mais ce Roi répond : Je ne ferai rien sans le peuple, je l'assemblerai. Je trouve enfin dans les Mémoires de César, Ambiorix, Roi de nos anciens Gaulois, qui lui confesse que la nature de son gouvernement est telle qu'il n'a pas plus de pouvoir sur la multitude, que la multitude en a sur lui.

Telle est l'idée constante que les Législateurs anciens se sont formée d'une puissance juste & durable. Platon remarque que Lycurgue ne trouva point de moïen plus sage & plus sûr de conserver pour plusieurs siècles la roiauté dans sa famille, que d'établir au-dessus de lui le sénat & les Ephores ; de sorte

que la loi devînt la reine & la maîtresse des hommes. Le même philosophe donne un pareil conseil aux Siciliens : ce qui doit , dit-il , avoir le souverain pouvoir , c'est la loi. Que la liberté subsiste avec la puissance roïale que la loi domine sur les Rois aussi - bien que sur le peuple ; que les Magistrats n'en soient point les maîtres , mais les ministres & les conservateurs ; qu'ils soient destitués , s'ils les violent. Aucune loi naturelle n'ordonne que les petits coupables seront punis & non les grands ; aucune loi civile ne met un homme au-dessus des loix , puisqu'on ne peut appeler loi ce qui les détruit. Ces sortes de pensées & de raisonnemens sont si répandus dans tous les écrivains sensés , qu'il seroit superflu d'en accumuler un plus grand nombre. Je n'ai point donné , au reste , ces exemples pour regles , il faut en prendre l'esprit ; il confirme cette maxime fondamentale , que quelque pouvoir qu'un homme exerce sur ses égaux , ce pouvoir ne peut être légitime qu'autant qu'il l'a reçu d'eux ; & qu'il est contre tous les principes de la nature , que ce pouvoir soit absolu.

C H A P I T R E X V I .

Toutes les obligations sont réciproques. Tous les gouvernemens ont leurs avantages & leurs desavantages. La vertu a été le premier principe de la puissance, soit élective soit héréditaire. Les loix sont les guides & ont été le principe de toute autorité. Travail des premiers législateurs; quels ont été leurs mobiles. La source des loix est Dieu même. But des législations; protéger les bons, punir les méchans. L'inégalité des conditions est légitime. La conduite des supérieurs & des inférieurs n'est point arbitraire. Devoirs des uns & des autres. L'unanimité fait la force des loix. Sentimens que les supérieurs se doivent rendre familiers. Quelles sont les fonctions des Rois; juger & défendre. En quoi consiste le premier devoir; rendre la justice au-dedans: en quoi consiste le second; maintenir la paix au-dehors. Du droit de la guerre.



EN conséquence des principes que je viens de poser sur l'établissement des puissances civiles, il est clair que cet établissement n'a pû se faire par la force ; c'est un traité libre, volontaire, & réciproque dans son origine, & que le même esprit peut seul perpétuer & entretenir. On dispute peut-être vainement sur la préférence qu'on doit donner aux divers gouvernemens : tous sont bons sans doute, quand les conventions sont religieusement observées. Le pouvoir Monarchique, le Démocratique, l'Aristocratique, ont chacun leurs avantages ; peut-être ont-ils tous aussi leurs inconvéniens. Mais la prudence humaine pourroit-elle se flater de remédier à tout ? Les passions tromperont toujours les précautions les plus sages.

Toute puissance suposant une élection dans son principe, cette élection suppose une préférence du meilleur entre ses égaux. Les uns ont concédé cette puissance avec privilège de l'hérédité ; & cette hérédité n'a dû être aussi dans son principe, que la récompense d'un bon gouvernement. La puissance du fils a été une suite de la reconnaissance des hommes envers l'équité

& les autres vertus du pere. Gouvernez-nous, dirent les Israélites à Gédéon, vous, votre fils & votre petit-fils. Il refusa l'un & l'autre, & les Israélites cependant ne nommerent point d'autre chef jusqu'à sa mort. On ne voit plus ensuite chez eux de puissance héréditaire jusqu'à Saül, dont les enfans furent bien-tôt exclus de la succession. David après lui régna d'abord sur deux Tribus ; les autres le reconnurent ensuite, & il les gouverna en vertu des conventions qu'il fit avec leurs anciens. Salomon hérita de toute sa puissance ; mais les rigueurs de Roboam, son fils, donnerent lieu à la séparation des dix Tribus, qui fonderent après un autre royaume.

Cet exemple pris chez un des plus anciens peuples, fait assez connoître que dès les premiers tems les Princes n'ont pas eu le droit de regarder leurs états comme leur bien propre, & que le peuple en étoit toujours le vrai propriétaire. C'est ainsi, dit Ammien Marlin, que la république Romaine, telle qu'un pere œconome, prudent, & riche, donnoit aux Césars, comme à ses enfans, la commission de gouverner son patrimoine sans l'aliéner jamais,

L'obscurité des premiers tems historiques ne permet pas de remonter chez tous les peuples à la première origine des puissances : sans doute que la première précaution des hommes qui se sont liés pour vivre en société, a été de commencer par concerter les loix, & par fixer entre eux la mesure du commandement & de l'obéissance : on sçait au-moins à n'en pouvoir douter, que plusieurs nations en ont ainsi usé ; elles demanderent ou reçurent des loix de ceux qui par leurs lumières, leur expérience, leur probité, s'étoient acquis une considération universelle. Ces législateurs alors ne travaillèrent qu'après une profonde étude de l'homme ; ils pesèrent ses vertus & ses vices, son goût pour le bien, & sa facilité à s'en écarter. Ils examinerent ses talens, ses facultés, son industrie, qui sont les sources de toutes ses commodités, & en même tems les instrumens de toutes ses passions. Il s'agissoit de faire un bon usage de cet animal raisonnable capable de tout en bien & en mal ; il falloit le rendre heureux & tranquille en particulier, & pourvoir au bonheur de tous, soit en animant & récompensant les vertus, soit en punissant les vices, soit

en dirigeant ses passions vers une fin utile & légitime. Tels étoient les objets des réglemens que l'œconomie d'une juste police exigeoit pour l'harmonie des premières sociétés. Comme ces objets avoient diverses branches, elles font quelquefois convenues d'en céder une partie aux légiflateurs mêmes, qu'elles avoient déjà considérés comme les représentans publics. Mais ces concessions ne purent être que conditionnelles, puisque le pouvoir absolu n'avoit pû être l'objet ni le fruit d'une législation raisonnable & raisonnée. Aussi chez les anciens étoit-ce une règle presque universelle, que les loix proposées fussent auparavant acceptées dans les assemblées du peuple, ou par quelque conseil de la nation. Cet usage étoit juste & naturel, puisqu'il n'y a que le consentement public qui fasse la force des loix; plus elles sont universellement reçues, plus elles sont loix, plus elles sont inébranlables & sacrées dans la société, & plus alors la société est heureuse, puisque son bonheur dépend de la stabilité & de l'immutabilité des principes publics.

C'est par un effet de cette confiance qu'ont tous les hommes pour les loix
&

& pour les conventions nationales, que chacun a mis non-seulement sa fortune, mais encore sa vie, sous la sauve-garde & sous la puissance de la loi; sous sa sauve-garde, pour les conserver; & sous sa puissance, pour ôter l'une & l'autre, si on en abuse criminellement envers toute la société ou quelques-uns de ses membres. Voilà la source de ce droit de mort qui appartenoit à chacun dans un état de nature sauvage & barbare, mais auquel tous les hommes policés ont renoncé entre les mains des puissances publiques, non pour abandonner totalement le soin de leur vie & de leurs biens, ce qu'ils n'ont point fait & ce qu'ils n'auroient point pû faire, mais pour les assûrer au contraire sous l'autorité d'une loi publique souveraine des bons & des méchans. C'est cette loi seule qui est en cela la reine des hommes. Aucun particulier, de tel rang ou de telle condition qu'il soit, n'a par lui-même le droit de priver son semblable de sa vie ou de sa fortune. Les Princes ne sont que les protecteurs de cette loi terrible; & lorsqu'ils se sont conduits par d'autres principes & selon des intérêts particuliers, ils n'ont été alors que des homicides.

Tous les législateurs ont eu pour plan général de faire le bonheur de tous ; ils ont plus ou moins réuffi selon l'étendue de leurs lumieres & selon le génie particulier des peuples. Les loix qu'ils ont données n'ont point été cependant les premieres loix : les hommes affemblés en famille , avant que de former de grandes sociétés, avoient des usages & des coutumes qui avoient déjà pour objet le bien & l'utilité de la famille. Ces premieres institutions domestiques avoient été dictées par le sentiment & par la nature ; & les législateurs des grandes sociétés n'ont pû que remonter à la même source. Leurs statuts en effet ne pouvoient avoir de vigueur & de force qu'en les tirant des notions uniformes qu'avoient les hommes du bien & du mal , du juste , & de l'injuste. Il a fallu , pour accéder aux législations publiques , qu'on y reconnût les loix primitives & particulieres ; elles ne devoient être différentes qu'en ce qu'elles avoient un exercice plus vaste & un point de vûe plus grand & plus étendu.

C'étoit un triste aveuglement dans quelques philosophes , de prétendre que la distinction du bien & du mal étoit le fruit de la politique ; j'ai démontré l'ab-

surdit  d'une telle opinion: ceux qui s'y laissent encore s duire sont des aveugles volontaires ; ils ferment les yeux pour ne point voir le jour: mais le soleil en luit-il moins ?

Il y avoit des loix immuables avant tout ce qu'on nomme loix humaines. Quiconque lira sans pr jug  le d tail que j'ai fait de ces loix anticip es, en reconno tra la v rit  dans ses propres sentimens ; il y verra que les affections & les mani res que je prescrivis entre les hommes ne sont pas moins comprises dans la regle de la justice , que tout ce que les loix commandent ou prescrivent. La bont , la douceur, la tol rance mutuelle de nos imperfections, la bienveillance, la gratitude, sont des devoirs sans lesquels il ne pourroit y avoir aucune soci t . On n'est vraiment uni que par le c ur & les sentimens ; & cependant les loix civiles abandonnent toutes ces obligations   la loi de la conscience.

Les l gislateurs se sont born s   la justice rigoureuse,   cette justice qui tend   conserver entre les  gaux une  galit  de droits ; les Jurisconsultes la d finissent une raison n e ou ent e dans la nature, qui commande ce qu'il faut

S f ij

faire, & qui défend le contraire. Or cette loi entée dans la nature; est celle qui nous donne des notions du bien & du mal moral; notions qui résultent de la constitution de notre être, & qu'on peut nommer en ce sens la raison de notre Auteur ou de Dieu même. C'est jusques-là que Cicéron a remonté; il soutient en conséquence que le respect dû aux loix n'est point un respect d'institution, mais un respect de nécessité naturelle; qu'on ne peut les mépriser ou les négliger sans faire injure à la Divinité même qui nous les impose par nos propres affections. C'est la conscience qui nous les dicte dans ce qu'elles ont de naturellement juste. L'honnête homme la consulte & la suit sans contrainte & sans autre sentiment que celui de faire le bien: l'homme corrompu ne l'écoute point, il ne consulte au plus que la crainte des peines; mais après qu'il s'est laissé emporter par ses passions, il ne peut se promettre l'impunité. Son premier juge est en lui-même; & si ses excès sont publics, il ne peut éviter le châtement de la loi; elle punit les méchans selon la griéveté de leurs crimes, & elle protege les bons contre leurs attentats. La sûreté & la tranquille jouis-

fance de l'état & des droits de l'honnête citoyen , est pour lui comme la récompense du sacrifice qu'il a fait à l'ordre établi, d'une portion de sa liberté.

Cet ordre exige & suppose une sorte d'inégalité dans les conditions ; les uns ont le droit de commander , & les autres doivent obéir. Cet ordre est une des suites des conventions originelles ; & par là il cesse d'être arbitraire à l'égard de beaucoup d'objets. Il n'y a pas moins des devoirs respectifs dont l'obligation résulte d'être fidele à ses promesses. Là se réduit toute l'œconomie des sociétés civiles. L'autorité doit être armée d'une puissance pour réprimer , & de moïens pour faire exécuter ; & ceux qui sont gouvernés doivent contribuer à l'entretien de cette puissance. La société n'est une & ne forme un corps régulier & harmonique , que par une uniformité d'esprit & de volonté , que par un accord constant vers un objet unique ; & cet objet c'est le bien commun. Chacun est dans l'indispensable nécessité d'y tendre selon le rang qu'il occupe dans la société ; & il n'est aucun rang qui n'ait à cet égard des devoirs à remplir.

• A ces conditions, on voit qu'il est af-

sez indifférent en combien de mains la puissance soit remise ; on voit seulement qu'il est plus difficile qu'un peuple nombreux soit régi par une seule tête : mais dans ce cas le Prince est ordinairement aidé & secouru par des conseils, par des puissances subordonnées, & par des corps chargés de différens détails : c'est par le concert de toutes ces parties, que la volonté du Prince qui prononce, devient l'expression de l'esprit public.

Je conclus donc que sans égard à la différente constitution des états policés, il y a dans tous des devoirs marqués pour ceux qui les composent ; ce que je réduis à cette maxime générale : obéissez aux loix, contenez-vous dans le rang qu'elles vous donnent & dans la soumission qu'elles vous prescrivent. Ce sont ces devoirs qu'il me reste à détailler, pour donner une idée complète de la vie sociale, pour laquelle j'ai montré que nous sommes nés, soit que la société ne se forme que par le penchant à s'unir, soit qu'elle soit fondée sur des loix convenues que l'inquiétude des passions ait rendues nécessaires. C'est l'état présent où nous vivons tous ; & si les obligations de la société civile sont mal observées, c'est qu'on oublie

que pour le fond ces mêmes obligations sont prescrites par les loix naturelles, qui ne sont susceptibles d'aucune dispense. Les passions accoutumées à ne se voir retenues que par le frein de la police extérieure, font donner comme naturellement dans l'absurde imagination de ces mauvais philosophes, tant anciens que modernes, qui prétendoient qu'il n'y avoit pour nous de juste & d'injuste que ce que les coutumes ou les loix de chaque pays prescrivoient ou défendoient. L'aversion pour la contrainte & l'amour de l'indépendance font donc haïr ces coutumes & ces loix mêmes; on s'en affranchit, on les viole tant qu'on croit être assuré de l'impunité de ses prévarications. C'est cette illusion qui fait les mauvais Princes, les mauvais magistrats, les mauvais citoïens: mais pour les desabuser de cette erreur commune, il suffit de leur redire qu'ils sont tous obligés à vivre en hommes, & que la même raison qui les détermine à restreindre un peu leur liberté pour leur bien-être, les oblige à tenir leurs engagements aux dépens du mieux-être qu'ils croiroient trouver dans une indépendance parfaite.

Ce sont les qualités les plus éminen-

tes en tout genre de perfection, qui ont fait les premiers Princes. On confia le soin de la police & du gouvernement à des hommes dont les ordres & les conseils tiroient leur crédit & leur force de leur caractère & de leurs mœurs. On jugea que les plus propres à gouverner leurs égaux sont ceux qui savent se gouverner eux-mêmes. Les hommes se réunissent toujours dans la vûe du bien général, quand aucun intérêt particulier ne les en détourne. Lorsque la partialité s'introduisit dans les élections, c'est que l'équité naturelle cessa d'en être l'unique objet; & lorsqu'on eut recours au sort, c'est que l'imbécillité avoit pris la place du bon-sens. Rien ne fut plus funeste à la république Romaine, que de voir les armées s'attribuer chacune le droit de nommer les Empereurs. Ces attentats annonçoient que chacune de ces armées vouloit son intérêt propre & non celui de tout l'état. Cet intérêt commun demandoit qu'on choisît un homme déjà universellement respecté, parce qu'il étoit dans sa vie privée, sobre, tempérant, chaste, modéré, simple, affable, bienfaisant, sévère dans l'administration de toute justice, & sans envie de dominer;

ner ; un homme enfin qui joignît à toutes les vertus du cœur les qualités de l'esprit propres à gouverner les autres. C'étoit-là ce que ces armées ne pouvoient point faire dès-lors qu'elles n'agissoient que pour leurs intérêts particuliers. Tout intérêt est le tombeau du bien public.

Si le bien de tous doit être l'objet de ceux qui élisent , de même il doit être la fin du travail de ceux qui sont élus. Le sentiment que ceux-ci doivent toujours avoir présent à l'esprit , c'est qu'ils sont hommes comme les autres , & semblables à tous par leur nature & par leur origine , telle reculée qu'elle soit. Il n'y a point de Roi , disoit Platon , qui ne descende d'esclave , & point d'esclave qui ne descende de Roi ; la révolution des âges confond tout dans la race humaine. Ceux qui gouvernent sont encore égaux par leur fragilité & leur foiblesse à ceux qui sont gouvernés ; ils sont égaux par les obligations qu'ils ont aussi à remplir dans leur vie privée : leur rang ne les tire de cette égalité que dans l'exercice de la puissance publique. Que leur élévation ne leur élève donc point le cœur ; c'étoit l'avis du Sage : Soiez , leur disoit-il , comme un de ceux

qui vous ont établi pour gouverner; Songez que vous étiez leur modele avant que d'avoir été choisi pour être leur arbitre, & que vos premieres vertus ont été votre titre. C'étoit ce que Cyrus sentoit : il faut, disoit-il, que celui qui commande soit le modele de ses sujets. Tout l'Univers se forme sur son Roi, dit le proverbe: il doit donc être le modele de toutes les vertus, l'ennemi déclaré de tous les vices, & se commander plus rigoureusement à lui-même qu'aux autres; non-seulement parce que ses défauts sont exposés aux yeux de tous, mais encore parce qu'un des tristes effets de la puissance est quelquefois de les multiplier lorsqu'on se croit tout permis.

Ce malheur est comme le malheur commun de ceux qui sont nés avec des droits acquis; tout ce qui les environne dès l'enfance ne semble être qu'une espece de conspiration pour les corrompre. L'éducation des grands ne sert souvent qu'à leur laisser plus de réforme à faire dans leur cœur & dans leur esprit, qu'à ceux qui n'ont point eu d'éducation. C'est du-moins un soupçon qui demande leur premiere attention, lorsqu'ils commencent à réfléchir, à sentir, & à voir par eux-mêmes. Com.

ment a-t-on gouverné mon enfance ? que m'a-t-on dit ? que m'a-t-on laissé faire ? que de défauts on m'a passé ! que de vertus il me manque , non pas tant encore pour gouverner les hommes , que pour vivre avec eux ! L'affabilité , la bienveillance , la libéralité , la douceur , la compassion , la tolérance , sont les liens qui nous unissent. Qu'il est difficile d'être affecté de toutes ces vertus envers ceux qu'on sépare de nous par une distance immense ! Il ne faut point ignorer ou rougir d'être homme , si on veut les aimer , leur être utile , & les gouverner selon leur bien. Si les Rois ne peuvent plus passer par différens états pour arriver avec plus de fruit au comble de la grandeur , il faut qu'ils s'en instruisent , il faut qu'ils déchirent le voile que les flatteurs suspendent devant leurs yeux ; qu'ils chassent d'autour d'eux cette foule d'ambitieux qui les tiennent comme prisonniers ; & qu'ils ne négligent aucun moïen de connoître les devoirs que leur nature & leur dignité leur imposent.

Quels sont ces devoirs ? Je les trouve exprimés en deux mots par la demande des Israélites à Samuel : Il nous faut un Roi , s'écrierent-ils , pour nous juger

& pour marcher devant nous à la guerre. Ces fonctions essentielles des Rois ont rapport aux affaires du dedans & du dehors : au-dedans, ils doivent faire régner la justice, le bon ordre, apaiser les contestations, conserver à chacun ses droits, & protéger les loix en les observant eux-mêmes afin de les mieux faire respecter à leurs sujets, & de les punir avec plus d'autorité lorsqu'ils les violent. Si ces loix sont vicieuses en quelque partie, si le tems ou les événemens les ont altérées ou rendu incompatibles avec l'état actuel de la société ; ils ont le droit de les réformer & même d'en instituer de nouvelles, non selon l'esprit d'un caprice momentané ou d'un système nouveau, mais selon l'esprit primitif & le système fondamental. Tout ce qui est arbitraire est contraire à l'essence & à la forme de la justice : or cette forme même doit être respectée ; c'est par la forme que tout acte de justice devient sensible aux hommes, & d'une authenticité générale pour toute la société.

Un des premiers soins des Rois, un des plus sacrés, c'est de conserver à leurs peuples cette liberté civile que toutes les loix ont eu en vûe dans leur

instituition. Comment seroit-il vrai que les Rois sont obligés de rendre justice à tous, si tous n'avoient point de droits propres communs ou particuliers? Si c'est, comme on ne peut en douter un instant, si c'est par les loix que les Princes ont eux-mêmes des droits sacrés & inviolables, il est donc de leur intérêt de conserver aux autres des droits qui sont fondés sur un même principe & sur une loi commune. Que leurs droits soient plus grands que ceux des particuliers, rien n'est plus convenable à l'équité & à la raison: mais ces droits ont des bornes qu'ils ne peuvent passer sans blesser la justice.

Ils la doivent également à tous ceux qui leur sont soumis; le caprice, la faveur, la partialité ne doivent point entrer dans leurs jugemens; la cause du pauvre leur est aussi recommandée que celle du riche. La veuve & l'orphelin, le grand & le petit ont de droit un accès égal à leur tribunal; tous doivent être maintenus dans leurs possessions, vengés des injustices, des violences, des usurpations, des exactions, des vols ouverts, par de justes restitutions. Tous doivent jouir sans trouble de leurs droits naturels & de leurs droits acquis.

Leurs personnes doivent être encore plus inviolables que leurs biens. Personne ne peut être privé de son état, de sa liberté, de sa vie, sans être convaincu de quelque violement des loix. Personne, sous un juste juge, ne peut être puni sans sujet. L'exil & la prison, le bannissement, la mort, ne peuvent être imposés arbitrairement & par des ordres absolus. Tous les bons Princes ont abhorré les délateurs. Toutes les loix sages & conformes au droit de la nature ont voulu qu'aucun citoïen ne fût condamné sans être entendu. Ce sont-là les plus étroits & les plus indispensables devoirs des Rois; c'est en les remplissant dans toute leur mesure, qu'ils se rendent dignes du titre auguste d'image de la Divinité; qu'ils songent & qu'ils se disent à eux-mêmes que ce titre saint, presque incommunicable par sa nature, leur a été donné à tous, moins pour les faire paroître plus grands, que pour les rendre plus justes.

A ces devoirs particuliers, qu'un sage administrateur de la félicité publique joigne une prévoïance générale qui s'étende à tous les moïens de procurer l'abondance, de prévenir les nécessités extrêmes, d'écarter les calami-

tés, & de détourner tout ce qui peut altérer la paix & la concorde des sujets par une police toujours active & impartiale entre les différentes conditions. C'est pour ces soins & pour cette protection que se paient les tributs, autre objet de soins & d'économie pour un Roi sage ; ils ne doivent s'augmenter qu'en cas de nécessité publique. Il faut en distribuer le poids sur chaque membre de l'état avec intelligence & équité ; il faut choisir pour la levée, les moyens les plus simples, les moins dispendieux & les moins onéreux ; tenir dans un rigide devoir les exacteurs, punir les malversations & les dissipations, & faire des revenus de l'état un usage digne d'un bon pere qui n'a d'autre objet que l'avantage de ses enfans. Une mauvaise régie est plus ruineuse pour les peuples que les impositions mêmes, & une mauvaise dispensation les dissipe sans aucun profit pour l'état. Les richesses de Salomon furent immenses ; il n'eut point de guerre à soutenir : mais sa magnificence outrée, ses batimens superflus, ses chevaux, ses chariots, ses femmes sur-tout & ses concubines, lui firent accabler son peuple de tributs insupportables, jusqu'à

T t iiii

faire perdre à son fils la plus grande partie de son roïaume. Toute grandeur déplacée est la ruine du peuple, & tôt ou tard elle est celle d'un monarque.

Les bons Rois sont les Rois pacifiques ; leurs sujets ne doivent jamais être les tributaires ou les victimes de leurs ressentimens particuliers, de leur vanité, ni des projets d'étendre leur dominations par des conquêtes. Tenus à suivre les regles de la justice envers leurs sujets, ils la doivent également aux étrangers : qu'ils s'en fassent donc plus aimer que craindre. Mais si des voisins ambitieux & injustes font des invasions sur leurs terres ; s'ils violent le droit des gens & les traités d'alliance ; s'il faut enfin s'armer pour maintenir des droits justes & conserver ses limites, s'il faut repouffer la force par la force, c'est alors que les Rois ou les chefs des peuples doivent se mettre à leur tête pour les commander & les conduire dans leurs guerres ; c'est la seconde fonction que leur rang leur impose.

Les guerres les plus justes ne doivent être entreprises qu'après avoir tenté toutes les voies de conciliation ; tous les hommes sont freres, & ne doivent se nuire que pour la nécessité d'une

juste défense. Elle est permise entre les peuples comme entre les particuliers, mais aux mêmes conditions. Les vainqueurs ne doivent aspirer qu'à l'avantage de réduire les vaincus à l'impuissance de les inquiéter, & de les obliger à réparer les torts & les injustices qu'ils en ont reçus; ce sont là communément les deux seules conditions équitables des traités de paix. Si la nécessité oblige quelquefois vis-à-vis de certains ennemis de les mettre pour jamais hors d'état de nuire, soit en déplaçant les nations, soit en changeant leur gouvernement, soit en les rendant sujettes par la conquête; dans cette extrémité il est encore des loix à garder avec les vaincus; & ces loix se tirent de l'humanité & de la justice générale dûe à tous les hommes. C'étoit le propre des nations barbares d'exterminer leurs ennemis; mais entre les peuples policés, c'est comme une maxime du droit des gens, de laisser aux vaincus leurs terres, leurs loix, leurs usages, leur Religion; c'est qu'on a reconnu que la force ne détruisoit point le sentiment de la liberté, & que sans le consentement des hommes on se fieroit en vain sur leur soumission. Cette

façon d'agir bien plus louable & bien plus humaine fait qu'il n'y a plus de guerre qui ne se termine par des conditions respectives. La paix du dehors dépend donc ainsi que celle du dedans, de l'équité, de la bonne foi, de la justice, & de la fidélité commune à garder ses promesses.

C H A P I T R E X V I I .

Dans quelque gouvernement que ce soit, les fonctions qui partagent l'administration publique suposent des talens & des qualités propres. Toutes demandent surtout de la probité, de l'intégrité, de l'équité, du désintéressement. Ces places ne doivent point être recherchées. Le choix des sujets, soit qu'il dépende de la volonté d'un seul ou des élections populaires, doit tomber sur le mérite le plus reconnu. Le défaut de ceste attention tend au renversement du bien public & quelquefois de tout l'état. Rien n'y cause plus de desordres & de maux que les hommes déplacés. La vénalité des emplois est sujette aux plus grands inconvéniens; cette maniere de les obtenir ne

dispense point des qualités qu'ils demandent & des obligations qu'ils imposent. Que les différens ordres de magistrature n'entreprennent point les uns sur les autres. Que ceux des premiers ordres se distinguent par des qualités plus éminentes, ou par une régularité plus exemplaire. Que les loix soient toujours leurs uniques regles, & le bien public leur unique but. Les censeurs des mœurs seroient très-nécessaires ou très-utiles dans les tems de licence & de dépravation. La multitude des tribunaux est sujette à de grands abus : l'imperfection des loix y contribue. Que les juges en fassent leur plus sérieuse étude. Diversité de leurs devoirs ; ceux des avocats. Jugemens des criminels. Conduite de ceux qui les exécutent. Que personne ne soit condamné sans être entendu. Point d'ordres & de peines arbitraires. Contribuer aux dépenses communes de l'état. Mauvaise régie de ses revenus. Les fonctions de la Justice & de la Religion devroient être gratuites. La cupidité trafique de tout. Les particuliers contraints de travailler pour le public, doivent être payés comme s'ils travailloient pour de simples citoiens. Quand la police ordonne de vendre les denrées dans les nécessités

publiques , l'intérêt des vendeurs & des acheteurs doit être équitablement ménagé. Le monopole est toujours injuste. Dans le commerce libre , les privilèges exclusifs doivent être rares & ne s'accorder que pour des causes manifestement justes. La répartition des impôts doit se faire sur l'inégalité des fortunes. Durant la guerre , il est juste d'assurer la paie des officiers & celle des soldats. Abus qui se commettent dans toutes ces parties.

TANDIS que les sociétés furent peu nombreuses & que la simplicité des mœurs rendit les contestations plus rares, un seul homme sage & respecté suffisoit pour les terminer. Tout le peuple alloit à lui comme à son unique juge ; ou s'il le falloit, ce juge alloit lui-même de lieux en lieux pour y recevoir les plaintes & pour y réparer les torts. Mais depuis qu'il s'est formé des états plus étendus, depuis que les cupidités y sont allées au-delà du nécessaire ou des simples commodités; depuis que le luxe, le faste, la mollesse & l'amour des superfluités se sont réunies à l'avarice pour se disputer des objets qui flatent les passions sans les contenter; l'abon-

ance des injustices s'est tellement accrue, la discorde est née ou a pu naître de tant de sources, qu'il a fallu leur opposer des digues plus fortes & multiplier les défenseurs des citoyens & de leurs droits. Les sociétés ont choisi des formes de gouvernemens différentes selon leurs lumières ou leur goût ; quelques-unes ont partagé l'autorité publique entre plusieurs sujets ; d'autres ont continué de la réunir dans un seul, mais avec des puissances subordonnées, dont les unes sont de la constitution primitive de l'état, d'autres abandonnées à la volonté de celui qui gouverne en premier, & d'autres enfin laissées aux élections populaires. Il y en a de perpétuelles, il y en a d'alternatives. On se souviendra que le but de mon Ouvrage est de me renfermer dans ces généralités, qui suffisent pour fonder des règles assurées de devoirs particuliers dans quelque économie que ce soit.

Un principe qui se suppose de lui-même, c'est que toute place qui tire un homme du simple rang de citoyen pour le faire entrer dans quelque portion de l'administration publique, ne doit s'accorder qu'à certain genre de mérite que les fonctions qu'on veut lui confier

exigent. Mais toutes ces places en général demandent de la probité, de l'intégrité, de l'impartialité, du défintéressement: enfin l'homme public ne doit point avoir de vues, de goûts, d'affections particulières; c'est pour les autres qu'il est tout ce qu'il est; il se doit à tous sans égard à la qualité des personnes.

Les dignités supérieures, les postes éminens sur-tout ne doivent être remplis que par le mérite le plus éminent & le plus reconnu. Je suppose & je dirai dans son lieu que ces places ne doivent jamais être recherchées par quelque motif que ce soit: je ne les considère d'abord que du côté des devoirs de ceux qui les donnent, & de ceux qu'elles imposent aux sujets qui les occupent.

Quand elles sont remises au seul choix du Prince, qu'il ait toujours dans l'esprit la pensée de Cyrus; que celui qui gouverne doit être meilleur que ceux qui sont gouvernés; & que ce soit à proportion sur la même règle qu'il dispose des emplois qui sont comme des émanations ou des offices subsidiaires de sa puissance: qu'il ne les destine qu'aux sujets que leurs vertus en font pa-

D E S D E V O I R S. 315
rôtre dignes & que leurs talens d'ailleurs en rendent capables : en user autrement, c'est risquer de renverser toute l'œconomie du corps politique. La santé du corps animal ne se conserve que par l'harmonie des membres à faire chacun les fonctions qui leur sont propres ; on ne voit que des yeux , on n'entend que des oreilles , on ne marche que sur les pieds : la même partition doit être observée dans un sage gouvernement. Le distributeur des emplois ne donne point les qualités qu'ils exigent , c'est à lui de les chercher ; mais cette recherche demande des attentions qui fatiguent : la paresse cherche à s'en décharger , & le défaut d'amour pour le bien public abandonne comme au hazard ce qui doit y contribuer. L'ambition fait briguer les postes vacans , & souvent la seule imprudence les obtient ; c'est la brigue , ce sont les sollicitations , c'est le caprice ou la faveur qui décide de la préférence , qui ne devrait être donnée qu'au mérite supérieur. Cette préférence donne peu d'idée du discernement ou de l'équité du Prince ; on se dégoûte d'une partialité si peu séante ; on n'aime point à se voir gouvernés par des indignes ou par des ineptes

tes ; ils nuisent par la seule incapacité d'être utiles ; on manque de confiance pour eux ; on ne peut les respecter , & le défaut de respect énerve l'autorité dont on les voit revêtus.

Les élections sont plus favorables au mérite tandis que les suffrages sont défintéressés ; mais ceux qui doivent les donner peuvent être tirés de ce défintéressement en mille manières , ou par leurs propres penchans ou par des impressions étrangères. Les Romains furent obligés à la fin de faire une loi contre les brigues , & cette loi sage excluait des charges ceux qu'on avoit convaincus de les avoir briguées : ils s'étoient justement rendus suspects d'être poussés par une toute autre vue que celle du bien public , & ceux qui les avoient nommés n'étoient pas à couvert du même reproche ; mais nous réservons au chapitre suivant les maximes qui doivent régler la conduite des uns & des autres.

Des nécessités pressantes ou quelques raisons ont rendu venales les Magistratures & les autres charges aussi importantes. Il est rare que cet inconvénient n'en occasionne quelqu'un de très-fâcheux pour le bien de l'état ; & si dans
cet

cet embarras inévitable en certaines occasions, on ne favoit pas prendre de sages précautions, je regarderois cette vénalité comme le plus grand malheur, sur-tout si l'argent de l'acquéreur lui tiënt lieu d'étude & le dispense du tems où l'âge mûrit le jugement. Les places remplies par des sujets aussi incapables, sont plus nuisibles que d'aucune utilité au public : la stupidité en place fait rougir le mérite languissant dans l'obscurité. Ce mal, dit le Sage, peut échapper à la prévoiance du Prince; & le pis c'est qu'une fois introduite, la vénalité devient irréformable. Comment déplacer ceux qu'on a placés pour leur argent, sans commencer par le leur rendre ?

Mais de quelle maniere enfin qu'on entre dans les charges publiques, rien ne dispense au-moins d'en remplir les fonctions avec une exacte équité, selon l'étendue du pouvoir précis qu'elles donnent. Que les différens ordres n'entreprennent rien les uns sur les autres, que chacun se renferme dans ses attributions; tout tombe dans la confusion quand on sort de ses bornes. Le défaut de subordination produiroit tous les maux de l'anarchie; les plus sages réglemens seroient éludés par le prétexte

de l'incompétence, & ceux qui cherchent l'impunité la trouveroient dans ceux qui ne seroient pas leurs juges. Personne d'ailleurs n'a droit de se faire obéir quand il entreprend de commander au-de là de ce qu'il peut, & c'est la tentation de ceux qui se trouvent dans un degré d'autorité plus élevé que d'autres. Ils usurpent leurs droits & rendent leurs fonctions inutiles au but qui les a fait établir; les foibles opprimés n'y trouvent plus la protection qu'ils avoient droit d'en attendre.

Ce n'est pas sans sujet qu'il y a des Magistratures de différens ordres; la variété des affaires & des besoins de la société force à les multiplier pour ne pas surcharger ceux qui doivent les exercer. Toutes, comme je l'ai dit, demandent des qualités convenables à leurs fonctions; mais plus les fonctions sont relevées, plus les qualités doivent être éminentes. Que le premier ordre soit sans vices, disoit Cicéron, qu'il serve de modele aux autres: il parloit du Sénat Romain, dont les Empereurs ne méconnurent point la puissance même en l'opprimant. Il y a de même au-dessous des Rois des dignités qui donnent une grande puissance; & comme les Rois

doivent donner l'exemple à leurs sujets, ceux qui les représentent doivent à proportion se montrer toujours les plus dignes d'être imités. Qu'un homme d'entre ceux qu'on nomme les premiers Magistrats, soit donc attentif à se faire révérer par la gravité de ses mœurs; que sa seule présence imprime du respect, & que l'idée de son mérite dispose à la docilité par ses discours: un seul mot d'un tel homme suffit pour apaiser le tumulte de tout un peuple; on l'écoute, les esprits se tranquilisent & les cœurs les plus aigres s'adoucissent. Les peintures qu'on nous fait des effets qu'une probité bien reconnue produit ne sont point menteuses; c'est le droit de la vertu d'imposer silence aux vices les plus séditieux, & le Magistrat qui voit son autorité méprisée doit presque toujours ne s'en prendre qu'à lui-même. C'est renverser la constitution de la nature de prétendre se faire respecter avec des vices qui rendent méprisable; on ne reprend efficacement les vicieux que quand on les a mis dans leur tort. Que le Magistrat ne fasse point ce qu'il veut détendre aux citoyens; c'est à lui de leur faire par sa régularité des leçons de modestie, de frugalité, de tempérance, de mo-

dération ; qu'il éloigne de sa personne & de sa maison toute image de passions déréglées ou licentieuses. Il a toujours été de règle que l'homme public ne se montreroit qu'avec décence, qu'il soutiendrait l'honneur de sa dignité par des dehors imposans, qu'il se conformeroit en tout aux loix, qu'il se souviendrait qu'il en fait en quelque sorte le personnage, & que comme les loix font des especes de Magistrats muets, les Magistrats sont des loix vivantes ; qu'ils doivent agir & parler comme elles : on oublie ce qu'ils peuvent pour les faire observer, quand ils ne les observent pas eux-mêmes. Qu'ils soient populaires, mais de cette popularité qui fait tempérer la gravité par des airs affables ; que hors de leurs fonctions même ils retiennent toujours une réserve qui les distingue assez pour ne pas laisser oublier ce qu'ils sont ; qu'ils ne se familiarisent point trop avec ceux qui peuvent être sujets à leur censure ; qu'ils ne paroissent jamais dans les compagnies où regne un enjouement qui ressent la licence ; & que quelque part qu'ils se montrent ils cherchent moins à se faire craindre qu'à se faire aimer. Se concilier la bienveillance, s'est s'af-

fur un respect plus fincere & plus constant que celui que la crainte imprime.

Mais la grande vertu du ministre public, c'est l'équité qu'il doit à tous ceux qui sont commis à sa vigilance. Il faut qu'il leur soit également accessible sans égard à la qualité des personnes ; qu'à l'égard des fautes, son indulgence ou sa fermeté soit la même ; qu'il ne laisse jamais l'innocence opprimée, ni la violence impunie. Qu'il se souvienne que dans le maintien du bon ordre & de la police, les loix sont sa regle, & le bien commun son unique affaire. Rien n'y nuit plus que la faveur & les passe-droits ; tout ce qui détruit l'égalité trouble la paix des citoiens & tend au renversement de l'état. Ceux à qui la justice est refusée sont tentés de se la faire eux-mêmes ; le désordre négligé s'augmente & devient comme irremédiable. Les petits s'autorisent de l'exemple des grands épargnés ; on ose tout pour son intérêt particulier quand on cesse de le trouver dans l'administration publique.

Les censeurs particuliers des mœurs ont toujours été les Magistrats les plus utiles ; c'est un grand défaut dans un

gouvernement de n'en point établir; ou de borner à trop peu d'objets l'inspection qu'on leur donne. Il est bon de punir les prostitutions, les courses nocturnes, & les divisions éclatantes des ménages & des familles; mais quand les fortunes immenses, les dépenses exorbitantes, les profusions, le luxe, le faste, les jeux ruineux, la somptuosité des tables & des équipages ne sont arrêtés par aucun frein, ces desordres aboutissent comme nécessairement à la ruine de toutes les affections & de toutes les vertus sociales. Tout paroît permis pour contenter des passions qui ne peuvent trouver leur bien qu'aux dépens de celui des autres; rien ne leur suffit; elles consomment le fonds après les revenus; on emprunte pour ne point rendre; on achete pour ne point paier: la mauvaise foi, l'artifice, la fraude & les rapines, sont les ressources de ces cupidités insatiables que la raison condamne, & qui ne peuvent subsister avec la probité. La censure en arrêteroit la licence, elle en préviendroit les funestes suites. Il y auroit moins d'injustices à discuter dans les tribunaux établis exprès pour en prendre connoissance.

On ne fait si ces sortes d'établisse-

mens ne sont pas souvent plus funestes aux états qu'ils leur ont été jugés plus nécessaires. Les avantages sont balancés par les inconvéniens. Il en est un premier qui vient peut-être autant de l'imperfection des loix, que des mœurs ou du génie des citoiens. Quelques législateurs ont fait ces dernières attentions; on reconnoît des passions comme nationales & des vices de climat; c'est-à-dire que certains penchans y paroissent plus marqués & plus dominans qu'ailleurs, quoique partout la constitution de la nature soit la même & les devoirs qu'elle impose également inviolables: ce sont seulement comme des maladies épidémiques à qui les remèdes doivent être accommodés. Les loix sont une espece de régime qui peut être plus ou moins sagement prescrit aux corps politiques dont elles doivent comme entretenir la santé. Mais la jurisprudence ou la maniere de procéder pour les faire observer, est quelquefois encore moins sage & moins propre à conduire au vrai but que les loix se proposent.

Mais enfin les juges sont établis pour faire observer celles qui sont en vigueur; leur première étude doit donc être de s'en instruire à fond & de bien

pénétrer l'esprit de leurs dispositions ; pour les ramener à celles de la loi naturelle d'où leur justice ou leur injustice dépend. Leur multiplicité jette souvent dans les perplexités ou les fait trouver en contradiction. Communément les loix fondamentales ont été renfermées dans un petit nombre d'articles avec des clauses précises mais générales ; l'intention des législateurs étoit que ces clauses fussent observées avec bonne foi, *ex bona fide*, disoient les Romains ; de sorte qu'ils fussent censés avoir pros crit toutes les fraudes qu'ils n'auroient pu ni prévoir ni prévenir. C'est un mal qu'on ne peut assez déplore dans les sociétés , que la science de la justice simple & nette dans ses principes s'y trouve réduite à des subtilités qui la font méconnoître, & sujette à des formalités qui l'emportent souvent sur le fond. Le pis est quand ces formalités observées ôtent toute espérance de faire réformer les jugemens les plus manifestement iniques. Il est de la sagesse & de l'équité des juges de sauver ces inconvéniens, quand ils s'aperçoivent que les surprises ou la malignité font périliter à leurs tribunaux les causes les plus manifestement justes. La droiture &

& la simplicité sont pour ces sortes de causes des recommandations dignes de toutes leurs attentions. Quand la lettre des loix est précise & leurs décisions équitables, les exceptions qui ne sont fondées que sur des chicanes ne doivent point être admises. La regle toujours sûre est de rapporter le fond de toutes les contestations embarrassées, à celle de l'équité naturelle, qui ne doit jamais souffrir du défaut des procédures.

L'amour de cette équité doit d'ailleurs être inviolable dans un juge. Ce personnage le dépouille, comme je l'ai dit, de celui de parent, d'allié, d'ami même : point de considérations, point d'intérêts, point d'espérances, point de craintes qui puissent le faire pencher du côté de l'injustice. Ces maximes sont devenues si triviales, que ceux dont elles expriment les obligations ne peuvent se les dissimuler. Il seroit à souhaiter qu'ils fussent récusables à la moindre suspicion qu'ils donnent d'y manquer. On leur dit : voïez, écoutez, & jugez. Que leurs oreilles soient donc ouvertes à tout ce qui peut les instruire de l'état des contestations : qu'ils pesent les moyens de demande ou de défense de ceux qui contestent devant eux ; mais

qu'ils soient sourds à toutes les sollicitations agréables, flateuses, ou menaçantes. Qu'ils ressemblent, en un mot, aux loix, qui sont sans passions, sans préjugés, sans partialité, sans colere, sans ressentiment. Les formules de sollicitations qu'on présenteoit aux juges chez les Romains, ne leur demandoient que ce qu'ils pouvoient faire sans violer la foi du serment qu'on leur faisoit faire avant le jugement de chaque cause, ainsi qu'on en use encore chez nos voisins. Nos vieux placets imitent cette formule, *que M. ait le bon droit recommandé en justice*. S'ils sont sollicités ou menacés par des puissances, qu'ils se refusent; qu'ils renoncent plutôt à la fonction de juges, que de condamner un innocent, que d'absoudre un coupable, que de faire une injustice en quelque matiere que ce soit.

Que leurs mains soient fermées aux présens qui les aveuglent, dit le Sage: c'est une espece de malheur pour eux que leurs fonctions ne soient pas toutes gratuites, ou que leurs émolumens ne soient pas tellement fixés, qu'ils n'en puissent attendre d'autres que ceux qui leur seroient assignés sur le trésor public, indépendamment du nombre &

de la qualité des affaires. Il est aisé de se croire comme forcé de vendre la justice, quand on s'imagine avoir acheté le droit de la rendre. Il est difficile de concilier le défintéressement avec l'intérêt.

Tout salaire étoit autrefois interdit aux Avocats mêmes qui ne jugent pas ; & si ce règlement eût pû subsister, il en seroit peu qui voulussent prêter leur ministère à la défense des mauvaises causes. C'est un desordre funeste à la bonne administration de la justice. Ceux qui plaident des causes manifestement mauvaises, ne peuvent que donner de mauvaises interprétations aux loix, & ne font que trop souvent des surprises à l'inattention des juges. Ceux qui président dans les tribunaux ne sçauroient être trop sévères à réprimer les prévarications de ceux qui font de faux énoncés, qui posent des faits, qui font valoir de faux titres, ou qui suppriment les véritables. Leur éloquence ne doit avoir pour objet que de faire triompher la justice des chicanes & de la mauvaise foi ; que de mettre l'une & l'autre dans tout son jour ; que de donner de la force à la vérité combattue. Le mensonge est dans leur bouche l'abus le plus

criant qu'ils puissent faire de la parole. Son usage au barreau n'est que de défendre de l'oppression les foibles & les ignorans qui ne sçavent pas parler pour eux-mêmes.

Ceux qui sont déferés aux juges pour des fautes sujettes à des peines, doivent trouver chez eux une intégrité qui sçache dans l'occasion tempérer la sévérité par l'indulgence. Personne ne doit être condamné sans être convaincu, sans avoir eu toute la liberté de se défendre. Les loix qui donnent des Avocats aux accusés, malgré les preuves ou les présomptions les plus fortes de leurs crimes, sont les loix les plus dignes de l'humanité. La vie des hommes est trop chère pour la sacrifier avec les plus légères incertitudes. Dieu ne veut point la mort des pécheurs. Les législateurs humains ont crû cependant qu'il falloit la donner à ceux qui la donnent : ce talion paroît équitable. Celui qui rue volontairement renonce de fait au droit d'être épargné par ses semblables ; il se juge en quelque sorte digne de souffrir le même mal qu'il a fait : l'intérêt des sociétés semble le demander. Mais décerner la peine de mort pour tout autre intérêt, ne peut-on pas dire

que c'est faire une compensation de la vie pour ce qui ne la vaut pas? Ceux qui sont établis pour prononcer des peines capitales ne doivent donc jamais perdre un certain sentiment de compassion qui répugne à la sévérité des loix ; ne donner jamais leur voix qu'après l'examen le plus mûr & le plus scrupuleux , qu'avec une liberté d'esprit dégagée de toutes préventions. On veut même qu'une exacte sobriété ne les puisse rendre suspects d'aucun excès capable de troubler leur jugement. Cette compassion naturelle dont je parle, doit leur faire souhaiter de trouver innocens ceux qui sont chargés des accusations les plus graves.

Les tortures qu'on leur fait subir, pour arracher leur propre confession quand les preuves de fait ou de témoignage ne sont pas complètes, ces tortures sont des inventions aussi dangereuses qu'inhumaines. Il vaudroit mieux sauver cent coupables que de faire périr un innocent. Il est sagement décidé de ne point écouter celui qui veut périr ; & cette maxime devrait peut-être s'étendre jusqu'à celui qui s'accuse par l'impuissance de supporter un tourment aussi cruel que celui dont on

le menace. On ne peut à ce sujet que déplorer le malheur des sociétés, dont la sûreté demande que les grands crimes n'y restent pas impunis. Il en est dont la punition, quelque autorisée qu'elle soit par les loix, est toujours affligeante par des considérations communes ou personnelles : il est digne alors de l'humanité des juges de recommander eux-mêmes les coupables à la clémence de ceux qui peuvent leur remettre les peines ou les commuer en d'autres également sûres pour le repos public. Il n'est pas nécessaire d'empêcher les méchans de vivre, pour les empêcher de nuire. Ils ont une ame dont la mort n'est un dédommagement permis pour aucune sorte de perte qu'ils puissent ou qu'ils aient pu causer. Qu'on leur laisse au-moins la vie du corps pour la sauver.

Toutes les loix ont besoin d'exécuteurs ; & le devoir général de ceux-ci, c'est de se renfermer exactement dans les bornes des fonctions qui leur sont commises. Ils ne sont point juges de ce qu'on leur ordonne, mais avec cette réserve pourtant qu'il ne leur soit rien ordonné que de juste & de conforme à la constitution de l'état. Il y a des loix

fondamentales qui ne doivent jamais être violées ; & nulle loi contraire à la loi naturelle ne doit être considérée comme une vraie loi. Point de puissance sans bornes ; celle qu'un Dictateur se fit donner de punir ou de faire mourir tous ceux des citoyens qu'il lui plairoit , étoit un excès énorme contre qui toute la nature devoit réclamer. Les ordres arbitraires violent tous les droits des membres de la société. Leurs biens , leur liberté , leur vie doit être à couvert de toute exécution violente , tandis qu'ils sont fideles à l'observation des loix publiques : quiconque alors attente à leur état , ne peut être excusé par le prétexte d'une obéissance qu'il ne doit pas. Il est vrai que ceux qui se rendent légitimement suspects de vouloir exciter des séditions , troubler l'ordre public , ou conspirer contre les puissances , ne méritent pas qu'on observe à leur égard les formes ordinaires de la justice ; & quand leur crime est avéré , l'intérêt commun justifie l'espece de violence qu'on leur fait avant de les convaincre ; mais ces cas sont rares , & ne doivent jamais servir de prétexte pour multiplier les exceptions de la regle générale qui défend de punir avant d'accuser. Ce

feroit encourager les délateurs ; & les délateurs sont les pestes les plus à craindre dans les sociétés : les mauvais princes les récompensent , mais les bons ne sçavent que les punir.

Dans la constitution civile , l'administration des affaires exige des dépenses communes. Il est juste d'assurer à ceux qui sont à la tête du gouvernement , un revenu convenable & des subsides pour les besoins de la paix & de la guerre ; le recouvrement s'en fait par des receveurs ou par des exacteurs autorisés , mais leur autorité ne s'étend pas au-delà des impositions & des salaires particuliers qui leur sont attribués. Toute concussion , toute fraude , toute rapine , toute vexation , toute extorsion prématurée leur est interdite. C'est un grand desordre dans un état , quand par le défaut d'une sage régie les exactions y deviennent comme arbitraires ; les sangsues du peuple s'y multiplient ; les bourses des particuliers se vident , & le trésor public ne se remplit point. Ce seroit un abîme d'entrer dans la discussion de toutes les sortes d'injustices qui se commettent à la faveur de certaines concessions qui semblent affermer à quelques citoiens le droit de voler impuné-

ment tous les autres. De quelque manière qu'ils usent de ce droit, qu'ils ne se flatent pas de faire mentir la maxime, qu'un homme est justement suspect d'iniquité quand il s'enrichit si promptement. Que le cri du peuple les avertisse du-moins d'être attentifs à celui de leur conscience; ce qu'elle n'autorise point est en vain toléré par des considérations politiques. Ceux qui manient les affaires veulent de l'argent comptant, & les prêteurs en sont païés par des produits incertains qu'on leur laisse arbitrer au double.

Ceux qui sont commis à la répartition des impôts fixes, ont de justes reproches à se faire, quand une inviolable équité n'est pas leur unique règle. Ce sont souvent des especes de voleurs qui prennent aux uns pour donner aux autres. Ces larcins leur sont quelquefois suggérés par la faveur, par l'amitié, par la jalousie, par la haine, par les ressentimens, quelquefois par la seule négligence & par la précipitation, par l'envie de se décharger d'une commission dont les attentions leur pesent. De combien d'injustices ils se rendent alors responsables ! Leur devoir est de conserver l'égalité qui ne doit jamais être

détruite entre ceux dont les droits sont égaux, quand les fortunes sont inégales. Cette inégalité doit se rétablir par une juste proportion des forces avec les charges que chacun doit porter. Décharger le fort pour surcharger le faible, c'est contracter une double obligation de restituer. Il y a des exemptions ou des immunités justes ; celles-là ne sont accordées qu'à des services rendus aux sociétés, qui consentent quelquefois qu'on les étende à la postérité des grands hommes qui se sont rendus dignes de la reconnoissance publique. Mais les exemptions obtenues à prix d'argent sont des abus & des injustices de la part de ceux qui les vendent & de ceux qui les achètent ; leur effet est de forcer les pauvres à paier pour les riches. Est-ce-là le but qu'une équitable administration doit se proposer ?

Les fonctions de celle de la Justice, & plus encore de celle de la Religion, devroient être gratuites ; il n'est rien que ceux qui gouvernent dussent moins faire acheter : mais enfin tout ouvrier est digne de son salaire ; le juge vit du tribunal, & le prêtre de l'autel : on leur attribue des honoraires exigibles. Mais en quoi les hommes sont-ils des admi-

nistrateurs fideles? La cupidité ne sçait pas se renfermer dans des émolumens honnêtes ; elle sçait faire de tout un commerce fordide. C'est peu d'exiger plus qu'il n'est dû ; ce qui ne l'est pas est ce qu'on fait païer le premier. Les supérieurs tolèrent les exactions des subalternes , & jusqu'aux valets volent quelquefois pour le compte de leurs maîtres. Les prévarications sont immenses ; & ce n'est point par ignorance que les devoirs sont violés. Ceux qui tyrannisent ainsi les sujets sçavent bien qu'ils les tyrannisent ; leur crime est de charger en injustices les moïens établis pour les prévenir ou pour les réparer ; qu'ils se jugent , qu'ils se condamnent ; qu'ils ne sçachent gré de leur épargner ici la honte des détails.

Il vient des tems où la nécessité demande que le prix des choses nécessaires à la vie soit fixé par l'autorité publique : alors ceux qui sont chargés de cette commission doivent l'exécuter avec connoissance , ménager également les intérêts des vendeurs & des acheteurs. C'est un profit abominable que celui qu'ils retirent de la faveur qu'ils font aux uns au préjudice des autres.

Comme on oblige les marchands à

vendre leurs denrées, on oblige les ouvriers & les artisans à travailler de leur métier, les païsans à fournir des voitures, les maîtres de navires à les prêter. Cette contrainte est légitime, mais à condition que chacun soit équitablement païé des services qu'on exige de lui.

Les magasins publics, où les particuliers sont obligés d'avoir recours pour se pourvoir de certaines marchandises, n'ont rien de trop onéreux quand toute idée de monopole en est écartée. Les privilèges exclusifs sont presque toujours injustes ou dangereux, au - moins ne doivent-ils s'accorder que rarement & pour des causes manifestement équitables. Les emprunts forcés sont des ressourcés qu'aucun prétexte ne peut justifier. Ce sont des taxes personnelles qu'une équitable administration ne souffre point.

Les tems les plus malheureux sont ceux de la guerre, & nous avons dit que la guerre n'est juste que quand elle est nécessaire; dans cette nécessité tous les citoiens d'un grand état ne peuvent pas prendre les armes; on leve des soldats, & leur solde est réglée. Les officiers ont des apointemens proportion-

tionnés à leurs grades ; & tous ou presque tous pourtant deviennent souvent pour l'état qu'ils ont à défendre, des ennemis plus funestes que les ennemis étrangers : que leur dirai-je ? ce que Jean-Baptiste leur prescrivait en deux mots ; qu'ils s'interdisent les violences , les exactions , les brigandages , les contributions indues. La guerre a ses loix , qu'il n'est pas plus permis de violer que les autres. On peut donc commettre beaucoup d'injustices dans la guerre la plus juste ; forcer à s'engager quand les engagements sont libres ; se faire paier chèrement une liberté dont on ne s'est rendu maître que par la violence ; prolonger le service au-delà des termes convenus par les engagements ; exiger la solde des soldats qu'on n'a pas , &c. Du côté des ennemis , il faudroit faire un traité complet de la guerre , pour expliquer en combien de manieres on en peut violer les droits ; je laisse à ceux qui font de cette profession , le soin de s'en instruire plus à fond : mon objet est de régler les devoirs les plus communs.



CHAPITRE XVIII.

Compensation des cessions qu'on fait dans la société civile, par les avantages qu'on y trouve. En conséquence le devoir général des citoyens est de se conformer aux loix, mais à deux conditions; 1°. que ces loix n'aient rien d'injuste en elles-mêmes; & 2°. qu'elles soient concertées ou consenties par tout le corps. Les puissances les plus légitimes ne peuvent rien commander contre la conscience. Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Les sujets libres n'obéissent dans le reste qu'autant qu'ils ont promis d'obéir. Leur obéissance se mesure sur l'étendue de la puissance. On peut commander ou défendre ce qui n'a rien de mauvais en soi. Mais c'est une maxime fausse & pernicieuse, de dire qu'on doit observer les loix manifestement contraires à la loi naturelle, jusqu'à ce qu'elles soient abrogées. Il n'est pas permis à ceux qui gouvernent de changer la forme du gouvernement, ni de se dispenser des usages établis pour la promulgation des loix: c'est à cette condition qu'on leur a fait serment d'obéir.

Mais violer le serment qu'on a fait, c'est renverser le fondement de toute société. Frauder les droits du Prince, c'est un larcin. Acheter des exemptions, c'est faire porter aux foibles les fardeaux les plus forts. Il y a des exemptions & des privilèges justes; mais il faut qu'ils soient fondés sur des raisons justes & connues. On peut se soustraire aux exactions tyranniques dont le droit n'est fondé que sur la raison du plus fort. Pour les nécessités de l'état bien manifestes, les bons citoyens doivent comme se taxer eux-mêmes: c'est jusques-là qu'ils doivent porter l'intérêt du bien public; mais ce n'est que jusques-là. L'amour de la patrie, tel que les grands républicains l'avoient exagéré, n'étoit plus qu'un fanatisme. Justes bornes de cet amour. On ne doit préférer le bien général au bien particulier, que quand on agit au nom du public. Cette regle amene ses exceptions. Les engagemens de la société ne privent personne du droit de conserver ses biens propres, de les administrer, d'en traiter comme il lui plaît. Il peut renoncer aux avantages de traiter de tous ses intérêts conformément aux loix civiles, sans en être moins bon citoyen. La subordination dans les sociétés

és ne détruit point l'égalité de la nature au-delà de ce que les loix prescrivent expressément de devoirs à l'égard des puissances supérieures ou subordonnées. Contribuer aux dépenses publiques, porter les charges alternatives & communes ; c'est tout ce qu'il y a d'indispensable.

NOUS avons dit que les engagements de la société civile se réduisent à sacrifier une partie de sa liberté ; mais ce sacrifice n'est point gratuit : on donne pour recevoir. Les citoyens s'assurent la jouissance des biens qui leur sont propres & le pouvoir d'en acquérir d'autres avec la même assurance de n'en être point impunément dépouillés. Une colonie qui va s'emparer d'une contrée sans habitans, peut se la partager ou la posséder en commun, selon que l'une ou l'autre convention lui paroît plus avantageuse à son établissement. Mais quand ceux qui possèdent déjà des biens particuliers veulent s'unir pour leur défense ou pour leur utilité commune, la convention la plus naturelle est de se conserver à chacun leurs possessions ; l'équité le dicte. Aucun homme n'est obligé de renoncer à ses

ses titres , ne peut exiger qu'un autre renonce aux siens : tous deux ont le même droit de se les conserver. Ils commencent donc par s'en donner des assurances réciproques, qui forment la loi fondamentale de leur société. Par cette loi chacun de ceux qui s'unissent reste le maître d'administrer son domaine, d'en user, de faire des épargnes & de nouvelles acquisitions, de prêter, d'apprécier ses peines, ses travaux, ses services, de louer ses terres, ses voitures & les instrumens de son art, d'exiger ce qu'on lui doit, de se faire restituer ce qu'on lui retient injustement par la violence ou par la mauvaise foi.

Tous ces droits sont également justes dans une société naturelle ; tous les secours que nous y donnons les uns aux autres, tous ces services que nous y rendons suposent la loi tacite du retour ; mais ce retour n'est pas exigible. Il seroit honteux quelquefois de l'exiger même au besoin, parce que le mérite de la bienveillance consiste dans le désintéressement ; au fond ce désintéressement même est ce qui devoit fonder nos plus justes espérances : mais ces espérances sont frustrées par l'ingratitude, par la dureté, par l'inhumanité de

ceux pour qui nous devenons souvent plus indifférens ou plus odieux à - proportion que nous avons été plus nécessaires ou plus utiles à des indignes. Ils oublient que nous les avons prévenus dans leurs besoins, que nous avons du moins été touchés de l'exposé qu'ils nous ont fait de leurs miseres, que nous nous sommes rendus à leurs sollicitations, que nous avons compté sur les plus vives protestations de leur reconnaissance, sur leurs promesses les plus précises. Telle est la perversité des hommes, de nos plus proches, de nos voisins, de ceux enfin que nous avons le plus obligés; ils vont jusqu'à nous rendre le mal pour le bien.

Mais la loi civile répare tous ces torts; c'est-à-dire qu'elle nécessite l'observation des devoirs de la loi naturelle les plus essentiels à l'utilité publique; elle arrête les violences & les usurpations; elle oblige à des restitutions, à des compensations, à des dédommagemens, à l'exécution des promesses & des conventions réciproques. Elle donne à chacun le droit de se faire paier de ce qu'on lui doit. Il y a des magistrats ou des tribunaux pour reprimer & pour punir les injustices prosrites. Telle est l'utilité

des constitutions civiles, tel est leur but ; elles semblent gêner la liberté des membres de la société ; mais elles ne gênent au fond que leurs passions, & ne leur imposent en apparence de nouveaux devoirs que pour leur procurer de nouveaux avantages.

En conséquence le devoir général des citoyens est de se conformer aux loix de la société dont ils sont membres ; mais il faut se souvenir qu'ils ne sont censés en avoir pris l'engagement qu'à deux conditions ; la première, que ces loix n'aient rien d'injuste en elles-mêmes ; la seconde, qu'elles soient acceptées par un consentement exprès ou justement présumé de tous le corps : ce sont-là nos principes ; & ces principes ont été trop solidement établis, pour nous obliger à les appuyer par de nouveaux raisonnemens. Promettre l'injuste ce seroit pour les gens de bien promettre l'impossible, & les promesses violentées sont des promesses faites aux voleurs de grands chemins. Les sujets libres en un mot n'obéissent qu'autant qu'ils sont convenus d'obéir, & les puissances les plus légitimes ne peuvent rien commander de contraire à la conscience. La règle est inflexible. Il n'y eut

Y y ij

jamais ici de vraie concurrence de devoirs ; il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes : ce que la nature ordonne peut être balancé par des ordres contraires ; ce qu'elle permet est toujours permis, tant qu'il n'est interdit que par des défenses arbitraires. Il est vrai que ce qui n'a rien de mauvais en soi peut être quelquefois défendu par une loi générale de police & pour la plus grande utilité publique : c'est ainsi qu'on en use à l'égard de ce qu'on appelle les vices & les passions nationales ; c'est ainsi qu'on interdit les jeux , le luxe des habits & des équipages ; c'est ainsi que les censeurs fixoient la fortune ou les biens sur la distinction des différens ordres qu'on avoit jugés nécessaires pour entretenir la subordination convenable à la bonne harmonie des sociétés , où les rangs ne doivent point être confondus : mais rien de manifestement mauvais ne peut être commandé sous aucun prétexte que ce soit.

C'est une maxime pernicieuse dans quelques faux politiques , de hasarder qu'il faut se soumettre aux loix les plus iniques & même les plus impies, tandis qu'elles sont en vigueur ; cette maxime suppose faux : des loix de ce caractère

n'imposent jamais d'obligation, quand même on les auroit consenties. Un homme qui promet d'en tuer un autre, pécheroit doublement s'il étoit fidele à sa promesse. Il faut toujours en revenir au fondement des loix; la distinction du juste & de l'injuste ne dépend ni du caprice des peuples ni de la volonté des puissances: aucune autorité ne peut faire que l'amer produise la sensation du doux, & que le noir soit blanc. La justice naturelle n'est pas moins immuable: si quelque statut de la société la contredit, il n'est pas nécessaire d'attendre qu'il soit réformé pour être inflexible à ne s'y conformer jamais; le refuser ce n'est point troubler l'ordre. On retorque ce reproche contre ceux qui le font, comme Elie le retorque contre Achab. L'ordre alors n'est véritablement troublé que par ceux qui commandent l'injuste.

La contestation d'Achab & d'Elie n'avoit pour objet que la religion; c'est le sujet que je réserve au volume suivant: aucuns législateurs n'ont pu former une société civile sans la supposer religieuse. Les hommes ont des devoirs indispensables à remplir à l'égard du suprême auteur de leur être; mais l'au-

torité de ceux qui les gouvernent a-t-elle quelque influence dans ces devoirs ? que peuvent-ils en ordonner ? c'est ce qu'il fera plus aisé d'éclaircir quand nous aurons appris en quoi la religion consiste.

Revenons au civil : ce qui n'a rien de mauvais en soi peut être ordonné sans injustice. Il y a dans tous les états des formalités essentielles pour la promulgation des loix, & c'est de ces formalités qu'elles tirent toute la force qu'elles ont d'obliger. Les bons princes paroïtroient presque pouvoir se dispenser de ces formalités, s'il étoit certain que tous leurs successeurs dûssent être bons comme eux. Le contraire pouvant arriver, les législateurs ont cru ne pouvoir remettre aux vûes personnelles de ceux qui sont établis pour gouverner, de l'altérer ou de changer à leur gré la forme du gouvernement. Les inférieurs sont dispensés d'obéir aux supérieurs qu'ils se sont donnés, en ce qu'ils leur commandent au-delà de l'étendue de leur regle, & de même dans toute société civile formée sur les principes de la nature. Ce n'est point tant à d'autres hommes qu'à des loix fixes, que les hommes font serment d'obéir ; leur

Conscience n'est liée que jusques-là. Nous avons montré que le sacrifice de leur liberté ne peut ni ne doit être sans réserve.

Mais le lien du serment qu'ils ont fait doit leur être sacré : revenir contre la foi qu'on a jurée, c'est renverser le fondement de toute justice. Deux hommes ne peuvent rester unis l'un à l'autre que par une fidélité réciproque aux promesses qu'ils se sont faites ; celui qui les viole est injuste, & perd tout le droit qu'il avoit d'exiger qu'on lui fût fidele. Il vole tout ce qu'il reçoit en vertu d'un contrat dont il n'exécute point les clauses. L'injustice est la même à ne pas tenir les engagements qu'on a pris dans une société civile : elle ne se forme, comme nous l'avons dit, que par la réunion de toutes les volontés particulières en une seule volonté de s'affujettir à certaines loix communes. Il revient de cette convention des avantages à tous les citoyens ; mais ces avantages sont toujours unis à quelques conditions onéreuses ; & ce sont ces conditions dont l'intérêt & l'amour de la liberté ne demanderoit qu'à se décharger. On cherche des moyens d'éluder l'obligation générale. On emploie les frau-

des pour frustrer les droits du Prince & de ceux qui régissent le recouvrement. Les moins mal affectionnés travaillent à se procurer des dispenses, des exemptions, des immunités, des privilèges.

J'ai déjà dit un mot des abus qui peuvent s'introduire dans ces sortes de concessions. Il y a quelquefois de la justice dans ceux qui les demandent & dans ceux qui les accordent ; mais il faut que les raisons en soient importantes & connues. Dispenser arbitrairement des loix générales, c'est les énerver, c'est violer l'égalité des droits dont la conservation doit être le premier but de toute loi sage, c'est exciter les jalousies qui naissent d'une préférence partielle. Il y a des mérites supérieurs, des services rendus à tout l'état, à qui l'état même adjuge tacitement des récompenses : il est utile de donner cet encouragement aux vertus sociales. Il est de même aussi permis que naturel de représenter la médiocrité de sa fortune, ses disgrâces imprévues, ses pertes, aussi dignes de compassion qu'elles sont involontaires. C'est dans ces circonstances réclamer l'équité même, qui veut que les foibles soient aidés & soulagés par les forts. Mais ceux qui dans
leur

leur opulence achètent à vil prix des exemptions, ressemblent à ces hommes violens qui dans le cours d'un même voiage forcent ceux qu'ils rencontrent à porter leurs fardeaux; leur injustice est criante: ils font ce qu'ils ne voudroient pas qu'on leur fît. Ce sont des voleurs publics, dont les larcins autorisés ne disculpent point leur conscience. Personne ne peut vendre qu'injustement le droit d'être injuste: on n'achete point innocemment ce qu'on sçait être volé.

La conscience au contraire ne se charge d'aucun reproche, quand elle apprend à se soustraire aux extorsions tyranniques de ceux qui se regardent comme les maîtres absolus des biens de ceux qu'ils tiennent assujettis par la terreur & contre tous les droits de la liberté naturelle. Quand on voit ces sangsues qui semblent ne vouloir se détacher du corps d'une malheureuse société, que quand elles auront sucé jusqu'à la dernière goutte de son sang; quand on voit, dis-je, sous ces Princes inhumains qui, comme l'hydre roi des grenouilles, devorent leurs sujets l'un après l'autre, il est permis sans doute de se dérober à leur dent. Le sort de ces

états est celui d'une ville au pillage où chacun sauve ce qu'il peut sans manquer à rien qu'il doive. Toute dette des hommes aux hommes ne peut qu'être volontaire dans son principe.

Mais quand un peuple est régi par une administration juste & consentie qui mesure les impôts sur les besoins indispensables & connus, le bon citoyen doit comme se taxer lui-même selon ce qu'il peut contribuer à la dépense commune. C'est ce que ce politique si justement détesté pour avoir appris aux Rois à régner en tirans, avoit vû pratiquer de son tems dans les républiques d'Allemagne. Quand le sénat, dit-il, im-
posoit une taxe générale d'une certaine portion du revenu des citoyens, pour une dépense extraordinaire, il ne s'en faisoit point de répartition. La conscience seule étoit chargée du recouvrement; chacun portoit volontairement à la caisse publique la contribution proportionnelle de ses revenus; & le fond se trouvoit au jour marqué tel que le sénat l'avoit jugé nécessaire & suffisant. Des provinces voisines nous ont donné tout récemment un exemple de cette fidélité sociale à contribuer à leur bien commun. Quand la justice est exacte-

ment observée par ceux qui gouvernent, elle devient comme naturelle à ceux qui sont gouvernés ; mais des peuples vexés s'accoutument presque à ne plus discerner le juste de l'injuste. On ne fait plus qu'à regret ce qu'on doit, quand on s'est vu forcé plus d'une fois à faire ce qu'on ne devoit pas : c'est une tentation dont les gens de bien doivent se défendre. Il est indigne de leur bonne-foi de frauder les droits légitimes. Païez donc les tributs, leur dit S. Paul, non par la crainte du ressentiment des puissances, mais par la vûe du devoir que la conscience vous impose.

Cette obligation s'étend à tout ce qu'on nomme le bien public dont l'amour a toujours été recommandé ; mais cet amour a ses bornes & son rang dans l'ordre des devoirs ; il est bon de le fixer. Les grands républicains mettoient ce devoir avant tous les autres. L'amour de la patrie chez eux étoit la première de nos affections ; nos parens n'y devoient occuper que la seconde place. Il falloit qu'un citoyen n'imaginât rien d'avantageux pour lui que ce qui le seroit à tous ensemble ; il falloit qu'il travaillât de tout son pouvoir au bien de la *commune*, & qu'il le préférât en

tout à son propre bien. Ce beau système n'étoit qu'un fantôme imaginé par les fondateurs des états, à qui les maximes les plus vraies ne paroissent pas les plus utiles à leurs vûes. Ce fantôme au reste avoit été revêtu de si brillantes couleurs, il avoit fait de si profondes impressions sur les esprits, qu'il étoit devenu comme l'objet d'une notion naturelle à tous ceux qui proposoient les regles des mœurs. L'orateur, le poëte, le philosophe, & le jurisconsulte, parloient même langage; & par une suite comme nécessaire des fausses opinions trop fortement inculquées, ce langage avoit fait porter l'amour de la patrie jusqu'au fanatisme. De-là ces furieux qui se livroient pour elle sur les plus folles présomptions d'en devenir les sauveurs ou d'en détourner les calamités : on les louoit ; & la vanité de participer à cette fausse gloire, en animoit d'autres à les imiter.

Ce qui m'engage dans ces observations, c'est la surprise de voir nos modernes adopter sans réflexion les exagérations des anciens sur ce sujet ; plusieurs en effet ne sont que des compilateurs dont le caractère est communément de ne penser que par les yeux ; ils écrivent

de maniere qu'ils ne font que les copistes ou les échos des auteurs qu'ils ont lus. L'amour de la patrie reste donc chez eux en possession d'être le premier de nos devoirs, le devoir dominant qui doit l'emporter sur tous les autres dans la concurrence.

N'oposons à ces inattentions de la raison que des vérités simples & sensibles. Nous naissons & nous vivons premièrement pour nous-mêmes ; l'amour de notre propre conservation prévient en nous tout autre sentiment. De-là naît le droit & le devoir même indispensable de nous procurer tous les secours nécessaires à la vie, les alimens, les habits. C'est le premier usage de nos facultés, de nos forces, de notre industrie. Ce droit est aussi propre à chaque homme en particulier, que s'il étoit le seul homme dans le monde. Mais nous ne naissons pas de la terre, nous avons des parens de qui nous recevons l'être ; nous le transmettons à des enfans ; & ces communications immédiates nous lient à ceux de qui nous sortons ou qui sortent de nous, par des devoirs de reconnoissance & de tendresse que la nature nous impose en nous les inspirant. Nous sommes donc

hommes avant d'être citoyens ; nous sommes membres de quelque famille , avant de devenir membres de quelque société que ce soit. La première loi des sociétés , qui n'ont pour lien que le penchant ou la bienveillance qui naît d'une constitution semblable , est de conserver à chacun ses droits & ses biens propres ; & cette même loi devient la loi fondamentale de toute société civile. Une telle société ne nous prive donc point un droit d'agir pour nos propres avantages. Il est faux que nous devions toujours préférer l'intérêt public à nos intérêts particuliers. Cette préférence ne devient un devoir que quand nous agissons au nom de la république : elle a même ses exceptions , & suppose toujours que ce que nous devons à la société ne soit point incompatible avec ce que nous nous devons indispensablement à nous-mêmes. Un homme à qui sa santé ne permettroit pas de travailler pour ses propres besoins , seroit dispensé de travailler pour l'utilité de ses concitoyens , quand même il en seroit chargé par l'ordre public. Il n'est pas même praticable que tous soient occupés personnellement dans l'économie générale ; tous ne peuvent être

Rois, Princes, magistrats, juges, administrateurs des revenus de l'état, censeurs des mœurs, exécuteurs des loix. Ces emplois ne demandent qu'un certain nombre d'hommes choisis dont les fonctions soient subordonnées & bornées à des obligations fixes : ce sont ceux-là seuls qui doivent joindre le personnage d'hommes publics avec celui d'hommes privés ; tout citoyen qui n'en est point revêtu conserve le droit entier de veiller à son utilité propre. Il peut y donner son tems, ses soins, ses travaux ; il est le maître d'administrer son bien comme il lui plaît, de cultiver ses champs, de s'appliquer à sa profession, d'exercer son commerce, d'augmenter ses fonds & son revenu par tous les gains honnêtes & non prohibés par les loix. Il peut se renfermer dans son domestique, vivre dans une retraite paisible, & s'y faire des occupations tranquilles & dégagées de toutes les agitations tumultueuses.

Dans cette exemption de tout engagement personnel au bien public, il lui suffit de contribuer aux dépenses communes selon sa fortune ; d'observer la police de l'état & les coûtumes qui sont loi dans le país qu'il habite. Ce

n'est pas même un devoir étroit pour lui, de se conformer aux formalités prescrites dans les conventions particulières qu'il lui convient ou qu'il lui plaît de faire avec ses concitoyens : il peut les négliger, au risque de ne pouvoir réclamer les loix pour s'affûrer les avantages qu'il se proposoit d'en retirer, quand la mauvaise foi veut l'en priver. Il n'a point d'action contre elle ; il renonce en ce point aux droits civils, & il n'encourt point d'autres peines. Ce n'est pas être mauvais citoyen de ne pas user de toutes les prérogatives que cette qualité donne. Les plus honnêtes gens sont souvent les plus négligens à s'en prévaloir.

Du reste, ils ne doivent rien de plus à leurs semblables dans une société civile, que ce qu'ils leur devoient dans une société naturelle ; des attentions d'humanité, de bonté, de bienveillance, d'aide & de tolérance réciproque. L'inégalité que la naissance seule ou la fortune met dans les conditions, ne nous prescrit aucuns devoirs qui ne soient arbitraires ou qui nous obligent à des acceptions de personnes. Le riche & le pauvre, le noble & le roturier, ne sont dans l'ordre public que des hommes

privés qui n'ont aucuns droits les uns sur les autres qui ne soient égaux & réciproques. Toutes distinctions entre eux sont frivoles ou de pure bienveillance.

Il y a plus ; la subordination même établie par la constitution d'un état , ne détruit point l'égalité naturelle & l'indépendance des sujets , en tout ce qui n'est point expressément compris dans la loi commune. Nous devons aux puissances qui gouvernent en premier ou qui partagent le gouvernement , de la soumission , de l'obéissance , du respect , des honneurs , mais seulement en ce qui regarde l'exercice de leurs fonctions , & selon le degré de leur autorité , qui n'est jamais sans limites : au-delà , nous ne leur devons que ce que la justice & l'humanité nous prescrit à l'égard de tous les autres hommes , & de nos concitoyens en particulier. Nous devons , dis-je , les aimer , & nous ne pourrions haïr en eux que le pouvoir qu'ils ont sur nous. Mais haïr ce pouvoir , ou vouloir en secouer le joug , ce seroit violer nos promesses & revenir contre nos conventions ; ce seroit haïr la justice même , & vouloir ébranler tous les droits humains. Mais au-delà des droits qui leur sont attribués par

le consentement des peuples, ceux qui sont revêtus de leur autorité ne peuvent faire aucune entreprise sur nos biens & sur notre liberté. Naboth, quoique sujet d'Achab, n'étoit point obligé de lui céder sa vigne & l'héritage de ses peres. Quand on a contribué, comme je l'ai dit, aux charges communes, selon la proportion de ses revenus, on ne peut être qu'injustement contraint à rien de plus. Il n'y a point dans un état de loix personnelles. J'ai dit aussi vers la fin du chapitre précédent, ce qu'il faut penser des contraintes qu'on fait quelquefois aux commerçans, aux ouvriers, aux voituriers. Ces contraintes sont légitimes, à condition que ceux qui sont contraints y trouvent les mêmes avantages qu'ils retireroient des conventions libres qu'ils auroient faites avec des particuliers; il faut qu'ils en soient dédommagés par le public qui les emploie: rien sans cette condition ne seroit plus contraire à l'équité que ces sortes d'extorsions. On doit en user de même, quand on oblige les citoyens à céder leurs maisons ou leurs fonds pour des édifices ou pour des places publics.

Il faut ajouter pourtant, qu'il est des

espèces de servitudes ou de charges publiques qui doivent être portées gratuitement, & qui sont néanmoins justes en ce qu'elles sont communes, & que chacun des citoyens les porte à son tour. L'égalité de leurs droits n'est donc point violée. Ce sont des devoirs, mais alternatifs & passagers: si quelques conditions en sont dispensées, ce n'est que par un équivalent de services qui se proportionne à la qualité des personnes: on peut même s'en décharger sur d'autres, comme les soldats font monter la garde par des soldats qui ne sont pas de jour.

Mais est-ce un devoir d'entrer dans les charges dont les fonctions suposent des talens & des qualités propres? c'est une question qui demande des éclaircissemens & des distinctions où nous allons entrer pour l'intérêt des particuliers & pour celui du public.

CHAPITRE XIX.

Les charges publiques demandent des qualités, elles procurent des avantages. C'est sur ces deux considérations balan-

cées qu'on doit les accepter ou les refuser. Ce que l'homme se doit à lui-même doit toujours passer avant ce qu'il doit aux autres. Le soin de notre propre perfection peut occuper seul la plus longue vie. L'homme dans la société n'est point exempt des devoirs que la nature impose ; il y contracte des engagements particuliers & personnels dont il doit remplir les obligations préférablement à celles qu'il contracteroit librement avec le public. Ceux que leur fortune affranchit des grandes inquiétudes de la vie, trouvent assez d'occasions d'exercer la bienfaisance libre, pour ne pas souhaiter les emplois chargés de devoirs nécessaires. Il est comme naturel au bon citoyen de désirer le bien public ; mais le soin de le procurer exige des talens. La présomption de sa propre suffisance est toujours un garant peu sûr du succès. Les qualités de l'esprit ne suffisent pas seules. On doit craindre les tentations qui naissent des postes. Les honneurs changent les mœurs. Les plus parfaits font des fautes. On ne doit point se plaindre de n'être pas exposé comme eux au danger d'en faire. On oublie ce que les dignités ont de pénible & de dangereux, pour courir après ce qu'elles ont

de brillant. Frivolité des honneurs qui leur sont attachés. Perplexité des philosophes sur leur recherche ou sur leur fuite. Le seul attrait pour les rechercher, ce sont les émolumens réels ; & de tous les motifs c'est le moins pur. Desordre qui naît à ce sujet de la vénalité des emplois. La cupidité fait alors son mérite de ses richesses ; les dignités les plus sacrées deviennent la proie de l'avarice & les instrumens des passions ambitieuses ou déréglées. Est-ce un devoir enfin d'accepter les charges, quand elles sont déferées par des élections libres ou par la volonté de ceux qui en disposent ? ils ne donnent point le mérite. Aucune puissance ne peut forcer l'homme à l'impossible. Quand les places s'achètent, on est réduit à juger soi-même de ce qu'on vaut. Que ceux qui sont dans ces circonstances se jugent du-moins avec équité ; qu'ils puissent se répondre d'avoir, du-moins en quelque degré, les talens acquis ou naturels ; qu'ils se contiennent dans les bornes de leurs droits ; pour ce qui doit leur revenir de l'exercice. Les titres honoraires ne peuvent être vendus trop cher à ceux qui les ambitionnent. Les privilèges d'exemptions sont des larcins. Se bien pénétrer des de-

voirs de la société naturelle, pour être plus fidele à ceux de la société civile.

LA question sur le refus ou l'acceptation des fonctions publiques, doit se décider sur deux attentions combinées. Elles exigent des soins & des qualités; elles procurent des émolumens & des honneurs: balançons donc ces considérations, & voyons comment & quand les motifs doivent ou peuvent faire pencher d'un côté plutôt que de l'autre. Nous avons posé pour principe que ce que l'homme se doit étroitement à lui-même est toujours préférable à ce qu'il doit à la société, quelque engagement qu'il en ait pris: nous sommes nés premièrement pour nous; nous nous devons nos premiers soins; & celui de travailler à devenir ce que nous devons être est sur-tout un soin qu'il ne nous est jamais permis de sacrifier à quelque autre que ce soit. L'homme privé peut toujours s'occuper utilement, & n'a jamais trop de loisir quand il consulte sa raison sur les usages qu'il est à portée d'en faire; l'obligation de cultiver son esprit, d'augmenter ses lumières & de perfectionner ses affections, rempliroit seul tous les momens de la

plus longue vie, s'il s'apliquoit à découvrir toute l'étendue de cette obligation : trop d'objets le détournent toujours de cet objet essentiel. Les engagements qu'il prend dans la société le demandent souvent tout entier. Il n'est point de condition qui lui permette de vivre oisif quand il est fidele à tous ses devoirs personnels ou d'état. Une famille à gouverner, des enfans à former, des biens acquis à conserver, des travaux journaliers pour subsister, des dépenses courantes à soutenir, des prévoiances pour les besoins imprévus ; combien ce détail ne partage-t-il pas les attentions de ceux même qui sont renfermés dans leurs propres affaires ? plus ils sont honnêtes gens, plus ils se trouvent surchargés de cette vigilance que des devoirs si variés & si nécessaires exigent d'eux.

Considérons ceux qui jouissent d'une fortune moins inquiétante & plus assurée ; s'ils aiment à faire du bien, combien d'occasions n'en trouvent-ils pas dans la sphere du commerce particulier qu'ils ont avec leurs concitoyens ? combien de personnes ne peuvent-ils pas aider de leurs conseils, de leurs bons offices, de leur crédit, de leur protec

tion , de leur recommandation , de leurs bienfaits , des services différens qu'ils trouvent à leur rendre selon les besoins ? Cet exercice de la bienveillance sociale est d'autant plus doux , qu'il est plus libre : c'est - là le dédommagement des bons cœurs dans les charges onéreuses qui les livrent par devoir aux usages du public.

• Ce penchant qui devoit être si naturel à tous les hommes , peut leur faire regretter les places qui mettent dans la nécessité de le suivre , aux risques de démentir le personnage qu'on y fait ; c'est dans ce point de vûe que l'amour du bien public est plus que légitime. On s'afflige comme malgré soi de voir souvent ces places importantes si mal remplies ; on se fait les idées les plus flatteuses de la satisfaction qu'on auroit de rendre une exacte justice à ses égaux , de protéger les foibles , de défendre les droits de la veuve & de l'orphelin , de bien administrer les affaires communes , de contribuer à la félicité des peuples , de leur procurer l'abondance & la paix , de les défendre de l'opression , de maintenir leur liberté.

• Mais ces souhaits doivent être modérés par de sages retours : a-t-on les talens

talens & les dispositions nécessaires pour procurer efficacement ce bien commun qu'on desireroit ? La présomption de sa propre suffisance doit toujours être suspecte au mérite le plus réel. Les meilleurs qualités ne sont pas sans faiblesses : il faut se défier de son cœur encore plus que de son esprit. La capacité, la pénétration, la connoissance la plus étendue des hommes & des affaires, n'est pas toujours hors d'atteinte aux tentations qui naissent de l'humeur, de la vivacité, des caprices, des antipathies personnelles. L'expérience se trouve en défaut ; la bonté même du cœur expose aux surprises ; la probité la plus éprouvée n'est pas inaltérable : les postes placent dans d'autres points de vue : les honneurs, dit-on, changent les mœurs. L'homme public n'est jamais sûr de conserver les sentimens de l'homme privé ; le sage a donc toujours plus de raison de craindre les dignités que de les desirer. Il est sans doute plus prudent de rester sur le rivage que d'aller sans nécessité s'exposer en haute mer aux coups des tempêtes. Il s'en élève où tout l'art des Pilotes est déconcerté ; les plus habiles y font des naufrages. La même vûe du bien qui nous inspireroit

l'envie d'administrer les affaires publiques, doit souvent nous empêcher au moins d'en briguer le pouvoir ; on y fait de grandes fautes, & ces fautes sont commises par ceux que nous avons jugés les plus incapables d'en faire : n'en ferons nous pas nous-mêmes de plus grandes avec toutes les avances que nous croïons avoir ? Il est des mérites que la plus sévère modestie ne sçauroit se dissimuler ; on a des talens qu'on a pris soin de cultiver ; on s'est formé pour certaines fonctions auxquelles on se sentoît propre ; c'étoit un titre qui donnoit quelque droit d'y prétendre, mais la capacité la plus reconnue ne répond jamais du succès : on ne se trouveroit pas à l'épreuve des obstacles ou des contradictions qu'on y rencontreroit. Les places vaquent sans qu'on y soit apellé : consolons nous de cet oubli par cette pensée, que tout considéré nous avons toujours plus à nous féliciter qu'à nous plaindre des injustices que le monde nous fait en ce genre. Nous avons le mérite de nos bons desirs, sans être exposé aux regrets d'avoir fait plus de mal que de bien dans une entreprise incertaine.

Quel attrait donc peut nous faire

passer sur ce précipice toujours ouvert sous les pieds de ceux qui se dégoûtent de la vie privée ? Nous oublions ce que les dignités ont de pénible, pour courir après ce qu'elles ont de brillant ; elles procurent des distinctions & des honneurs, & nous en sommes tous avides : mais ici cette avidité ne naît que d'un trompeur éblouissement. Quelle est la nature & la valeur de la gloire qui peut nous revenir de la part des hommes ? je m'en suis expliqué tant de fois & par des réflexions si frappantes, que je dois craindre les redites sur ce sujet avec plus de raison que sur tout autre. Que pourrois-je ajouter d'ailleurs aux traits qu'on a lus dans le neuvième chapitre de la première Partie de cet Ouvrage, & dans le douzième de la seconde ?

Dans le premier de ces deux endroits j'ai représenté la perplexité des Philosophes sur la recherche ou sur le mépris des distinctions attachées aux charges publiques : à les considérer du côté du penchant que tous les hommes ont pour la gloire, ils jugeoient qu'il étoit comme naturel de les rechercher. Ils réfléchissoient qu'en effet plus on avoit de talens brillans, de pénétration d'esprit

A a a ij

& de sentimens élevés; plus il étoit ordinaire d'aspirer à la puissance, au commandement, à tout ce qui distingue entre les égaux. Cet espoir animoit les plus grands génies à se perfectionner dans les arts & dans les sciences : par-là se formoient les plus grands sujets en tous les genres. Il étoit donc utile à la société de leur faire espérer cette sorte de récompense à laquelle ils aspiroient; mais au fond qu'en revenoit-il à ceux qui l'avoient obtenue ? une ombre de gloire qui n'avoit rien de la réalité de celle dont ils avoient le sentiment ; rien de si frivole que les distinctions qu'on leur accordoit ; rien de moins digne de leurs desirs ; rien de plus incapable de les satisfaire. Il étoit donc en effet plus sage & plus louable de mépriser ces vains honneurs que de les rechercher ; c'étoit vendre sa liberté, sa santé, son repos, ses plus chers intérêts & les solides avantages de la vie privée, pour acheter des coquilles & des papillons.

J'ai fait des peintures des distinctions les plus honorables & les plus glorieuses que les loix & les coûtes humaines puissent accorder, & j'ai fait voir qu'elles ne valent que par le mérite qu'elles

suposent, c'est-à-dire qu'elles ne sont rien par elles-mêmes : l'homme de bien, l'homme sensé, ne doit donc pas être attristé lorsqu'il n'y peut pas parvenir. J'ai repris ces réflexions dans le second endroit que j'indique, & j'ai montré que rien ne doit moins flater le vrai mérite que de se voir récompensé par des choses si frivoles. J'ai montré que le seul dédommagement solide de ceux qui se consacrent au bien de la société, ce sont les émolumens qu'on attache à l'exercice des charges; ce dédommagement est juste, mais il n'honore point; le monde en a toujours ainsi pensé : ce ne sont point les mérites mais les services qu'on paie par ces sortes de récompenses. La vertu, la justice, la probité, l'intégrité, la prudence, le courage, la fermeté, toutes les grandes qualités de l'esprit & du cœur que l'exercice des plus hautes dignités demande ou qu'il suppose, ne s'apprécie point à tout ce qui ne peut que rendre la vie plus commode & plus douce : toute vûe d'intérêt au contraire en avilit le mérite; & les récompenses qu'on a toujours jugées les plus glorieuses, ont été celles dont il ne revenoit aucune utilité réelle. Si donc ces récompenses n'ont rien

de vraiment glorieux, si les distinctions attachées aux charges publiques n'honorent point ceux qu'on en a revêtus, ces frivoles honneurs ne sont plus un motif de les desirer ou de les accepter : plus le sentiment de la vraie gloire est épuré, plus il donne de froideur pour ce qui n'en est que le fantôme.

Quel attrait donc enfin peut nous déterminer dans cette indifférence ? celui de l'intérêt. Les emplois aident ceux qui les exercent à subsister : il est même de l'équité qu'ils y trouvent cet avantage ; mais faut-il le dire ? de tous les motifs qui nous font agir, il n'en est pas un qui doive nous être plus suspect que celui de notre intérêt propre ; & l'expérience ne nous apprend que trop combien de desordres il fait entrer dans les plus sages constitutions des états. Par-là toutes les sociétés deviennent les dupes & les victimes de leurs meilleurs établissemens ; les fonctions destinées à procurer le bien public, y sont en mille manières plus pernicieuses qu'on ne les avoit jugées utiles ; c'étoit aux qualités de ceux qui devoient les exercer qu'on avoit accordé des salaires ou des honoraires, & c'est la seule vûe de ces profits qui les fait ambitionner à la

cupidité. Considérez de près ceux qui se présentent pour les obtenir, vous rougissez pour eux de leur imprudence, leur témérité vous révolte : ce sont, comme je l'ai dit ailleurs, des hommes qui s'engagent à voler sans ailes, les hommes les plus ineptes. Ils n'ont point de talens, ils ont encore moins d'usage des affaires ; leur avidité pour le gain fait toute leur suffisance. Ils ont des passions à contenter ; ils aiment leurs aises & leurs commodités ; ils les trouveront dans un poste aussi lucratif qu'il paroît pénible : mais les soins & le travail ne les effraient point. Ils négligeront leurs devoirs ou s'en déchargeront sur des mercenaires ; c'est moins leur personne que leur argent qu'ils cherchent à placer : une telle charge coûte tant, & rapporte tant, voilà tout leur calcul. Si c'est du choix ou des suffrages du peuple que cette charge dépend, il seroit naturel à ceux qui n'ont ni capacité ni mérite, d'y renoncer ; mais la cupidité toujours prête à se permettre des injustices contre les autres, ne fait pas se rendre justice à soi-même ; tous les moyens lui paroissent légitimes pour parvenir à ses fins : elle y parvient, & c'est-là le moindre mal. Quand l'entrée

dans les fonctions publiques est ouverte à l'argent, personne ne s'en croit exclus quand il est assez riche pour en paier le droit; les plus ignorans, les plus incapables, les plus mal-honnêtes gens sont préférés & nécessairement préférés à ceux qui n'ont que du mérite & point de fortune: les premiers occupent les postes les plus importans, & comment s'y conduisent-ils? le motif qui les inspiroit pour y parvenir continue de les animer. L'administration dont ils se sont chargés est le métier dont ils vivent; ce sont des mercenaires qui ne travaillent que pour la récompense; leur grande affaire est de retirer de leur emploi tous les avantages particuliers qui peuvent leur en revenir: le bien public est compté pour rien.

Ce désordre est plus ou moins marqué; les tems y mettent quelque différence, & cette différence vient du regne des grandes passions qui dominent plus ou moins selon la dépravation des siècles: aujourd'hui n'est-ce pas pour contenter ces passions qu'on recherche les dignités mêmes dont le ministère est de les réprimer? Dans les unes, les hommes décident de la fortune & de la vie des autres hommes; dans les autres, ils ré-

pondent

pendent d'eux ame pour ame : mais on oublie ces grands devoirs , on brave ces terribles dangers ; c'est aux seuls profits qu'on ouvre les yeux ; la cupidité les fera servir à tous ses injustes desirs. Du reste , ce seront des dignités oisives dont on sçaura laisser les fonctions & le travail à d'autres , pour ne s'en réserver que le repos & les douceurs. On les accepte , on s'en faitit comme des ressources à l'indigence , comme des fonds qui fourniront au luxe.

Rien n'étoit si sage , si vrai , si commun dans de meilleurs tems que les nôtres , que ces maximes ; que quoique les rangs de supériorité nécessaires au bon gouvernement des peuples pussent être remplis avec dignité , il étoit toujours indécent de s'en croire digne ; que tout homme qui se connoît & qui sent ses faiblesses doit être si éloigné de toute ambition , qu'il faille le venir chercher pour le forcer à devenir le guide & le modérateur de ses égaux ; qu'il se détourne quand on le prie ; qu'il fuie quand on l'invite ; que ses refus ne cedent qu'à la violence. Mais il semble que ces sortes de pensées ne soient plus écoutées que comme des contes de vieille. Revenons au fait ; quel est ici

le point précis de notre question ? par quels principes faut-il la décider ? Il est nécessaire au bien de la société, que les charges publiques soient exercées ? mais suffit-il qu'elles soient vénales, pour donner le droit de les acheter ? est-ce un devoir étroit de les accepter, quand elles sont déferées par des suffrages libres ? Dans cette dernière circonstance, il semble qu'un certain zèle du bien public dont tout citoyen doit être animé, ne puisse se refuser aux engagements de le procurer autant qu'on en est capable. Mais ce zèle doit être modéré par plus d'une sorte de réserves. La pensée de notre propre suffisance est comme naturellement trompeuse : il est rare que nous soions assez équitables pour ne nous priser que ce que nous valons. L'inquiétude de figurer dans une place qui nous distingue, nous fait illusion, malgré la plus forte persuasion de la vanité de toutes les distinctions du monde. Il ne faut donc jamais oublier du-moins que l'intention du monde a toujours été de ne les accorder qu'au vrai mérite en tout genre. Or il est encore plus vrai que ceux qui donnent les emplois ne donnent point les qualités nécessaires pour les exercer

avec suffisance. Aucune puissance d'ailleurs n'a le droit de forcer les sujets à l'impossible. L'ignorance, l'incapacité, le défaut d'avances pour suffire aux fonctions d'une charge, est donc toujours une excuse plus que légitime pour se dispenser de la spécieuse obligation de s'y prêter. *Je ne suis point Médecin*, répond un sage citoïen dans Isaïe; je n'entends rien aux affaires publiques, je suis incapable de les administrer ou de les rétablir; & dans l'impuissance de servir mes freres, je ne dois pas m'exposer à me nuire à moi-même sans utilité pour eux. Personne n'est obligé de se perdre pour sauver les autres.

Ce n'est pas même le seul défaut de lumieres, de connoissances, de pénétration, de génie, d'activité, qui justifie le refus des places les plus légitimement offertes. Le défaut des qualités du cœur est plus décisif encore, & la conscience en est l'unique juge compétent. Il y a des tentations à prévoir, des penchans personnels que certains emplois favorisent, des cupidités secretes qu'ils semblent donner occasion de satisfaire impunément: ce sont des attentions que nous avons prescrites dans le choix libre que chaque homme doit faire d'un

Bbbij

genre de vie qui lui convienne. Le soin de sa propre perfection se trahiroit s'il cédoit au devoir spécieux de se livrer aux usages des autres.

Le choix est sujet à beaucoup de perplexités, quand il s'agit des charges vénales; j'en ai déjà fait sentir l'inévitable inconvénient : c'est une porte ouverte aux places les plus importantes & les plus décisives pour la bonne ou la mauvaise administration des affaires civiles. Les plus ineptes à servir l'état & les plus capables de nuire au bien général & particulier, y sont admis. Je les regarde en ce point de vûe comme ces guerriers brigands qui paient les gardes des villes pour les surprendre & les mettre au pillage. Il est vrai qu'on paroît prendre quelques précautions pour les admettre; on leur demande des attestations de mœurs; ils ont des especes d'examens à subir pour la capacité. Mais ces précautions sont si superficielles & si négligemment observées, qu'on peut les regarder comme un pur cérémonial; & d'ailleurs les réceptions ne sont pas moins vénales que les charges. Il est de l'intérêt des corps de ne pas refuser les nouveaux membres qui leur sont présentés.

Imaginons-les tous honnêtes gens, & supposons qu'ils n'aient plus à faire que le sacrifice de leur modestie, qui coûte toujours infiniment au vrai mérite. Bannissons de leur cœur tous les mauvais desirs, toutes les vûes d'ambition, tous les sentimens de vanité; qu'ils ne soient pas assez sots pour se croire honorés par des distinctions dont nous avons tant de fois peint la frivolité. Voilà donc des hommes tels qu'il les faudroit pour remplir les places, si le choix des autres en décidoit: mais cet agrément leur est ôté: disons mieux; rien ne les rassure contre les défrances de leur propre présomption. Pour acheter une charge, on est réduit à s'en croire digne; on devient le premier ou le seul juge de sa capacité. Que faut-il donc faire? n'est-il donc jamais permis en effet de devenir ainsi juge en sa propre cause? c'est une triste extrémité, mais c'est un témoignage qu'on peut se rendre au-moins avec des raisons plus qu'apparentes. Chacun se connoît ou doit se connoître assez pour ne pas ignorer la mesure de ses talens. On ignore encore moins les soins qu'on a pris de les cultiver & de s'instruire dans les matieres convenables à la charge qu'on veut

prendre. Le droit, les finances, la police, ont des objets fixes, & sont renfermés dans des spheres de connoissances particulieres. Quand avec ces avances on a de l'équité, de l'impartialité, de la fermeté; quand on est résolu de remplir avec toute l'exaétitude dont on est capable, les fonctions dont on fera chargé; quand on s'y propose sincerement le bien public, on peut y chercher son bien particulier comme un dédommagement du sacrifice qu'on fera de sa liberté, de son tems, de ses travaux: c'est comme une justice qu'on se rend par le desespoir forcé de l'attendre des autres. Je plains ceux qui se déterminent dans ces situations à paier le droit de servir leur patrie, mais je ne les condamne pas.

Je les compare à ceux qui donnent des sommes pour avoir droit de défricher des terres incultes, de dessécher des marais, de bâtir dans des places publiques; c'est pour le bien commun qu'ils travaillent, mais à condition de jouir les premiers des fruits de leurs travaux. C'est ainsi qu'on peut rendre la justice sans reproche de la vendre, & recevoir les émolumens des charges qu'on a païées, sans blesser sa conscience.

ce. Le point essentiel est de ne pas faire d'un honoraire fixe un prétexte de rapines & d'extorsions ; c'est ramener le desordre à l'ordre , & purger la tache d'intérêt par le desintéressement que l'équité prescrit. On achete alors ce qui ne devoit point être mis à prix ; mais ce n'est point l'objet de ses fonctions qu'on fait paier ; ce n'en est que l'exercice , qui ne doit pas en effet être gratuit. On en revient à la maxime , que tout ouvrier est digne de son salaire.

Il est des charges ou des titres purement honoraires ; & ces titres ne peuvent être vendus trop cher à ceux qui sont assez vains pour les acheter : mais s'il y a des privilèges & des exemptions attachées à ces titres , je l'ai déjà dit , c'est acheter le droit d'être impunément injuste à l'égard de ses concitoyens , par les surcharges que ces exemptions vénales font retomber sur eux : c'est vouloir être récompensé pour n'avoir rien fait. La souveraine regle des sociétés , l'équité , ne peut le permettre ; elle veut que chacun porte ses fardeaux : cette répétition ne paroîtroit pas ici déplacée. Rien ne doit être plus inculqué que l'amour de la justice , parce que rien ne trouve plus d'obstacles de la

part de la cupidité , pour entrer dans les cœurs.

Je finis cette troisieme Partie comme je l'ai commencée. Qu'on remonte aux premiers chapitres ; qu'on se pénétre bien des principes & des devoirs de la société naturelle , on aura moins de peine à se rendre à ceux de la société civile , qui n'en font que des suplémens ou des interprétations plus expressees : leur unique but est de faire observer aux citoyens la justice , pour laquelle nous avons montré d'abord que les hommes sont nés. Tout y consiste à ne point violer des promesses qu'ils devroient tous observer sans les avoir faites. Ils font entre eux des conventions de se servir ou de ne point se nuire , à des conditions qui ne gênent un peu leur liberté que pour s'assûrer mutuellement leurs avantages. On les trouve dans toute espece de gouvernement , quand la puissance publique & les puissances subordonnées qui la partagent sont toujours confiées aux sujets les plus dignes. Il est rare que les honnêtes gens soient mal gouvernés par des honnêtes gens. Si les inconveniens naissent des constitutions imparfaites , si les loix ont manqué de sagesse ou de prévoian-

ce, on les étend, on les abroge, on en substitue de nouvelles, on rectifie celles qui s'écartent du but qu'on s'y proposoit. Tout cela réussiroit en mieux, si les volontés de la société restoient toujours réunies dans une seule. Mais les dissensions sont comme inévitables, où les passions sont contraintes sans être étouffées. La cupidité revient toujours à ses propres intérêts; l'ambition ne sçait pas se prescrire des bornes; l'esprit de domination fait porter à la tyrannie la puissance la plus légitime. C'est comme une fatalité, que la force devient la seule loi de la justice entre les égaux. Les peuples sont opprimés par ceux dont ils avoient crû s'assurer la protection pour ne l'être pas. Quels sont alors leurs devoirs? de tolérer les mauvais Princes & les mauvais magistrats, comme des calamités publiques; ne point cesser de respecter les puissances légitimes; ne point troubler l'ordre.

Je regarde les conspirations, les révoltes, & les guerres civiles, comme des malheurs dont la seule pensée doit effraier, lors même qu'on les suppose comme nécessaires. Les oppressions générales ne sçauroient être durables; ce

578 . L A R E G L E , &c.

sont des orages qui passent , & le calme revient souvent au moment qu'on l'attendoit le moins. La tolérance est la destinée la plus ordinaire des hommes, & le mérite n'en est jamais perdu dans les vûes de la Religion qui doivent animer toutes leurs actions , & dont il me reste à leur exposer les devoirs.

Fin de la troisieme Partie.







